

Archives de la Grande Chartreuse



A-5  
135 c.

# CHARTREUSE de **LYON**

↔ Lys du Saint-Esprit ↔

( PROVINCE DE CHARTREUSE )

---

HISTOIRE PAR DOM AMBROISE BULLIAT

---

*Manuscrits du Ven. Père Dom Palémon BASTIN*

# Histoire

de

La Chartreuse de Lyon, dite

Cartusia Libani, s<sup>t</sup>e Spiritus.

par

J. Ambroise Bulliat procureur de Sélignat

Nota. — Ce manuscrit envoyé à la grande chartreuse, n'a pas été approuvé pour l'impression. Voici ce qu'on a écrit L. V. P. suite de René à l'auteur :  
14 Chartreuse 19 oct. 1890 - V. P. n. 1. Je n'ai rien pu lire de votre chartreuse de Lyon, mais notre R. Père en a confié l'examen à un religieux et je dois vous dire en toute simplicité que ce nouveau travail a été trouvé faible.... Je crois donc que cette fois vous n'avez pas travaillé pour le public etc... — J'ai d'utiles critiques de ce manuscrit. Il faut reconnaître que le style laisse à désirer, les expressions sont parfois trop vulgaires, pas assez de souplesse ni de noblesse. Certaines phrases paraissent embourbées et tirées par les cheveux. — Il y a trop de citations de comptes ou de faits faits en vieux style, c'est fatigant pour les lecteurs ordinaires. — Je le reproduit tel cependant à cause des documents précieux qu'il renferme.

J. Pab. B. Janvier 1891

# Préface

Lettre au Révérend Père Général.

Mes R<sup>es</sup> Père, Permettez-moi de venir vous offrir l'hommage de ce travail sur l'ancienne chartreuse de Lyon, extrait, en premier lieu, d'une chronique que la charité paternelle a bien voulu nous procurer, et dont le texte original, écrit en français, fut copié en 1668 par Dom Hedou, prieur de Lyon, à un religieux de l'ordre qui le traduisit en langue latine. Comme cette traduction se trouve insérée dans les dix-sept à dix-huit volumes composés par Dom Le Cousteur, notre célèbre annaliste, on pense généralement qu'il en est l'auteur; plusieurs cependant attribuent cet honneur, ou à Dom Le Vasseur tout seul, ou à ces deux vénérables Pères ensemble: il n'y aurait là rien d'impossible puisqu'ils ont vécu à la même époque, dans la même maison et travaillé d'un commun accord à l'histoire de notre saint Ordre. (Ils ont sûrement travaillé tous les deux à ces 17 vol. comme il résulte d'après les deux volumes qui restent). Quant au chroniqueur, dont on ignore le nom, il raconte l'histoire de sa maison depuis le commencement, c'est-à-dire depuis 1585, jusqu'à l'année 1635. Il offre à ses pieux lecteurs plusieurs notices de historiens lyonnais où l'on voit, avec une grande édification, à quel haut degré de recueillement, de pénitence et d'oraison étaient arrivés ces dignes fils de St Bruno, vrais types et modèles de toutes les vertus cisterciennes. Il entre dans de longs détails sur les constructions, sur les bienfaits du monastère et sur les obstacles qu'on eut à surmonter afin d'assurer son avenir matériel. Toutefois, comme la plupart des chroniqueurs, celui-ci manque d'exactitude et de netteté dans les dates, dont la rectification a pu être opérée, très heureusement, au moyen de l'inventaire des titres de la Chartreuse, seconde source principale d'où est tiré l'ouvrage.

Cet Inventaire, manuscrit grand in folio, de plus de 1400 pages, d'une belle écriture sur papier très fort se trouve, aujourd'hui, aux archives de la préfecture du Département du Rhône. Il a pour auteur, à peu près certain, le vénérable Père Dom Moreau, procureur à Lyon en 1733, et renferme aussi de curieuses particularités sur les différentes donations faites à la Chartreuse par actes notariés, et conséquemment, avec des dates dont la précision ne laisse rien à désirer. D lui

seul cet Inventaire eut suffi pour composer une notice d'une lecture fort agréable.

En dehors de ces deux documents considérables, j'ai eu recours aux archives de la Société des Prêtres de St. Liénée, établie à Lyon sur l'emplacement de la chartreuse et dont le Supérieur général, Monsieur l'abbé Forest m. a ouvert les portes avec une rare bienveillance, me communiquant plusieurs petits travaux, imprimés ou manuscrits commencés sur le même sujet. J'ai pu également me renseigner à l'Hospice de la charité pour des motifs que la lecture de cette histoire fera connaître. Depuis j'ai tâché de faire concorder avec la chronique certains faits la cause, d'une haute gravité, en consultant le célèbre M. Lafleur, historien lyonnais.

Finalement, après de longs mois, pendant les quels, mettant à profit les courts instants de loisir que me laissait la charge de procureur, j'ai pu, grâce à Dieu, composer cette page nouvelle de l'histoire de notre Ordre dont l'initiative revient à un excellent ami de Dieu et des hommes, Monsieur François Joseph Lénéel, ravi par la mort à sa famille et à ses nombreux amis, le 11 janvier 1888. C'est à ses vives instances que j'ai cru commencer le travail, c'est en souvenir de ses vœux et de son amitié que j'en ai continué, achevé et que je viens aujourd'hui le soumettre et l'offrir très-humblement à votre Révérence, à la quelle je souhaite de fond de cœur, de longues années à rester encore sur la terre, au milieu et à la tête de toute la famille carthusienne.

Sélignac le 6 janvier 1890. -

# Chapitre 1<sup>er</sup> Fondation de la chartreuse.

Quoique l'ancienne chartreuse de Lyon soit de fondation relativement récente, les fils de St Bruno possédèrent néanmoins, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, un pied à terre dans cette ville; cela ressort clairement d'une bulle de Clément IV, adressée en 1266 à Philippe I<sup>er</sup>, archevêque pour l'engager à leur permettre d'y construire un hospice ou hôtellerie destinée aux Prieurs se rendant au chapitre général. (archives de l'Évêq.)

A cette date, en effet, l'ordre des Chartreux comptait déjà en Lorraine, dans le Nivernais, le Limousin, la Picardie, l'Aquitaine et même jusque en Angleterre, un certain nombre de maisons, dont les Prieurs devaient naturellement passer par Lyon pour arriver jusqu'à la grande Chartreuse. St Bruno, emure de son, s'y arrêta lui-même en se retirant au désert, et y fut grandement édifié de la beauté des cérémonies religieuses. Aussi, donna-t-il plus tard mission à deux de ses disciples d'aller les étudier et méditer à loisir, afin de les faire adopter dans son Institut.<sup>(1)</sup>

La famille castillienne, encore à son berceau, reçut, dit-on le 20 hite, des marquis de bienvenue - lance extraordinaire de la part des Pontifes Primats des Gaules; En 1115, Ganceron ou Tolcraz, 67<sup>e</sup> archevêque, donne à perpétuité, à Bernard et Ponce, religieux benédicteins d'Ambrong, le lieu où ils s'étaient établis pour y vivre selon la règle des Chartreux. « Copie état, D. D. le content, aime autant les Chartreux de Portes que St Hugues, évêque de Grenoble, aime ceux de Chartreuse. Et ses successeurs se montrèrent si bons et si généreux, non seulement envers cette maison, mais encore envers toutes les autres maisons de leur vaste diocèse, qu'ils méritèrent la reconnaissance éternelle de l'ordre »<sup>(2)</sup>

« L'église de Lyon dit à son tour St Aubin, a embrassé, avec tendresse, les Pères Chartreux dans la Bresse et le Bugey, et s'est basté, dans ses vénérables solitudes, de grands édifices pour la culte... »<sup>(3)</sup>

(1) Toques servit, ce seroit en 1189 que les Chartreux auraient commencé à se servir de la liturgie lyonnaise. Chronologia historica successioneis Antistitum Lugdunensis Archiepiscopatus, pag. 244. parag. 1. Lyon, Claude Armand, 1607. -

(2) Annales DD<sup>is</sup> Castis. tom 1<sup>er</sup> pag. 217 et 216. de nostro olim typis Castoris a H<sup>is</sup> M<sup>is</sup> de Paris MDCCCXXXVII (1837)

(3) Histoire de la Ville de Lyon ancien et moderne, VII<sup>e</sup> part. p. 365. Lyon, Benoît-Corad, en rue Mercière, à l'entrée de la victoire. MDCLXVI (1666). -

A nous nous réservons, dans un travail spécial sur la chartreuse de Portes, d'exposer à loisir les actes nombreux de bienfaisance par lesquels la première église des Gaules monta au grand jour, dans la pers. onne de ses pontifes, son estime pour les fils de St Bruno; rappelons ici simplement, à titre de reconnaissance, après le nom de Gunceram, ces noms à jamais aisés l'évêque d'Humbald, de Falco et d'Humbert II de Bôjé plus tard chartreux lui-même, d'Heracles qui se réfugia à Portes, de Guichard, d'Arnand de Rossillon, et de Guillaume de Luery, évêques - nous à Reynand II de Forez, 18<sup>e</sup> archevêque: un titre émané de lui va nous rapprocher du sujet dont nous avons à nous occuper présentement. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en 1196, alors que St Etienne de Chatillon, plus tard évêque de Sic, <sup>évêque</sup> résida à la chartreuse de Portes, Reynand de Forez accéda très-volontiers à l'écrite demande d'exemption de tout droit de péage dans sa ville archiépiscopale, faite par le St-Père et le père Letricus, coven de la sylve béate. Ce document se trouve dans Serest; en voici la traduction:

« Reynand, par la grâce de Dieu, humble serviteur de l'église primitive de Lyon, et tout le chapitre de cette église, à tous nos chers fils les Pères des chartreux, et au chapitre général de l'ordre, salut dans le Seigneur. Nous accueillons avec bonheur les demandes justes, raisonnables, qui ont trait surtout à des choses de piété, de salut, et afin que vous soyez pleinement satisfaits, nous prenons <sup>avis</sup> l'avis suivant: Du reste, très-chers fils, notre affection toute spéciale pour votre ordre et pour chacun de vous en particulier, nous fait un devoir de nous rendre à votre désir. Nous nous aurions également bien refusé à notre si affectueux Etienne, père de Portes et au cher père Letricus, nous en prenons aussi l'occasion de montrer notre profonde <sup>vénération</sup> révérence pour les disciples de St Bruno, et de travailler ainsi dans l'intérêt de nos âmes, c'est donc avec bonheur, et dans la plus large mesure, que nous vous accordons à vous, religieux profès de l'ordre des chartreux, et à vos successeurs, de pouvoir vendre dans notre ville ou acheter toute espèce de marchandises à votre usage, et de les transporter dans l'une ou l'autre de vos maisons indifféremment, sans avoir à payer aucun droit ou contribution en traversant la ville, et afin de vous maintenir et conserver cette concession à perpétuité, nous vous délivrons la présente charte munie <sup>notre</sup> de notre sceau, fait en l'année MCXCVI (1196) - (Serest, 263. Gallia christiana, tom. IV, col. 134. Ann. et. ord. 2. 1. p. 226).

Incorragés par tant de bienveillance, les chartreux de l'époque des croisades se virent la route de l'antique cité lyonnaise, lors que surtout les besoins de leurs maisons les obligèrent

obligeaient à quitter momentanément la solitude du cloître. D'autre part, le nombre de nos monastères se multipliant toujours en dehors et dans la direction de la même région, c'est à dire à l'est, à l'ouest de la France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre; ce concours des fils de St. Bruno à Lyon augmenta encore nécessairement, d'où vint la pensée de route naturelle de fonder en cette ville une chartreuse, afin de pouvoir, même en voyage, s'y retrouver avec des frères, et jouir des précieux avantages de la vie religieuse. Néanmoins, ce fut à la fin du 16.<sup>e</sup> siècle seulement que ce désir commença à se réaliser.

En l'année 1580 sous le généralat du Révérend Père Don Bernard Carasse, le projet de la fondation nouvelle fut soumis au chapitre général: «Lyon méritait justement d'être compté au nombre des plus célèbres villes de France, à cause de son commerce avec toutes les nations; il fallait donc pour l'honneur de l'Eglise et les besoins de l'ordre, y construire un chartreuse.» (chiron) - ainsi était motivé la demande.

Les H. P. P. Définitifs du chapitre, inspirés sans doute par l'Esprit saint, se montrèrent très favorables au projet, et affectèrent aussitôt à la construction d'un futur monastère, une somme de 12 000 livres que les frères des différentes chartreuses fournirent de leurs économies. Mais ces premières ressources étaient bien insuffisantes pour une œuvre aussi considérable! On eut alors la pensée de recourir à Henri III, roi de France, et de lui donner connaissance de l'entreprise. - A cet effet, le R.<sup>e</sup> Père général députa, auprès de sa majesté, le V. P. D. Jérôme Marchand, ancien Vicaire de Chartreuse, religieux d'une rare vertu comme nous le verrons bientôt. Ce dernier avait mission de demander au Roi s'il approuverait la fondation et voudrait bien y concourir par des dons personnels.

D. Jérôme Marchand qui devait un jour occuper la première charge de l'ordre, était né en 1540 à Busle Château, (Pas de Calais) de parents d'une condition fort modeste pour le monde, mais grand devant Dieu, à cause de leur vie franchement chrétienne. Il embrassa l'état ecclésiastique, et s'appliqua, dès ce moment-tantôt, à développer dans son âme toutes les imperfections pour y faire germer toutes les vertus. Au premier lieu, notre jeune prêtre se mit à instruire les enfants de sa ville natale des articles de la doctrine chrétienne. Plus tard, il enseigna les humanités au collège d'Abbeville, s'efforçant d'inculquer en même temps à ses élèves la science des saints.

Juste près d'Abbeville, à Huisson, était située la chartreuse de St. Honoré, fondée en

1300 par Guillaume de Hoëcon, évêque d'Amiens. Naturellement, le pieux professeur dut souvent s'entretenir avec les Pères de la Chartreuse, et examiner auprès d'eux sa vocation. Cédant enfin à son attrait pour la solitude, il se fit, un beau jour, ouvrir la porte du cloître, et revêtit l'habit de l'ordre, à l'âge de 33 ans. Peu d'années après, on le nomma procureur du monastère.

Dom Bernard Couratte alors comviseur de Picardie, eut l'occasion, dans le cours de ses visites, d'apprécier tout le mérite du procureur de St. Honoré; aussi ayant été élu plus tard Général (1566), il le fit venir en Chartreuse et lui confia l'office de procureur dans l'obédience de Vilette. C'est en ce lieu que la vertu de Dom Jérôme commença à paraître au grand jour. Dès de là, se trouvant une léproserie où il disait la messe aux malades et leur prodiguait les soins de la mère la plus tendre, allant jus qu'à les embrasser et manger familièrement avec eux, son esprit de foi si vive lui faisant retrouver Notre Seigneur Jésus Christ dans ces créatures si déshéritées et plongées dans un si grand abandon. Il assistait également les pauvres de son entourage, s'en inquiétant, paraît-il, beaucoup plus que des biens dont on lui avait confié l'administration. Il donnait indistinctement à tous sans soupçonner la bonne foi d'<sup>d'aucun</sup> ~~chaacun~~. Naturellement, on abus a souvent de sa trop grande bonté, ce qui décida ses supérieurs à le rappeler au monastère. Nommé bientôt scribe du R.<sup>d</sup> Père Général, Dom Jérôme continua sa vie austère et mortifiée. Voici à ce propos un trait raconté par son biographe: Le R.<sup>d</sup> Père, craignant avec raison que son secrétaire ne se ruinât la santé à force d'abstinences et de privations, eut un jour de temps à autre de lui faire prendre quelque soulagement. Un jour, il lui envoya un pâté de poisson, présent d'une âme charitable, avec ordre de le manger, sachant bien que sans un commandement formel, Dom Jérôme n'y toucherait pas. Notre saint religieux reçut le pâté, et après l'avoir regardé de tous côtés, disant en lui-même: « Père Jérôme, il te faut donc du pâté. » il le couvrit de cendre et le mangea, sachant ainsi concilier la vertu d'obéissance avec son amour pour la mortification.

La charge de scribe avec ses occupations si multiples, concordait bien peu avec le grand attrait de Dom Bernard pour la solitude complète; néanmoins, on ne l'entendit jamais faire aucune plainte. Finalement, le R.<sup>d</sup> Père, ne voulant pas

le contraindre d'avantage, le rendit au cloître en le nommant - Vicaire et maître des novices. Dès lors, Dom Jérôme mit toute son application à instruire nos commensaux, non seulement par la parole et l'exemple, mais encore en composant différents petits traités de vie intérieure propres à leur inculquer la piété la plus solide. C'est sans doute, dans le temps où il s'adonnait à ce travail tout spirituel, que la sainte obéissance l'envoya auprès du Roi pour y traiter l'affaire si importante de la chartreuse de Lyon. D'après la Revue du Lyonnais, tom. XX, 116<sup>e</sup> livraison page 105, ce fut au mois d'avril 1584 qu'Henri III étant venu en cette ville, reçut une députation des religieux de la grande Chartreuse lui demandant l'établissement audit lieu d'une maison de leur ordre; mais selon Dom Holin, Dom Marchand était déjà à Recteur à Lyon quand il se présenta devant le Roi,

quoiqu'il en soit, Dom Jérôme fut certainement bien accueilli par Henri III, auquel il exposa l'objet de sa mission. Le monarque loua beaucoup le projet du R<sup>e</sup> Père Général, et l'approuva très-volontiers. Ayant ensuite parlé dans les termes les plus favorables de l'ordre des chartreux, et apprécié la rare vertu de Dom Marchand, il voulut choisir lui-même le nom de la nouvelle maison et s'en réserver la titre de fondateur. A cet effet, sa Majesté déclara que cette fondation serait consacrée au saint Esprit, en l'honneur duquel elle avait, en 1579, institué un ordre de chevalerie parmi les princes et seigneurs de sa cour; de plus, que l'image du saint Esprit, sous forme de colombe, figurerait, avec des fleurs de lis, dans les armes du monastère auquel on devait donner le nom de chartreuse du Lis du St. Esprit.

Monsieur Mandelot, à ce moment-gouverneur de Lyon, fut aussitôt invité à chercher, dans cette ville, un lieu convenable pour y construire un établissement à l'usage de religieux solitaires. Permetti lui-même de beaucoup d'estime pour votre Institut, il se rendit promptement au désir du monarque, et s'arrêta bientôt au choix d'un emplacement assez éloigné des rumeurs de la ville, situé au sommet de la côte St. Vincent « près de la citadelle, » et qu'on appelait la Giroflée<sup>(1)</sup>

(1) Inventaire des livres de la chartreuse de Lyon. m. m. in folio. Archives de la préfecture du Rhône. D'après la Semaine catholique de Lyon, l'emplacement de la Giroflée aurait été ainsi appelé à cause des fleurs de ce nom qui y croissent en grand nombre. Dans un mémoire intitulé: Induction historique de la chartreuse de Lyon, il est dit, au contraire, que la Giroflée tira son nom de Jean de la Giroflée propriétaire de ce lieu en 1427. -

Dans le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ce territoire ou l'écement-encore vague et inculte, fut vendu le 18 sept. 1448, à Antoine Montain mason demeurant à Lyon, par Dame Bernette veuve de Jean Condessieu notaire. Il était confiné au nord par la vigne de l'hôpital de Sainte Catherine et au matin et soir par celles de nobles Bernard de Varley, de Pierre Pouchard, et par une autre vigne appelée de la Roche. Montain consentit son « hermage ou plantation de vignes » vendue plus tard en 1483 par Alexandre Montain, fils, marchand à Lyon, à Dauphin et Jean de Lufay. En 1551, l'écement de la Giroflée acquis par Bernette Faure, veuve de noble Guy et Henri, fut cédé, le 19 mai 1571 à titre de bail pour cinq années au nom de noble Nicolas Henri, seigneur de Crismaux, comte d'Altoyas et enseigne de la compagnie du prince de Piémont - à noble Jérôme Mussia docteur en droit, citoyen milanais demeurant à Lyon. Trois ans après (9 oct. 1574) Nicolas Henri, échangea la Giroflée « consistant en maisons, cour, jardins, prairies, vignes, terres et dépendances » avec un autre de Mussia, nommé Etienne, marquis de Vaux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, contre une rente annuelle de 585 liv. et 10 s. - L'outrefois Nicolas Henri ne recevant pas le paiement de sa rente, se pourvut contre Etienne de Mussia, à la sénéchaussée de Lyon qui le débouta de sa demande. Il en appela alors au parlement de Paris où la sentence de la sénéchaussée de Lyon fut confirmée en date du 28 février 1579. Etienne de Mussia resta donc propriétaire de la Giroflée.

Monsieur Mandelot ayant fait connaître à la grande Chancellerie le résultat de ses démarches, le R<sup>e</sup> Père Général Don Bernard Carasse se mit en relations avec M. Mussia, et députa auprès de lui Don François Tary procureur et M. Jean Baptiste Dufour, secrétaire de l'archevêché, avec pleins pouvoirs pour traiter de l'achat de son immeuble. Après plusieurs entrevues demeurées sans résultat, Mussia vint à mourir laissant deux enfants mineurs René et Hyppolite. L'affaire fut alors reprise par Don Jérôme de archa, Don François Tary et M. Dufour, avec Messire Paul Pierre Caravaggio, gentilhomme milanais, l'un des héritiers d'Etienne de Mussia, fondé de pouvoirs de noble Augustin de Mussia, oncle paternel et tuteur des enfants mineurs, et de Messire Michel de Salves, chevalier de l'ordre du roi, capitaine, gouverneur de la citadelle et lieutenant au gouvernement de Lyon, Lyonnais, Forez et Beaujolais, en l'absence de M. de Mandelot - pour faire la condition des mineurs meilleure, et payer certaines de leurs dettes.

En conséquence, le 17 oct. 1584, Caravaggio vend au R<sup>e</sup> Père Général, dans la person-  
 -ne des vénérables Dom Jérôme Marchand « Vicair » et Dom François Tary procureur, présents  
 à l'acte, le fief nommé appelé la Giroflée, consistant, comme il a été dit, en maisons, cours,  
 jardins, prairies, vignes et terres, pour le prix et somme de 4000 écus d'or que Caravaggio  
 déclare « avoir reçu du R<sup>e</sup> Père Général du monastère et chapitre de la grande Chartreuse »  
 par les mains des V<sup>r</sup>. P<sup>r</sup>. ci-dessus nommés, et de M. Dufour secrétaire. L'acte fut passé  
 par devant Claude Pierrefort-notaire à Lyon. séance tenante, on fit l'inventaire des meubles  
 et ustensiles qui se trouvaient dans les bâtiments compris dans la vente; on rédigea un second  
 acte où il fut stipulé que « quoique le sieur Caravaggio ait passé ce même jour quitter  
 des 4000 écus d'or à Dom Jérôme Marchand et à Dom François Tary, il n'en eut  
 cependant reçu que 2000 empruntés à intérêts par M. Dufour. Et pour les autres 2000, ledit  
 M. Dufour avait promis, par écrit, à Caravaggio de les lui payer au mois de Décembre.  
 De leur côté, les V<sup>r</sup>. P<sup>r</sup>. Dom Marchand et Dom Tary, promirent au sieur Dufour, de lui  
 rembourser avec intérêts, les susdites sommes à première réquisition. »

Outre cela, le 7 août 1585, noble Jacques d'Arveyne trésorier de France à Lyon, et  
 créancier du défunt Étienne de Massis pour la somme de 7580 écus, fit saisir, par  
 un décret de la sénéchaussée, tous les immeubles ayant appartenu à ce dernier. La  
 Giroflée fut donc mise en vente pour la seconde fois, et adjugée au prix de 3800 écus  
 d'or à Messire François de Mandelot « seigneur de Passy, chevalier des deux ordres du roi,  
 conseiller en son conseil privé, capitaine de cent-hommes d'armes, gouverneur de Lyon etc. »  
 qui déclara avoir fait l'enchère, pour et au nom, des R<sup>e</sup> Père Général et religieux de l'Ordre  
 de la grande maison de Chartreuse, les quels il a élus en amis, subrogeant en son lieu et  
 place, frère Jérôme Marchand religieux et procureur, ayant charge des dits R<sup>e</sup> Père et  
 religieux et courut pour eux présent et acceptant et ont signé: De Mandelot et frère  
 Jérôme Marchand. » (invent. fol. 101) -- Le même jour, ce dernier, ayant versé les 3800 écus  
 d'or entre les mains de M. Jean Croquet-greffier de la sénéchaussée de Lyon, la Giroflée  
 fut désormais acquise à l'Ordre des Chartreux. Alors, ce territoire était borné, à l'est, par  
 les vignes des héritiers de feu noble Jean Henri, au nord, par la vigne de Benoit et François  
 Guyot, dit Varambon, le jardin de Guillaume Murry, dit Venard et le chemin tendant  
 de la porte St-Vincent au clos, vigne et terre d'Humbert Perret; enfin à l'ouest et au midi;

par le ténement de M. Claude Juge, avocat au parlement de Paris, les terres et vignes des héritiers de feu Jean Dalmais.

« La Giroflée, écrivait au 17<sup>e</sup> siècle le chroniqueur de la nouvelle chartreuse, est située sur une riante colline dans un lieu solitaire, et loin du bruit et du tumulte si considérable de la ville de Lyon. C'est là que les disciples de St. Bruno commencèrent très-humblement à fixer leurs tentes, et entreprenant de construire leur monastère, sur un bel emplacement, au haut d'un rocher, au pied duquel on aperçoit la ville divisée en deux par le cours de la Saône et du Rhône. À gauche, c'est le grand et superbe fleuve, la vaste plaine du Dauphiné et la chaîne des Alpes. À droite, une autre belle colline dont la base est arrosée par la Saône. Au pied de la montagne, sur les bords de la rivière et au-dessus d'une roche escarpée, se dresse menaçante la forteresse de Pierre-Seize. Au sommet, s'élève l'église collégiale dédiée à la bienheureuse Vierge Marie là où, autrefois, était situé un temple de Venus. Sur le versant, on aperçoit les superbes monastères des RR. PP. Capucins et des Carmes déchaussés, plusieurs basiliques et quantité de maisons de plaisance. Enfin en deçà de la Saône, se montre aussi, dans toute sa magnificence, notre chartreuse, une des plus remarquables de l'ordre par la beauté et l'importance de ses constructions élevées selon les règles les plus strictes de l'art, et qui, néanmoins, ne s'écartent pas de la modestie et de la sévérité de notre Institut » -

Du chapitre de l'année 1585, même avant l'achat définitif de la Giroflée, la jeune fondation put, du consentement des Pères définitifs, appelée, selon le désir du Roi, la Maison des Lib, et dédiée au Saint-Esprit. Solennellement incorporée à l'ordre, on lui donna en même temps pour Recteur, le V. P. Dom Jérôme Marchand, vicaire de Chartreuse. Tous nos monastères furent alors invités à venir en aide, de leurs propres ressources, à la construction des bâtiments. Le choix du premier supérieur fut universellement apprécié : D. Jérôme avait été formé à la vie religieuse par le h<sup>o</sup> Père général lui-même (parce que D. Jérôme a été formé à Abbeville) qui voulut, en cette circonstance, donner pour servir de pierre angulaire à cet important édifice, celui de ses fils, le plus remarquable par la vertu et l'intelligence. Aussi put-on dès lors prévoir toute l'abondance des bénédictions que Dieu allait répandre sur cette maison. -

## Chapitre 2.

DD. Marchand et de Bazemont Prieurs.

Placée sous la haute-protection du Roi, et confiée à un homme aussi vertueux qu'habile, l'œuvre de notre fondation de Lyon semblait-davoir s'affermir de jour en jour et prospérer rapidement, lors qu'un obstacle imprévu et de la plus haute gravité, vint se mettre à l'encontre, menaçant de réduire à néant-les plus belles espérances. On était au temps de la ligue. Dominé par la faction des Guis et, dépourvu presque-entièrement de son autorité, Henri III luttait péniblement pour défendre une couronne qui, bientôt, allait-<sup>devenir</sup> orner le front d'un autre prince dont personne encore ne soupçonnait les glorieuses destinées.

D. Jérôme Marchand comprit bien vite que, dans un si triste état de choses, il serait impossible au monarque de tenir ses promesses. N'ayant alors plus rien à attendre du côté des hommes, dont le puissant concours lui en avait été promis avec tant de bienveillance, notre pieux Recteur commença par remercier Dieu, et mit tout son espoir uniquement en sa Divine Providence qu'il choisit pour fondateurs de son œuvre, substituant ainsi, très-heureusement, au prince mortel devenu impuissant à réaliser un bon et saint-désir, le tout-puissant lui-même, immuable, éternel et souverain Maître de toutes choses !

Animé de ces sentiments D. Jérôme commença à faire à la Grotte quelques petites constructions auxquelles il donna peu à peu la forme d'un établissement-régulier. Mais désirant surtout se concilier en ce lieu les faveurs du Père céleste, il se hâta de lui ériger un sanctuaire et consacrer un autel. Il disposa donc son petit oratoire avec tant de décence et de piété, qu'en y entrant, le cœur se portait aussitôt naturellement vers Dieu, et, selon l'avis de plusieurs, il suffisait de l'apercevoir et de le contempler, pour se sentir pénétré de respect et d'amour pour la vie solitaire et pressé de dire au monde un éternel adieu ! D'après Dom Molin, Dom Marchand y célébra la première messe, le jour de la fête de St-Luc de l'année 1584 (C'est impossible puisque le premier abbé est du 17 oct. 1584. Il a dû lui-même ce jour-là, <sup>est dans un autre</sup> ~~être~~ <sup>autre</sup>).

Plein d'ardeur pour la gloire de Dieu et l'accroissement de son œuvre, notre saint Recteur bien qu'extrêmement affaibli par les jeûnes, refusait à son corps le nécessaire, mangeant, une seule fois le jour, après le coucher du soleil, d'un morceau de pain <sup>qu'il avait</sup>

qu'il avait pris le temps de mendier. Ce que voyant les ouvriers employés à la construction, étaient dans le ravissement et ne pouvaient s'empêcher, quoique hérétiques, d'aimer cet admirable fils de St Bruno. « Combien de fois, o vénéré Père, dit Dom Modin alors procureur de la grande Chartreuse, combien de fois n'avez-vous pas dû envoyer chez des âmes charitables, demander pour vous, les choses les plus nécessaires, combien de fois n'êtes vous pas allé vous-même chez les jardiniers du voisinage, leur mendier un peu de pain! Quand vous aviez du pain, le vin manquait, et vous aviez du peu, le bois vous faisait défaut pour l'entretenir! » « Très-souvent, avoua plus tard Dom Marchand lui-même, je me suis vu contraint de ramasser dans le jardin, les trognons de choux et les herbes sèches pour préparer ma cuisine. »<sup>(1)</sup>

C'est au milieu de ces privations de tous genres que Dom Jérôme voyait s'élever peu à peu les murs du futur monastère, ayant pour témoins et compagnons volontaires de son extrême pauvreté, un seul religieux et quelques domestiques dont l'un a raconté, à son tour, que son maître, pendant les grands frois de l'hiver, s'était obligé de se réfugier dans un four, faute de combustible!... Oh! heureuse solitude, s'écrie ici notre chroniqueur, oh! maison bénie, dont les commencements ont été fécondés et les fondations creusées avec les larmes et les sueurs d'un religieux si accompli!

Bientôt le sommet de la Giroflée se trouva couronné par un simple et modeste établissement régulier où s'implanta la règle des chartreux. Dom Jérôme en fut nommé Prieur en 1587. --

« La réputation de sainteté de Dom Marchand se répandit promptement dans la ville de Lyon pour laquelle Dieu lui donna des sentiments de charité semblables à ceux qu'il avait autrefois inspirés aux prophètes pour la ville de Jérusalem. Il prit la divine bonté de la combler des prospérités spirituelles et temporelles; de détourner les fléaux qui la menaçaient; de ne pas permettre qu'elle tombât dans les malheurs, où la rébellion contre l'Eglise et contre le Prince, avait réduit, ou était prest de réduire d'autres villes des provinces voisines. Tous les matins il montait au lieu le plus élevé de son monastère, en étendant les mains vers le ciel, il répétait mille

(1) Extrait de l'Historia Cartusiana... Dom Modin mourut le 13 août 1638. --

mille fois ces paroles du prophète roy al : « Seigneur sauvez votre peuple et bénissez ceux que vous avez choisis pour pour votre héritage. » (Malum / ac populum tuum, Domine, et benedic hereditati tuæ, ps. 124.9.) avec un accent si dévot et si fervent qui se excitait la dévotion dans le cœur d'un grand nombre de personnes qui l'entendaient. Ces oraisons courtes et ferventes, qu'on appelle jaculatoires, par ce qu'elles sont comme des darts enflammés qui pénètrent le cœur de ceux qui les disent, et de ceux qui les entendent, lui étaient familières. Un de ses serviteurs nommé Jean De Bismar, racontait souvent, qu'allant avec lui dans les chemins, il l'écoutait prononcer pres que incessamment ce verset: Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, avec un si grand sentiment de piété, qu'il en était extrêmement touché. Il continua la pratique de ces sortes de prières durant toute sa vie. Un jour, il passait devant un cabaret où il y avait quelques doloureux qui faisaient du bruit et se querellaient. Le désir de les mettre d'accord, et de les empêcher d'offenser Dieu, le porta à entrer dans ce lieu qui ne revenait guère à sa profession et à son humeur. Les emportés ne le virent pas plus tôt vu entrer, sans qu'il leur dit un seul mot, qu'ils sortirent tous par les fenêtres sans rien dire, et sans regarder derrière eux, s'enfuyant l'un d'un côté, et l'autre de l'autre, comme si le carreau du ciel fut tombé au milieu d'eux. En effet, ceux qui ont vu et pratiqué ce bon Père ont assuré, que de même que les gens de bien étaient extrêmement consolés et edifiés en le regardant, aussi les méchants voyaient sortir de ses yeux des rayons qui les éblouissaient, et qui jetaient la terreur dans leurs âmes, ce qui était quelquefois le principe de leur conversion. » (Hist. ou Antiquitez, tom. II, vie de St. Jérôme p. 16.) -

Dieu, reprend notre chroniqueur, s'étant servi de ce vase d'élection pour établir une maison de retraite et de prières dans la ville de Lyon, il le rappela ensuite dans le premier monastère de l'ordre pour lui en donner la conduite générale, au moment où il s'y attendait le moins. » C'était en l'année 1588; le R.<sup>d</sup> Père St. Jérôme Liguani, alors aveulé par l'âge et les infirmités, se démit de ses fonctions (et on le sçait...) et le choix des électeurs tomba, au contentement général, sur notre Père de Lyon qui fit tout pour échapper à cette si grande responsabilité. Forcé néanmoins de courber la tête sous le joug de l'obéissance, Don Jérôme se choisit pour son successeur à la chaire de Lyon le V. P. St. Louis De Bagemont chanoine

De Paris.

Lyon 1: 8

Si après un catalogue des profits de cette maison, Dom Louis, issu d'une famille noble avait à peine atteint dix huit ans lorsqu'il alla se présenter pour revêtir l'habit de St Bruno. Profès au 6 mars 1565 fut d'abord envoyé comme procureur à la chartreuse de Valprofonde, Recteur de Valbonne (1580 à 1582), vicaire de Salettes, célèbre monastère de religieuses chartreuses, situé en Dauphiné près de Crémieu (Bière) et sur les bords du Rhône. - Il fut aussi Prieur de St Croix en Tarey, et en 1588 Prieur à Lyon après le départ du V. P. S. Jérôme Marchand. Transféré par le chapitre général de l'année suivante (1589) à Valprofonde, il séjourna jusque en 1602, presque continuellement seul, dans cette maison récemment sacagée et détruite par les guerres civiles et religieuses. Nommé alors Prieur de Basserille, notre vénéré Père fit des instances pour qu'on le rendit à la solitude complète du cloître. Le chapitre de 1604 exauça le plus cher de ses vœux en l'envoyant simple religieux à Ayronay, qu'il quitta plus tard pour revenir à la chartreuse de Paris, sa maison de profession.

« D. Louis De Bagemont posséda vraiment toutes les vertus: Sçavoir, on remarquait en lui une simplicité admirable, un abord très facile, une grande modestie, un zèle ardent pour l'observance régulière, une affabilité et une bonté pour tous qui lui attiraient les cœurs de chacun. Cette grande bonté ne lui permettait pas de penser mal de personne, aussi recevait-il peut être trop facilement les injures qui se présentaient pour être reçues dans l'ordre. Il avait également la dévotion en honneur, et ne laissait pas attaquer devant lui la réputation du prochain. Un jour, comme il se rendait au chapitre général, et faisait l'ascension de la chartreuse, à travers la montagne par ces sentiers autrefois si difficiles et si dangereux, il lui arriva de tomber malheureusement avec son cheval, au fond d'un précipice sur d'énormes blocs de pierre! A la nouvelle de cette catastrophe le R. Père général Dom Marchand, obligé naturellement de s'occuper aussitôt de ses funérailles, envoya sans retard des gens pour retirer son corps du précipice. Mais quel ne fut point l'étonnement de ces derniers, en apercevant notre Père sain et sauf et récitant tranquillement son office. Le cheval était lui aussi, debout sans blessures et ne laissant absolument rien paraître de l'effroyable chute. Retiré du précipice, D. Louis apparut au R. Père et à toutes les Tères du chapitre général comme un vrai ressuscité. - Vous avez bien à remercier Dieu pour une si grande grâce lui dit le R. Père en le félicitant! - Eh quoi répondit Dom Bagemont  
en souriant

en souriant, Dieu pouvait-il me traiter plus durement? Pourrait-il en effet, me précipiter plus haut et dans un endroit plus profond! » Et ces paroles, le R.<sup>e</sup> Père prit un air sérieux, blâma ce jeu de mots de D. Louis, et lui imposa pour pénitence la recitation d'un ps autheur. ss (chronique) -

Lorsqu'il eut été délivré des préoccupations possibles du Liorat, D. De Bazemont, retourna, comme nous l'avons dit, à la charruaise de Paris, à sa maison de profession, où il exerça encore pendant longtemps l'office d'antiquaire. Par sa simplicité et la piété avec laquelle il célébrait le saint sacrifice de la messe, le saint vieillard s'attira la confiance de la communauté, et entendait presque toutes les confessions. Tout dans l'aménagement de sa cellule, respirait la plus grande pauvreté, il n'y possédait du reste, que son rasoir et la vie des saints. Les entendus néanmoins dans les affaires temporelles, il voyait son Prieur, D. Augustin Joyeux, venir souvent prendre ses conseils et mettre ses avis en pratique. Enfin après 66 ans d'une vie pleine d'innocence et de pureté, D. De Bazemont tomba un jour de son lit et contracta, par cette chute, sa dernière maladie qu'il supporta avec beaucoup de patience. Le jour de l'inhumation de la Ste Croix, le prêtre hebdomadaire, avant de célébrer, vint lui demander sa bénédiction. Le malade pressentant sa fin prochaine, le pria de prier à lui d'une manière spéciale au memento des vivants, prévoyant qu'à ce moment, il se trouverait à la dernière extrémité. En effet le prêtre le quitte, commence la messe, et au moment où le chœur chantait ces paroles de sanctus: Benedictus qui venit in nomine Domini, le frère infirmier vint frapper à la porte de la sacristie, annonçant avec larmes que D. Louis est à l'agonie; il retourne auprès du moribond et reçoit son dernier soupir! C'était le 14 septembre 1630; notre saint religieux avait alors atteint sa 86<sup>e</sup> année. La nuit suivante D. Louis apparut à un de ses amis près de la charruaise de Valprofonde dont il avait été autrefois Prieur. Il lui annonça qu'il était sauvé et devait aller au ciel jouir de la présence de Dieu après avoir passé quelques heures seulement en purgatoire, ajoutant ces paroles de St Paul aux corinthiens « dictamen per ignem », c'est-à-dire, comme on passe par le feu! L'ami à son réveil, court aussitôt à la charruaise, raconte aux frères la vision qui l'avait si fort impressionné, et cite les paroles dictamen per ignem, dont il ne comprenait pas le sens. N'ayant aucune nouvelle de D. Louis, ces derniers n'eurent rien à répondre. Mais peu de jours après, revoyant son obit, ils comprirent le sens de la vision et, dès ce moment, regardèrent leur ancien Prieur comme faisant partie de cette glorieuse assemblée

assemblée des saints dont il avait, sur la terre, retracé les vestes d'une manière si parfaite.

Dom Louis De Bazemont fut remplacé à Lyon pour le vicariat de nos moniales de Salentes, D. Jean Thurin profès de chartreuse au temps du R<sup>e</sup> Père D. Pierre Sauter. Nommé Prieur du Val St-Jugon en 1566 et comitidieur, D. Thurin, au chapitre de 1570, revint à la grande Chartreuse, pour y exercer l'office de procureur à l'obédience de Tarras. Là il fut désigné pour réviser la nouvelle collection des statuts. Prieur ensuite d'Hoste en Lombardie, de Pise, de Dubois, de Portes et Vicaire de Salattes, il fut envoyé en dernier lieu à Lyon par le chapitre de l'année 1589.

À son arrivée, le nouveau Prieur trouva les Lyonnais fort troublés encore et surexcités par la guerre civile et religieuse. Après les seconds États de Blois interrompus subitement par la mort sanglante du Duc de Guise, il y avait eu à la capitale une nouvelle levée générale de boucliers contre Henri III. Lyon entra dans cette même voie. Une conspiration éclata le 24 février, les citoyens, en grand nombre, coururent aux armes, élevèrent des barricades, et la ville renonçant formellement à l'autorité royale, se mit sous la protection de son ancien gouverneur, le Duc de Nemours auquel elle ouvrit solennellement ses portes le 22 mai, aux cris mille fois répétés de vivent les Catholiques, vive le gouvernement! n (1)

Il faut peut-être rattacher à cette époque la note suivante insérée dans l'Inventaire des titres de la chartreuse, d'après laquelle: « ce qui avait été commencé à la Giroflée, selon le modèle qui en avait été donné, fut détruit, demoli et ruiné pendant les troubles des guerres civiles. » -

### Chapitre 3<sup>e</sup>

D. Jean Thurin 1589-1590 et D. Guillaume Chelsome 1590-1592 Prieurs.

Vers ce temps-là un jeune homme nommé Robineau, âgé de trente ans environ, retiré par la grace de Dieu, des ténèbres d'hérésie où il était plongé depuis de longues années, ouvrit enfin les yeux à la lumière de la vérité, et se convertit si pleinement

---

(1) Histoire monumentale de la ville de Lyon par J. B. Monfalcon, seconde partie, tom. II, page 145. Paris, Firmin Didot. M. DCCCXVII. (1866). -

à la religion catholique que, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, il prend même à renoncer entièrement au monde. Les circonstances ne lui permettant pas encore de suivre son attrait, il mit, en attendant, toute sa confiance en Dieu, et se lia d'une étroite amitié avec un très saint-homme du nom de Mallo, ami lui-même bien dévoué des Chartreux, et agent-général de leur P. Ordre dans la ville de Lyon. Grâce à cette liaison, Pierre Robineau fit bientôt la connaissance de nos Pères de la Grande-Chartreuse, et les visita dès lors fréquemment, afin d'apprendre d'eux la meilleure manière de vivre saintement. Il aimait surtout à prier dans leur petit-santuaire, et c'est-là que, transporté d'amour pour Dieu, il prit la résolution de se défaire de tous ses biens, afin d'imiter N. S. J. C. dans sa pauvreté. Ne s'arrêtant plus dans cette voie nouvelle, Pierre Robineau multipliait ses visites au Desert de la Grande-Chartreuse, et y passait de nombreuses et délicieuses nuits en prière dans la chapelle où l'on ne chantait pas encore matines à cause du petit nombre de religieux. Finalement, il se décida à parler de son projet à M. Mallo, le priant d'en informer le R.<sup>e</sup> Père-général, et de lui faire connaître son intention non seulement d'entrer dans l'Ordre, mais encore de consacrer toute sa fortune à la construction de la Chartreuse de Lyon.

Le R.<sup>e</sup> Père-général loua hautement le projet de M. Robineau et accueillit ses propositions avec une grande joie. Aussitôt il députa auprès de lui un de ses religieux, Don Guillaume Chelome et D. Jean de L'Escluse, prieur de Valenciemmes (dit à présent de 1586 à 1590) alors en Chartreuse, afin de s'entendre pour commencer l'œuvre sans retard. Il fut convenu que M. Robineau ferait un premier versement de 2000 couds d'or. Dès la fin de l'année suivante (1590), nous voyons les Chartreux s'inquiéter tout d'abord des matériaux nécessaires à la construction, comme il ressort de la délibération suivante des consuls de la ville: elle est datée du 17<sup>me</sup> mars: - Il leur la requête des Révérends pères et religieux de la grande Chartreuse, chef de l'Ordre, par laquelle ils ont remonté que depuis quelques années, ils ont commencé en cette ville une église et un monastère de leur Ordre pour y planter<sup>(10)</sup>, et à cet fins, ils ont acquis un terrain où ils auraient dès le commencement fait bâtir une petite chapelle, et édifier quelques bâtiments pour leur habitation, mais comme ils ne suffisent pas pour loger les religieux de leur Ordre qui passent en cette ville, ni ceux qui y résident pour la célébration de l'office divin, ils désiraient amplifier les dits bâtiments; et notamment celui de leur église, ce qui ils ne peuvent faire sans avoir la permission de

- 41 -

- (a) Montbrun, comme en plusieurs autres bonnes villes du dit royaume. Et a ce fin, et... (arch. de la ville de Lyon BB. 125 fol. 42 - et BB. 126 fol. 64.) non. Du 4. valoz le document est bien du 17<sup>em</sup> au 1590
- (b) acquit un grand fiefement fort éloigné du commerce et de la fréquentation de ce peuple. au quel fiefement de la dite acquisition, ils firent bâtir une petite chapelle et édifier quelques bastimens, pour leur habitations, Mais par ce qu'ils ne suffisoient pour loger les religieux de leur ordre qui passoient de ce pays est par cette ville et ceux qui seront a leur établissement résidants

tirer des pierres de la pierrerie voisine la plus commode; sur quoi requierent leur être pourvu, et en outre quelques privilèges et immunités, octroyés à leur ordre, par les rois de France, leur soient accordés pour en jouir, en cette dite ville, comme ils en jouissent par toutes les autres villes de ce royaume où il y a des églises et des couvents de leur ordre.

Les dits échevins (nobles Nicolas de Chaponay, Michel de Lure, Tanneto Delacqui, Jean Ivernogean dit de Loulouze, Antoine Chevrier, François Platet de Vaux, Jean Charbonnier et Louis Frost), désireux d'attirer sur la dite ville toutes sortes de dévotion et piété, et, ayant mis en considération, que l'ordre des religieux Chartreux n'apporte aucun dommage mais plutôt profit et bénéfice au peuple, parcequ'ils ne sont pas mandians mais plutôt charitables et faisant de grandes aumônes, considérant que les édifices ~~qu'ils désirent faire, seront autant de décoration et d'embellissement à la ville, leur ont permis de faire tirer et prendre de la pierre pour leurs édifices au lieu qui, pour ce, leur sera le plus commode, pourvu que ce soit sans l'incommodité des particuliers avec lesquels pour ce, ils comiendront et, à la charge de donner le modèle des bâtiments avant de commencer, aux fins de considérer si pour la situation, il pourrait avec le temps, être nuisibles ou apporter préjudice ou dommage à l'édite ville ou non. Et quant aux privilèges et exemptions à eux concédés et octroyés par les rois de France, après qu'ils en auront dûment fait apparoir par un vidimus authentique qui sera au pied du présent acte inséré, ont les dits échevins consenti et consentent-entant qu'à aux est, à l'observation pleine et entière de ceux en cette dite ville, sans qu'il leur soit fait mis ou bailli aucun trouble ou empêchement, au contraire de la part des dits échevins. (Invent. fol. 109). Suit le tenent du vidimus que nous renvoyons malgré son importance, à la fin du volume pour éviter trop de longueur. (V. à la fin - Lettres de Henri III 1574)~~

Le lendemain, jour de la fête de St. Joseph, J. Jean Thurin prieur, donna à un premier prix fait au sieur Jean Magnan architecte et à Jean le Gros, Jean et Pierre Charmetion frères, pour la construction de l'église de la Chartreuse « Du Côté du St. Esprit ». Les preneurs devaient faire, suivant un modèle, toutes les murailles, fondations tant dans la terre qu'en dehors et toutes les routes nécessaires. Les excavations devaient être exécutées à leurs dépens, mais les PP. Chartreux s'engageaient à leur amener, sur place, les pierres de taille et les briques. En outre, les mêmes preneurs devaient exécuter

pour la subsistance du service divin, que selon leur inclination, ils se en ont fait continuellement, ils desireroient d'amplifier les dits bastiments, notamment celui de leur eglise, qui sera d'autant embellie et decorer cette ville, ce qui ils ne peuvent faire sans estre secourus et aydes par une permission speciale et faire tirer de la pierre pour le dit bastiment de telle pierre voisine, qui sera plus commode et plus propre pour iceluy. Sur quoy ils requestent leur estre procurez; et que outre ce, leurs privileges et immunités octroyées à leur ordre par les roys de France leur fussent accordez pour en jouyr en cette ville, comme ils en jouyissent par toutes les autres villes de ce royaume où il y a des religieux et convents de leur ordre érigés. Les dits sieurs echevins desirans d'attirer en ladite ville toute sorte de dévotion et piété, et mis en considération que l'ordre des dits religieux chasteux n'apporte aucun dommage mais plutôt profit et bénéfice au peuple par ce qu'ils ne sont mendians, mais plutôt charitables et donnent de grandes aumônes, considérant aussi que les édifices qui ils desirant de faire en ung lieu escarté du commerce et de son fréquent usage du peuple seront autant de décoration et d'embellissement à la ville, leur ont permis et permis d'en faire tirer et prendre de la pierre pour leurs édifices au lieu qui pour ce leur sera plus commode pour en que ce soit sans incommodité des particuliers avec lesquels pour ce ils conviendront, et à la charge de bailleur le modèle dudit bastiment en tant que le commandement aux fins de considérer si pour la situation, il pourroit avec le temps estre nuisible et apporter préjudice ou dommage à ladite ville ou non.

Et quant aux privileges et exceptions à eux concedez et octroyez par les roys de France etc. (M. Vahy,)

(a) Arch. De Lyon CC. 312. - Regnole prés ent de. au consolat par les P. et religieux de l'Ordre des chasteux après obtenu l'exemption des subides; cette permission leur fut accordée par délibération consulaire du 17 mars 1590. - (noté de M. Vahy) -

(b) Arch. Du Rhône. B.B. 126. fol. 88. 5 avril 1590. En faveur des R. P. d'uns. Gén. ral, p. i. et religieux de la g. chasteuse M. Jehan Chaignan, maître architecte et peintre qui a entrepris l'oeuvre construction et édification de l'église et monast. et que ils veulent faire édifier en cette ville. à estre exempté du quest. et par de (?) tant et si longuement qu'il sera actuellement travaillant - et occupé audit édifice. et sans le tirer à conséquence et pour ce sont faites très expresse défenses à son capitaine pionon, Deby contraindre. (noté de M. Vahy.)

exécuter les corniches, pilastres et leurs saillies conformément aux Dessins, et fournir aussi les pierres de bonzon, pierres brutes, chaux, sable et façon de mortier, le tout déposé au lieu choisi par M. Du Consulat. Tous ces ouvrages seraient finalement toisés, tant pleins que vides, et payés à raison de 3 écus et 40 sols la toise etc. etc... Le travail devait commencer le premier avril prochain, sous la direction du sieur Maignan architecte auquel Dom Prieur avance à compte, par les mains de M. Antoine Malle, 300 écus d'or, soit 900 livres. « Si quelques uns des ouvriers se permet de blâmer ou le saint nom de Dieu, ou de tenir quelque autre propos mal dit, il sera tenu à rendre incontinent le dit argent sans difficulté etc... » (Invent.)

En date du 3 avril suivant, S. Guillaume Chelome donne avec D. Thurin « prieur » au nom de R. Père Général S. M. O. C. M., un autre prix fait au même Maignan « architecte » appointé pour la conduite du bâtiment tant de l'église que du monastère à construire au dit lieu de la châtresse du Lis. St. Esprit, soit de la maçonnerie, charpenterie, peinture etc. etc. (Invent.) Le dernier ne pourra point, pendant la durée de la construction, vaguer à d'autres travaux sans la permission du Prieur; il ne payera pas les ouvriers mais les commandera, sans cependant en établir ou renvoyer aucun de lui-même. On lui comptera un écu d'or sal<sup>(1)</sup> pour chaque jour de vacation. Le modèle qui il fera faire pour l'église lui sera payé, et, pendant toute la durée des travaux, il devra se loger, à ses frais, dans le voisinage de la châtresse. Acte reçu par Rey notaire à Lyon.

Selon la chronique, les fondations ay ant été creusées rapidement, grâce au premier don de M. Robinsau, la bénédiction de la première pierre eut lieu, peu après, par Monseigneur de Villard, archevêque de Vienne. Elle fut posée par le marquis de St. Sorlin, père du Duc de Nemours, en présence de M. de Soudier Châlon, secrétaire de St. Esprit, vicaire général de Monseigneur Pierre d'Epimac, archevêque de Lyon, et d'un grand nombre de personnages remarquables de la Ville, tant ecclésiastiques que séculiers. « Il y mit la première pierre. M. le marquis de St. Sorlin, dit Claude de Rubys, et fut le lieu béni et consacré par le Digne prélat

(1) ~~Historique~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Mon~~ ~~écu~~ ~~d'or~~ ~~sal~~. c'est-à-dire: un écu d'or en espèce. Dictionnaire universel de Liéoux. Histoire de la ville de Lyon M D C C I V (1704). -

vray miroir de piété, Messire Pierre De Villars...<sup>(1)</sup>

Presque dans le même temps se tint à la grande Chartreuse le chapitre général qui, dans sa sollicitude toute spéciale pour la nouvelle fondation, fit en sa faveur l'ordonnement suivant: « Afin d'honorer d'une manière toute spéciale le saint Esprit, notre seigneur, et procurer le bien du chapitre et de l'ordre tout entier, et, en particulier, la conservation, l'accroissement spirituel des maisons de la grande Chartreuse, des <sup>Sts</sup> Etienne et Bruno, de L'aulay, de Coris, de la Padule, de Chaples, de Lancia, et le soulagement des âmes de leurs fondateurs, le chapitre général fit instamment les pieux et communautés présentes et à venir des maisons susdites, de vouloir bien nourrir, vêtir et entretenir de leur surabondance, et aussi des religieux de la plantation nouvelle, placée sous le vocable du St Esprit et à lui consacrée, dans la ville de Lyon. Les religieux ainsi secourus et entretenus, intercéderont pour ces maisons, et leur obtiendront les grâces si précieuses dont nous venons de parler. En outre, les mêmes communautés sont priées de continuer cette œuvre de charité jusqu'à ce que la chartreuse naissante puisse se suffire au moyen des pieux et largesses de ses bienfaiteurs. Nous pouvons du reste, raisonnablement espérer et attendre du ciel une si grande grâce, puisque déjà il a plu à sa divine Majesté de susciter un homme de bien, assez généreux pour s'engager à fournir aux frais de construction de toute l'église qui coûtera dix ou onze mille écus. Nous laissons à la discrétion de chaque maison de décider ce qu'il convient de donner pour la nourriture et l'entretien d'un religieux en tenant compte des dépenses nécessaires pour le service... » (Arch. de l'Ab. - Chronique - Histor. - Inventaire.)

Monsieur Robineau auquel fait allusion le chapitre général, avait déjà, comme il a été dit, donné une première somme de six mille livres. Cet argent épuisé, il donna de nouveau, en l'honneur de très-sainte-Trinité, trois mille livres, qu'il fit bientôt suivre de six mille autres. Non content de cela, et désirant de plus en plus se dépouiller de tout et devenir pauvre afin de s'enrichir des richesses de Jésus-Christ - ce chrétien généreux offrit encore sept mille livres en l'honneur du St-Esprit, pour mériter de recevoir des sept précieux dons. De plus, après avoir honoré la très-sainte-Trinité, il voulut ensuite montrer sa piété envers l'humanité de notre seigneur J.C. et le collège

(1). Histoire véritable de la ville de Lyon, pag. 448. Lyon, Bonaventure Hugo, in fol. 1604. - <sup>apud</sup>

apostolique ; à cet effet, il apporta encore à la chartreuse, les Douze derniers mille écus qu'il s'était réservés pour ses besoins les plus impérieux !

Ces différentes sommes permirent de construire le chœur de la grande église et une partie du petit-cloître ; mais on dut s'en tenir là, la moitié des ressources ayant été déjà absorbées par la largeur et la profondeur des fondations en général. Quant à M. Robineau, après s'être si admirablement dévoué pour Dieu, il prit la route de la grande Chartreuse, et, se jetant aux pieds du R.<sup>d</sup> Père Général : « Vous avez reçu mes biens, lui dit-il, recevez maintenant ma pauvre personne. » Avant son départ, il avait encore cédé à nos Pères de Lyon, par l'entremise de M. Mallo, sa charge de receveur du droit de six livres par pièce de velours de Genève et autres étoffes étrangères entrant dans la ville. Il fit profession le 17 avril 1794 et, peu d'années après, Dieu l'appela à lui pour le récompenser selon son mérite. Voici la note de son obit : « Pierre Paul Robineau né à Lyon profès etc. mort à Carrières en 1600. Messe de l'Assomption de la sainte Vierge dans tout l'ordre ; c'est le même qui donna tous ses biens pour la construction de l'église de la maison de Lyon. »

Le chapitre de 1590 ne se borna pas à solliciter des secours pour la construction de notre chartreuse, il lui donna, en outre, un nouveau pasteur dans la personne de S. Guillaume Chelome que nous avons mentionné plus haut. Pour S. Chusin, il alla gouverner la chartreuse de Lortet pour la seconde fois ; mais, après quatre ans de résidence dans ce monastère, se trouvant accablé <sup>par l'âge et les</sup> infirmités, on le déposa, « pour sa consolation », selon l'expression de la carte de 1594, et « comme ayant bien mérité de l'ordre ». Cependant on l'envoya en core à Brignion, en qualité de Vicaire afin, dit-on aussi « d'éduquer les novices qui se pressent aient en nombre dans cette maison, et de leur servir de modèle ». Toutefois, il y mourut peu de temps après son arrivée. Sa mort est annoncée par la carte de 1595,

Dom Guillaume Chelome né en Lorraine d'une famille noble, et sacré évêque de Dumbiano, s'était réfugié à Rome pour éviter la persécution du protestantisme dans son pays. Le souverain Pontife le nomma alors à l'évêché de Vaison, dans le comtat-Venaissin. Après seize années d'un épiscopat des plus

Des plus mérités, Désirant mener une vie plus tranquille, il se démit de sa charge avec l'autorisation du Pape Sixte-Quint, et obtint plus tard la permission d'embrasser la vie religieuse à la grande Chartreuse. Déjà auparavant, Monseigneur Chelome s'était adressé dans le même but à Grégoire XIII. mais inutilement: ce Pontife qui connaissait tout le mérite et la vertu du Prêlat exilé, n'avait pas voulu consentir à se priver de ses services. Plus heureux avec le Pape Sixte-Quint, l'évêque Démistionnaire se dévoua de tous ses biens et dès les premiers jours de l'année 1585 probablement, se rendit à la grande Chartreuse pour y commencer le temps de la probation, toujours vêtu en évêque, attendant de Rome la décision définitive dont nous venons de parler. Mais quelques mois plus tard, le souverain Pontife lui ordonna de se rendre en Russie afin de prendre connaissance de l'état de la religion catholique dans ce pays, et de lui rendre compte à son retour, de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Sa mission une fois remplie, Monseigneur Chelome retourna auprès du St-Père, et, après lui avoir exposé la situation désespérée de ses compatriotes catholiques, obtint finalement la faculté d'entrer dans l'Ordre en vertu d'un bref daté du 23 novembre 1585.<sup>(1)</sup> Un fils de son père fut alors nommé évêque de Vaison à sa place et

(1) « Venerabili Fratri Guillelmo imper episcopo Humblanensi, Sixtus Papa V. Venerabilis pater salutem et apostolicam benedictionem, cum nuper Humblanensis, cui proceres regimini et Vasionensis, cuius administrator perpetuus apostolica auctoritate existebat, ecclesiarum administrationes in manibus nostris sponte et libere cesserit, nos que cessionem ipsarum duocerimus admittendam; tunc ob meliorem vitam frugem sicut nobis exponi fecisti, in monasterio Domini Majoris Cartusie grati anapolitanae Diocesis professionem facere, et ibi illius in perpetuum famulari summo opere desideras. Postea in tam pio proposito confovere, et alias tuis votis favorabiliter annuere volentes, te ab omni cura et vinculo episcopali, quo dictae Ecclesiae Humblanensis et Vasionensis tenebaris, exemptam et liberam esse declaramus, et qualiter opus sit pro procedentis excusatione, et liberamus, tibi que ut habitus episcopali penitus dimisso, et regulari dicti Ordinis suscepto, dictum monasterium ingredi et professionem per illius monachos omnino constantem expresse emittere, atque inibi secandum ipsius Ordinis regulam instituta de quo et ab illis superioribus recipi et admitti libere et licite possis, et valens apostolicam auctoritatem tenore presentium indulgemus, ac tenore etiam dispensamus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon monasterii et ordinis huiusmodi iuramento, confirmatione apostolica

sorti à Rome. Après la cérémonie, les deux Prélats partirent ensemble pour la grande chaise-  
 haise où ils arrivèrent la veille de Noël. Le 31 décembre, l'on leur en fit l'habit de novice  
 sous le nom de S. Guillaume, et, le lendemain, l'on ne se sépara d'eux que pour aller  
 prendre possession de sa charge épiscopale. Profès au 6 octobre 1587, Don Guillaume  
 à cause de sa rareté et de sa grande expérience des affaires, fut choisi pour  
 coadjuteur par le R. Père S. Jérôme Marschand. Pendant son séjour à la grande chaise,  
 il exerça plus d'une fois ses fonctions de vicaire et conféra les Ordres sacrés en vertu d'un  
 indult du St Siège, se montrant malgré tout, admirable d'humilité et d'une régula-  
 rité irréprochable. (A)

Le Chapitre de 1590 l'installa Prévôt de la maison du St Esprit. En l'an  
 - royaume à Lyon, la carte s'exprime ainsi : « Nous nommons Prévôt de Lyon, le R. Père Don  
 William Chelome, avec la certitude qu'ayant su mériter autrefois, par amour pour la solitu-  
 - de et le silence, les plus grands honneurs et les plus hautes dignités, il acceptera aujourd'  
 - lui, par amour pour Dieu, des fonctions plus humbles, à l'exemple de notre Seigneur  
 Jésus Christ qui, tout en étant Dieu lui-même, s'est humilié et fait obéissant à son Père  
 jus qu'à la mort de la croix » -- Les Décrets du Chapitre général furent pleinement réa-  
 - lisés ; non seulement S. Guillaume accepta la charge de Prévôt à Lyon, mais il se  
 montra encore, sur ce nouveau théâtre, un très-digne imitateur du R. Père S. Jérôme  
 Marschand : sa piété peu ordinaire, son amour pour la pénitence et la sainte pauvreté  
 y paraurent au grand jour. Ainsi, il se contentait de l'extrême nécessaire, et ne voulait point

apostolica vel quavis firmitate aliâ roboratis et auctoritate et consuetudine firmis et cogis  
 quoque indultis et litteris apostolicis, illis eorumque superioribus, reformativibus et qui-  
 busvis aliis provisionibus, sub quibusvis unquam tenoribus et formis, nec cum quibusvis et derogato-  
 riis, derogatoriis aliisque officationibus, et in solibus clausulis, nec non irritantibus et aliis  
 decretis in contrarium, quomodolibet etiam nostro proprio et ex certâ scientiâ similibus concessis  
 approbatis et innovatis, quibus omnibus aliis in hoc roboratis auctoritate et honore  
 presentes, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, vobisque contrariis quibuslibet  
 Datum Rome apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, Die 23 novemb. 1586. Pontificatus nostri anno  
 primo. 155 (In Ephemerid. vatic. tom III pag 1057. ms.) — \* publ. 1585

A). « Venerabili Fratri Guillelmo nuper Episcopo Dumblanensi, Sixtus Papa V. -

Venerabilis pater salutem et apostolicam benedictionem, ut commoditati Religiosorum  
monasterii seu Domus illius in Cartusioe Gratianopolitane Diocesis prospiciamus, tibi, qui  
Ordinem, Cartusiensem professus, ac in dicta Domo degis, et primam clericalem tonsuram, ac  
omnes etiam sacros et presbyterales Ordines, monachis professis dictae Domus ad id statum  
donec etiam extra tempora a jure et statuta confere, altarique et ceteris pro usu Ecclesiae  
dicti monasterii consecrare, aliisque pontificibus ibidem exercere libere et licite valeas, aucto-  
-ritate Apostolica tenore praesentium licentiam et facultatem, concedimus non obstantibus  
constitutionibus apostolicis, actibusque contrariis quibuscumque. Datum Romae apud Sanctum  
Patrum, sub annulo Piscatoris, die 16 Junii 1586, Pontificatus nostri anno secundo. - »

De cette pauvreté qui consiste à retrancher seulement le superflu, mais bien celle qui entraîne aux besoins de la nature une partie des choses même les plus indispensables. Le mobilier de sa cellule se réduisait presque à rien : un simple coffre en bois lui servait à la fois de lit et de réfectoire, et pour toute nourriture, il se contentait de légumes et d'un pain très grossier. Ne pouvait-il pas alors s'appliquer cette parole du prophète : « Qui a inieram, tanquam panem, manducabam ! Parce que je mangeais la cendre comme le pain ! » (ps. 101-10). D. Guillaume fit continuer les constructions à la Grosse : au mois d'octobre (20), il donne à divers fontonniers de pierre de St-Lyrr et St-Germain sur l'Arbresle, plusieurs devis et finipoints, entre autres des quels « le vieux sanitaire » (celui de D. Marchand), sera partie du nouvel édifice auquel il sera relié par une grande arcade. La niche ou coquille de ce sanitaire sera percée de cinq grandes fenêtres en arcades, réduites en carés de 209 pieds de hauteur et de trois pieds de jour. Vient ensuite un dôme qui sera également soutenu par quatre grandes arcades, une nef, avec plusieurs chapelles latérales, se communiquant entre elles par des portes de trois pieds de jour et de six de hauteur. On convient aussi de la fourniture et façon des consoles, des piédestaux, des pilastres de tout l'intérieur de la nef, des quatre chapelles « du côté du soir », de la piscine de la sacristie etc... Les arcades coûteront 306 livres la pièce, les portes 60, les fenêtres 5, les consoles avec leurs pilastres 40 sols l'une, et les piédestaux 6 livres. (inventaire).

En date du 8 février 1591, Guillaume deury dit Venart-jardinier de Lyon, vendait au R<sup>d</sup> Père général de l'ordre « des devots religieux chasteux » (qui absent) « en présence de D. Guillaume Chelome, évêque de Vaison, prieur de la chasteuse du St-Espirit, une terre d'environ une bichée, située à Lyon, parvint et Vincent, territoire des Baudinat, joignant au matin le jardin de Benoit Guigou, dit Varambon, au midi le convent du St-Espirit l'ancien, au soir l'église que les Pères chasteux ont édifiée de présent à neuf, et au nord le chemin de Lyon au territoire des Ferreries, et cela sous le revenu d'un Barral<sup>(1)</sup> et demi de vin à l'hôpital St<sup>e</sup> Catherine, et au prix de 110 écus d'or sol que le dit deury confesse avoir reçu du R<sup>d</sup> Père général, par les mains de M. Antoine Mallo, bourgeois de Lyon. » L'acte écrit sur parchemin fut rédigé par Hubert notaire. (invent)

(1) Le Barral est probablement la baraille tonneau de 800 litres environ, appelé ainsi dans certaines localités. —

Le 18 du même mois, Dom Guillaume fait son compte de recettes et de dépenses pour la construction de l'église :

La maison a reçu en plusieurs fois des bienfaiteurs 8225 écus soit 24675 livres.

Elle a dépensé . . . . . 7485 écus soit 22455 livres.

Il reste pour continuer l'oeuvre . . . . . 740 écus soit 2220 livres.

D'après la chronique, les dons de M. Robineau se seraient élevés à la somme de 19 mille écus, soit 57000 livres; ce bienfaiteur insigne n'avait donc pas encore à ce moment, c'est-à-dire en 1591, achevé les différents versements dont nous avons fait mention. Quoi qu'il en soit, le chapitre général de cette année la confirme l'ordonnance du chapitre précédent, et presse de nouveau les maisons déjà nommées de venir en aide à la fondation nouvelle.

D. Guillaume présida à Lyon pendant le court espace de deux ans, et fut nommé en 1592 Prieur de la chartreuse de Rome et Procureur général de l'Ordre. Transporté par la sainte obéissance au sein de la ville éternelle, il fut bientôt, comme à Lyon, se faire apprécier de tous; mais déjà mûr pour le ciel, il rendit sa belle âme à Dieu, au bout d'un an et quelques mois de séjour, le 26 septembre 1593. -

Pour témoigner hautement de son estime pour ce saint religieux, le Pape Clément VIII voulut assister en personne à ses funérailles, et au chapitre, après la cérémonie, il l'appela beatus virus et beatissimus. Le R. P. Père S. Jérôme Marchand connut aussitôt d'une manière miraculeuse, comme nous le verrons plus loin, la grande peste que l'Ordre venait de faire. -

## Chapitre 4<sup>e</sup>

### Dom Antoine de Saint Paul Prieur 1593-1593. -

Après le départ de Dom Chelome, nous trouvons Prieur de la chartreuse de Lyon, Dom Antoine de St. Paul, né à Toulouse, d'une famille noble, et conseiller au Parlement de sa ville natale. Son père qui occupait le poste important de premier maître des requêtes, entra aussi dans l'ordre. Avant de quitter le monde, nos deux pères furent déjà presagers leur sainteté future, car, au milieu de toutes les douceurs d'une vie commode, ils s'encouragèrent mutuellement à porter sous leurs habits de soie, un rude cilice, et châtiaient leur

Page no 3

chair par l'abstinence et de fréquentes disciplines. Antoine surtout, dont la santé plus délicate devait, ce semble, lui interdire la pensée du cloître, avait néanmoins une horreur profonde de la vie mondaine, et s'essayait en famille à la pratique de toutes les austérités ~~de la~~ monastiques. Se sentant attiré vers la grande Chartreuse il en prit un jour la route, et y fit profession le 20 du mois d'août de l'année 1579. Nous devons mentionner ici une circonstance fort remarquable de son arrivée au monastère, et dans laquelle, par l'effet d'une inspiration divine, il vit, en quelque sorte se déchirer pour lui les voiles de l'avenir.

Au moment où il franchissait le seuil de la maison, S. Jérôme Moarchand alors vicaire du R<sup>e</sup> Père S. Bernard Carasse, se sentit inspiré de se rendre à l'hôtellerie, et, après avoir salué assez froidement les compagnons d'Antoine il tendit les bras à ce dernier et l'embrassa avec une grande tendresse. « Vous nous arrivez très-heureusement, cher Monsieur lui dit-il, que le Seigneur vous vante et vous bénisse puis que vous devez donner plus tard vous-même tant de consolations à notre Ordre, en construisant dans votre ville natale, une chartreuse qui deviendra semblable à une vigne très-féconde. Armez-vous de courage, le Seigneur vous a appelé pour cette œuvre. Vous en serez le créateur, et après avoir auparavant écarté de cette vigne nouvelle les habitants qui en occupaient le lieu, vous la planterez, vous l'arroseriez de sueur et, avec le secours du Ciel, vous la verrez encore produire raisin et étendre au loin ses rameaux. » A ces paroles, Don Antoine, sans faire aucun retour sur lui-même, garda un profond silence, et ne vit, dans ce discours du saint religieux, que le résultat d'une imagination surexcitée par l'intensité d'un pieux désir. Mais quand, un certain nombre d'années plus tard, il se trouva en effet chargé de cette entreprise, il fut bien obligé de se rendre à Révèrence, et d'ajouter foi à des paroles que Dieu seul avait pu inspirer. Et alors, dans les moments de découragement et de lassitude, il se réconfortait à ce précieux souvenir et disait: « J'ai pleine confiance en Dieu et dans les paroles de S. Jérôme, mon vénéré Père. Jusqu'à présent le Divin Maître s'est servi de moi pour construire en ce lieu; Il me continuera certainement son secours jusqu'à la fin; Il affermira et consolidera son œuvre! »

Après sa profession, S. Antoine fit preuve d'une si grande modestie religieuse, qu'on ne craignit pas de le nommer bientôt Frère et même vicaire. Il gouverna l'abbé

les chartreuses de Rodez, de Villefranche, de St Croix en Tarey, et fut transférée à Lyon par le chapitre de 1592 qui lui laissa néanmoins l'administration de St Croix : « toute personne de ce monastère devait lui être soumise comme auparavant on dépendait aux officiers de ne rien entreprendre sans son avis et son consentement et d. Antoine pour ait-les conserver et changer à son gré, quand il le jugerait utile et convenable. » (acte de 1592) - En outre on le maintenait encore dans la charge de commissaire de la province.

Comme souvenir de son passage à Lyon, nous avons, en date du 26 juin 1592, une vente et cession faite à M<sup>r</sup> Mallo (qui accepte pour le Rieur absent) des fruits et us fruits « d'une maison, cour et jardin, vigne et herme » situés au dit Lyon, paroisse St Vincent, territoire des Bardines, le tout contenant 3 bicheries environ de semaille, pour le prix de 50 écus d'or sol, remis, séance tenante, au vendeur par M. Mallo. (minutes)

Le 8 février de l'année suivante, d. Antoine acquiert, par le même intermédiaire, la propriété de ces immeubles, appartenant à François Guigo, dit Varambon. Ils étaient confinés, « au matin et bize » par la maison et jardin de Guillaume Aubry, jardinier, au nord et soir, par le chemin tendant de St Vincent aux Chartreux ; et, au soir encore, par la maison des frères Chartreux, et celles des sieurs Varambon et Rougier. Cette vente se fit au prix de 210 écus d'or, en y comprenant les 5<sup>es</sup> déjà versés. Elle annulait et résiliait la cession précédente, et le reliquat des 210 écus, soit 160, devait être remis aux vendeurs lorsqu'ils auraient atteint l'âge de 25 ans, en leur donnant chaque année 8 écus pour les intérêts. Acte reçu par Aubry notaire à Lyon. (minutes) -

Vers la même époque (28 sept. 1592) devant M<sup>r</sup> Laforest notaire, M<sup>r</sup> sire Jacques Duillet, conseiller au parlement de Paris, en considération de son fils Rodat, en premier lieu Abbé de St Etienne de Dijon, et, plus tard, prêtre à la grande Chartreuse, donne par testament, tous ses biens meubles et immeubles surtout à son père Jean Elle Duillet, époux de Dame Jeanne de Nicolaj, pour en jouir, après le décès du donateur, à la charge, avant d'entrer en jouissance de ces biens, de verser, entre les mains du V. P. Friemas de Paris, 300 livres qui seront ensuite remises au Friem et religieux de la Chartreuse du Lis du St Esprit de la ville de Lyon, qui d'ont été employées à la construction de cette maison, « ou en toute autre œuvre à son profit » (minutes)

Le chapitre de 1593 déchargea S. Antoine de St-Paul In priorat de Lyon, et le rendit au seul gouvernement de S<sup>t</sup> Croix, qu'il garda jusqu'en 1602. Il fut ensuite nommé prieur de Castres, avec la recommandation très-puissante d'activer la nouvelle fondation de Loulouze, et de construire, dans cette ville, une maison de l'Ordre. (Donni de castro proficimus in Prioratu, S. Antonium a S<sup>t</sup> Paulo propterea a prioratu de S<sup>t</sup>o Croix absolutum, cui plurimum commendamus promotionem, adificationem, novae plantationis Colosane, act. 1602). La prophétie de S. Marchand recevait alors un commencement de réalisation. — S. Antoine plein de confiance en Dieu, comme nous l'avons dit précédemment, conduisit cette construction depuis le commencement jusqu'à la fin, d'une manière admirable, et au grand étonnement des hommes les plus intelligents, qui en étaient à se demander où il pouvait se procurer toutes les ressources nécessaires à une telle entreprise. Dans les environs, il n'y avait pas trace de carrière de pierres, point de bois de charpente, à peine quelques haillis, et pas de marbre, sinon dans les lointaines montagnes des Pyrénées. De plus, le terrain acquis par les châteaux rapportait fort peu, et les habitants de la contrée étaient loin de se faire remarquer par leurs libéralités. Malgré tout d'obstacles humainement insurmontables, S. Antoine se mettant résolument à l'œuvre, commença par faire disparaître de l'emplacement choisi, plusieurs habitations de chétive apparence, servant de refuge à des femmes de mauvaise vie; il jeta ensuite, en ce lieu, naguère souillé par le vice, les fondements d'une maison de prière et de pénitence, et achève son œuvre au bout de dix années, se demandant aussi à lui-même comment il avait pu y parvenir. Encore une fois, on ne sut jamais où il avait puisé pour faire face à d'aussi énormes dépenses. Certains regardaient cette construction comme tenant du miracle; selon d'autres, notre architecte aurait été puissamment secouru par de nobles amis. Quoiqu'il en soit, Dieu voulait cette fondation, elle devait donc aboutir contre toute espérance. Du reste, S. de St-Paul et d'ord doublement certain d'un succès, car, outre la parole inspirée de S. Jérôme, dont le seul souvenir lui donnait du cœur à la peine, un jour, se trouvant en oraison, il reçut encore du ciel la promesse qu'il ne mourrait point sans avoir construit une maison de l'Ordre. Le dernier fait a été attesté, après sa mort, par deux vénérables religieux très dignes de foi, aux quels, pendant sa vie, il s'ouvrait habituellement dans la plus grande intimité.

Bien que

Bien que faitant preuve d'une grande simplicité et de beaucoup de droiture dans le commerce de la vie, ce saint religieux avait aussi de la prudence humaine, une grande expérience des affaires et ne se laissait jamais duper. Autant au dessus de ses forces, il prenait fort peu de sommeil, réduisait son corps en servitude par des abstinences rigoureuses souvent répétées, et accablait sa chair par de si cruelles disciplines qu'un jour, après avoir ainsi sévi sur lui-même, un de ses domestiques l'aperçut le corps tout mêlé de sang! Quoique très dur et très-sévère pour sa propre personne, D. Antoine était cependant tout autre avec les siens: constamment doux et compréhensif; il ne exigeait jamais rien de trop pénible. Il ne supportait pas néanmoins l'obstination ni la négligence, et prenant à l'occasion un air sévère, il faisait alors connaître les motifs de mécontentement. Il n'aimait pas à punir, mais tenait cependant à inspirer une crainte salutaire afin de maintenir la paix dans sa maison. « Qui d'entre les forts fut semblable à vous, ô Antoine, si ce n'est votre biographe, à vous si grand dans votre sainteté et si terrible dans les combats contre la chair et les passions! »

Dom Antoine ne renvoyait jamais à plus tard ce qui pouvait se faire sur l'heure; il s'occupait beaucoup, très-diversément, et toujours avec calme. Humble plus qu'on ne pouvait le dire, très-jeune de l'intégrité et de la chasteté religieuses, rempli d'un grand zèle pour le bien de l'ordre, fidèle à ses amis et même à ses ennemis, il ne lui arriva jamais de manquer à sa parole. Enfin, en entendant les sons de son cloître, en contemplant ses traits si beaux, on croyait voir et entendre un ange du ciel revêtu d'une forme humaine!

Il ne sera pas, croyons-nous, hors de propos de raconter ici un fait singulier arrivé à la châteline de Louloue au temps de son Prieuré. Un certain sujet revenant à la prise d'habit et gardant encore, paraît-il, le souvenir des délices du monde, fut tourmenté un jour de la tentation de manger de la viande. N'ayant pas sous la main de quoi se satisfaire, il pria un de ses anciens domestiques, mandé secrètement dans sa cellule, de lui apporter une portion de viande rôtie. Ce qui fut dit fut fait: le domestique apporté à son maître d'autrefois de la chair de mouton; ce dernier en dressa aussitôt un plat et cache soigneusement le rôt pour un autre jour; mais qu'arriva-t-il? Une forte odeur de viande brûlée se fit bientôt sentir partout, et pénétra jusque dans les endroits les plus reculés du cloître, incommodant les religieux qui...

qui s'inquiétoit naturellement d'où cela pourroit venir. Ils vont trouver S. Antoine et le prient de faire faire des recherches sérieuses. Le Prieur ayant donné ses ordres, on se met à l'œuvre, et, bien vite, la plus prospérance arrive à l'endroit d'où partoit le Démon; il découvre tout et dévoile ainsi le mystère du malheureux novice, lequel seul n'avoit rien senti, lorsque tous les autres religieux s'étoient trouvés fort incommodés. Incapable de supporter toute la honte qui lui revenoit de sa mauvaise action, ce dernier se décida à quitter l'habit de l'Ordre; il retourna dans le monde, où s'abandonnant en core davantage aux desirs de la chair, il finit par périr misérablement!

Or, comme S. Antoine de St. Paul étoit alors fort remarqué dans l'Ordre, à cause de sa grande vertu et de ses précieuses qualités, le chapitre général de l'année 1612 le déléqua pour visiter les maisons de Bourgfontaine et du Mont-Dieu. Mais en quittant cette dernière chartreuse pour se rendre à Bourgfontaine, espérant, au plus fort des chaleurs du mois d'août, trouver en cellem, du repos et un peu de fraîcheur, il y trouva, en effet, l'un et l'autre dans la paix éternelle du Seigneur. Il succomba le 4 sept. de l'année susdite, après quinze jours d'un fièvre ardente qui l'avoit entièrement affaibli, n'ayant pas en core atteint sa cinquantième année. Le catalogue des profès de la grande Chartreuse, donné à S. Antoine, avec le titre de premier Prieur, celui de quasi-fondateur de la chartreuse de Loulouse, cela fait supposer que nos Pères, composant la maison de Castres récemment ruinée par les hérétiques (en 1569) s'étoient réfugiés à Loulouse avant son arrivée en cette villa, et y avoient déjà donné lieu à un commencement de fondation. (vii). Dans tous les cas, d'après le texte de la chartre de 1613 et celui des différents obits, S. Antoine de St. Paul fut le dernier Prieur de Castres et le premier de Loulouse. « Religieux né pour travailler beaucoup, ajoute encore le même catalogue, et admis volontiers dans les missions les plus difficiles dont il s'acquitta toujours avec un rare bonheur. » (Vere homo elaboros maximos quos omnes (willimo superavit). Il fut un plein moine. Dans tout l'Ordre une messe de la Ste. Vierge et un anniversaire perpétuel.

Dom Antoine de St. Paul fut remplacé à Lyon par S. Gilbert de Launay né à Doullins et profès de chartreuse. Depuis le 30 nov. 1579, plusieurs de ses prédécesseurs, S. Gilbert vit la fin de ces malheureuses guerres civiles et religieuses qui, depuis trop longtemps, altéroient et troubloient profondément plusieurs provinces de France.

France. La ligue repoussait dans Henri de Béarn le roi protestant; mais ce dernier abjura solennellement l'erreur pour embrasser la foi romaine. L'union catholique des catholiques disparait. Néanmoins, les ligueurs se maintinrent encore en force et organisés sur plusieurs points du royaume, et notamment à Lyon où ils ont été le plus nombreux. Les royalistes de cette ville se résolurent alors à tenter un coup décisif. Le 7 février 1594, ils attaquèrent au même jour, le pont du Rhône, s'en emparèrent et eurent une communication avec l'armée royale campée dans la banlieue et les lyonnais. Toutes les positions occupées par les ligueurs leur sont enlevées en deux jours, et l'armée du Roi prend possession de la ville au nom de Henri IV. « Tout-à-coup consommé, dit M. de Saligny, les guerres de religion étaient finies sans retour, et Lyon dont elles avaient arrêté la prospérité pendant un demi-siècle, se vit sous l'autorité paternelle de Henri IV, ses libertés, ses privilèges, son commerce et sa paix.

« Qui donc maintenant pourra nier, s'écrie notre chroniqueur, que Dieu ne soit admis à dans ses œuvres! Qui aurait pu croire que les constructions commencées à la Giroflée eussent pu rester debout et intactes, au milieu de tant de calamités et de guerres intestines! Maintenant parlons; l'œuvre était condamnée à périr à son berceau si Dieu ne l'eût protégée. D'une manière visible, le effet, dans le temps où elle semblait devoir être achevée, notre solitaire de Lyon fait de grands accroissements sous les gouvernements des PP. DD. Jérôme Marchand et Guillaume Chelome. On vit donc en peu d'années, s'élever sur le sommet de la Giroflée, pour l'honneur de Dieu et de tout l'ordre cistercien, un splendide et magnifique édifice! Dieu évidemment bénissait de jour en jour la plantation nouvelle à cause de la sainteté de vie de ses premiers Prévôts. » Cependant à cette époque, dit ailleurs la même chronique, le chœur de l'église, une partie du portail et la sacristie étaient seulement terminés. Il s'agit en soit, nous ne devons pas oublier l'article opposé au commencement d'une procédure entre le baron de Gauvet et les chanoines de Lyon, au sujet de la dotation de leur monastère, note dont nous avons déjà fait mention à la fin du chapitre troisième, et d'après laquelle « ce qui avait été commencé à la Giroflée fut délaissé, démolli et ruiné pendant les troubles des guerres civiles. » (Ibidem). Mais si ce désastre arriva certainement, ce fut plus probablement, croyons-nous, au commencement de l'œuvre, et sous le priorat de S. Jérôme Marchand, le vénérable Père, de son Général, le 18 septembre 1598, une ordonnance ainsi conçue :

11 Les personnes de l'Ordre venant loger à la chaux de Lyon y paient chacune par jour 80 sols la mois. - pour Demie-journée. 10 sols. - pour chaque étranger que les Dits de l'Ordre pouraient inviter à dîner ou à souper 180 sols par repas, et nous exhortons les frères étrangers de payer, avant leur départ-gracieusement, suivant la présente ordonnance, sans attendre qu'on leur demande le dit-paiement, et ont:

Le même S. Jérôme le jour plein de zèle pour la gloire et l'honneur de Dieu, vint anti que tout l'office divin fut chanté nuit et jour, selon le rit catholique, dans la chaux de Du Lis. Du St Esprit, et, comme il avait une vue à cette maison une affection toute particulière, la regardant comme sa fille bien aimée, il lui offrit, en témoignage de son amour, une piastre dorée et une somme d'argent considérable que lui avait donnée un bienfaiteur, th. de l'Ordre. Le vase sacré conformé avec beaucoup d'art et d'élégance, fit naître dans le cœur d'un malheureux jeune homme le détestable désir de se l'approprier le dimanche pendant l'octave de la fête du St Sacrement-jour où la sainte Hostie était exposée sur l'autel à l'adoration des fidèles. Selon la chronique, le voleur aurait pénétré dans la chapelle par une des fenêtres donnant sur le jardin. Il est d'après S. Meunier, il se serait blotté derrière la porte du chœur, et l'aurait ensuite ouverte: un lui s'enleva avec le pied après le départ des frères, le sacristain n'ayant rien remarqué d'insolite. et ne s'étant pas, du reste, inquiété de cette porte; laquelle, parait-il, s'ouvre seulement pour la messe et les vêpres. Le précieux vase d'argent, nous dit le même auteur, était doré et magnifiquement orné. Il se composait d'une piastre dans laquelle étaient enfermées les petites hosties pour la résurre, enveloppées dans un corporal, et dont le couvercle était surmonté d'un soleil avec des rayons et des cristaux, au milieu des quels on exposait la grande hostie. Les trois fois repoussé par une force invisible, le malheureux aveuglé par son crime, et le cœur toujours plus endurci, fut néanmoins assez audacieux pour enlever le vase sacré qu'il cachapromptement dans ses vêtements. Soit alors par où il eût entré, il se dirigea, en toute hâte, du côté des remparts de la ville, prit la route de la porte St Sébastien, et jeta, dans les buissons, la très-sainte Eucharistie. La punition du coupable ne se fit pas attendre, il se sentit subitement saisi d'une grande frayeur, et dans son trouble, ne put jamais franchir la porte par où il espérait s'enfuir. Les gardes de ville remarquant sa démarche mal assurée, se tirèrent boulevrés, son air inquiet, jugèrent qu'il pouvait bien

avoit commis quelque crime énorme, l'inspurant; Du reste, confirmés dans leurs soupçons en voyant la croix du vase tomber de la poche du malheureux. Aussitôt-ils s'empressent de lui et le conduisent à leur chef. Là, interrogé par ce dernier et poussé par les remords de sa conscience, il avoua son crime. Sans perdre de temps le pieux officier se mit à la recherche du sacré corps de notre Seigneur Jésus Christ, et l'ayant trouvé il le vint à profondément, le transporta avec tout le respect possible, dans son logement et le déposa décentement sur une table, au milieu de bougies allumées. Il fit ensuite avertir les Pères Chartreux qui vinrent processionnellement répondre le très-saint sacrement pour le replacer à Vendreuil-Don il avait été enlevé. Ici, Dom et dix, dans son récit, diffère encore de la chronique. Tout d'abord, il revient à nos Pères contenant au chœur à la fin du repas et jus almodiant la misere pour les grâces selon nos usages; Le père Pieur arrivé au milieu du chœur, aperçoit le premier le tabernacle vide et s'écrie avec des sanglots dans la voix: « Père sacristain, que vois-je? le saint sacrement a disparu, qu'est ce que cela? » Il se précipite vers l'autel: les autres religieux se mettent en mouvement, les uns suivent leur Pieur, les autres se répandent dans le jardin, dans le cloître et dans toute la maison, cherchant le voleur et acolyte, mais sans trouver personne. Cette pauvre communauté se trouva donc plongée dans la plus grande désolation et chacun priaient en levant les mains vers le ciel! Arrivé à la porte St. Etienne, le voleur, toujours d'après St. Etienne, trouva un garde aux prises avec un passant auquel il voulait prêter main forte. - « De quoi vous mêlez-vous, lui dit le garde, passez votre chemin et laissez-moi faire mon devoir. » Notre homme ne voulant pas se rendre à cette injonction s'approcha davantage. Alors, le garde en voulant lui ôter de la main, sentit quelque chose sous son manteau. - « Que portez-vous là, dit-il, et, en même temps, il lui arrachait de dessous le bras, une partie du vase sacré! » Appelant à son aide le poste qui gardait la porte, l'officier, subourgeois de naissance, accourt en toute hâte, s'écriant bientôt: « mais c'est le ciboire des Pères Chartreux, j'en ai vu aujourd'hui exposé sur l'autel de leur chapelle malheureux, qu'est-tu fait? » Il après avoir déposé le très-saint sacrement sur une table recouverte d'une nappe d'une grande blancheur, ornée de fleurs et garnie de flambeaux le pieux militaire envoya deux de ses hommes à la Chartreuse pour dire au Pieur de sa part: « Hâtez-vous de venir jusqu'ici, je vous montrerai celui que vous cherchez. »

1748

Aussitôt les religieux se rassemblent à l'église, le Prieur revêt la crosse ecclésiastique et  
 tous sortent en procession les yeux pleins de larmes. Arrivés au lieu indiqué ils retrouvent  
 le divin objet de leur amour, sans lequel ils ne pourraient vivre davantage ! Transportés  
 d'admiration et ne se rendant pas à l'évidence. — « Lije ne voit pas de quoi près l'athique  
 le soleil, la pinyde et les hosties qu'elle contenait, dit le Prieur, je ne pourrai jamais  
 croire. » Il vit le soleil, mis séparé de sa bôse<sup>me</sup>, dans lequel il reconnut la grande  
 hostie ; il ouvrit la pinyde que le voleur avait encore gardée dans son sac, mais n'y re-  
 trouva ni le corporal, ni les petites hosties ! Interrogé, le malheureux avoua n'avoir  
 touché à rien, mais jeter le contenu de la pinyde dans un lieu qu'il indiqua. On l'obligea  
 de conduire deux religieux en cet endroit, où les saintes espèces furent en effet re-  
 trouvées, et de là reportées à la maison de l'officier. Alors les religieux, après  
 avoir adoré N. S. J. C. entourant le C. Deum avec une joie profonde et se mettant en proces-  
 sion pour retourner au monastère, suivis de tous les suisses en armes et d'autres personnes.  
 A leur arrivée, ils replacent aussitôt le corps sacré de notre Seigneur au lieu d'où il avait  
 été enlevé. Nos Pères, en expiation d'un si grand crime, ajoutent la chronique, s'imposèrent  
 la nuit suivante, une dure et vaine ordinaire pénitence. Pendant ce temps là, le coupable  
 était conduit devant le juge. Il fut examiné et gardé à vue jusqu'à la fin du procès qui  
 aboutit à une condamnation à mort ; d'après la sentence, le criminel devait être  
 exécuté devant la porte du monastère, mais nos Pères obtinrent de ne pas être témoins  
 d'un aussi triste spectacle. Dans tous les cas, aux yeux du R<sup>d</sup> Père Général J. Jérôme  
 Monchard, l'expiation d'un seul ne pouvait pas suffire pour appaiser la colère divine  
 en cette circonstance, d'autant que la négligence et le manque de vigilance avaient  
 peut-être, favorisé un si grand malheur. C'est pourquoi, suivant son ordre, on dut,  
 chaque semaine, pendant un mois entier, célébrer à la chartreuse de Lyon, une messe  
 du saint sacrement. Les religieux eurent aussi à prendre le même jour, une dis-  
 cipline inspirée, afin d'attirer la miséricorde divine sur l'ordre tout entier et  
 sur la maison de Lyon en particulier.

## Chapitre 3<sup>em</sup>

Mort de D. Marchant. Quelques détails sur son Général et

D. Thomas de Cocquebert Prieur 1595 à 1600. D. Pierre Barwal 1600-1604.

Le Révérend Père Général S. Jérôme Marchant, premier Prieur de la Chartreuse de Lyon, touchait alors au terme de son existence. Après de vaines édifices en core, nous ne le laisserons point passer de la terre au ciel, sans emprunter à ses biographes de nouveaux et précieux détails. — Justement effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, S. Jérôme le Général de l'ordre, faisait chaque année au chapitre, de vives instances pour se faire décharger de ses fonctions. Ne se voyant pas écouté, (ce fut en lieu au moment de son élection, il n'y avait pas à s'opposer) il se cacha un jour dans un endroit fort secret de la sacristie. Après l'avoir fait chercher partout en vain, le chapitre se résolut à publier un excommunication contre ceux qui, connaissant le lieu où il s'était retiré, refuseraient de le faire connaître. Le Père sacristain seul en possession du secret fut donc obligé de rendre son prisonnier volontaire. On donna alors (c'est en 1599) à S. Jérôme un coadjuteur dans la personne du V. P. D. Jean Michel, Prieur de la Chartreuse de Paris; mais se sentant très-heureusement soulagé dans ses travaux, le R.<sup>e</sup> P.<sup>e</sup> en profita pour prolonger son oraison et redoubler ses mortifications. On le vit quelquefois à genoux pendant huit heures continues devant le très-sacré sacrement, malgré ses nombreuses et cruelles infirmités, et répétant un million de fois, Gloria Patri et Filio et Spiritui sancti! Au lieu de se livrer au repos avant l'office de nuit, il allait souvent veiller dans l'église les pieds nus, tenant à la main un cierge allumé, tournant autour du grand autel où reposait le Dieu de son cœur, et répétant avec une foi vive et ardente: In es Christus Filius Dei vivi, afin de préparer les sacrifices que les hérétiques de ce temps-là commettaient envers la Divine Eucharistie! A matines, où il assistait malgré la défense des médecins, son visage paraissait parfois tout en feu et environné de lumière, de sorte qu'on ne pouvait le regarder. Après l'office, au lieu de rentrer en cellule, il se rendait fréquemment au cimetière et là, demeurant au milieu de la neige, tout le reste de la nuit, il répétait sans cesse: Requiem, aeternam, dona eis Domine, pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Non d'une tendre dévotion envers Notre Dame de Casalibus, S. Jérôme y faisait de nombreux ascensions, se déchirant les pieds par ces chemins si pleins d'épines.

où il marchait-toujours sans chaussures. Arrivé au lénis sanctuaire, il y restait jusqu'à trois et quatre jours tellement absorbé par la présence divine qu'il ne prenait aucune nourriture. D'autres fois, il s'engageait seul dans la montagne et s'y perdait aussi pour plusieurs jours, avec un seul morceau de pain qu'il mangeait avec de la neige et sans qu'on sût où il en ait-passé. Comme il n'arrivait pas au cloître un jour de fête solennelle, Dom Abelin inquiet, se rend dans sa cellule et ne le trouve point. Il eut alors la pensée de monter à la bibliothèque, où il aperçut tout d'un coup le Père élevé de terre et ravi en extase! Cela arriva plus d'une fois, dit le même D. Abelin, et alors, d'après lui, D. Jérôme se trouvait-élevé de terre à la hauteur de plusieurs coudées! Faut-il alors s'étonner pourquoi il lui ait-tenduement son corps, ne lui donnant-que du pain bis, des pommes de terre, de l'eau pure et presque pas de sommeil; et pourquoi encore, il aimait, par les plus grands froids de l'hiver, à se plonger tout entier dans l'eau du torrent qui coule aux pieds de la chauxouse! Aussi le Chapitre général dut-il faire une ordonnance spéciale pour l'obliger à modérer ses austérités. D'après le V. Père D. Gosmarcti, vicaire en ce temps-là, l'exemple de D. Moarchand avait-tellement entraîné la maison de Chauxouse dans cette vie extraordinaire de la souffrance, qu'on fut obligé de visiter les cellules de chaque religieux pour en enlever tous les instruments d'une pénitence trop forte et peu conseillée.

Constamment uni à Dieu, D. Jérôme en recevait aussi le don de toucher les coeurs; ses exhortations au chapitre étaient-telles que la plupart de ses auditeurs ne pouvaient se contenir de pleurer et de verser des larmes en abondance! Il puisait-également à ce contact-divin une charité sans bornes pour le prochain, et surtout pour les pauvres disgraciés de la nature. Il les faisait venir chez lui, et examinait-toujours plusieurs cailloux sous la galerie de sa chambre; il aimait de préférence les plus vils et les plus contrefaits, les lavait et baignait les pieds. L'un d'eux, jeune encore, n'ayant-jamais eu l'usage de ses pieds fut guéri miraculeusement par lui, et devint depuis religieux et père convers.

Nous avons déjà parlé de sa charité pour les lépreux: il en rencontra un jour en dans la montagne, l'amena dans sa chambre, le coucha dans son lit et le nourrissait-lui-même. Avant sorti de cellule, le P. Procureur ignorant son absence, vint le voir pour parler d'affaires et trouva le lépreux tranquillement couché dans le lit de son

supérieur; naturellement il le fit sortir de la cellule et de monastère. Mais à son retour le R.<sup>d</sup> Père ne trouvant pas son malade, le fit chercher et ramener; il le garda alors et le soigna jusq. à complète guérison. Il avait toujours de reste, quelque pauvre autour de lui: voici un joli trait emprunté à la grande chartreuse par un Chartreux page 109: «*Souvent, D. Mercand appelait quelque petit mendiant, le faisait mettre à sa table dans sa chambre, lui donnait à dîner, et se contentait des croûtes de pains sales et dures qu'il trouvait dans le bissac de l'enfant. D. Jérôme lui demandait ensuite sa bénédiction et lui suggérait en quels termes il devait la donner: «*Seigneur, mon Dieu, Dis au petit-pauvre, benissez le père Jérôme, le marchand qui est un misérable pécheur.*» Le R.<sup>d</sup> Père remettait ensuite au guichet les assiettes bien vides cette fois, et le père, de puis qui connaissait la mortification de son supérieur, ritonnait et se réjouissait de voir qu'il eût mangé de si bon appétit.»*

Don Jérôme vit son monastère envahi par les soldats huguenots; où ils commirent toutes sortes de violences et de dépouillations; il vit en 1592 les flammes dévorer les bâtiments de la chartreuse. Au milieu de ses adversités, loin de se troubler et de murmurer, son âme toujours embrasée de la divine charité, regardait au contraire tous ces malheurs comme des présents de la main de Dieu, et des effets de son amour pour lui et ses religieux. Il possédait également cette lumière surnaturelle accordée seulement aux âmes très-pures et entièrement éprises de l'amour divin: un matin, après avoir passé, selon sa coutume, plusieurs heures au cimetière, il se montra fort triste à D. Molin qui lui demanda pourquoi? «*Hélas, répondit-il, mon seigneur évêque est mort.*» Il voulait parler de D. Guillaume Cholme, ancien évêque de Vaison, son troisième successeur au priorat de Lyon, et envoyé de là, on s'en souvient, à la chartreuse de Rome. Au même temps il crut voir le nom du défunt sur la carte du chapitre général et, quelques jours après, on revint en effet la nouvelle de sa mort. Le même fait se renouvela encore pour une religieuse du monastère de Gosnay dont il connut la mort d'une manière surnaturelle.

Nous devons passer rapidement sur la vie de ce célèbre religieux, renvoyant le lecteur fidèle de le connaître à fond, avec auteurs cités. Néanmoins, ajoutons encore un dernier trait admirable qui nous demeurera comme un souvenir tout parfumé de la sainteté extraordinaire.

Le jour de la fête du saint-sacrement de l'année 1594, D. Jérôme fut tellement tourmenté



De la goutte qu'il ne pouvait ni marcher ni faire aucun mouvement. Sentant arriver le moment où l'on allait commencer la procession il s'adressa à ses pieds et leur dit « Comment, méchants pieds, pour une villette, je serai donc empêché de voir mon Dieu. Tenez pendant que tout le monde le adore et le révère, moi disant ces paroles, il se leva avec un grand courage, vint à l'église, s'habilla et fit tout l'office sans laisser paraître en lui aucune trace d'infirmité. Pendant qu'il portait le saint sacrement, deux ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux, et son visage paraissait transfiguré! Après l'office, il retourna chez lui, reprit son mal et ne le quitta plus jusq. à la mort.

Le bienheureux père arriva à sa fin, on lui proposa de recevoir le saint Viatique. Il accueillit cette proposition avec un bonheur extrême, et, à l'approche du Divin Médicament, il se leva de son lit pour aller à sa rencontre, avec toute la promptitude d'un homme parfaitement valide. Il rendit sa belle âme à Dieu, après quarante heures d'agonie, le 26 sept. 1594, à trois heures de l'après midi.

Après la mort de S. Jérôme archidiacre le gouvernement de l'ordre échoit naturellement à son vénérable coadjuteur S. Jean Michel de Vesly, profès de la maison de Paris, « qui était d'une très petite taille, et d'une très haute vertu. » S. Jérôme avait désiré l'avoir auprès de lui, afin de le consulter tout à son aise, et de suivre ses avis dans l'accomplissement de sa tâche si difficile. Tout dévoué à son bien aimé supérieur, S. Jean Michel s'appliqua à prendre son esprit, à marcher sur ses traces, se montrant constamment son imitateur parfait. Comme lui, il fit grand cas de l'observance régulière. Prêtre de la chartreuse de Beaumont à Paris, longtemps visitour de plusieurs provinces, par tout S. Jean Michel s'était montré très prudent et très sage, profondément versé dans la théologie mystique, élevé à un degré d'oraison peu ordinaire, il récitait l'office divin avec une très-grande dévotion. Jamais peut-être, on ne rencontre dans un homme, plus de prudence dans le maniement des affaires, plus de maturité dans les délibérations, plus de fermeté et de constance dans la poursuite du bien, et enfin, plus de courage et d'ardeur au travail. Chronique.

Le nouveau supérieur de tout l'ordre fut pour notre chartreuse de Lyon, cette même officine si précieuse que lui avait voulue son vénérable prédécesseur, S. Jérôme archidiacre. Le Frère de l'époque S. Gilbert de Lonsay, ayant été parait-il, envoyé à Cologne pour y remplir l'office de vicaires, le V. P. S. Thomas de Coquelart, religieux d'un rare mérite, comme

comme on a vu nous l'apprendre la chroniqueur, fut aussitôt élu à sa place pour sa résidence : Le religieux D. Gilbert alla de nouveau présider successivement à Beaune, à Montreux et finalement mourut hôte à Cahors le 8 mai 1609. Il composa beaucoup d'écrits spirituels, et dans le catalogue des livres de Beaune, on le dit très fervent ; très posé à l'abstinence et à la mortification. (Vir religiosissimus cognositur et abstinentior et editissimus et mortificationi.)

Dom Thomas de Cocquebar; né, selon les uns à Salomé en Picardie, et selon les autres, à Disy-le-Grand, diocèse de Laon, fit profession à la grande Chartreuse le 1<sup>er</sup> novembre 1588. D'une taille élevée, beau physiquement portant; mais plus grand en rose et plus beau par la pureté de sa vie, il retirait en sa personne l'imagerie vivante d'un ancien père. Du dedans, chez lui, à un caractère plein de gravité, venaient s'ajouter un esprit calme, posé, réfléchi et une grande simplicité qui lui attirèrent la vénération et l'amour de chaque Maitre elle-même bon, D. Thomas se montrait un ascendant, plein d'indulgence pour tous et dur pour lui seul, châtiant son corps par la privation de nourriture et la mortification la plus rigoureuse, afin de le réduire en servitude. Homme pieux de la Chartreuse de Lyon, il montra dans cet emploi toujours difficile, ce dont il était capable au spirituel comme au temporel, mais surtout dans les choses spirituelles objet de ses constantes préoccupations, élevant son est et ses traits beaux, les yeux du corps et de l'esprit vers le ciel, où, selon la chronique, il contemplait le ferme de ses desirs ! Ses traits pâles et amigrés, sa démarche toujours religieuse, ses discours tout pénétrés du feu de l'amour divin, et dans les quelles il n'y avait rien de terrestre, - pour il se retirait toujours d'un entretien où l'on ne parlait pas de choses spirituelles - les profonds soupirs qui s'échappaient parfois de sa poitrine, tout en lui indiquait son union constante au Seigneur. Il faisait grand cas des austérités de la règle, et jamais, même en voyage, il ne lui arrivait de lâcher grossier les abstinences et les longs jeûnes de l'ordre. Près de toute sa consolation dans le pur amour de Dieu, il ne supportait pas d'entendre raconter des nouveautés. L'amour de Dieu était dans sa bouche et sur ses lèvres, l'amour de Dieu était au plus profond de son cœur, et la crainte du Seigneur était la grande maîtresse de tous ses sens. Une fois en oraison, il y serait demeuré tout le jour à jamais, si on n'était en la charité de l'aveugle. Lors que les affaires de la maison l'arrachaient à cette vie intérieure, dont il faisait ses délices, il aurait parcouru la ville entière, depuis le lever du soleil jusqu'au soir, sans pouvoir dire, à son retour au monastère, pendant combien de temps il était absent.

absent, où il était allé, pour qu'il était sorti dans Lyon, et quelle personne il avait son contact sur son chemin! Au moment du départ, ajoute encore la chronique, le saint-Prieur trouva sur le seuil de la porte N.S.T.C. un ecclésiastique qui s'entretenait et, en compagnie d'un tel ami, jamais il ne ressentait le ennui ni la fatigue! Cet était S. Thomas de Coquebart septième Prieur de notre chartreuse du Lis de X. lepid.

Le 3 mars 1396 le ven. Prieur ratifié, par Devant-M. Hubert; notaire, la rente passée en date du 3 février 1593 à S. Antoine de St. Paul, son prédécesseur, des biens immeubles ayant appartenu à François Guigo, dit Varambon et Françoise Guicet sa femme qui seurent ce jour 40 écus en déduction des 160 restés à redonner. Quant au surplus, soit 120. « ils seront acquittés par les chartreux lorsqu'on aura trouvé un fond pour en faire l'emploi, et néanmoins, il sera payé annuellement par les mêmes aux vendeurs 6 écus pour le profit de cette somme. »

En 1598, le 26 mai, M. Mallo donne, un nom de S. de Coquebart, à Claude d'Aurolle, maître-maçon, le prix fait pour continuer la construction de l'église et « reprendre la maçonnerie de la voûte d'icelle, du côté du couchant, et à commencer un pied au dessus des corniches en pierres blanches, en continuant-jusques et comprises les chapelles du même côté. ... reprendre aussi la taille du double-pilastre de la dite croisée qui doit supporter le Dôme ainsi qu'il est commencé. ... Il construira les deux chapelles joignant cette moitié de croisée, du côté du couchant, et les rendra complètes. ... Il fera deux voûtes à chacune dont la première servira de caveau et l'autre sera en bec-carré au dessus. ... Il promet (le dit-Aurolle) que la corniche et architecture de ces ouvrages seront faites, suivies les modèles donnés par M. Magnas architecte, et mieux travaillées que celles qui sont déjà faites, et avec plus de sortie que les autres. Il fournira le mortier, la chaux et sable, preses et les pierres avec mortier composé de sable du Rhône, et moyennant ce que dessus, les dits Pères chartreux paieront à d'Aurolle 1200 écus d'or sol, soit 3600 livres. » En outre d'Aurolle devait aussi exécuter la croisée de la chapelle haute au dessus de St. Antoine, et d'autres travaux pour lesquels il reçoit de M. le lieutenant-Austrain 300 écus d'or, autost. de M. Antoine Clément et 200 du ven. Prieur.

Le 4 nov. suivant, S. Thomas de Coquebart traitait avec un second Guigo dit Varambon,

---

(1) Cette chapelle haute au dessus de celle de St. Antoine fut convertie plus tard en un grenier à blé construit au matin d'un nouveau en core de vache appelé l'arc Muret qui sépare le chœur de l'aveche sanctuaire et le nef de l'église. En est.

nommé Benoit, pour l'échange de petites pièces de terre et, ensuite, pour l'acquisition d'un tènement, et ont en jardin, situé audit Lyon, paroisse St Vincent; territoire des Bardières, contenant la semelle de 3 coupées ou environ, mesure dudit Lyon et joignant au soir, la place à présent en chemin, appartenant aux PP Chartreux, et leur église de nouveau construite et non achevée, au matin, les jardins de Pierre Rogier St Robert; à bège, le chemin tendant de la petite porte St Vincent au couvent des dits Chartreux, et au vent; la terre de ces derniers, moyennant la somme de 100 écus d'or sol. à lui payés présentement par D. Jean Gommier procureur des dits Chartreux, laquelle somme provenant en partie d'un legs fait à la Chartreuse par Don Guillume de Albe, religieux en celle par testament et dernière volonté. » Acte sur pas chemin reçu en l'été de De M<sup>re</sup> Hubert.

Comme on le voit, Don de laquel art-poursuivait les constructions, grâce à la générosité de nouveaux bienfaiteurs. D. M. Robin qui s'étaient joints, déjà avant M. de Bourbon et Clement Antoine, M. Lannequy Barriot qui, en date du 11 Décembre 1595 donnait une rente annuelle foncière et perpétuelle de 1590 livres, pour en avoir le partage de moitié de par M. Claude Barriot son père, avec Eleonor et Anne Barriot ses père et soeurs. Cette rente de 1590 livres faisait partie de celle de 4375 livres créée par Louis de Bourbon Duc de Montpensier, souverain des Dombes, en faveur de deux autres membres de la même famille, sur la ville, péage et terre de Liévaux. En 1597, M. de Lessières, issu d'une noble famille du pays de Metz, le même probablement qui avait déjà fait à D. Jérôme de Larchand une donation considérable, donnait encore 1500 écus pour acheter le restant de cette rente due par le Duc de Montpensier. Vers le même temps, M. Pierre Blanche premier employé de M. Guisol de Masso, receveur des impôts de la ville, remit secrètement la veille de sa mort à M. de Albe 45 écus avec lesquels, dit la chronique, on acheta la construction de la triple muraille qui borne l'église et le chœur des religieux, (quon consumpsit a sunt in triplici muro quo ecclesia et monasterium choros ambiuntur et circumcluduntur.)

A la même époque, noble Antoine Scarron, né à Lyon, novice à la grande chartreuse, se trouvant à la veille de prononcer ses vœux solennels, voulut concourir également selon son pouvoir, à la construction de la maison du St hôpital. Par son testament

passé à la comaric de la grande Chartreuse, le 23 mars 1600, il institue ses héritiers universels et particuliers de tous ses biens, noble Antoine Scarron et Dame Catherine David ses père et mère, après le décès desquels il leur substitue le Prieur et les religieux de la Chartreuse de Lyon, et spécialement « pour une sienne maison sise à Lyon, faubourg de Vaise, près le château de Pierre de Lige, et au territoire de Loyasse, et consistant en un logis, terre, vignobles, jardinage, qui se sont acquis et rapés en don de M. Urbain Vian son oncle maternel et parain, Prieur de Bon et collonges en Provence. Et substitue en outre aux mêmes religieux une somme de 3000 livres en dépôt actuellement chez M. Pierre Scarron, trésorier de France, à la condition que lorsque les Pères Chartreux entreront en possession de ladite maison, elle prendra le nom de Notre Maria de... »

Après la mort d'Antoine Scarron, père de notre religieux, M<sup>re</sup> veuve Scarron née David, ratifia le testament de son fils, en son nom personnel et comme mère et curatrice de ses autres enfants, et d'après son consentement, une vigne acquise par son mari, devant même être réunie à la maison de Pierre Lige, protestant. Du reste, que ni elle, ni ses enfants n'auraient rien à prétendre soit sur les immeubles de Loyasse, soit sur les 3000 livres.

Mais quelques années plus tard M<sup>re</sup> veuve Scarron, cédant, on ne sait à qui elle inflige au contraire, se repentit de son acte de générosité et voulut revenir sur le passé. En 1609, elle demanda l'interimement des lettres qu'elle avait prises pour se faire relever de son acte de ratification du testament de son fils Chartreux « disant avoir été sollicitée etc... ». Selon les Pères Chartreux, cette maison donnée par M<sup>re</sup> Antoine était un bien adventif; elle provenait de son oncle et se trouvait conséquemment en Lyon de la hoirie paternelle. Quant aux 3000 liv., elles provenaient également d'une pension accordée par le Roi au même oncle, en récompense de ses services à l'occasion de la reddition de la ville de Lyon à son obéissance, M. Vian étant alors capitaine. Pennon<sup>(1)</sup> de quartier, et âgé de 31 ans, 2 mois, 7 jours etc...

(1) Capitaine Pennon c'est à dire capitaine de la milice bourgeoise chargée de garder les portes de la ville, à cette époque divisée en 35 quartiers tour à tour de service. Almanach de Lyon de 1787. Pennon, standard à longue queue, du mot latin pannus, le dit standard est fait de drap ou d'autres étoffes précieuses. Dictionnaire de hérons. —

Le 26 avril 1611, le sénéchal autrê de Lyon déboute la veuve Scarron de sa dernière et a déclaré le testament de Don Scarron, passé à la grande Chartreuse depuis le 23 mars 1600, bon et valable et ordonne, en conséquence, qu'après le décès de M<sup>re</sup> V<sup>e</sup> Scarron, les chartreux de Lyon seront mis en possession de la maison de Loyasse. Néanmoins, cette dernière ne pendant pas couraige, en appela de cette sentence au parlement de Paris, affirmant de nouveau avoir été sollicitée par les Pères Chartreux et qu'il y avait eu « dol, surprise et collusion de leur part ». Le parlement admit ces griefs, cassa par son arrêt du 7 septembre 1612, la sentence de la sénéchal autrê de Lyon et déclara nul le testament de Don Antoine. L'année suivante (30 oct. 1613) M<sup>re</sup> V<sup>e</sup> Scarron fit ordonner une saisie sur les Pères Chartreux, entre les mains du sieur Rochefort leur fermier, pour se faire payer une somme de 48 livres, montant de la moitié des frais de l'arrêt ci-dessus, par exploit de Paris, huissier.

D. Thomas gouvernait la chartreuse de Lyon depuis 5 ans et plus lorsqu'il arriva la bienheureuse <sup>et sainte</sup> mort du R<sup>e</sup> Père D. Jean Michel. Le gouvernement de l'ordre échut alors au V. P. D. Bruno d'Appingues prieur de la Chartreuse de Villeneuve près d'Avignon, religieux bien connu par sa sagesse et sa piété. D. Thomas fit des instances auprès du nouveau général pour être déchargé de son priorat, mais le R<sup>e</sup> Père ne voulut pas, selon la parole de l'évangile, laisser sous le boisseau la lampe qui brûle et brille encore, consentit à le retirer de Lyon, mais pour l'envoyer Vicaire à Loubaise afin d'être un sujet d'édification dans cette maison et où il servit de base à l'édifice spirituel par la formation de nombreux et fervents novices.

D. Antoine de St. Paul, autrefois prieur de la maison du Lis du St-Espirit et alors Recteur (prieur) de la Chartreuse de Loubaise, connaissait de longue date la sainteté de son futur Vicaire; aussi l'avait-il désiré vivement et demandé avec instance pour sa communauté. Après D. Thomas de Coquebert, le priorat de Lyon fut occupé pendant quelque temps (1600 à 1601) par le V. P. D. Pierre Serwal qui lui-même céda bientôt la place au V. P. Don Bernard Barnier.

# Chapitre 6<sup>o</sup>

## D. Bernard Barriol Picot 1601 à 1607. —

DOM Bernard Barriol, dans le monde M. Lannegy Barriol né à Paris, et seigneur du petit Roncé, et ait; avant de se faire chanoine, conseiller au parlement de Paris. Son père, Claude Barriol et ait-lui-même, membre du conseil privé du Roi, et premier président du grand conseil. Tout ce qu'il y avait de brillant et d'avantages dans une situation aussi élevée, fut néanmoins compté pour rien par M. Lannegy en comparaison du bonheur et des avantages de la vie religieuse. Il prononça ses vœux solennels à la grande chartreuse le 8 février 1597, après en avoir fait, à la maison de Lyon, la donation dont nous venons de parler. Cet acte de générosité nous montre sa prédilection pour la jeune communauté, et fait aussi pressager les immenses services qu'il devrait lui rendre plus tard. En ce moment, notre R<sup>e</sup> Père Général avoit précisément-besoin d'un homme de la valeur de D. Bernard, afin de faire triompher cette fondation de grandes difficultés. Nommé procureur, D. Bernard se met, sans retard, en quête de ressources pour continuer les constructions. Toutefois, avant de rien entreprendre, il crut-bon de faire connaître un R<sup>e</sup> Père la nécessité où l'on étoit de prendre tout-d'abord une résolution d'une haute-importance. En effet, au chapitre de l'année 1600 (il étoit alors Prieur depuis un an) « le Supérieur nous à des ordres et à la prière de la maison du Roi du R<sup>e</sup> Pape, statua, après mure délibération, qu'il falloir enfin s'occuper sérieusement de la poursuite du nécessaire; d'autre part, comme il étoit impossible, avec un patrimoine à peu près insignifiant, et un nombre de religieux relativement trop considérable, de continuer, et encore moins d'achever les constructions, il parut expédient et très-avantageux, afin d'atteindre ce but si désirable, de rappeler tous les religieux, le Prieur et le procureur exceptés. De cette manière, l'œuvre pourroit avancer insensiblement, malgré le peu de ressources dont on pourroit-disposer. »

Si à en l'année 1600, Dom Bernard, encore procureur, avoit adressé à M. Du Perron un memoire « aux fins d'obtenir du Roi Henri IV, la concession des rivières des Isles et Salods relaiées par le Rhône et la rivière d'Ain, des lods et ventes recelés à sa M<sup>te</sup> just<sup>e</sup>, Droits d'auvergne etc. pour aider à l'établissement de la chartreuse. » Il se rendit ensuite auprès du Roi lui-même, pour le prier de vouloir bien se faire l'héritier du pieux désir et de la bonne volonté



(a) Janvier 1602. Lettre de Fondation d'Henry IV.

« Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir  
salue, Les Roys nos prédécesseurs ayent pour les héroïques exploits de leurs hautes et ma-  
-gnanimes entreprises pour la gloire de Dieu et accroissement de notre Ste. Roy et Religion  
catholique acquis le nom, de Roys très-pieux auquel titre avec la couronne des Royaumes il  
appla à Dieu nous faire succéder, notre plus grand désir est d'aussi dignement par nos  
propres mérites conserver ce nom, et titre à nous et à nos successeurs comme il y a <sup>été</sup> jadis un-  
-loiment acquis et à nous delicé par l'legitime succession de nos dits prédécesseurs à l'hon-  
-neur et louange des quels nous nous efforcions de nous élever par tous actes de ma-  
-gnanimité et vertus et d'autant que de la divine bonté nous reconnaissons toutes les  
grandes et prospérités qui nous sont advenues, voulons aussi y le tout réparer à l'exaltation  
de sa gloire et désirant laisser à la postérité quel que témoignage de notre adinvote recoy-  
-naissance et action de grâce que nous lui rendons incessamment pour les biens faits  
immémorables que nous avons reçus de sa sainte et puissante main — Savoir par-  
-ont que nous désirant satisfaire à la sainte et pieuse intention que nous avons de bâtir  
quelques églises en ce royaume, avons au nom de Dieu Père, du Fils et du Saint Esprit  
un seul Dieu que nous adorons, établi et établi et fondons par ces présentes en  
notre ville de Lyon, une église et monastère des chartreux au lieu de la giroufle et lui  
avons imposé et imposons le nom de la Chartreuse du Saint Esprit que le Roy dernier  
décédé notre très cher et très honoré sire et père avoit proposé de lui donner de son  
vivant en l'honneur de l'ordre du Saint Esprit par lui institué. Voulons et entendons que  
ladite église et monastère jouisse dorénavant des privilèges, exemptions et immunités  
tels et semblables dont jouissent les autres chartreuses de ce royaume. Sans qu'il soit  
besoin de les déclarer ou spécifier par ces présentes. Ly donnons en mandement à  
nos amés et fidèles les gens tenant notre cour de Parlement de Paris, Sénéchal de Lyon, au  
son lieutenant et à tous autres nos justiciers et officiers qui il appartiendra que ces présentes  
ils fassent lire et publier et enregistrer et les contents d'icelles garder et observer garder  
et observant, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire, et afin  
que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites  
présentes sauf en autres choses notre droit et l'aideur en toutes.

milice du St-Esprit, et sur la quittance du général Des Chartreux. Ces lettres scellées du grand sceau en cire rouge, furent aussi enregistrées au Parlement de Paris le 16 mars 1602, et, à la chambre des comptes du Dauphiné, le 26 janvier 1604, sur la requête du Révérend Père Général des Chartreux, qui restait chargé de faire les diligences et poursuites nécessaires pour le recouvrement des 30000 livres à prendre sur les îles et îlots etc. » -

Dans le même temps (15 janvier 1602), S. Barriot obtenait encore du Roi la lettre suivante adressée au consulat de la ville de Lyon : « De par le Roi, très chers et bien aimés, encore que nous ne doutions point que les gens d'église ne vous soient assez recommandés, toutefois ayant une particulière affection et dévotion au monastère des Chartreux de notre ville de Lyon, nous avons bien voulu vous écrire cette lettre, afin que vous ayez les religieux dudit ordre et ladite maison en toute bonne et favorable recommandation ; et que se présentant une occasion de les gratifier, vous leur fassiez paraître que cette lettre ne leur aura point été inutile, et vous nous ferez service très-agréable. Et écrit à Paris le XV<sup>e</sup> jour de janvier 1602. Signé Henri et plus bas de Neuville » (1)

Malgré ces témoignages évidents de la bienveillance royale, les Chartreux rencontrèrent de grandes difficultés pour le recouvrement de cette somme de 30000 livres, ainsi le 14 avril 1605, ils se virent obligés de faire donner un commandement à M. le baron de Cauvet qui avait acquis de M. de Carnarvales, la terre, baronie et seigneurie de Montibland en Bretagne, relevant du Domaine du Roi, pour des lods se montant à la somme de 6075 livres. Le baron de Cauvet fit entendre que cette terre de Montibland ne relevait pas du Domaine royal, mais du marquisat de Villars. Il fut néanmoins condamné par le Sénat de Grenoble duquel relevait ledit Domaine, à payer aux Chartreux ces 6075 livres ; mais ayant réussi plus tard à faire annuler ce jugement, les Chartreux ne jugèrent pas convenable de poursuivre cette affaire.

Néanmoins le Père de la chartreuse du Lis du St-Esprit ne perdait pas courage ; continuant à prendre les intérêts de la maison il adresse le 18 nov. 1603, une requête à MM. les trésoriers généraux, aux fins d'être exemptés du droit d'entrée de 5 sols par pièce de vin (imposé par le receveur sur les quinze pièces que les Chartreux avaient fait venir pour leur provision) et cela, en vertu des privilèges accordés à l'ordre. Un décret rendu

(1) Annuaire de Lyon, 1825 page 187. -

Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce 1602 et de notre règne le 13<sup>e</sup> ligne  
Henry et sur le replis, par le Roy. De Neuville -- Registrés au le procureur général du  
Roy pour jouir par les impétrants de contume <sup>parties</sup> à Parlement, le 16 mars 1602, signé Voizé  
collationné par nous, chancelier, sous seing, sceu et sigillo. Du Roy, mais en couronne de France ;  
aud'ensuiv en la chancellerie par la cour des Attestations de Lyon ligne Bulli' d.

Note sur l'expédition - Le guesol des Chartreux avait acquis, par acte du 19 oct 1586  
le tènement de la grange de noble Pierre Paul Coraragio gentilhomme milanais, venant de la succession de noble Etienne de Moebis, marquis de Vault en Voliz, chevalier  
-ter et maître d'hôtel du Roi, qui l'avait échangé contre une terre en 1574 avec Etienne  
Henry, comte d'Althaus, bailli du Viennois, son frère Marchand Vicair d. de ce sieur  
Tary, procureur, stipulant. - (Bibl. Cotta 26.43) notes de M. Vachey -

Acte passé à Fontainebleau - 26 avril 1603. -- Henri IV accorde une somme  
-me de 30'000 livres aux Chartreux pour leur donner moyen d'acquiescer les bâtiments  
et l'église du monastère de la Chartreuse du Lyz et le jure au lieu dit la Grangée, dont  
nous nous sommes déclaré fondateur (sic) et pour participer à leurs dévotions prières et  
Orais. -

Adressé à la cour des Comptes du Dauphiné: - Dans la même pièce Henri IV rappelle  
qu'il le 5 janvier 1602, il avait fait don à la grange Chartreuse de la somme de 30'  
000 livres tournois (10'000 sols) à prendre sur les deniers et revenus des sols appar-  
tenant au Roi à cause de son pays de Dauphiné, et qui comme Dauphiné lui sont  
des terres certains lieux en nos pays de Forez, Lyonnais, Mâconnais et Bresse et terre  
nouvellement échangées avec le Duc de Savoie... pour autant que nos dites lettres  
sont surcennées et qu'elles ne auront été présentées de dans l'an de l'impétition d'icelles  
et qu'à cette occasion vous pourriez faire difficulté de les vérifier à ces causes  
nous voulons et vous mandons et sans avoir égard à la surcennation de nos dites  
lettres et qu'elles ne vous aient été présentées dedans l'année vous ayez à les vérifier  
purement et simplement - Fontainebleau le 26 avril 1603. (L. 486 fol 16-  
autr. arch. Du Rhône. 139. BB.) - notes de M. Vachey -

autorité par M. de Lusignan, accorda l'exemption demandée, à la charge, pour les chartreux de rapporter la déclaration de sa Majesté sur l'immunité dont ils s'étaient prévus. Le mois suivant, (27 Dec. 1603), Henri IV donna à cet effet de nouvelles lettres patentes, où il rappelle encore « qu'ayant fondé à Lyon une chartreuse à laquelle il a imposé le nom de St-H. le pite, il lui avait concédé les mêmes privilèges, exemptions et immunités dont jouissent les autres chartreux du royaume, et que le commis des Droits d'entrée aux vins ayant voulu exiger sur celui destiné à la provision des religieux de cette maison, il ordonne que les dits religieux en seront exemptés tant pour le présent que pour l'avenir jusqu'à la concurrence de 30 mille, Les lettres patentes furent confirmées plus tard (31 Dec. 1610) par le roi Louis XIII, en présence de la reine régente dans un acte scellé également du grand sceau rouge. (Montaigu.)

À la même époque, M. Bernard Barriot, après de donner aux constructions tout le développement nécessaire, fait eut l'acquisition d'un immeuble situé dans le voisinage du monastère : Le 16 octobre 1603, avec son procureur M. Louis de Claret, « composant les deux ensemble toute la communauté de Lyon », il passa procuration à M. Jean Gonnier procureur de la chartreuse de Paris, pour acquiescer les biens de Messieurs la Tuge. Le 10 juin 1604, Dame Geneviève de l'Éche, veuve de feu noble Claude la Tuge, avocat au Parlement de Paris, tutrice de Geneviève et Antoine la Tuge ses enfants mineurs, et M. Claude la Tuge fils majeur, avocat au même parlement, vendent donc à M. Jean Gonnier procureur les 356<sup>e</sup> d'une maison, pré, terres, vignes situés à la Grosfée, moyennant la pension annuelle de 187 livres, rachetable au capital de 3000 livres. Le 26 mars 1605 M. Barriot acheta le dernier sixième de cette propriété de noble Philippe la Tuge, secrétaire du prince de Condé, pour la somme de 600 livres, que ce dernier reconnaît avoir reçu de M. Barriot, et, au 4 mai suivant, cette acquisition était ratifiée par le chapitre général. Plus tard (30 juin 1610) la veuve Claude la Tuge passait quittance pour ses enfants des 3000 livres et des arrérages de pension de cette somme, au nom des chartreux de Lyon, à M. Jacques Benoist-Picour, et M. Sébastien de Lusignan procureur de la chartreuse de Paris, pour le rachat de la rente des 187 livres de pension.

Après la décision du chapitre général de 1608 qui réduisait à deux seuls religieux la communauté de Lyon, M. Bernard Barriot avait aussitôt repris les travaux : à sa requête M. de Lusignan de Chevrières, lieutenant général de la province du Lyonnais accorde, en date du 25 avril 1608, aux chartreux de Lyon, la permission

102 Lettres patentes Du 17 Décembre 1603, portant Don et annuë en faveur  
des religieux chatoëns De Lyon, 9 es articles de vin et autres imposition mis et à mettre.  
(Arch. Du Rhône) f. 396 - note de M. Vachon

sions de continuer la construction de leur monastère au lieu appelé la Giroflée, et cela, après en avoir conféré avec M. le prévôt des marchands et bourgeois de la ville, examiné le plan et reconnu que cette construction ne sera nullement préjudiciable à ladite ville: il prie au surplus toutes personnes d'aider les Pères Chartreux dans l'exécution de leur pieux dessein. » (a.)

Un premier travail de maçonnerie confié à Pierre De la Verrière, maître maçon, et achevé le 2 Dec. 1604, Pierre De la Verrière avait construit et achevé en dix-huit mois. 1° Le mur de clôture « prenant au portail d'entrée et allant vers M. Perrachon, en deça de l'ancien chemin qui menait aux cloes des religieuses de St<sup>e</sup> Marie, puis le grand cloître du côté du nord et couchant: » cette muraille avait 15 pieds de hauteur y compris 4 pieds de fondation: 2° Le portail d'entrée du grand cloître au nord, toutes les fondations du même cloître et les murailles au dessus au couchant, les fondations allant du grand cloître au petit, côtés « biguet soir. 3° La première cellule à plein pied du grand cloître<sup>(1)</sup>; la deuxième ~~des cellules au couchant~~ <sup>et la troisième, qui couchant</sup>. 4° La muraille de clôture extérieure des cellules au midi. 5° Une quatrième, cinquième et sixième cellule. 6° Pierre De la Verrière avait de plus exhaussé deux murailles sur la chapelle de la Sacristie, et construit celles de l'allée tendant du grand au petit cloître. Tous ces travaux s'élevaient à la somme de 2185 livres 18 sols, 8 deniers.

Le 6 juillet 1605, d'après la chronique, la chapelle de St Antoine fut consacrée par Monsieur de Damas, suffragant de son Eminence le Cardinal de Bellièvre, archevêque de Lyon. La même année et probablement à l'issue de cette cérémonie, Don Bernard Barriot se rendit à Rome, chargé par l'ordre d'une mission très-importante. Il s'agissait de s'opposer aux instances réitérées de Dame De Beauvilliers, Abbesse de St Pierre de Lyon, à l'effet de recevoir du Souverain Pontife, la confirmation du Don de la Chartreuse de Polleins, qu'elle avait obtenu du roi d'une manière peu délicate, et en dénaturant la vérité. Cette affaire était de la plus haute gravité: d'elle, selon le chroniqueur, dépendaient la paix, la tranquillité et l'avenir de plusieurs de nos maisons de France dont l'existence aurait été menacée; un monastère de Polleins, si les nombreuses démarches de S. Barriot-

(1) Cette cellule fut rebâtie plus tard par S. Baye prieur, et devint celle du Sacristain. —

(a) Archives Du Rhône. BB. 139. 25 Avril 1602.

Permission Du seigneur De Chevrières, lieutenant général au gouvernement De Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Sur ce que les sieurs prévôts des marchands et eschevins De la ville De Lyon nous auraient fait entendre avoir esté priés De la part Des R<sup>es</sup> prieurs et religieux De la g<sup>de</sup> Chartreuse De trouver bon et agréer la continuation De l'bastiment par eux commencé au lieu De la Giroflée à quy les dits prévôt Des marchands et eschevins n'avaient voulu bailler consentement sans au préalable nous en avoir communiqué et prie considérer sy le grand bâtiment que veulent faire les dits prieurs Chartreux par la proximité Des murailles De la ville ne pourait altérer quelque chose De securité et repos d'icelle se rapportant par après à nous D'en ordonner comme nous en verrions estre meilleur pour le service Du Roy, bien De la ville et contentement Des prieurs Chartreux, laquelle requête Des dits prieurs Chartreux mise en délibération et après que nous nous sommes transportés avec les dits prieurs et Des marchands et eschevins audit lieu De la Giroflée et depuis considéré la situation, Du lieu, la grandeur, grosseur et hauteur Des murailles au dessein qui nous a esté représenté Du Dessin dudit bastiment et remarqué qu'il ne se pourrait estre préjudiciable non plus au service Du roy qu'au repos De ladite ville et qu'il nous est apparu par lettres patentes De Sa Majesté en forme De chartre donnée à Paris au mois De Janvier Dernier vérifiées à la court De Parlement tant De la fondation Dudit couvent que De Sa volonté que les dits bâtiments soient parachevés. Nous De l'avis Des dits prévôt Des marchands et eschevins en conséquence Des dits avis et en tout considéré, nous avons permis comme nous permettons aux dits prieurs Chartreux De continuer quand bon leur verra les bastiments, en la mesme forme qu'il avait esté par eux commencé selon le plan et mesdites qui nous a esté représenté, prient en outre toutes personnes De bailler aux dits prieurs Chartreux tout l'aide et faveur quelconque et De notre intention pour venir à bout d'iceluy bonnable Dessin ainsi signé un plan par nous et sieurs Castillon, scellé et Deument cacheté Du sceau et

En tete on lit: Du jedy 25<sup>e</sup> jour d'Avril l'an 1602 en l'hostel De l'abbé De chevrières l'un baron De Lyonnais, chevalier Des Deux ordres Du roy, capitaine Des 50 hommes D'armes De ses ordonnances et lieutenant général au gouvernement De Lyonnais, Forez et Beaujolais. (Lettre De M. Vachuz)

et les pressantes sollicitations de notre R.<sup>e</sup> Père Général J. Bruno d'Aliphanos nées. sont point abouti. Le Roi avait été d'autant plus facilement induit en erreur, que la concession lui avait été demandée sans faire aucune mention du nom de Chastaux, et comme s'il s'agissait simplement d'une maison soumise à la règle de St. Benoît. Mais ce prince ayant reconnu la supercherie, comme il aimait la justice avant toutes choses, cassa et annula promptement la donation, et confirma, à nouveau, par un décret solennel, tous les privilèges de l'ordre des Chartreux. Le document fut lié avec toutes les pièces du procès, des archives de Solémois, et transporté à la chartreuse de Lyon pour y être plus sûrement conservé. A cette occasion, l'ordre ceda à la maison du Sid du St. Esprit les revenus de Solémois, pour tout le temps nécessaire à l'achèvement de ses constructions, à l'extinction de ses dettes, et jusqu'au moment où, pourvant enfin d'un nombre suffisant de religieux, elle serait dans le cas d'indiquer à son tour, cette pauvre maison de Brette à se relever de ses ruines.

J. Bernard Bonriot avait dû séjourner deux ans dans la ville éternelle employé à cette grave affaire. Après l'heureuse dénouement dont nous venons de parler, et au point de rentrer en France, il fut saisi d'une pierre malin qui le mit si tôt aux portes de l'éternité! Il mourut à Rome le 28 juillet 1607, très-regretté de nos Pères de Lyon. En récompense de ses bons services rendus à l'ordre, on lui accorda dans toutes nos maisons, un monachat et une messe de St. Esprit.

Nous avons de J. Bonriot un mémoire ou état sur diverses affaires de la maison dont voici un extrait: La chartreuse de Lyon doit, suivant une intention de M<sup>me</sup> Durre de Lessières, bienfaitrice, une messe chaque jour, deux services par an, et plusieurs autres charges de messes et de prières.

En 1601, la chartreuse avait 3837 livres de revenu, et percevait de chacune des maisons de Lavie, L'idelle, Naples et St. Bruno de Calabre, 300 livres de pension, ce qui faisait en tout pour la présente année, 3437 livres.

Avant l'évacuation des religieux, il y avait dans la maison 3398 livres en argent comptant, et différents legs faits par les bienfaiteurs dont les noms suivent:

Don Gabriel Vincent . . . . .	1000 liv.
Don Scaron . . . . .	3000 liv.

Lyon no 5

Dom Yon, profès de Chartreuse.	600 livres!
Dom Chicot de Montmarle.	150 Lr.
Dom Tonges, une pension de 12 Lr. 10 sous au capit-al de . . . . .	250 Lr.
M. De Lamarre, une pension de 25 Lr. au capit-al de . . . . .	500 Lr.
Ab. Guise, pêtre . . . . .	360 Lr.
Dom Innocent plus tard S. Jacques de Bourgogne, novice de Chartreuse, profès de Lyon	600 Lr.
Reunions dans le courant de l'année . . . . .	376 Lr. 10 s.

## Chapitre 7<sup>em</sup>

Dom Claude de Hée Recteur 1607 à 1616.

Dom Bernard Barriot fut remplacé à Lyon par le V. P. D. Claude de Hée né à Vertus en Champagne, et profès de Chartreuse depuis le 9 oct. 1595. D. Claude de Hée gouverna la chartreuse de Lyon, en qualité de Recteur seulement, depuis 1607 jusqu'en 1616, et eut pour procureur le V. P. D. Alphonse Louis de Richelieu que nous devons faire connaître au lecteur.<sup>(1)</sup>

Dom Alphonse Louis était le père aimé d'un fameux Armant Jean, Cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII. Il eut pour père François de Hées, Seigneur de Richelieu en Lorraine, et pour mère, Suzanne de la Poite. Dès sa plus tendre enfance, Alphonse se fit remarquer par un esprit vif et pénétrant, mais comme il était d'un tempérament faible, débile et sujet à de fréquents accès de fièvre, son éducation en souffrit tout d'abord. Toutefois sa santé s'étant peu à peu fortifiée, il s'adonna ensuite à l'étude avec un grand courage. Il n'avait pas les qualités qui font l'orateur et parlait avec difficulté, mais il écrivait assez bien, et eut de vrais succès en philosophie. Après avoir parcouru et étudié tous les auteurs profanes, sentant le besoin de nourrir et entretenir sa piété, il étudia la <sup>ste</sup> histoire et les <sup>ste</sup> Pères, surtout St. Bernard et St. Thomas aux quels il devenait toujours comme à ses plus fidèles amis. —

<sup>(1)</sup> Vita. Alphonse. Ludovici Hoesii Richelii etc. auctore M. D. P. Parisiis. Ant. Vitre MDCLIII (1653) cell. 1. f. Romani Imprimus Cardinalis elemosynarius et a confessionibus. — L'abbé Michel de Pure a écrit plusieurs ouvrages assez médiocres. La vie d'Alphonse de Richelieu est sans intérêt, ce qui est fait de mieux : on y trouve des particularités qu'on chercherait vainement ailleurs. Il mourut en 1680, Recue Du Lyonnais tom. I p. 123 et 132.

À l'âge de dix sept ans, le jeune Alphonse termina brillamment ses études. Ses parents qui le destinaient à la carrière des armes, pensèrent alors à le faire recevoir chevalier de Malte. Avant de se rendre à leur désir, Alphonse voulut s'assurer auparavant, si il avait de l'aptitude pour ce genre de vie : si il pourrait, par exemple, supporter les grandes fatigues, la chaleur excessive, le froid intense, s'habituer à courir les mers, et il constata, au contraire, son impuissance à se familiariser avec l'eau son élément nécessaire à l'avenir. On attribua cette incapacité à sa timidité, à son peu de courage ; on l'accusa de trop aimer le doux repos de Péléde et de trop fuir le danger. Pour se finir avec tous ces reproches, et monta en qu'il n'était ni timide, ni pusillanime, il partit un jour avec lui plusieurs jeunes gens également inhabiles dans l'art de la natation, et devant eux, il se jeta à l'eau. Submergé aussitôt, il augmenta encore le péril par de fautes manœuvres, et descend promptement au fond de l'abîme. Du bord de la rive où ils étaient restés, ses amis impuissants à le secourir sont dans la consternation ; heureusement, une barque voisine accourt en toute hâte et retire des eaux, plus mort que vif, notre jeune Alphonse Louis lequel, bientôt revenu à lui-même, s'écrie d'un ton courroucé : « Croira-t-on encore maintenant qu'il est en mon pouvoir d'apprendre à nager et que c'est la crainte qui me retient ! » À la suite de cette mésaventure, il tomba malade, et, dès lors, on cessa de faire violence à ses goûts : il fut rendu à ses livres et à son ancien genre de vie. Alphonse Louis aimait la vie recueillie, la méditation, le silence, et lorsque ses familiers lui reprochaient sa taciturnité presque voisine de la tristesse, « ce que j'ai pu entendre, répliquait-il, est bien plus précieux que tout ce que je pourrais dire ! » Aussi, même à la fin de sa vie, répétait-il souvent cette parole : « Oh, combien de choses, il me reste encore à apprendre ! » Dans la conversation, il ne supportait rien d'immédiat, ni de trop libre, reprénaît-avec douceur, quand l'honneur de la religion et les circonstances ne lui faisaient pas un devoir de prendre un ton plus élevé et plus sévère.

À la mort de Jacques Du Bellay de Richelieu, évêque de Lyon, Alphonse Louis, neveu du défunt, fut nommé à sa place par Henri IV : l'étendue de ses connaissances, sa modestie, la droiture de son caractère et d'autres qualités jointes à un nom illustre, devaient en effet, malgré une vie retirée et loin de la cour, le désigner au choix du monarque. Mais, dit son biographe, Alphonse comblé des faveurs royales, engea  
-gea alors

gua. alors, avec le monde et son esprit, une lutte terrible dont il sortit victorieux, et, de ce moment, aidé de la grâce de Dieu, il renonça à tous les biens qui s'offraient à lui, pour faire choix d'une vie simple et obscure. Se sentant incliné vers le cloître, il attendit n'osant encore trois ans avant de prendre une détermination, afin de peser mûrement sa vocation, reconnaître à nouveau ses aptitudes, et surtout pour mieux se convaincre de l'appel divin. Un jour, comme on racontait en sa présence l'apparition du haecine d'icorès dont il est question dans la vie de St. Bruno, et sur laquelle les esprits étaient en ce temps-là déjà fort divisés, il se rangea du côté des adversaires, et se donna tout de peine pour démontrer la fausseté de fait que ses auditeurs ne purent s'empêcher de dire de lui : « Il pourra, sans doute, se faire religieux, mais Brunorien, jamais ! » Alphons e se fait aître, peut-être, illusion à lui-même ! Quoiqu'il en soit, ses directeurs auxquels il avait coutume de s'ouvrir dans toute l'intimité de son âme, lui conseillèrent de se rendre à la grande Chartreuse où il fit profession le 18 mars 1603.

Autant Alphons e Louis avait montré de prudence et de réserve avant de s'engager dans cette voie du sacrifice et de la pénitence, et de se lier par l'émission des vœux solennels de religion, autant, il montra ensuite de constance et d'énergie pour tenir ses saints engagements. Pendant vingt-deux ans, il oublia complètement le passé et ne s'inquiéta nullement de ce qui se passait dans le monde. En cellule, comme exercice corporel, il se contentait d'une marche prolongée, sans mépriser tout espoir le travail des mains en usage chez les Chartreux, mais pour lequel il avait peu d'aptitude. Son inclination le portait d'arrêter à s'occuper spirituellement : à feuilleter et parcourir les livres ; il composa plusieurs opuscules en différentes langues que sa modestie eut soin de faire disparaître : Dans l'un d'eux, il agitait la question de savoir quel est le plus heureux, ou de celui qui possède toutes choses à son gré, ou de celui qui ne possède rien ?

Après le précieux recueillement de la cellule, arriva pour lui le moment d'entrer dans les charges, et voilà pourquoi nous le trouvons à Lyon où, en qualité de procureur de la Chartreuse il donna le 5 octobre 1609 « de concert avec D. Claude Héc. Recteur, le jure-feit à Pierre Besne, mason et tailleur d'épaves d'Holennes en Valromey ;

pour la construction d'une cellule dans le grand cloître, au prix de 30 sols la caise. » Tous les matériaux, les bois pour « les échaffauds », et les ouvrages devaient être fournis par les chartreux.

Nous ne savons pas en quelle année S. Alphonse Loid quitta à notre avis on de Lyon; nous le retrouverons plus tard procureur à la grande chartreuse, et, à une époque encore plus éloignée, il reviendra dans la vieille cité gauloise, mais alors il aura, par l'effet d'une vocation divine, embrassé une voie bien différente.

S. Claude de Hô. poursuit ainsi donc la construction du monastère. Du cloître restant, avec toute la diligence possible, il faut bien le supposer. Néanmoins, le travail avança lentement; il y eut même, à cette époque, un temps d'arrêt de plusieurs années. On se imagine alors dans Lyon, selon notre chroniqueur, que l'obstacle venait du gouvernement et des échouins de la ville. Ils craignaient, disait-on, de voir cette chartreuse située sur un point culminant, se transformer un jour en une place fortifiée, au grand détournement de la paix et de la sécurité des habitants, et c'est pourquoi ils avaient jugé prudent d'arrêter les travaux. Les lyonnais ne perdirent donc pas si vite, paraît-il, le souvenir de la fameuse et si utile construction par Charles IV sur le sommet de la côte St-Sébastien, sujet de continuelles alarmes pour leurs chères libertés, et qu'ils avaient démolie avec tant de peine sous le règne si faible d'Henri III. D'ailleurs, à ce moment, le vent était au trouble et à l'inquiétude: le 14 mai 1610, Henri IV succombait sous le couteau de Ravallac. Cette mort tragique et impie affligea profondément les Lyonnais très attachés au roi, et leur fit pressentir de prochains et graves malheurs.

Pour montrer combien les craintes à l'endroit de notre monastère étaient fondées, il suffit, dit encore le chroniqueur, de rappeler que l'emplacement avait été choisi par M. Mandelot lui-même, gouverneur de la ville de Lyon et de la province du Lyonnais, et reconnu par lui comme très bien adapté à la construction d'une chartreuse. D'plus M. Biollans de Chevrières, lieutenant général de la province, n'avait-il pas, tout récemment encore, reconnu également, et de concert avec le Prévôt des marchands et les échevins de la ville eux-mêmes, « que l'édifice projeté au sommet de la Grosse-Plaine ne devait être en rien nuisible à la cité? » — Cette lenteur dans les constructions ne doit donc pas être attribuée aux notables de la ville, poursuit le même auteur, mais bien au mauvais vouloir de M. de Bethun de la Salle, qui refusa longtemps de vendre aux chartreux une petite langue de terre en la-

révé dans le grand cloître, et le partage eut en deux parties du côté du midi. On arriva finalement par la patience des religieux et les sollicitations de leurs nombreux amis, M. De la Salle consentit à un arrangement; en date du 28 août 1610, il y eut, entre les parties, échange de propriétés. Les chanoines remirent au Baron un fond récemment acquis en Rocheperrière, territoire de la Gulad, de Jean Moyroud serrurier, au prix de 3600 livres, outre une pièce de terre, un jardin et une vigne, montant, avec les ibennes, et coutage de l'échange à 3732 livres. Cette transaction fut facilitée par un don de la chanoinesse de Bourgfontaine laquelle, au 6 avril précédent, avait fait remise à notre maison du Lis St Spirit, d'une pension annuelle de 60 livres, rachetable au Capital apparemment de 1800 livres, qui lui était due par emprunt; « afin (comme il est dit dans l'acte) d'acquiescer à M. De la Salle, le prix de quelques fonds de lui acquis un lieu où est présentement le grand cloître. » Cette pièce scellée du sceau de la chanoinesse de Bourgfontaine, et au signe sur le V. P. P. St. Louis Dumont prieur, Monsieur Vicairo, Toubray procureur, Jean Liger, Robel, Camboid, Caille, Benoist, Monnant, Moaupin, Claude Leroy, Wm. Binyant, Sonnois succistair, et Charles Deyennet, pour reconnaître ce service signés, les chanoines de Lyon exemptèrent le Prieur de Bourgfontaine de payer les frais de pension à leur monastère, lors de son passage à l'installation du chapitre général. Plus tard, le 10 mai 1616, S. Claude de Née Recteur, S. Polycarpe de la Rivière, Don, Claret-officiers de la maison du Lis St Spirit, et Don, Joyeulx prieur de Paris, signèrent également un acte en témoignage de cette décision.

Le chapitre général de l'année 1611 jugea opportun de faire un nouvel appel à l'ordre tout entier, en faveur de notre maison de Lyon. Voici comment il formulait son ordonnance:

« Comme la construction de la maison du Lis du St Spirit, entreprise depuis long temps déjà à quel frais de l'Ordre, restait en core inachevée, et ne peut être poursuivie sans recourir de nouveau

(1) Testament de Louis Leffre, beau-père de Jean Moyroud, à desus nommé commis à la porte St. Sabastien de Lyon. « En date du 14 juin 1609, il légua à 13 pauvres filles, à chacune 30 livres pour les aider à se marier; à la charité de Lyon, 300 liv.; à l'hôpital de Lyon 20 l.; à Simonde Moyroud sa femme 700 l.; à Jean Moyroud serrurier, 300 livres; à Louis Moyroud père dudit Jean, 300 l.; à Mathelamy Liot, 312 l.; à Harmet Brodet, son valet 300; à Benoit Billard, 50; à Jean Moyroud, fils dudit Jean, serrurier, 50; à Blaise Vland, 50; à Jeanne Châtard, 50; Jurisdiction de tous subisans, d'instatue son héritier universel Pierre Moyroud, tondieur de drap, fils dudit Jean Moyroud serrurier (qui a vendu son héritage aux PP. chanoines) et Claudine Poncet, fille de son Claude Poncet, à condition que ledit Pierre Moyroud épousera luditte Claudine Poncet. à défaut de quoi luditte Claudine Poncet demeurera seule héritière. » Par acte reçu Chambaril notaire à Lyon - l'aveul air...

à la charité de nos différents monastères, nous prions et supplions les Frères de toutes nos maisons de s'entendre avec leurs communautés, pour venir en aide, pendant quelques années, à cette construction par des dons volontaires. Nous prions également tous ceux qui, par le passé, ont contribué d'une manière si honorable à la poursuite de l'œuvre, de vouloir bien continuer leurs offrandes, les assurant du contentement promis par Dieu. »

Cet appel fut certainement entendu, car nous voyons D. Claude de Héc, Donner le 16 juillet 1612, à Claude Granet et Abbé avarin David de St. Cyr, le prix fait pour la taille d'une cellule à construire au grand cloître « consistant, la dite cellule, en deux croisées de fenestres six portes, une cheminée appelée chauffe-pain et un lucarnier double, moyennant 90 livres, par acte reçu Hubert. » Le septembre suivant, il commande aussi à Claude Martin et à Pierre Besne de St. Fortunat, 2000 pieds de cadettes pour le pavement du grand cloître, à raison de 6 sols et 4 deniers le pied carré. En 1614 (14 octobre) Antoine Besne de Parmilieu reçoit à son tour, un autre prix fait, pour la fourniture de 500 pieds « pierre blanche en lozange, soit cadettes taillées, prêtes à polir pour le pavement du chœur de l'Eglise, semblables à celles qui sont déjà en place », et leur est le modèle qui sera fourni. En outre, Besne fournit une certaine de demi lozanges, le tout rendu à Lyon au port de Rhône, moyennant 71 sols pour chaque lozange entier, et 3 s. et 6 d. pour chaque demi, par acte reçu chez Ponsel notaire à Lyon. La même année (9 novembre) on tendait aussi le travail de Jean et Étienne Guy père et fils, maîtres maçons. Pour la somme de 839 livres 9 sols, ils avaient banché orges et pierres dans la muraille au dessus du chœur des religieux, fourni plus de 60 pièces de parés en lozange pour le chœur et le chœur; percé la porte communiquant dessous le dôme au chœur des frères par celui de pierres; construit la muraille devant du grand cloître, passant devant la cellule de Don Friseur, et aboutissant à l'allée ou corridor pour entrer à la cuisine; placé les marches et cadettes à la porte et montée du grand cloître au nord, et, de plus, construit une troisième cellule du même côté.

En 1615, le ven. P. de Héc renvoyant sans doute, à une époque indéterminée, l'affaire de la grande nef de l'Eglise, passa encore de nouvelles conventions avec les mêmes Jean et Étienne Guy, pour la construction d'une muraille destinée à séparer le chœur des religieux et celui des frères, d'avec la partie de l'église sous le

Dôme

Dôme. Ils devaient aussi arracher les tailles des vitraux et les reboucher au couchant et au levant. Ils blanchirent les murs des deux chœurs à 25 livres la toise. Le pavé de l'église devait être recoupi, battu à l'opime boucharde et pour être employé à la construction de la muraille de 28 toises de longueur qui doit servir d'allée au refectoire à 31, 50 la toise. En outre, les mêmes auront-à-placer les carreaux à la chambre de dom-prieur, élever les murailles de l'horloge, et enfin, poser le pavé au sanctuaire autour du grand autel, à raison de 3 sols pièce.

On paie encore la même année à Jean et Etienne Guy la somme de 427, 10 pour continuer à payer le chœur des religieux, le vieux sanctuaire, la tour du grand autel, la grande cloche, et pour blanchir et carreler plusieurs cellules, à commencer par la chambre du coin du cloître au nord, et faire les murailles et bornes de clôture des jardins et des allées des cellules, poser le pavé du petit cloître et exilverset...

Les Guy ayant achevé la tour de l'horloge et la cellule marquée plus tard de la lettre Z, Don de Hée dressa alors un mémoire pour la construction de six autres cellules. Il en donna le prix fait, le 3 sept. 1616, à Humbert charpentier, chargé également le 7 octobre suivant de terminer la charpente de deux autres cellules savoir celle de S. Athanase et de S. Prosper, et déboucher le bout de dessus le petit cloître près du colloque, moyennant 256 liv. 3 s. L'année suivante (1617) Don de Hée jetait les fondations de la cellule de V. P. Priour qui fut terminée en 1618.

Maintenant donc, à cette époque, un certain nombre de cellules entièrement achevées; d'autres sont également très-avancées, grâce à la générosité de plusieurs bienfaiteurs. Mentionnons avec un profond sentiment de reconnaissance, Monsieur de Villars, seigneur de Villars, archevêque de Lyon, les seigneurs d'Alincourt, de Saint-Amour, de la Baume, et les échevins de la ville qui, dans les années 1613 et 1614 firent planter l'église, placer les formes du chœur et plusieurs vitraux. C'est ensuite l'épouse de Mgr de Villars qui fit don aux chartreux de la cloche du monastère. C'est enfin Messire Juste de seigneur de Tarnosse, conseiller du roi, l'estimant particulièrement

(1) De la structure chœur à lui seul fait est une église dont l'autel était placé au fond de la coquille actuelle. Venait ensuite le chœur des frères et entre celui-ci et la grande muraille, se trouvait celui des frères. Cette dite muraille a été démolie en 1735 pour faire à l'arc-mur et séparant aujourd'hui le chœur de la place du maître autel.

en la sénéchautée et siège présidial de Lyon, maître des marchands etc. Fait son testam-  
 -ent Du 6 août 1615; ce biefait une fait élection de sépulture dans sa chapelle, en l'église des  
 Pères Chartreux de Lyon, au choeur des frères, à droite en entrant, et comme le service divin  
 n'est pas encore établi dans l'édifice, il ordonne que son corps sera enterré dans l'église  
 de la paroisse où il décèdera. Il lègue aux Chartreux 1000 livres, savoir 600 pour acheter  
 sa chapelle dans le cas où il ne l'aurait pas achetée de son vivant, et 400 livres pour  
 être employées en constitution de rente, à moins que Dame Monciade Gogant son épouse,  
 ne préfère assigner ladite rente sur ses propres fonds au demeurant, et c. pour doter la  
 chapelle, à la charge pour les Chartreux de l'entretien en bonne et due réparation.»

M. Austrain mourut peu de temps après, et fut été en effet inhumé chez les Pères  
 Chartreux, car le 4 octobre 1617, M<sup>e</sup> P<sup>re</sup> Austrain, pour se conformer au testament  
 de son mari défunt, constitue une rente annuelle de 50 livres payable au 6 octobre, ra-  
 -chetable au capital de 1000 livres, destinée à l'entretien de la chapelle du choeur des  
 frères « où est inhumé ledit Messire Pierre Austrain. » Et si plus tard, il plaît à Dame  
 Monciade de rembourser les 1000 livres, les Pères Chartreux seront tenus d'employer cette  
 somme « en un bon fond et constitution de rente, » et non autrement. De plus ils deman-  
 -deront être chargés de l'entretien de la chapelle fondée et dotée par le défunt.

Cette pension fut hypothéquée sur tous les biens de M. P. Austrain, et en particu-  
 -lier, sur une grande maison de la place de Roanne, « joignant au soir et bige, l'édifice place, la  
 rivière de Saône de main, et la maison des M<sup>rs</sup> les comtes de Lyon de vent. » Autrement par copier  
 notaire royal.

Deux ans plus tard (19 novembre 1619) M<sup>e</sup> veuve Austrain fait aussi, par testament, élection  
 de sépulture en l'église des PP. Chartreux aux quels elle lègue 3000 livres payables un an après  
 son décès, par M. Henri Austrain son fils aîné et, à son défaut, par M<sup>rs</sup> Charles et Camille  
 ses autres fils. Toutefois en 1642, M. Henri n'avait pas encore payé ni les 3000 livres, légués  
 par sa mère, ni la pension de 50 livres fondée par son père. Après la mort, M. Marc Antoine  
 Langay son neveu, d'ancien plus tard procureur des marchands, et c. en faveur des Chartreux, une  
 pension annuelle de 80 livres. Il promet, en outre, de payer 850 livres d'arrérages de 43  
 années, et 600 autres afin que nos Pères puissent faire achever la chapelle fondée en leur église.

(1) Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon, seconde partie, 1614, p. 100. — Inédit.

par M. Pierre de Harin.

En 1733, lorsqu'il s'agit de jeter les fondements du grand arc St-Munet, on dut combler le caveau de l'ancien choeur des pierres où reposaient les ossements des familles Austreim, Langoy etc... Ces restes furent alors transportés dans le caveau de la chapelle du chapitre, où ils sont encore aujourd'hui.

D'après le catalogue des Prévôts de la châtellenie de Lyon, Don de Née, au ait-quitte' cette maille en 1616 pour continuer la seule administration de Polétains dont il av ait-été chargé depuis longtemps. Cependant, nous le voyons s'occuper encore de la châtellenie de Lys du St-Espirit pendant l'année suivante. Dinty, en date du 15 février 1617, divers ouvrages lui passent, qu'il onse pour différents travaux: «réparations aux maisons de la ville, ouvrages faits à la balustrade du sanctuaire de l'église, marches pour rentrer aux portes du choeur, marches-pied du pupitre, table à marquer les messes, tables du réfectoire etc...» Le 27 août suivant, il commence la cellule priorale, comme nous l'avons dit plus haut, et donne «au Recteur» le prix fait; il engage Caillat, tailleur de pierres à St-Fortunat «pour la fourniture des pierres de taille nécessaires chez le S. R. P. Don Dineur, consistant en 6 portes, 2 arcades et 1/2, 4 fenêtres, une fenêtre, 4 larmiers<sup>(1)</sup> un évier, plus quatre arcs et larmiers pour la chambre haute; moyennant 57 écus 1/2 de 3 livres pièce.» (tout ceci ne prouve rien - c'est en 1616 après le chap. gen. que D. Pierre de Harin fut nommé Prévôt de Lyon, j'ai les aux arch. d'Angoulême, la lettre d'institution, la date exacte m'échappe, mais est sûr. D. de Née de Harin fut évêque de Lyon avec le titre de Recteur de Polétains. Quant au courant des contributions qui s'élèvent sur le lieu s'est tenu celui pour terminer des choses commencées).

D. de Née a laissé aussi un Memoire ou état des paiements faits, au nom des châtellenies, par M. de Harin le curé de Lys, pour plusieurs bâtiments, et notamment pour le couvert de l'abbé, entre le grand et le petit cloître, s'élevant à la somme de 1457 livres. Il nous a laissé, en outre, un état de la maison, «à sa suite comme Recteur»<sup>(2)</sup> daté de l'année 1617; la châtellenie de Lys du St-Espirit possédait à ce moment 1752 liv. 10 s. de rentes annuelles en argent, 240 en locations de jardins et vignes, soit un total de 1992 liv. 10 s. Il y a dans le clos

(1) Larmier: chapereau ou sommet d'une muraille de clôture construit en talus pour faire écouler l'eau, ou encore, forme de maçonnerie se dressant de cette arce ou petite corniche placée au haut du toit, et qui préserve les murs de la chute des eaux, en empêchant la pluie de tomber le long des pierres.

(2) Il faut entendre, au jour-nous, Recteur de Polétains: D. Pierre de Harin son successeur à Lyon y étant arrivé en 1616. - On voit certainement une commémoration de ce lieu plus haut p. R. B.

80 hommes <sup>(1)</sup> de vignes qui se font à moitié, et dans les années, deux charrettes de charbon et un mulet de selle.

Dom Claude de Héc. quitta Tolézaïns pour Devaux, en 1619, co-sucier de Chastreux. De là, envoyé à Lyon le 1<sup>er</sup> en qualité d'administrateur, il trouva cette maison réduite, par la malheur des temps, à une grande pauvreté. Homme Pieux au chapitre de 1623, il la releva très-heureusement pendant les vingt-trois années de son gouvernement, et mérita d'en être regardé comme le second fondateur. Le v. P. visita long-temps la province de Bourgogne; son âge avancé l'avait fait surnommé dans l'ordre le Père éternel; sa bienheureuse mort arriva le 8 Janvier 1661, il avait alors atteint sa 95<sup>ème</sup> année, sans avoir jamais connu la maladie.

Il écrivit une ordonnance du R. Père Général S. Bruno d'Appinques datée du 13 Juin 1609, par laquelle, à l'exemple de S. Jérôme abbé archaevêque son prédécesseur, il oblige toutes les personnes de l'ordre allant à Lyon, à loger et coucher à la chastreux de ladite ville. Elles y payeront leurs dépenses, et ne pourront manger ailleurs sans en avertir le R. P. Dom Pierre auquel il est enjoint de notifier, à toutes les maisons de l'ordre, la présente ordonnance, pour qu'il n'en soit prétendu cause d'ignorance.

### Chapitre 8<sup>em</sup>

#### Dom Pierre Sorval Prieur 1616 à 1619.

Quatorze années s'étaient écoulées depuis l'époque où l'on avait dû réduire à deux ou trois seulement, le nombre des religieux de la chastreux du Val du St Esprit, attendu la pauvreté et le manque de dotation, afin de faciliter la construction du monastère. Pendant ce laps de temps, S. Bernard Barnier, et après lui, S. Claude de Héc, s'efforcèrent de continuer l'oeuvre. Au départ de ce dernier, nous l'avons dit, plusieurs cellules étaient complètement achevées, indépendamment d'une partie des travaux terminés à l'église et ailleurs. Le moment paraissait donc venu d'installer à la Giraffe une communauté complète, et de remettre en vigueur la règle de S. Bruno, c'était du moins la pensée, et surtout, le désir très ardent des premières notabilités de la ville de Lyon comme nous allons le voir.

Par la lettre du 25 avril 1616, Monseigneur le Cardinal Denis Simon de Marquemont

(1) Homme ou hommie est une portion de terre mesurée par le travail qui peut faire en un jour un vigneron en cultivant la vigne. Dictionnaire de l'économie rurale.

exposa au très R<sup>e</sup> Père Général des Chartreux le désir et la dévotion des Lyonnais qui avec lui, le supplient de leur envoyer des religieux de son Ordre, pour célébrer les Divins Offices, en cette si belle et jolie église que, par les ordres et providence de sa Révérence Don Rector de la Chartreuse a fait-bâtir, ajoutant qu'il convient de se confier à l'Providence à laquelle il est très-disposé de coopérer pour l'accomplissement de ce qui manque à cette maison. . . . Il supplie de nouveau sa Révérence de lui accorder et aux Lyonnais la grâce qu'il demande, sans la confiance que cette grande et pieuse ville qui affectionne l'Ordre des Chartreux, ne laissera manquer de rien les religieux que sa Révérence enverra.  
Signé Demps, archevêque de Lyon. »

À cette première lettre était-jointe la suivante datée du même jour et adressée par Mgr. D'Halincourt, gouverneur de Lyon: « Monsieur, mon Révérend Père,

Il y a long temps que nous désirons en cette ville d'y voir votre maison des Chartreux établie, c'est ce qui me fait-vous faire cette lettre pour vous supplier de donner ce contentement à cette ville, et à moy puis que la maison est à présent en état d'y pouvoir recevoir la famille que je vous supplie de vouloir établir et me croire etc. signé D'Halincourt.

À leur tour, M. le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, écrivent à notre R<sup>e</sup> Père Général, en date du 13 juin suivant, pour le lui marquer que sachans que M<sup>gr</sup> l'archevêque a pour agréable que sa Révérence envoie des religieux de son Ordre à la Chartreuse de Lyon qui est présentement bâty. Ce motif leur fait unir leur volonté à la sienne pour la venue de ces religieux à Lyon; ils agréeront l'envoi de tel nombre que sa Révérence jugera à propos, et ils lui auront-obligation de ce bienfait, signé Barailhon, Dubois, Landry, Murard et par mes dits sieurs Guerin etc. (a)

En réalité cependant, le monastère de Lyon n'était pas encore convenablement-disposé pour recevoir quatorze religieux, ni pourvu de toute nécessité à leur entretien; aussi notre R<sup>e</sup> Père Général jugea-t-il prudent de ne pas se rendre aussitôt à ces pressantes sollicitations. Toutefois, la Divine Providence qui avait-elle-même inspiré ce pieux empressement, et se servait des amis les plus dévoués des Chartreux, pour faire son oeuvre sur bien trouver le moyen d'arriver à ses fins. Grâce à son intervention, M<sup>gr</sup> de Marquemont loin de se décourager, voulut, au contraire, aller de l'avant en prenant une résolution toute sublime de dévouement et de charité; il promit, avec le secours

*de plusieurs curés*

(a)

Arch. De la ville De Lyon - AA. 61. — Lettre Du p. Bruno Général Des chartreux  
à Messieurs Les treuvt Des marchands et Richesins De la ville De Lyon. — 22 Juin 1616.

Messieurs. — J'ai vu par celle qui vous a plu me écrire du 13 du mois est la bonte  
et dévot affection que vous démontrez, à l'œuvre de notre religion en votre ville pour  
commencer le divin service de la chartreuse que nous y avons par votre permission bap.  
et dit proté pour un couvent servent à la réception de 12 religieux. De quoy je vous re-  
-mercie très humblement me sentant grandement honoré et obligé de ce qu'il vous  
plait avoir agréable. ce s'aint desiré par plusieurs gens d'honneur et prin-  
-cipalement par Monsieur l'archevêque qui nous a beaucoup aidé à le faciliter  
et adresser. ce sera donc Dieu aidant pour le plus tard à la p. Bruno qui vient le  
6 octobre. J'espère moyennant la grâce de Dieu que notre religion jointe à beaucoup  
d'autres ordres sacrez qui sont en votre ville ne seront inutilis à la conservation  
et accroissement du bien et de la prospérité d'icelle, ce que je desire de tout mon cœur  
et prie Dieu Messieurs, vous donner en une longue et bonne paix les béné-  
-dictions de ses meilleures grâces. De Chartreuse le 22 Juin 1616

Votre très humble et très affectionné serviteur

p. Bruno, général de l'ordre Des chartreux. —

(Noté De M. Vachez.)

De plusieurs bienfaiteurs du monastère, de pourvoir, pendant quatre ans, à l'entretien de douze religieux, et cela, sans qu'il soit nécessaire de toucher en rien aux petits revenus de la maison, afin de faciliter l'achèvement de la construction commencée déjà depuis si longtemps. Cet acte si noble et si généreux eut les plus heureuses conséquences en donnant un premier élan, prévu par sa grandeur. En effet, le charitable Prévôt ne fut pas plutôt signé l'engagement de payer annuellement et pendant quatre ans, quarante écus pour l'entretien de deux religieux que le gouverneur de la ville, M. de Villeroy s'engagea aussi lui-même avec ses amis, dans les mêmes conditions, pour deux autres religieux. Jean Vidaud et Jean de la Haye, offrirent également, chacun 200 (20?) écus, pour l'entretien d'un quatrième et cinquième religieux. Quant à Jean Vieud, pharmacien de la ville, il promit de fournir gratuitement, pendant le même laps de temps, tous les remèdes nécessaires aux Pères et Frères en cas de maladie; ce qu'il continua à faire, du reste, très-généreusement jusqu'à la fin de sa vie.

Ces engagements rédigés par écrit furent aussitôt expédiés à notre R.<sup>e</sup> Père, revêtus des signatures de leurs auteurs. Quoique profondément touché d'un si noble et si pieux dévouement, sa Révérence désirait-encore, avant de prendre une décision définitive, attendre jusqu'au prochain Chapitre général afin de soumettre la cause aux V. P. Définitifs. Mais sollicité de plus en plus par M.<sup>rs</sup> l'archevêque, M.<sup>rs</sup> de Villeroy, le Révérend et les Echevins de la ville, le chef de toute la famille castusienne céda enfin au désir de personnages aussi illustres que généreux. Tout d'abord, leur faisant savoir combien leur charité et leur dévouement méritaient la reconnaissance de l'ordre, il envoya ensuite à Lyon, son vicaire, le V. P. J. Antoine Desmarest et S. Alphons de Richelieu, alors procureur de Chartreuse, en qualité de commissaires, pour s'entendre avec les bienfaiteurs ci-dessus nommés, et s'assurer par eux-mêmes de l'état du monastère, leur enjoignant de revenir au plus tôt lui rendre compte de leur mission. De retour en Chartreuse, nos deux commissaires firent au R.<sup>e</sup> Père un si grand éloge des Recteurs de la ville de Lyon, de leur bienveillant accueil et de leur générosité, qu'il se décida à devancer le temps fixé pour le départ des religieux désirés depuis longtemps, et à les envoyer aux premiers jours d'octobre, afin qu'ils puissent commencer à célébrer solennellement l'office divin pour la fête de St. Bruno. En prenant cette mesure où se révèle sa grande dévotion, comme nota



Amers notre saint-Fondateur, sa Révérence avait la ferme conviction que notre bienheureux Patriarche protégerait cette nouvelle maison dont on parlait déjà beaucoup dans l'Ordre.

Sur ces entrefaites, M. le seigneur De Marguement-mandi à la cour pour affaires, voulut avant son départ, contenter sa piété, en consacrant l'église de la chartreuse. La cérémonie se fit le 6 juin de l'année 1616, avec une pompe extraordinaire. Un autre jour, son éminent bénissait aussi la cloche et le cimetière qui n'était alors qu'un simple tombeau situé dans le grand cloître. Plus tard en 1620, les chartreux choisirent plus commodément le préau du petit cloître pour le lieu de leur sépulture.

Les religieux destinés à peupler ce nouveau désert y arrivèrent, comme à une terre promise, trois jours avant la fête de St. Bruno. Au même temps, M. le seigneur De Marguement ayant terminé ses affaires à la capitale, retourna assez tôt à Lyon pour se donner la grande satisfaction d'assister à la fête, au milieu de nos Pères, depuis les premières Vêpres jus qu'aux secondes inclusivement.

L'éminent-jurélat-s'écarta donc transporté de la ville à la chartreuse, se rendant tout d'abord à l'ancienne et petite chapelle où il ait renfermé le très-saint-sacrement. Les religieux promptement rassemblés l'accompagnèrent processionnellement, la croix les précédant. Entonnant ensuite le Co Deum, en signe de leur joie spirituelle, ils se dirigent, tenant chacun un flambeau à la main, vers la nouvelle église récemment-consacrée. M. le seigneur suit, revêtu des ornements pontificaux, marchant sous un dais de soie de massée, porté par quatre prêtres, et vient déposer le St-sacrement sur le grand autel. Puis allant se placer au lieu réservé au P. Prieur, sa grandeur commence les vêpres, officie avec un Magnificat selon le rit cartusien, et l'office terminé, donne la bénédiction à la foule présente. Après les vêpres chantées sur le rit le plus solennel, les religieux, le cœur plein de la suavité des divines consolations, se retirèrent pour se livrer au repos, afin de se lever au milieu de la nuit pour la chant des Matines. Le lendemain jour de la fête, M. le seigneur célébra la sainte messe en se conformant toujours à notre liturgie. Il se rendit ensuite au réfectoire avec les religieux et finalement assista aux secondes vêpres. A cette occasion, la ville de Lyon presque entièrement éteinte et écartée à la chartreuse; on voulait témoigner aux fils de St. Bruno la joie vive et bien sentie que causait leur retour. Les femmes seules furent exclues de la

fête, malgré leurs instances répétées pour obtenir de franchir, pendant deux ans, la distance du monastère. De visiter la nouvelle église et gagner les indulgences. Toutes leurs réclamations, dit D. Molin, tant le bruit qu'elles firent à la porte restèrent inutiles. (1)

Voici les noms des religieux envoyés à Lyon par notre R. Père Général : Les V. PP. DD.

D. Pierre Lenoir Prêtre.	D. Prosper Villate,
D. Maurice Gabriel Curier Vicaire.	D. Milibert Charton, tous profès de Chartreuse.
D. Polycarpe De La Rivière, procureur.	D. Louis Clavel, profès de Villeneuve,
D. Claude De Kée Recteur De Politeint (2)	D. Bruno Lepelletier, profès de Louvaise,
D. Lucile Claret procureur De Politeint.	D. Antoine Laysseau sacristain, profès de Sylve.
D. Thomas De Cocquelart.	.. b. n. e. qui arriva deux jours après la fête.
D. Pierre B. Souard.	D. Innocent De Bourgogne, profès de Villeneuve,
D. Henri Viart,	Frère François Laurent, profès de Lyon, convers,
D. Gabriel Bosse;	Frère Hyppolite, profès du Val St-Pierre, convers,
D. Antholme Bachelier,	Frère Nicolas Portier, profès de Chartreuse, convers.

Ah! alors, remplis d'un grand zèle pour la gloire de Dieu, et le cœur tout embrasé des feux de l'amour divin, les Pères de cet ermitage, dit la chronique, ne s'inquiétaient nullement des choses de la terre, et se confiaient pleinement en leur Père céleste. L'esprit de chacun d'eux, tout illuminé de divines clartés, luttait courageusement contre les tentations de l'amour propre; l'intérêt personnel disparaissait pour faire place aux seuls intérêts de Dieu, et la foi seule, la foi pure, et non plus la chair ou la simple raison, réglait désormais leurs pensées et leurs actes.

Les cellules se trouvant encore, faute de ressources, dépourvues de mobiliers et de biens. Des choses nécessaires, le procureur de la chartreuse fut obligé, pour faire face à cette première nécessité de grever aussitôt la maison d'une dette de 2000 écus. Nos Pères se trouvant dans l'impossibilité d'acquiescer cette somme par eux-mêmes, les bienfaiteurs dont nous avons parlé firent le payement aussitôt, deux ans ont ainsi l'époque de leurs versements qui, d'après les conventions, devaient être faits à

(1) Montanem puerum quatuordecim annorum quae nitelantur intrare ad partum, gaudere indulgentiis, ecclesiam siamque videre: sed in vanum, laboraverunt, lapidaverunt et clamaverunt. In historia carit. D. A. Molin

« Hoc die tota fere civitas ad caritatem confluit et illam, quam de reditu caritativorum locitiam, consperat, testificatur. Sola mulieres ab hoc communi gaudio exclusae sunt: quia licentiam intrandi septuaginta monasterium per biennium impetrare nequaquam poterant. » In chronico. — (2) Le Recteur et procureur de Politeint faisait partie de la maison de Lyon.

La fin de chaque année seulement.

Peu après un des membres de la nouvelle communauté, S. Thomas De Coquebert, accablé par l'âge et les infirmités, et ait transporté en l'église à currières, une bonne chasteau située près de la maison mère où les vieillards de l'Ordre affaiblis et malades, pouvaient recevoir plus facilement des soins tout particuliers. Au chapitre 5<sup>em</sup>, nous avons déjà parlé de S. Thomas, archevêque de Lyon, de 1595 à 1600, et envoyé ensuite à Loulouze, en qualité de vicaire, auprès de S. Antoine De N. Paul, dont il était très-aimé. Pendant 15 ans, S. De Coquebert fut, pour ainsi dire, la pierre angulaire spirituelle de cette fondation récente. En 1616, lorsqu'il s'agit de la restauration de la chasteau de Lyon, il fut désigné pour prieur, à la demande des habitants de la ville, auxquels sa vertu et sa sainteté étaient bien connues. Le R. Père le fit alors venir en chasteau, mais ayant remarqué que le vénérable et saint-vieillard se bousait incommode d'un tremblement continuel de la main droite, il ne le jugea plus assez fort pour remplir la charge de prieur, et l'envoya à la chasteau de Ne. Les du St-Esprit-simple religieux, après d'être, dans cette maison, comme à Loulouze, un sujet de dévotion par sa conversation pieuse, et la pratique de toutes vertus d'un fervent solitaire.

Cette décision, si conforme aux desirs de S. Thomas, concordait trop bien aussi avec sa profonde humilité pour ne pas le combler d'une grande joie intérieure: il se réjouit profondément d'avoir échappé aux honneurs, puis que, selon lui, il était né plutôt pour obéir que pour commander. Comment, en effet, dit son biographe, aurait-il pu ambitionner les charges quand son vœu le plus ardent, était de vivre toujours caché dans sa cellule, constamment sous le regard de Dieu, ~~était occupé~~ de ne s'attacher qu'à lui seul, et d'oublier la terre entière pour ne penser qu'à lui seul! Il avait été formé pour le R. Père Général S. Jérôme Moarchand, et nous n'avons pas lieu de lui de la piété et de la dévotion; aussi, sous son tel maître, ses progrès dans la voie parfaite furent si rapides, qu'on dirait de chacun, il était devenu le type modèle du chasteau parfait et accompli en toutes choses!

Selon d'autres, S. Thomas De Coquebert, était si impressionné au souvenir de la Passion de N. S. J. C. que lorsqu'il lisait ou entendait lire le récit des tourments du divin Sauveur, sur sa croix et sur sa cruelle mort, il ne pouvait jamais retenir ses pleurs! D'ailleurs, après de cacher sa douleur et ses gémissements, chaque année, quand, au dimanche des Rameaux, le mardi, mercredi saint et le vendredi saint, le Diacre chantait la Passion;

Le vén. père quittait sa place et sortait dehors, pour donner un libre cours à ses larmes et pleurer tout à son aise, dans un coin retiré de la maison, venant ainsi au secours de son humilité qui se doutait de perdre la grâce de sa direction, si elle venait à être connue des hommes. Comme un autre St Martin, dit en un de ses biographe, St Thomas avait souvent les yeux fixés vers le ciel en son esprit et son cœur paraient déjà leur demeure. Enfin il arriva un jour, en se rendant à la grande Chartreuse, de traverser tout à l'insu, sans s'en apercevoir, des ruisseaux pleins d'eau ! Le R. Père Générat D. Lixier en eut aussi beaucoup sa mortification, vertu qu'il pratiqua à un très haut degré.

Vers la fin de sa vie, le saint-vicieux se plaidait plus que jamais dans la soumission, la dépendance et l'humilité; son vicario afin de l'éprouver, le traitait comme le rebut de la communauté, mais lui, toujours plus aride de humiliations que de courages, supportait cette sévérité apparente avec un grand bonheur. Pendant le temps de son priorat à Lyon, D. de Locquebart s'était montré très-habile dans l'administration des choses temporelles, et où plus d'un se serait donné, pour réussir, beaucoup de peine et de mouvement, il se contentait de demeurer en oraison et tout réussissait à merveille. Le procureur venait souvent le trouver pour exhaler ses plaintes : « Par quel s'en allait; la vaisselle était brisée, le mobilier se trouvait en mauvais état; le monastère enfin manquait de tout etc. » — « De quelle, de quelle, dit-il alors le saint Prieur, de quelle s'inquiète et s'emballe pour bien des choses ! » Et alors au lieu de courir aux archives de la maison, de chercher à découvrir quelque titre de vieille créance, ou de pressurer les débiteurs de la chartreuse, il se rendait à son oratoire, priait avec ardeur, se confiant pleinement en Dieu, et obtenait au-delà même du nécessaire. Bientôt, en effet, arrivaient des aumônes, des offrandes, des provisions et de l'argent offerts par des bienfaiteurs inconnus, et dont la générosité avait dépassé les desirs du père procureur!...

Don Thomas éclairé par une lumière divine, nous a dit tous les secrets de la théologie mystique; c'est pourquoi, il fut chargé, avec le R. P. D. Antoine de St Paul, d'examiner les livres des Exercices du R. P. D. Jean Michel. Cet ouvrage fut prêt pour être livré à l'impression, la censura (si toutefois il en avait besoin) et l'approbation de ces deux religieux si recommandables par leur piété et leur doctrine. On dit aussi encore notre ami de Lyon très-versé dans la philosophie et la théologie positive, excellent littérateur, nous a dit à fond les langues grecque et latine.

que et latine; mais, il évita toujours de faire parade de science en public.

Enfin, lorsqu'à force de jeûnes et d'abstinences un pain et à l'eau, de fréquentes disciplines et d'ancienneté volontaire de lui-même, notre vénéré Père, eut entièrement détruit en lui le vieil homme, il se disposa à entrer au ciel, avec la palme de la victoire et les lueurs d'une sainte allégresse. Jusque à la fin, quoique très-affaibli, il ne voulut néanmoins rien rabattre des austérités de l'ordre, se montra toujours très-rigide observateur de la règle, allant au devant des avertissements de ses supérieurs, et recevant avec reconnaissance les avis charitables qu'on voulait bien lui donner. Il mourut à Currière en mai 1617.

« Homme vraiment religieux et craignant Dieu, dit son obit; véritable chasteux par son extérieur plein de gravité, sa conversation toujours édifiante, et ses mœurs constamment irréprochables. Vis versa religiosus actibus devus, vultu, voce et moribus vero castissimus, S. Brunonis non degenerans nepos. » Ces derniers mots ont fait supposer que S. Thomas de Coquebert descendait de la famille de S. Bruno.

### Chapitre 9<sup>em</sup>

Dom Pierre Serval (1616 à 1619) et Dom Léon Lixier (1619 à 1643) Prieurs.

Dom Pierre Serval nommé prieur de la chartreuse du Lis du St-Esprit, au remplacement de S. Claude de Xiv, et né à Roims, entra dans l'état ecclésiastique, devint chanoine de la cathédrale et archidiacre, député par le clergé de la province aux États de Blois; il fut également envoyé deux fois à Rome pour y régler les affaires du Chapitre. Il après la constitution des priors de la chartreuse, D. Pierre Serval fit profession au 6<sup>em</sup> jour de l'ordre le 6 octobre 1594, jour de la fête de S. Bruno, et eut l'avantage d'avoir pour père spirituel, le R<sup>de</sup> Père D. Jean de Luchat qui le choisit bientôt pour son scribe à cause de sa grande expérience des affaires. Après le Chapitre général de l'année 1600, il fut nommé, une première fois, Prieur de Lyon. Un an après, on le tira par suite du Mont Dieu où il contribuait les quatre chapelles australes de l'église. En 1613, nous le voyons résister vivement pour se faire remplacer, alléguant « ses fréquentes infirmités, » les vœux furent exaucés; reprenant en chartreuse son ancienne fonction de scribe, il y resta jusque en 1616, époque où le R<sup>de</sup> Père le plaça à la tête de la colonie de religieux destinés à reconstruire la maison du Lis du St-Esprit de Lyon.

Don Pierre justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui: il était à la hauteur de la situation, et bien capable de présider à des religieux dont le sainteté nos est déjà connue. Le 1<sup>er</sup> d'abord, il entreprend de se défendre contre les prétentions arbitraires du pape qui, voyant le sommet de la Giraffée se couronner de bâtiments nouveaux, réclama aux Chartreux le paiement des droits de franc-fief pour leurs acquisitions et récentes acquisitions non encore amorties par le Roi<sup>(1)</sup>. Le 17 février 1617 il reçut des lettres royales affirmant son monastère de ces sortes d'impôts. Obligé de recourir de nouveau à la bienveillance du monarque, il dressa, comme il suit, et devint témoin, l'état de sa maison:

« Guillaume et Benoît Henry, père et fils, et Jacques Lommiers jardiniers, citoyens de la ville de Lyon attestent, le 14 mars 1617, (à réquisition des Pères Chartreux de ladite ville,) que l'état ement de ces derniers consiste en une église et cloître imparfaits, et encore, en une maison et chambre pour l'habitation des religieux; en quelques vignes, jardins et petit pré. De la contenance, pour les vignes, d'environ 70 journalées d'hommes, pour les terres et les jardins, de 4 arbois <sup>(2)</sup> et 1/2 de semaille, et en pré, deux journalées d'ambour; ce qui fait en tout 13 arbois, situés dans les champs de la ville, en la côte St Vincent. L'un dit la Giraffée, et partie en pré, lequel tenement se confine joignant la maison de Guigues Barambon, et les vignes de Sibour Henri seigneur de la Salte, du matin; vignes, maisons, jardins des heirs de Clémence d'Almaid - un chemin vicinal d'entre deux - du soir; vignes du sieur Monneroy aussi du soir et partie de bige; le tenement de la Roche de St de la Halle, de vent, et le chemin tendant de la côte St Vincent - aux perrées près le Couloir de St Jean, de bige, le tout; acquis par les Pères Chartreux, des annués à eux faites, et sont les dits immeubles chargés de raderances, servis, dîmes, et de d'acre d'icelle serviseigneur de la Chartreuse icy présent, que les revenus d'icelle consistent en une rente de 1312<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> 2<sup>d</sup>

(1) Chronique. Inventaire - On appelle droit de franc-fief la taxe qui on payoit sur les 30 ou 40 ans sur les roturiers, les églises, les communautés et gens de main-morte, pour ~~les~~ fiefs non encore amortis qu'ils tenaient ou acquiescent de nouveau, afin qu'ils ne pussent être obligés de s'en défaire et de les aliéner d'une manière quelconque. - L'amortissement était une grâce ou concession que faisoit le roi par lettres patentes au gens de main-morte, églises, communautés etc., de tenir des fiefs et héritages à perpétuité, sans être obligés de les aliéner, et cela, moyennant une somme qu'on lui payoit, pour le dédommager des profits et confiscations auxquels il auroit eu droit dans les mutations probables, si ces biens fussent demeurés dans le commerce ordinaire. - Dictionnaire de l'érudit.

(2) C'est à dire d'un poids de semaille égal à celui que quatre ânes pouvoient porter. - Dictionnaire de l'érudit.

elle d'au en Dombes, et rachetable au principal de 8100 » - Cet acte fut remis par Gille et notaire à Ly.

Du mois de Mai suivant, Louis XIII donna encore d'autres lettres patentes en faveur des Chartreux.

« Henri IV, selon ce Document, s'étant déclaré fondateur de la Chartreuse de La Vis Du St. Lypt. de Lyon, avait spécifié que ce monastère jouirait des mêmes privilèges dont jouissent les autres chartreux du royaume, mais comme il fut privé en part la mort, ladite maison de Lyon était demeurée sans dotacion, lors que néanmoins, avec le secours de divers particuliers, elle avait, malgré cela, entretenus, pendant quatre ans, dix religieux célébrant l'office. Mais un nommé Bailly, se disant commis des Francs-fiefs et nouveaux acquêts, les inquiétait, par rapport aux droits par lui prétendus, dit ont que, quoique les Chartreux de Lyon ne payassent des Dîmes, ils n'étaient pas exempts des droits de Franc-fief etc. Le Roy alors sifend expressément à tout ceux qui sont chargés du recouvrement des susdits droits, de rechercher et d'inquiéter les dits religieux pour les fonds dont la Déclaration est cy attachée, sans qu'ils soient tenus de lui payer aucune finance. Ordonne également, à l'exemple du roi Henri IV, que les dits Chartreux, jouiront de tous les privilèges, exemptions et immunités accordées au Clergé de France, et dont jouissent les autres Chartreux du royaume, les quels se soyent renouvelles et confirmés de nouveau et tout ce que besoin seroit par ces présentes signées de sa propre main, Signé Louis, et sur le replis: pour le Roy, De Lomenie. » ... Ces lettres furent scellées du grand sceau de cire verte et sur lacs pendans, de soie verte et rouge, visées et enregistrées au Parlement de Paris le 23 mai 1617. Signé Du Tillot.

Bientôt par un arrêt du 3 juin, la chambre des comptes enregistrant ces lettres, à la charge, pour les Chartreux, de rapporter, en tant d'en bénéficier, les titres d'amortissement, ou les fonds qu'ils prétendaient faire amortir, seraient spécifiés etc., et alors, on leur ferait droit contre les poursuites du sieur Bailly.

Pour terminer toute cette querelle, le Roi adressa à la susdite chambre, de nouvelles lettres patentes datées de Paris le 1<sup>er</sup> août, et dans lesquelles il déclare « avoir amorti aux Chartreux de Lyon, le tenement de leur église, cellules, habitations, jardins et deux rentes, l'une de 1318'10 et l'autre de 375 liv. etc. ... après vérification faite de ces propriétés. Et déclare en outre et de nouveau que les Chartreux de la ville de Lyon, jouiront de tous les privilèges et exemptions dont jouissent les autres Chartreux du royaume, conformément aux lettres de fondation, d'Henri IV, et les précédentes de Louis XIII, cy attachées. Signé Louis, De Lomenie.

De Lomenie. Registrées à la chambre des comptes le 6 août 1617. Signé Bourbon, scellées  
du grand sceau en cire jaune.

Dans le courant de la même année 1617, D. Pierre Bernal fut envoyé en Hollande,  
pour y traiter les affaires de l'ordre, par notre R.<sup>e</sup> Père D. Brun. D'Alphingues qui lui donna, à  
cette occasion, une lettre de recommandation adressée à tous les Prieurs et officiers des chartreuses  
de Picardie et de Lanthonie par lesquelles il devait probablement passer. En 1618, il rédige un  
Mémoire ou, tout au moins, le fait rédiger (car il est sans nom d'auteur) sur l'établissement de  
de la chartreuse de Lyon, et sur une rente de 65 livres due à St. Mallo.

En 1619, D. Nicolas Molin, prieur de Sylve benite et D. Claude De Hée alors procureur de la grande  
Chartreuse, arrivaient, en qualité de commissaires, à notre monastère du Lis du St. Esprit. Ils venai-  
ent, envoyés par le R.<sup>e</sup> Père Général, prendre connaissance de la situation temporelle de cette maison,  
dont les revenus, en ce temps là, encore, à peine suffisants pour l'entretien des religieux, ne perm-  
ettaient pas de construire ces ains bâtiments nécessaires cependant à l'observance pleinement  
régulière. Après avoir tout examiné et mûrement réfléchi, les V. PP. jugèrent à propos dimi-  
nuer encore l'ancienne chartreuse de Joliveau à venir en aide à celle de Lyon, en lui fournissant  
le nécessaire pour les besoins de la communauté.

L'état de santé du V. P. D. Pierre Bernal attire aussi leur attention. Le saint vieillard  
accablé par l'âge et la maladie, s'était abîmé, il y avait déjà un an, à la suite probablement,  
de son long et pénible voyage en Hollande. Il ne pouvait donc plus exercer convenablement  
une charge où il s'était comporté, depuis tant d'années à la louange de tous, et son désir  
le plus ardent était de retrouver la vie du cloître, afin de se préparer, dans le recueillem-  
ent de la cellule, à faire bientôt une sainte mort. Sur ses vives instances, les V. PP. firent  
leur rapport au R.<sup>e</sup> Père Général qui, accueillant aussitôt cette demande, nomma Prieur  
de Lis du St. Esprit, le v. P. D. Leon Lixier, prieur de la chartreuse de Dijon.

Ce changement souffrit quelques difficultés de la part des religieux de Dijon fortement at-  
tachés à leur supérieur dont ils avaient apprécié le rare mérite, mais, en vertu de la sainte  
D. Leon dut se séparer de ses confrères et s'arracher à leurs éternelles prières mêlées de larmes.  
Il se mit en route pour Lyon, où il arriva le 27 juillet, sous les heureux auspices de la fête de  
la Visitation de la sainte Vierge. Le lendemain, conformément à nos statuts, il prit possession  
de son monastère par la porte.

Il ne fut pas long-temps à reconnaître l'état spirituel de cette maison. Dit la chronique, les religieux s'exercèrent mutuellement à l'observation de la règle, on signait partout une grande simplicité, on oubliaient de hâbler et d'inquiéter de ses souffrances dans le cloître. L'air s'y faisait sentir une brise légère et calme, qui répandait la paix du ciel dans les cœurs. On s'avouait en soi délicat, dans cette heureuse solitude, les douceurs cachées de la pénitence. On y avait en haute estime les précieux avantages de la vie religieuse, et la pratique des devoirs qu'elle impose ne laissait rien à désirer. Autré S. Léon s'avis à la vue d'étant de perfection et de sainteté, supportait-il avec joie la pauvreté d'une maison dont les habits et les vêtements de la pauvreté de Jésus-Christ, et préférait-il de beaucoup la pénitence dans laquelle elle se trouvait à toutes les richesses de la chartréuse de Dijon.

Quant à S. Pierre Sorval, après avoir été déchargé du Priorat, il fut transporté à Politeint, afin d'y recevoir des soins tout particuliers. Vers la fin de juillet 1680, ses forces diminuant de plus en plus, l'esprit commença à faiblir. Cependant, épuisé, de temps à autre, un peu de mieux dans son état, et recouvrant alors sa pleine connaissance, il en profita pour faire une revue de toutes ses fautes. Depuis sa dernière confession générale, ne disposant ensuite à recevoir la sainte-Eucharistie, il voulut, quoique près de sa fin, qu'on le descendit de son lit et qu'on l'habillât. Lorsque le saint-sacrement arriva, notre monitoire se faisant soutenir par deux religieux, se mit à genoux, et après avoir récité son divin Maître, il lui fit cette belle prière: « Oui, vous êtes vraiment le Christ-Fils du Dieu vivant qui vous êtes fait obéissant à votre Père, et avez souffert la mort et l'humiliation de la croix pour le salut des hommes, pour moi, en particulier, le plus misérable et le plus grand de tous les pécheurs! Adieu. O Dieu plein de clémence, j'ai une grande confiance en votre miséricorde. J'ai péché si souvent contre le ciel et contre vous, soit dans le monde, soit pendant ma vie religieuse! Accordez-moi: le pardon de tous mes maux, fautes et péchés, et n'entrez pas en jugement avec votre pauvre serviteur. O Dieu infiniment bon, ne me châtiez point pour tant de crimes. Et s'il entrait dans vos desseins de prolonger encore les jours de ma misérable existence, je vous promets de me convertir: mon repentir est sincère, si, au contraire, vous devez m'appeler à vous; appuyé sur les mérites de votre Passion, j'accepte la mort comme le commencement d'une vie meilleure! Vous êtes vraiment la nourriture des pauvres mortels, et celui qui vous reçoit vivra éternellement. Vous êtes,

Telles pour les mourants, le viatique s'obtient ! Le malade se prosterna à vos pieds, je vous vénéra, je vous adore, je vous reconnais, pour mon Dieu. Se n'est un pas digne de vous recevoir d'autre mon vœux, d'autant que vous auriez pu me sauver d'une seule parole sortie de votre bouche divine !

Maria malade reçut alors le saint sacrement avec un grand sentiment de charité et un souverain respect. Se sentant un peu défaillir, il se remit au lit. Le dimanche soir tant il fut administré, et semblable à l'ouvrier laborieux et fidèle, travaillant toujours d'avantage à mesure que le jour s'avance, lui aussi, plus il approchait de sa dernière heure, plus il s'efforçait de purifier son âme, multipliant les actes de vertu, s'exaltant à la contrition parfaite afin de présenter à Dieu une vie terminée dans la pénitence et la charité. « Voici qu'on m'appelle au ciel, j'irai dans la maison du Seigneur, dit-il souvent au père Trécor, Seigneur, ne me traitez pas selon mes péchés, répétait-il encore, ne vous souvenez point de mes anciennes iniquités. » Comme la fête de l'Assomption approchait, on lui fit espérer que probablement il honorerait la mort très sainte de la bienheureuse Vierge Marie, en entrant ce jour-là avec elle dans le ciel. Cette pensée consolait beaucoup notre cher malade. Dès lors, il eut le pressentiment qu'en effet son âme retournerait à Dieu aux approches de cette belle fête. Aussi, on l'entendait redire sans cesse l'hymne des petites heures de l'office de la sainte Vierge : « Marie Mère de grâces, Marie Mère du Seigneur. ... In tantis à Virge et... » jusqu'à l'aurore elle. Dès ce moment, où prit d'un profond sommeil et privé de toute connaissance, il cessa de parler, comme il avait espéré, le soir de l'Assomption arriva sa dernière heure. Avertis par la cloche, les religieux accoururent dans la chambre du mourant et le voient expirer dans le temps où l'on récitait les prières des agonisants.

Le corps de D. Pierre Servat, transporté de Poltevins à la chartreuse de Lyon, fut enterré provisoirement, dans le nouveau cimetière du petit cloître, près de la porte du chœur des convers. Ce vénérable père entreprit de grands travaux pour l'ordre, fit de longs voyages en Italie, en Belgique, en Hollande. Il visita aussi la province <sup>(d'aujourd'hui)</sup> d'Espagne très humblement, il fut admirablement bien reçu à la cour du roi très catholique, lequel ne voulut jamais souffrir que notre vénérable vieillard se tût découvert en sa présence. Son Dieu et son art avait été aussi saint du chapitre général, et, comme nous l'avons déjà dit, Trévins du Mont Dieu (1601 à 1613) et visitateur de la province de Sicardie (1603 à 1613) - Surin du Mont Dieu et du chapitre 1595 à 1600 et 1613 à 1616.

# Chapitre 10<sup>em</sup> Dom Lion lixier Prieur, suite 1614 à 1643. -

Installe Prieur de la Chartreuse du Lis du St. Esprit; D. Lion lixier, après avoir reconnu l'état spirituel de sa maison, se occupa sans retard de la question matérielle. La situation à ce point de vue, était toujours fort-piécaille: les engagements faits par les bienfaiteurs dont nous avons parlé touchaient à leur terme, et les revenus consistaient simplement dans les faibles rentes mentionnées plus haut; somme bien insuffisante à l'entretien d'une communauté assez considérable. En outre, la chartreuse se trouvait grevée d'une dette de deux mille livres empruntées dans un moment de nécessité extrême. Aussi, les religieux vivaient-ils très-pauvrement; les choses même nécessaires leur faisaient souvent défaut; et, malgré cela, ils étaient tellement appliqués au service de Dieu qu'on aurait dit à voir leur visage peint sur leurs visages, qu'ils avaient tout en abondance et ne manqueraient absolument de rien. Néanmoins, D. Lion désirait vivement, en bon père de famille, procurer à ses enfants une existence moins dure et moins pénible à la nature. Pour cela, dit la chronique, il ne se mit pas à la recherche de nouveaux amis ou de tout autre secours humain, mais à l'exemple de D. Thomas de Caen qual est son prédécesseur, il se hâta premièrement de frapper à la porte du ciel avec ses prières mêlées de larmes!

Le ciel se rendant au désir de son fidèle serviteur, inspira à plusieurs âmes généreuses la pensée de lui venir en aide, et bientôt; il fut possible à D. lixier, non seulement de subvenir aux besoins les plus pressants de la communauté, mais encore d'éteindre les dettes et de reprendre les constructions. Du reste, nous le verrons assisté constamment d'une manière providentielle: pendant le long temps de son priorat, la maison du Lis du St. Esprit s'affermira solidement, et prendra un accroissement notable. Ce ne sera donc pas en vain que le saint Prieur se sera pleinement et uniquement confié en Dieu.

Un nombre de ces nouveaux bienfaiteurs, nous retournerons Monsieur de M. archevêque de Lyon. Poursuivi par une inspiration divine, le généreux Prélat conçut le projet de faire achever, à ses frais, le petit cloître de la chartreuse, non encore terminé du côté du couchant. Mais malgré tout l'ordre et l'économie que Monsieur de M. mettait dans l'emploi de ses revenus, comme il en dépensait une grande partie en œuvres pieuses,

ressources lui faisaient complètement défaut pour ce nouveau travail. Que faire alors ?  
Il engagea M. Léon à faire un emprunt, offrant, comme garantie, Deux magnifiques bœufs  
vins d'argent du prix de mille livres, somme bien supérieure à celle dont on avait besoin.  
Devinant la pensée de M. Léon, M. Lixier se mit à sourire, et bien que très touché d'une offre  
si généreuse, il refusa de l'accepter. M. Lixier s'y prenant alors différemment, emprun-  
ta lui-même la somme nécessaire, et fit mettre les ouvriers à l'œuvre, après avoir  
versé sur le champ, cinquante écus, six mois après, il en versa encore autant, ce qui  
permit d'achever cette partie de la construction.

D'après l'inventaire des titres de la chartreuse, le prix fait de cet travail fut néanmoins  
donné par M. Léon Lixier, devant Hubert notaire, le 17 septembre 1681, à Jacques Blanc,  
maître mason lequel devait se parachever le petit cloître en prenant sur les fondations  
déjà faites, et en se conformant aux murailles déjà construites; payer toutes les portes,  
arcades, arcs doubleaux et autres tailles et matériaux, qui devaient lui être fournis  
sur place par les Pères Chartreux, ainsi que la chaux, le sable et les bois pour faire les  
échafauds, et tout ledit ouvrage devait lui être payé tant plein que vide par les Pères  
Chartreux à raison de 5 livres la toise de ville.

Au cours de la construction, Dieu protégea visiblement notre Chartreuse dans la personne  
de l'un de ses membres: un frère convers travaillant avec les ouvriers, tomba la veille  
de la Toussaint à 10 heures du matin, la tête la première sur le pavé d'une hauteur de  
15 à 20 pieds, et se releva aussitôt sans être fait aucun mal. Evidemment, dit encore  
le chroniqueur, les anges du ciel l'avaient soutenu dans sa chute et Dieu, en le préser-  
vant, ce jour-là d'une mort certaine, voulait montrer clairement qu'il avait placé  
cette maison sous la protection de tous les Saints du Paradis.

A la même époque, M. Langlois, conseiller au parlement des Dombes, ami dévoué  
des Chartreux de Lyon, donna 2000 livres pour la construction d'une cellule au grand cloître,  
Il offrit également une pension annuelle de 200 livres pour le religieux qui l'habite-  
rait. Cet argent néanmoins ne fut pas employé selon les intentions du Donateur,  
mais destiné à l'achat d'une grange en Bresse. Toutefois, comme la somme n'était  
pas suffisante pour payer intégralement cet immeuble, notre R. Père Genès et son  
Frère d'Affingues voulurent qu'on s'en tint là, et engagea nos Pères de Lyon à se conformer  
aux désirs

Ly on 2° 7

ans d'édifice de St. Langlois. Pour cet édifice, on assigna à ce bienfaiteur la fondation de la cellule II, la première construite en 1604, à plein pied dans le grand cloître, démolie plus tard, en 1688, sous Dom Fayr prieur, et rebâtie alors, à plein pied du petit cloître, pour être la cellule du père & acristain. À sa mort, St. Langlois fut enseveli dans l'église des Minimes où reposait son épouse, mais son cœur fut porté à la chartruse et placé sous le Christ près de la porte d'entrée du choeur.

Le chapitre général de l'année 1688, vint aussi en aide à St. Lixier en confiant l'administration de la chartreuse de Poltevins au Triour de Lyon. On substitua alors au recteur, placé depuis deux ans à la tête de ce monastère, un simple procureur qui, avec quelques frères sous ses ordres, relevait lui-même immédiatement du subdit Prieur. Depuis, Poltevins ne subsista plus comme maison particulière, mais devint une dépendance de la chartreuse du Lis du St. Esprit - dont il augmenta les revenus, et contribua ainsi à l'accroissement de son personnel.

St. Leon Lixier tourna ses regards vers la cour, et rappela au Roi, les 30'000 livres promises par ses prédécesseurs et qui, par suite de difficultés sérieuses, n'avaient jamais été versées. À cette occasion encore, la Divine Providence vint au secours de notre Prieur de la manière suivante: Pendant l'année 1683, la grande chartreuse envoya à la capitale un de ses profès, Dom Chevalier, religieux très apte à traiter les affaires difficiles, chargé d'une mission importante auprès du Roi. Lyon se trouvant sur sa route, il séjourna à la fin de l'année naturellement St. Lixier le pria de s'occuper à Paris de la dotation des 30'000 livres. Dom Chevalier emporta tout le dossier de l'affaire et, après l'avoir bien étudié, il mit tout en oeuvre pour arriver à un heureux résultat. Son père était vice-président de la cour des Aides, par cet intermédiaire, il adressa une supplique au Roi, et obtint si tôt, en date du 5 juin 1684, un arrêt du conseil d'état d'après lequel il devait être pourvu au payement des 30'000 livres dues aux chartreux, « sur l'indication des moyens qu'ils donneraient eux-mêmes ».

Ces moyens furent, en effet, indiqués par nos Pères; ils demandèrent, dans leur requête au Roi du 8 novembre suivant, la concession, pendant 20 années, d'un sel par minot de sel etc. ce qui leur fut accordé en partie par un arrêt-royal, le 14 décembre suivant. Ce document portait qu'« Henri le grand ayant fait don, aux religieux de la chartreuse de Lyon, de 30'000

(1) Le minot de sel peut être un livre.

l'avis à prendre sur les ledits recueils à sa sainteté, en unanimes provisions, pour leur dotations et bien-  
 timement de leur église, l'une des sept qu'elle avoit promise à sa sainteté de faire construire pour son  
 abolition, et les dits religieux si en ayant retiré aucune chose, la sainteté regardée, par un arrêt  
 de son conseil du 5 juin 1683. leur aurait accordé par ville somme sur les deniers extraordinaires  
 ains qu'ils indiqueroient, et seroient venir à leur diligence, en conséquence de quoy les dits  
 religieux demandoient qu'il plût à sa sainteté de leur accorder la jouissance, pendant vingt  
 années, des deniers revenus bon de la cure d'un sol par minot de sel, destinés au payement  
 des gages des vicaires du Roy, et seulement après que les 1200 livres à qui ledit sol par  
 minot a été affermé pour le payement des dits gages, auroient été payés et acquittés. On le certifi-  
 cat du fermier des gabelles portant que ledit sol par minot, se lève dans tous les greniers de la  
 dite ferme, et qu'il n'est point compris dans le bail de cette ferme, sa sainteté accorda aux  
 religieux chasteaux, pendant douze années, qui commenceront au 1<sup>er</sup> janvier 1685, le revenu bon  
bon de la cure d'un sol par minot. Par ses lettres patentes du même jour, Louis XIII<sup>e</sup> ordonna  
 ordonné à la chambre des comptes de Paris et au Bureau des finances à Lyon, d'enregistrer cet  
 arrêt de son conseil, l'enregistrement eut lieu à Paris le 28 janvier 1685, et à Lyon, le 28  
 février suivant « au moyen de quoy les 30000 livres accordées aux chasteaux par le roy Henri  
 IV, devinrent demeurées nulles et sans effet, et à charge par eux, de prier Dieu pour son âme  
 et pour la santé et prospérité de sa Majesté à présent régnante, et avec ordonnance au fermier  
 des gabelles, de délivrer annuellement pendant douze années, ledit excédent des 1200 livres aux  
 dits chasteaux sur leur quittance. » (Bourgeois)

L'entrée en jouissance de cette nouvelle concession royale ne se fit pas non plus sans  
 de graves difficultés. Le 16 mars suivant, les chasteaux ayant fait signifier les arrêts et lettres  
 patentes du Roi aux sieurs Claude Roussel et Claude Charlot intéressés aux fermes des gabelles,  
 Roussel prit-entendant fausement que le revenu bon d'un sol par minot de sel lui appartenoit  
 en vertu de son bail, répondit que ce peu lui importeroient les dits arrêts et lettres patentes, d'autant  
 que ni lui ni ses commis ne voulaient être recenseurs de MM. les secrétaires du Roi, ni des Pères  
 chasteaux de Lyon qui pourvoient commettre pour leur receveur qui bon leur sembleroit. La décision  
 de sa Majesté ne favorisa pas évidemment les intérêts privés de certains fonctionnaires peines,  
 sans doute de voir des religieux partager avec eux un revenu qu'ils auroient pu s'en faire posséder

(1) Revenu bon, est ce qui revient de clair et de net au profit du maître, quand son commis ou officier a rendu compte.  
 Dic. de la langue.

l'abbé comme précédemment. Le nommé Béraud, commis du sieur Scarron, fermier aux gabellés, à qui on proposait un salaire convenable, refusait également de se charger de la recette « attendu le contagion dont le pays était affligé ». Le sieur Parceval se montra plus accommodant et servit les intérêts de nos Pères. Nous avons, du reste, de 1626 à 1629, bon nombre de quittances attestant que les Chartreux touchaient ce revenu, après avoir cependant prélevé le 1200 livres des secrétaires du roi. Ensuite, en 1634, la concession fut confirmée pour 9 ans, et renouvelée en 1643 pour autant d'années, en 1658, Louis XIV la confirma, à son tour, à perpétuité « et aux mêmes conditions et charges que ci-devant, et cela, afin que les religieux ne soient plus en peine de recourir à sa Majesté lors que le temps de sa concession est expiré, et au cas que la dite cense des dits prieur et religieux dans l'état de la recette générale de ses finances de Lyon, au chapitre des fiefs et armoiries, comme une partie de la fondation de ladite maison... Toutefois après maintes et maintes difficultés, cette concession prit entièrement fin en 1738.

Ainsi aidé et secouru, S. Louis Chartreux put donc reprendre la série des constructions. Il mit à cette œuvre toute son activité et son grand courage. De 1621 à 1639, on le voit donner et acquitter bon nombre de prix faits dont les suivants sont de nature à nous intéresser : — Henri Dupier, maître charpentier, reçoit en plus : cense soit 3400 livres « pour fournitures et façon de charpente des échafauds des peintures à fresques aux vieux sanctuaires et à la sacristie ; pour les couverts du petit cloître, de l'horloge et du clocher où il a remonté la cloche tombée<sup>(1)</sup> (nov. 1628) ; pour le couvert de la galerie entre le petit et le grand cloître ; pour la façon de la grande porte d'entrée de la maison, et une porte du lambris en bois du chœur des religieux ; pour fournitures et façons aux salles, pour les couverts de la chambre de Paris, de la galerie et marches du petit cloître

(1) Nous avons de l'un 1658 le plan ci-joint, D. Plan de 1658. Il ne concorde pas avec le texte des prix faits ci-dessus où il est question du clocher de l'horloge, sous la girouette, cette girouette par Aubert Sibon, et de plusieurs cellules aux croisées, desquelles le même ouvrier, a placé des vitres. On n'y voit en effet aucune trace de cellules et de tour d'horloge. Mais qu'on que in complet ; et cela est en tout à moins très-précieux : il nous donne une vue d'ensemble sur tout l'abbatier ancien ; sur l'église, dans son état sans dôme et terminée d'une simple flèche ; sur la maison des religieux et de S. Benoît Chartreux au couchant de la chartreuse, et sur le château y en placé à l'opposé, c'est à dire au levant.

du bâtiment-neuf, de la cuisine, du dortoir et chambres des frères; pour biens aux aux  
caves de la cave sous le réfectoire; pour les revêts des puits de la cuisine et du grand jar-  
din; pour la chaise de l'ambler et le couvert du réfectoire; pour fournitures d'apans et journées  
aux cellules des religieux, et aux chambres des officiers; pour la roue de la cloche, pour entre-  
tenir elle, pour bois de pauplier à faire des figures au logement des sultans, et de chaux pour  
les statues de St. Jean Baptiste et de St. Bruno; pour journées au puit du cloître, et à celui  
de la forge etc... 1625-1631. »

« Jean Dubert, vitrier, reçoit 500 livres pour les fournitures et apans à mettre une grande  
girouette sur le clocher de l'herbage, et les vitres, aux cellules A, B, D, E, F, N, O, Q, et T et à la  
chapelle de St. Antoine; pour avoir fourni et posé les vitres de 14 vitraux, avec les deux rond  
au dessus, fait tout le nombre complet des vitres du petit cloître, ainsi que la vitre peinte  
qui est au dessus de la porte du petit cloître en arabe est un cimelière etc... mai 1625. »

« M. Le Blanc reçoit 600 livres pour la finale de ses ouvrages en peinture à pied qu'il de la vie  
de St. Bruno, au petit cloître, et à d'autres endroits de l'église 1625. --- »

Benoit Surve menuisier en reçoit le 75, par devant le notaire Gillet « pour le paracheve-  
ment du tabernacle du grand autel du vieux sanctuaire de l'église, suivant le plan désigné  
et paraphé. (ce sont apparemment (dit le texte de l'inventaire) les carreaux où sont peints les  
mystères de notre Seigneur et de la sainte Vierge, et le mystère des arts aux d'Anglet et aux  
quinto par M. François Perrin<sup>(1)</sup> etc... 1627. »

« Pierre L... de St. Cyr en reçoit 2405, pour avoir fourni 28 marches dans la descente  
de la cave, 34 au petit escalier montant aux chambres des officiers, 8 à celui qui conduit au  
dortoir des frères, et pour croisies des fenêtres des chambres et cabinet de deux procureurs,  
des petites cours de la chapelle et de la cloche de famille, de la salle de la quittance, et pour  
les parés de la cuisine, de la dépende, et la construction des cinq grandes arcades de l'entrée  
allant du grand jardin dans la maison à droite etc... 1636. »

Il est différents comptes se trouve joint un état des dépenses à faire encore en 1630  
pour achever l'église, c'est-à-dire, six ans avant la date ci-dessus.

Pour les ouvrages de maçonnerie au tour, tant en menuiserie que figures et pein-  
tures, l'estoit devant se monter à 25740 livres. De plus pour les deux clochers, 5000.

(1) Les peintures ayant été endommagées, S. Ange Colomby peintre en 1707, lui fit relever et réparer pour les sommes  
2230 liv. - Savant.

Pour le parachèvement de la grande nef, du portail et du Dôme . . .	54 000
Pour les vitraux et des autels, guillets des chapelles rétables des autels et autres . . .	18 000
Total . . . . .	102 440 lvs.

Ajouté de cette époque, il y eut interruption des travaux de l'église jusqu'en 1646.

Dès le commencement de son priorat, D. Léon Lixier s'occupa également d'une autre question, très importante, nous voulons parler de l'affranchissement des droits de directe et de tous autres droits seigneuriaux dont étoit grevé depuis longtemps le territoire de la Grigolle.

Nous nous sommes suffisamment expliqué ailleurs sur la question de ces anciens droits, et appelons ici sommairement que, dans le principe, les seigneurs et les différentes communautés religieuses se trouvant, par suite de diverses circonstances, en possession d'une grande partie du sol qu'ils ne pouvaient utilement cultiver par eux-mêmes, en cédèrent de nombreuses portions aux cultivateurs de leur entourage, au moyen d'un acte nommé emphytéose ou allbergement. Ces concessions se faisoient ordinairement à perpétuité, moyennant un cens ou redevance annuelle, et certains engagements de fidélité et d'hommage. Depuis, à chaque vente ou mutation du terrain originellement cédé, on devoit payer un droit particulier au seigneur ou à ses descendants qui en conservoient toujours le domaine direct. Il s'agissoit donc d'affranchir, comme nous l'avons dit, la terre sur lequel étoit située la chartreuse, de toute espèce de redevance en transigeant avec ce seigneur direct ou propriétaire primitif.

Un premier acte en ce sens fut passé le 13 septembre 1619, par M. de la Rivière, assisté de tout le chapitre de l'église collégiale de St-Nizier, moyennant une pension de son livre rachetable au capital de 6000 lvs., à condition d'avoir toujours le chapitre six mois à l'avance. Les chanoines d'ichargèrent les chartreux de « l'honneur vivant et mourant pour eux donner<sup>(1)</sup> », se réservant toutefois des hypothèques sur les fonds comme garantie de la pension. . . Cet arrangement fut très agréable au R. Père G. Inésal qui envoya un religieux à Lyon, chargé d'en manifester son contentement. Quant aux vénérables chanoines, ils ne s'en tinrent pas là et voulurent contracter avec les chartreux une association spirituelle. Les Dominicains s'engagèrent à prier pour les membres du chapitre qui viendroient à mourir, pourvu que le jour du décès leur fut notifié, et, de leur côté, les chanoines, promirent de rendre aux chartreux le même service de charité.

(1) L'homme vivant et mourant et est un homme et procure au Seigneur Dupiel, par les gens de main morte, pour s'acquiescer en leur place, et de voir si d'aucun, par et de lui tenir lieu de son attel et de faire la foi et hommage à chaque mutation de sieg. Voir dictionnaires des sieg par le mandon, article homme. et à ont ~~par~~ et mourant. Paris les apes, imprimé au M, DCC LIXV. (1765) -

M. Jean Saver, curé de St Romain et de St Pierre le vieux son oncle, transféra son oncle, au nom de Messire de Gibertot, comte et archevêque de l'église de Lyon, seigneur et collateur de ladite cure, avec D. Lavier, le 13 juillet 1628, pour l'affranchissement des mêmes droits de disoit et sur le bâtiment de plusieurs fonds « où et aient présentement construits un apostre du grand cloître et plusieurs cellules; » sous la condition d'une pension annuelle de 75 liv. rachetable au capital de 1500<sup>l</sup>. Le 17 sept. 1628, autre transaction du même genre avec Messire Claude Grolier, prévôt de St Génis de Lyon: on affranchit le emplacement sur lequel avaient été élevés en partie le grand église et le petit cloître, pour 8 oboles à payer annuellement, et rachetable au capital de 1600 liv. Enfin le 8 novembre 1632, le chapitre de St Paul affranchit, à son tour, la portion de terrain où se trouvoit la partie de l'église et du grand cloître.

Dieu protège et donc visiblement-notre fondation du Lis du St Esprit, et à mesure que l'édifice matériel s'affermissoit et s'étendoit toujours davantage, il y multiplioit le nombre de ses adorateurs en esprit et en vérité. - Déjà en 1620, c'est à dire, peu de temps après l'arrivée de Dom Lavier, plusieurs sujets s'étoient présentés devant lui et à son évêque de St Bruno, les plus remarquables d'entre eux, M. Jean Pichetquin, avocat à la cour de cassation, etait né de parents protestants, et se convertit plus tard à la foi catholique. Il fut le premier à prendre l'habit dans notre chartreuse de Lyon, la veille de la fête de la visitation de la Ste Vierge de l'année suivante. Un de ses amis intimes l'avoit choisi pour le cloître, mais il étoit antipathique de l'air de sa première demeure, et se délassa et retourna dans le monde. On vint également à la profession le jour de la fête et de l'apprise purification de la sainte vierge; un père domine unis de son esprit, qui se rendit très utile à la maison; trois novices prirent aussi l'habit à la même époque, et un quatrième, un an après. En 1624, deux religieux de l'œuvre et un frère convers prononcèrent en core leurs vœux solennels, et trois autres prirent en 1626 de son père donna 400 livres à la chartreuse. Du soin de ces bienheureux il est, dit la chronique, l'ouvrage croissant avec le nombre de religieux, et malgré tous les obstacles que pourroit apporter un recueillement intérieurement la présence d'une multitude d'ouvriers sans cesse occupés à tous les coins du monastère, l'union à Dieu, l'esprit d'abnégation et de sacrifice brillant à un degré peu ordinaire, et nous ici un exemple le père Thomas simple domine: - le cher frère né en France, dans le voisinage de Poligny, s'étoit mis de l'abbat pour noblesse de vie; mais ne se croyant pas digne d'embrasser un état si parfait, il vint s'offrir à la chartreuse de Lyon.

de Lyon, comme domestique à gages ou qualité d'aide cuisinier. Au bout de quelques années, il refusait le salaire, et voulait servir la communauté simplement pour l'amour de Dieu. Il avait demandé alors à être reçu parmi les frères donnés, il prit l'habit religieux dans les premiers jours du mois de juillet 1620, et fit sa donation l'année suivante. Père de Marie s'acquittait de son obédience avec un grand courage, faisant à lui seul, le travail de deux et même de trois, et cela, avec tant de tranquillité d'esprit, de modestie, d'humilité et d'obéissance que les religieux en étaient dans l'admiration ! Bien souvent, il chargeait sur ses épaules les provisions de la communauté, et les portait lui-même à travers les rues de Lyon, jusqu'à la chartreuse. Il portait, en outre, les habits des religieux, et lors que ceux-ci voulaient le remercier, et se reconnaître à ses prières, notre saint-père se jetait aussitôt à genoux, se proclamant indigne de leur reconnaissance. Quoique sans cesse à la peine, et travaillant sans prendre aucun repos, il se refusait presque la nourriture nécessaire, et malgré ses nombreuses occupations, il ne relâchait rien de ses exercices de piété. Tous les matins, le premier à la chapelle, il était en core, le soir, le dernier à en sortir. Un jour, revenant de la ville un peu tard, et plus harassé, plus échauffé qu'à l'habitude, le bon père se hâta de prendre sa réfection, et se rendit aussitôt, comme de coutume, à l'église où se sentant accablé par la fatigue de la journée, il fut surpris par le sommeil. Après s'être réveillé, il retourna dans sa chambre tout épuisé par la prière. Le lendemain, on fit venir le médecin qui constata la gravité du mal. Alors le père prieur arrêta le cher père de se préparer à recevoir les derniers sacraments, mais fut à tout, à vivre et à mourir depuis longtemps, père de Marie demeurait plongé tout entier dans la contemplation de N. S. Jésus Christ crucifié pour le salut des hommes ! Il fut admirable de patience dans ses souffrances, priant et supportant la douleur en vrai fils de St. Bruno, après huit jours seulement de maladie, il se trouva déjà presque de sa fin. Pendant alors l'usage de ses sens, et cependant n'ayant encore la parole, il récitait sans cesse, et même de temps en temps à haute voix, la salutation angélique avec un sentiment de ferveur extraordinaire. Et quoique on lui prêtât quelque courage pour tempérer les douleurs de la prière, il continuait quand même à prier. Pendant cette si courte maladie, les religieux et les autres personnes de la maison, vinrent le visiter pour lui rendre tous les devoirs de la charité la plus tendre, et chacun d'eux se retira profondément touché à la vue de tant de piété et de dévotion. Son dernier jour arrivé,

-- il pria.

il pria encore distinctement jusqu'à huit heures du matin. Ensuite sa voix s'éteignit de plus en plus, on l'eût ordit, n'eût amoind, reïter encore de son mieux la même belle prière jusqu'au moment où son âme, délivrée de sa prison terrestre, s'en alla vers la bienheureuse éternité, laissant à tous les frères deux et très-travaux souvenirs de la sainteté de sa vie. Peu après arriva le père Guillonneau, Bénédictin, converti, atteint d'une dysenterie, l'avait précédé dans la tombe, après une année à peine de profession.

## Chapitre 11<sup>ème</sup> Dom Léon Tixier Prieur. suite.

- 1619 à 1643. -

Le Prieat de St. Léon Tixier est tout au long marqué par une série de faits intéressants, dont nous allons donner ici la continuation, en suivant le chroniqueur, et comme lui, racontant simplement. ... Sur la fin de l'année 1622, Anne d'Autriche reine de France, épouse de Louis XIII et de mère de ses enfants, reine mère, se trouvant à Lyon, montèrent successivement à la chartreuse. Pour satisfaire leur dévotion, les religieux chantèrent, en leur présence, les vêpres de la Ste. Vierge, après quoi, on leur servit une collation sous la portique de la cellule D<sup>es</sup> haut, in porticum alba superioris. A cette occasion, les deux illustres visiteurs donnèrent aux chartreux des marques toutes particulières de bienveillance. De retour à son hôtel, la reine mère, ayant appris que leur église manquait de tabernacle, elle offrit aussitôt 2000 écus à cette intention; les chartreux de Rome, furent alors priés de faire exécuter le travail à un sculpteur très-renommé de la ville.

A la même époque, M. Cavillat, grand ami de l'ordre et des arts de la province en particulier, associé de M. Cordon jeune, libraire de Lyon, donna, par deux fois, cinquante écus d'or pour la construction de la cellule D, où il fit graver ses insignes sur les vitres. De plus, avec le consentement de son épouse, il s'engagea solennellement à offrir tout le prix d'un prochain vente de livres. En vertu de cet engagement, il porta un jour à St. Léon cinquante autres écus, ajoutant que, d'après une convention faite avec son associé, on devait, pendant toute la durée de l'association, pousser abondamment le monastère, de tous les ouvrages édités dans leur librairie.

Alors, la charge de wadjuteur était occupée à la chartreuse du Lis du St. Esprit,  
par le 10 em.

par le ven. père S. Jean Guillaume d'Alenbourg, issu d'une illustre famille d'Allemagne et profès de la grande Chartreuse. S. Jean Guillaume étant allé chez ses parents, par ordre du R.<sup>e</sup> Père Général, pour y traiter des affaires très-graves, sa sœur la célèbre comtesse de Zolers, offrit à la Chartreuse de Lyon, un ostensor d'or, travaillé avec art, et un ornement complet, tout en soie, pour la chapelle du père Prieur. Le comte son époux donna aussi 800 livres pour la construction, dans le cloître, d'une cellule des arts-le réfectoire. En souvenir de ce bienfait, les armes du comte et de la comtesse furent apposées en un bas relief de terre cuite sur la porte d'entrée de ce bâtiment.

En 1624, le Pape Urbain VIII, récemment élevé à la suprême dignité du souverain Pontificat; donna aux Chartreux de Lyon, une preuve toute spéciale de son affection, en accordant une indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient l'église de la Chartreuse le jour de la Pentecôte. Ce privilège ayant été concédé pour dix ans, on est sûr, par la suite, de le faire renouveler à chaque échéance du temps fixé.

En 1625 on reçoit au noviciat un jeune homme dont le père M. Jacques Guichard, Bourgeois de Lyon, donna 1500 livres pour la construction de la cellule X, plus tard V. En outre, par disposition testamentaire du 12 mars de la même année, il légua encore: « 1<sup>e</sup> une grange située aux Scherolles paroisse de Montanay de la juridiction de Abriol en Bresse, consistant en bâtiment, terres, prés, bois, champéage etc... 2<sup>e</sup> la somme de 800 livres en capital et 55 de profit qui devaient échoir au mois d'août suivant et à lui dues, par noble Balthazar d'Antin, capitaine Châtelain de Montluel; 3<sup>e</sup> une autre somme de 1500 livres, à lui également dues par M. François Coinde, marchand Drapier, et Claude Ferrus aussi marchand et gendre du Donateur; lesquelles 1500 liv. devaient être employées à la construction d'une cellule au cloître des Chartreux de Lyon, où seraient apposées ses armes, par acte reçu etc etc. » Les 1500 liv. furent payés le 17 sept. 1627, et servirent, en effet, à la construction de la cellule X, et, pour se conformer aux intentions de ce bienfaiteur, on exécuta aussi sur la cheminée de la chambre, une œuvre en relief représentant ses armoiries. Quant à la grange de Scherolles, elle fut unie au domaine de Poligny.

Trois décès vinrent dans le même temps affliger les Chartreux de la Giroflée, ceux de M. Jean de la Praye, Jean Vidaud et Durbauday, M. Jean de la Praye, négociant de Lyon et trésorier de France, mourut à Besançon, où il était allé visiter le St-Suaire. Il fit

construire en 1614 la cellule C, où il avait fait également graver sur les vitres les armes de sa famille. Il donna à la châteline mille livres qui furent versées aussitôt par son héritier. Il se disposait à lui faire d'autres libéralités plus considérables lorsque la mort vint le ravir à leur affection.

C'est à M. Jean Vidau de Lyon qui est attribué la construction de la cellule B. Il s'occupait abondamment, dans le principe, la fondation nouvelle, et, à sa dernière heure, lui laissa encore la somme de 8000 écus.

À la date du 3 juillet 1625, Messire Claude Du Sursay, sénateur au parlement des Dombes, lieutenant particulier à la sénéchaussée de Lyon, et époux de Demoiselle Marie Austreine, choisit pour le lieu de sa sépulture, « l'église des Frères Chartreux de Lyon, au sépulchre de M. Pierre Austreine, son beau-père, ay-devant, lieutenant particulier au susdit siège; il léguaient ensuite au susdit religieux, le surnom de sœur annuelle et perpétuelle, rachetable au denier 16, le premier terme payable à l'anniversaire de son décès à condition que, lors du rachat de l'adite pension, l'emploi du principal en serait assuré, recommandant l'exécution des présentes au V. P. Dom Lixier prieur. » — Quelques années plus tard mourut le père de ce bienfaiteur, qui se souvenant alors de l'ancienne affection de son père pour les Chartreux, leur légua 100 livres et de plus cent autres, dans le cas où ses héritiers viendraient à décéder sans postérité.

En 1626, s'achevait la cellule V, construite aux frais de M. Yoz, autre bienfaiteur insigne de notre monastère. Ses armes apposées sur la porte d'entrée, et sur les vitres de la cellule, représentent St Jean Baptiste, avec un agneau à ses pieds. M. Yoz, dont le château, nous l'avons dit, joignait la châteline. fit encore à ses pieux voisins, beaucoup d'autres libéralités. Finalement désirant reposer au milieu d'eux après sa mort, il construisit pour lui et sa famille, un tombeau devant l'autel de St Jean Baptiste: son patron, à l'endroit où fut plus tard transporté le cœur des Frères convert. C'est là qu'on trouve encore, et au-dessus d'un tableau dans cette chapelle, ainsi que plusieurs vitraux le long du chapitre et du refectoire.

De son côté, S. Lixier fit aussi placer, vers le même temps, une belle sculpture en bois au dessus de la boisserie qui, par conséquent dans l'ordre, sépare le cœur des Frères de celui des Frères. Cette sculpture, servant d'ornement à droite et à gauche

aux deux autels de St Joseph et de St Jean Baptiste, où se voyaient des tables de forme ovale  
représentant saint-qualc chasteux et St Bruno ravi en extase.

Un Statuaire très habile, nommé Sarazin, revenant en France, après avoir parcouru les  
différentes contrées de l'Italie, vint en ce moment-visiter la chasteux de Lyon, où, désirant  
faire preuve de son talent, il sculpta un grand Christ et deux magnifiques statues de St  
Jean Baptiste et de St Bruno. Le Christ fut placé au dessus de la porte d'entrée du chasteux,  
et les statues près du grand autel, en haut des portes de la sacristie et de l'église (chorique).  
Ce double travail existe encore à St Bruno des Chasteux, et les vrais connaisseurs en sculpture  
peuvent y trouver, à juste titre, de quoi satisfaire leur curiosité et leur amour pour cet art.  
Quant à Sarazin, ces statues lui ayant fait une très grande réputation, il fut mandé à Paris  
pour être attaché un corps des artistes de la maison royale; Il y mourut en 1662, laissant  
après lui d'autres œuvres, également remarquables, en témoignage et comme souvenir de  
son rare talent.

Lors que Sarazin s'illustrait aux chasteux, mourut à Lyon, un jeune homme né en  
Normandie, chirurgien de profession. Il se nommait Geoffroy et avait appris son état aux  
frères de l'Ordre. Se sentant dangereusement malade il pria le R. P. Père de permettre à  
un frère convert de sa connaissance de le venir visiter, et de lui accorder, en cas de mort, la  
faveur d'être enterré dans le cimetière du monastère. Le frère ayant accédé à son désir,  
le jeune homme laissa en mourant - au convert, tous ses instruments de chirurgie et cin-  
-quante écus à la maison.

Il est une autre mort-vint attirer bien davantage la curiosité du Lys du  
St Esprit et son vénérable Père, ce fut celle de Monsieur de Marquemont - qui s'était mon-  
-tré à leur égard si constamment dévoué et charitable. Monsieur de Marquemont, seer et aine  
de Marquemont - et né à Paris le 10 octobre 1572 de Denis de Marquemont, seer et aine  
du roi et de M<sup>lle</sup> de Houllard. Dans sa jeunesse, il professa le Droit et donna des preuves  
d'une intelligence peu commune. Henri IV l'envoya à Rome où il fut d'abord camérier du  
Pape, et ensuite, auditeur de rote pour la France, charges dont il s'acquitta pendant  
plusieurs années, avec beaucoup de succès. Plus tard, il se rendit à Florence, afin d'y nég-  
-ocier le mariage du roi avec Catherine de Médicis, nommé par Louis XIII à l'archevê-  
-ché de Lyon, et confirmé par une Bulle de Paul V en 1612. Monsieur de Marquemont - fut -

... mort prit possession de son siège le 9 mars 1613. - D'une vertu très-austère; ne lui ayant  
qu'un vi. nécessaire au saint-sacrament de la messe, jeûnant rigoureusement plusieurs fois  
la semaine, le nouveau Prélat, selon le Chroniqueur, se fit aussi remarquer par sa piété  
et la sollicitude avec laquelle il veillait sur le nombreux troupeau confié à ses soins.  
Agréable en conversation, grave dans son maintien, s'occupant activement des affaires  
ecclésiastiques, il combattait publiquement l'erreur, joignant le plus souvent l'indulgence  
en particulier à la sévérité parfois nécessaire de ses discours. Pendant qu'il séjourna à  
Lyon, il visita, avec un grand zèle, toutes les paroisses de son diocèse. Spécialement, ne  
porta davantage et plus facilement à la vertu comme le bon exemple, il encouragea la fon-  
- dation d'un bon nombre de congrégations religieuses. Alors on vit apparaître à Lyon  
les Visitandines, les Carmélites, les Ursulines, les sœurs de St. Elisabeth, du bon ordre de St. Fran-  
- çois, les sœurs Céléstes et celles de l'hospice de la charité en Bellecour; les Pères Capucins, les  
Oratoriens, les Carmes Déchaussés, les Bénédictins, les Prémonstrés de St. Augustin, et les  
R.R. P.P. Sévites. La ville de Bourg en Bresse eut aussi son couvent de Capucins, St. Chamond  
des Frères Mineurs, et Noanne, un collège de Pères Sévites.

Mais avons vu Monsieur à l'œuvre pour les châtiments du Lys de St. Louis aux quels  
il s'est certainement tout le bien possible. Mais non content de contribuer de ses propres deniers  
à l'aggrandissement de leur monastère, il avait encore formé le projet de le doter du  
premier bénéfice vacant à sa nomination. Enfin, comme gage suprême de son amitié,  
c'était aussi au milieu d'eux qu'il avait choisi le lieu de sa sépulture dans le cas où il se rendrait  
à mourir en France. - Présent aux Etats généraux tenus à Paris en 1614, Mgr de  
Maugement fut la parole devant le roi au nom du clergé le 27 octobre. Un mois après  
- venant. La ville de Bourg avait eu l'honneur de le recevoir; le Prélat s'y était rendu pour  
consulter l'église des Pères Sévites établis dans cette ville. Le Pape Urbain VIII connu par  
sa piété, sa sagesse et sa grande expérience des affaires, le créa Cardinal-prêtre du titre  
de la sainte Trinité de Montemonte en date du 19 Janvier 1626, et le nomma en même temps  
Prélat des trois congrégations du St. Office, de la Propagande et du conseil de Vertu. Toutefois,  
après huit mois d'exercice dans cette triple charge dont il s'acquitta à la louange de tous  
ce noble ami des châtiments de Lyon fut atteint d'une maladie cruelle qu'il supporta avec



beaucoup de piété et de patience. Il vint par y succomber le 16 sept. 1626, âgé de 53 ans :  
seulement, et fut enterré dans l'église des Frères Mineurs de la Ste. Trinité du Mont-aux-Érables.  
Épithaphe :

DEO OPT. MOX.

Immortalis memoriae Dionysii Simonis S. R. L. tit. hujus Ecclesiae Cardinalis De M. argumentum,  
quoniam Roma judicem, totos integerrimum, Lugdunum Pastorem incomparabilem, Rex X<sup>mus</sup> virum,  
in adu. solertissimum, Gallia primate exemplar eruditum, lectione Deum et ornamentum,  
Bonis omnes tutelare presidium, sibi totaque mundo ceptum, Lugdunum Lugdunum et tu qui legis et  
tantum virum, imitare si valeas, si nequeas admirare. Dixit. an. 53, mens. XI. Di. XII. Obiit.  
XVI. Kalend. Oct. an. MDCXXVI. Hoc id est patris amantis, postulare

De la mémoire immortelle de Denis-Simon de M. argumentum, Cardinal de cette église. Rom. plusieurs  
lui le juge de Rome le plus intègre, la ville de Lyon un pasteur incomparable, le Roi très-chrétien un homme de  
bon conseil dans les affaires difficiles, la France un modèle remarquable de piété, la Ste. Eglise une de ses gloires  
les plus pures, tous les bons vus un puissant protecteur que la mort a ravi à l'affection générale. Il vint le éga-  
lement, ô vous qui lisez les lignes, et efforcez vous, si est possible, d'imiter un serviteur de Dieu si rare auquel  
mais si vous ne le pouvez pas, contentez vous de l'admirer ! Il vécut 53 ans, 11 mois, 16 jours et mourut  
le 16 del calendes d'octobre de l'année 1626. Le monument a été élevé à un frère bien aimé par ses héritiers.

Par son testament du 15 et 16 sept. 1626, le Cardinal de M. argumentum avait légué sa  
chapel. de son grand prie à l'abbaye générale de Lyon, où il avait abondamment secouru M. A.  
Jours Christ. Dans la persécution de ses pauvres, comme il atteste l'inscription tumulaire suivante,  
placée à droite, dans l'église de la Charité, et qui érigèrent, en date du 1<sup>er</sup> Avril 1666, les Recteurs  
de cet établissement :

Alternae Memoriae Imminentissimi ac Reverendissimi D.D.

Dionysii Simonis de M. argumentum S. R. L. Cardinalis. Comitum et Archiep. Lugdunensis  
Galliae primatus ejus munificentia Christis in pauperibus multis cumulatus est bonis officiis  
et in oris, capella argentea, sacris vestibus et mita lapillis et unioribus adpressa ditatus.  
Hoc honoris monumentum condiderunt Rectores hujusce Domus Kalendis Aprilis anno Domini  
M. DC. LXXVI. — (archives de la Charité B. 258 ; - inventaire sommaire des archives hospitalières. Lyon 1874 p. 1. inéd.)  
h. 8.

A cette époque, pour satisfaire le chroniqueur, une grande église antable tomba à Lyon, le jour  
de la fête de St-Dominique, et fut à un partie. Les vitraux du petit cloître, les usent bientôt  
réparés et ornés des armoiries du Cardinal défunt.

On créait également les fondations de ce grand et vaste bâtiment, qui devint compris dans les  
canons.

carres, le réfectoire, le chapitre, l'aula, l'endine, le Dortoir Des Conuers, les chambres Des officiers, et  
Dont la construction donna lieu à un fait où se manifesta, un poit de plus, l'action tutélaire de  
la Providence. — D'après les ordres Du R.<sup>e</sup> Père Général et grâce à la générosité de la chartreuse  
de Moysiat en Bugey, on put briser des vastes forêts de cette maison, tout-le-gros bois mis à saie  
à la charge de Du bâtiment. Les entrepreneurs après l'avoir fait équarrir et préparer sur le  
lieu même, le firent transporter à Lyon en radeaux pour la somme de 1700 livres. Arrivés à  
Destination, plusieurs pièces sont trouvées en mauvais état et l'une d'elles, néanmoins, est  
mise en place, sans que les entrepreneurs se soient aperçus de son état de décomposition. Hemen-  
sément D. Lincier était là, veillant à tout. Or un matin, après la messe conventuelle, il va  
visiter les ouvriers; il monte par hasard sur la poutre placé dans le milieu Du bâtiment et  
se voyant de support au Dortoir Des frères. Il usait justamentant quelque grand danger. Il reconnaît  
que l'énorme pièce de bois est pourrie, à l'un des bouts bien, avant dans son épaisseur, sans  
perdre d temps, il la fait enlever et remplacer par un autre.

Dans le même temps, le jeune Sébastien Gantois, né en Lorraine, et sur le point d'entrer dans  
l'Ordre, fut frappé de plusieurs coups de poignard pendant la nuit de l'octave Du Sacrement  
de l'année 1627. A cette nouvelle, D. Lincier se transporta auprès Du blessé et lui rendit,  
avec beaucoup de charité, tous les soins réclamés par son état. Cinq jours après, se  
sentant mourir, le pauvre jeune homme fit son testament en faveur de sa famille,  
et choisit pour le lieu de sa sépulture, le cimetière Des chartreux auquel il légua  
1200 livres que son père, nommé exécuteur testamentaire, se hâta d'acquitter.

Nous terminons ce chapitre par le texte d'un titre intéressant surtout au point de  
vue de l'histoire locale, mais d'une date un peu antérieure à ce qui précède :

Le 13 juin 1624, « Le sieur Marc Perrachon père, marchand orfèvre et religi-  
-eux de Lyon... eslit sa sépulture au cimetière de l'église fril-endue réformée...  
lègue à l'adite église 150 livres, et aux pauvres de cette même église, autres 150 livres  
payables aux unidens diocés de l'adite église dont M<sup>rs</sup>. Bayle et Rouph sont pasteurs,  
lègue à Jacques Perrachon, son fils, 13000 livres, et sa maison, cour et jardin, avec la  
vigne au quartier Des chartreux. » Marc Perrachon possédait une autre maison et dé-  
pendances au même endroit, à lui provenue de Jean Dalmais. Elle fut vendue le 5 avril 1639  
à Edouard Durvonnay et fils dard, le 14 février 1664, aux Pères chartreux, au prix de 9000 liv. par acte  
receu Remay notaire à Lyon - Inventaire. -

# Chapitre 12<sup>em</sup> Dom Lion Lixier Prieur. Suite.

1619 à 1643. -

Nous arrivons à une époque très-malheureuse et de grande calamité pour la ville de Lyon : la peste de 1628 y produisit de si grands ravages et fut tellement exceptionnelle qu'on doit la considérer comme l'événement le plus grave de son histoire au 17<sup>e</sup> siècle.

On ne peut en effet se défendre d'un profond sentiment de tristesse et de compassion en parcourant dans *de l'encyclopedie* (t. II, p. 174) le long détail des souffrances et des deuils sans nombre de ces malheureux jours. Quant au chroniqueur de la charentaise, pour décrire ce dont il a été probablement témoin oculaire, il s'exprime de la manière suivante :

« Dans ces temps là, une horrible peste fit un grand nombre de victimes dans les environs et dans la ville en particulier. Elle pénétra jusqu'au cœur de la cité, promenant partout la sombre image de la mort. Le peuple, entrecoupé par le glaive de la coléra divine, tous furent habituellement atteints. La mort ne s'espérait pas attendue et semblait précéder la maladie; on succombait, non pas successivement, mais en masse, sans même avoir le temps de se regretter de ses fautes. Les maisons demeuraient vides; les parents se disposaient à enterrer leurs enfants et les précédaient eux-mêmes dans la tombe. Mais tandis que cette mortalité effrayante élevait, à la ville de Lyon, une grande épave de sa population, Dieu fit grâce à notre maison du Lis du St-Esprit où chacun fut préservé de la contagion. » De fait, d'après l'auteur précité, le fleuve s'arrêta vers la rue Meyzet, voisine de la charentaise, au dessus d'une petite maison, sur la façade de laquelle on vit longtemps une statue de St Roch, avec cette inscription : *hujus proci: Dio non ultra pestis 1628* (2).

Pendant cette période de désolation, un vénérable ecclésiastique de la ville, M. Jean Le Roux voulant échapper à l'épidémie, pria D. Lixier de recevoir son mobilier à la charentaise, à laquelle il désirait le léguer après sa mort. Se sentant incliné vers le genre de vie qu'on y menait, il aurait certainement pris l'habit de l'ordre si des obstacles sérieux ne l'en eussent empêché. D. Lion, s'étant rendu à son désir, l'abbé Le Roux fit donc transporter ses

(2) Il paraît que la voie Roux fut aussi exemptée de la peste. L'image de St Roch a disparu pendant la révolution, et on renouvela l'inscription par la suite. On a retranché les mots *hujus proci: Dio non ultra* dans les éditions p. 222. ...

(1) *Historie monumentale* - Voir aussi : M. de la Roche de Fourvières par l'abbé Allhour, pag. 203. Lyon, Pelagaud imp. 1838.

meubles les plus précieux au monastère, et peu après, s'y rendit lui-même. Il y avait dressé un inventaire de ces différents objets, il confia également, à d. Prieur, plusieurs clés de cette, en lui indiquant les moyens à prendre pour les recouvrer. Il retourna ensuite à son domicile pendant huit jours, et revint, de nouveau, à la chartreuse avec l'intention bien arrêtée d'y terminer sa carrière mortelle. Mais hélas il avait trop attendu! Dès son arrivée et, dans le temps où il assistait aux Vêpres de la communauté, il ressentit les premiers symptômes du mal. Revenant alors chez lui une seconde fois, il se coucha bientôt après en avoir fait son testament en faveur des Chartreux ainsi qu'il suit:

« Le Date Du 19 septembre 1688, Messire Jean de Roux, natif de St Menchault en  
« Champagne, prêtre habitant à l'église de St Nizier de Lyon, se sentant atteint de la maladie  
« contagieuse, pour ce a dicté son testament d'une galerie au deuxième étage de la mai-  
« son de M. Calais la Barge, chanoine de l'église de St Nizier, et a ordonné qu'après son  
« décès, il sera inhumé en un lieu où il y aura de la chaux vive pour fuser son corps, et  
« qu'ensuite ses vêtements seront portés au courant des Fossés Chartreux de la ville pour  
« être mis en terre sainte. Il légua 500 livres pour les frais funéraires, et institua pour  
« ses héritiers universels, le couvent des dits Fossés Chartreux de Lyon. Fait et passé en la  
« cour de ladite maison, par acte reçu Lubien notaire royal. » - Quatre jours plus tard,  
« M. de Roux ajoutait à ce testament un codicille par lequel il laissait, aux Chartreux,  
« la libre disposition des 500 livres pour les frais de sa sépulture.

Un peu plus tard, mourut aussi M. Nicolas Ménard, sacristain et Doyen du chapitre  
de la même église de St Nizier, aumônier du Roi et ancien vicaire général de Mgr  
de Harquembourg. Prêtre très vertueux et animé d'un grand zèle, M. Ménard, donnant  
à l'exemple de Jésus Christ, sa vie pour son troupeau, couronna sa belle vie par une  
mort plus belle encore, contractée au service des pestiférés auprès desquels il accourait  
en toute hâte, afin de leur prodiguer ses soins et d'entendre leurs confessions. Dans  
son testament du 6 octobre de la même année - « il établit sa sépulture en ladite église  
« de St Nizier, dans la chapelle de St Étienne, légua à cette église une relique de St Étienne  
« martyr, à lui relatée par le Cardinal de Harquembourg - légua aux PP. Chartreux de  
« Lyon, la somme de 500 livres, avec son leigiter ou canon de la messe en broderie,  
« et sa chagulle de brocatel et voile de satin rouge aussi en broderie. Bien marry de sa  
« raison

« pourvoir leur père un plus grand légat. Il institua ses héritiers des biens qu'il a au pays d'Au-  
« -jou qui sont de son patrimoine, ses frères, neveux et nièces qui, de droit, doivent être ses  
« héritiers ab intestat, suivant la part qui leur compete, et, quant aux biens qu'il a en cette  
« ville et diocèse de Lyon, il institua son héritier universel, seul et de plein droit, noble Pierre  
« Moënard, son neveu, et au cas où il vient à décéder avant l'âge tutateur, ou avant l'âge de  
« 25 ans, il lui substitua M. Nicolas Moënard son autre neveu, fils de Charles, conseiller  
« au présidial d'Angers et, par codicile, laisse audit Pierre Moënard, son neveu et héritier,  
« le patronage de la chapelle Vierge en l'église de St. Nizier, et, après le décès dudit  
« Pierre Moënard, au sacristain de la dite église. Acte reçu par Lubin notaire à Lyon. »

Le Pierre Moënard, dont il est ici question, était novice à la chartreuse; par ce testam-  
-ent il devenait son propriétaire de tout ce que son oncle possédait dans la ville et le  
diocèse de Lyon, entre autres d'une rente annuelle de 200 livres hypothéquée sur les biens  
de François Laurent, notamment sur une maison neuve « rue de la Garbe où est pour en-  
-cigne l'image de St. Laurent. » - Le 10 Avril suivant, les Pères Chartreux firent la  
remise, devant notaire, de 25 sols « de la maison de la sacristie de St. Nizier de Lyon »,  
qui étaient encore au pouvoir de son Pierre Moënard novice et neveu du Défunt. Le 31  
Janvier 1630, son Pierre, à la veille de prononcer ses vœux solennels, fit lui-même son  
testament par lequel il institua Moënard l'aîné son père, lieutenant à la Séné-  
-chaussée d'Angers, son héritier universel, et lui substitua, le lendemain, par un codicile,  
Moënard Pierre Combet-avocat à Lyon, son ami. Peu après (en juin), Moënard l'aîné, père  
de St. Pierre, peu satisfait des dispositions testamentaires de son père et de son fils, pro-  
-consulta plusieurs avocats dont l'avis fut favorable aux Chartreux. Finalement en  
décembre, il abandonna à nos Pères tous ses droits et prétentions aux héritiers de son père  
« consistant en un cadavre et sa paratime, un ciboire à hostie, une croix, un bassin, deux burettes,  
des chandeliers, une poire émaillée, une chazuble et quelques ornements d'autel. » Les  
3000 livres furent acquittés par St. Louis, évêque, le 8 Janvier 1631, au moyen d'une lettre  
de change, à l'ordre de M. Bailly et Lorrat de Lyon. On n'a jamais pu savoir exactem-  
-ent, d'après une note de l'Inventaire, ce qu'il avait pu produire à notre monastère les succés-  
-sors de M. Nicolas Moënard et de St. Pierre Moënard, mais, selon la chronique, ce dernier  
lui aurait fait don de plusieurs tableaux de valeur provenant des meilleurs artistes. —  
A la même

A la même époque, Don Marc Antoine Gayffier, religieux D. Minay, et Prieur de Rosiers en Forez, plein de vénération pour les Pères de St-Bruno, eut la pensée d'annexer son bénéfice à notre ordre. Il aurait désiré transformer son prieuré en chartreuse, mais les faibles revenus de son établissement ne lui permettant pas de mettre ce projet à exécution, il voulut au moins poursuivre son œuvre dans la mesure du possible. En offrant son bénéfice à la maison Du Lis du St-Eprit, il la mettait à même, en augmentant des ressources, d'augmenter aussi son personnel. Quant à lui, il désirait simplement se réserver l'usufruit de son prieuré pendant le reste de ses jours. Les chartreux de Lyon, autorisés par le souverain Pontife, traitèrent avec Don Gayffier, et s'engagèrent à lui payer une pension annuelle en rapport avec les revenus du bénéfice dont ils voulaient jouir aussitôt. Pour donner suite à cette affaire, ils firent des démarches auprès de l'Abbé de Cluny duquel relevait le prieuré de Rosiers, afin d'obtenir qu'il consentît à l'annexion. L'Abbé répondit favorablement, mais ne voulut néanmoins rien conclure sans avoir obtenu, de son côté, l'assentiment du Cardinal de Richelieu, son successeur désigné à l'Abbaye, et, en ce moment, très occupé au siège de La Rochelle. Toutefois, tandis que des obstacles sérieux surgissaient de la part du Cardinal, on reçut de Rome de très-bonnes nouvelles, Le Saint Père poursuivit son intention de se montrer favorable au projet, et peu après, il envoyait aux Chartreux un bref qu'ils présenteront à la sanction du sénat. Là, on fit tout d'abord une grande opposition, à cause d'un décret rendu récemment, à l'unanimité des voix, défendant à tout religieux de détourner un bénéfice quelconque de son ordre au profit d'une autre congrégation. Cependant, grâce à la protection et aux démarches d'un M. Labrier, les membres du sénat promirent leur approbation dans le cas où l'on obtiendrait le consentement du Cardinal. Ce dernier se trouva précisément à Lyon, avec la cour royale. Au moment où il se disposait à reprendre la route de la capitale, un autre ami des Chartreux, nommé Moulot, fit des instances de lui et l'amena enfin à abandonner ses droits sur Rosiers. Après quoi, la cause ayant été portée de nouveau au sénat, elle se termina heureusement, dit la chronique, mais non sans beaucoup de peine et de grandes dépenses pendant deux longues années.

Quant à Don Gayffier, étant tombé malade en 1689, il céda encore aux Chartreux,

par acte notarié, tous les titres de créances provenant des revenus de son prieuré. Puis, ayant recouvré la santé et son ancienne vigueur, il continua à jouir du bon plaisir de son bénéfice dont il rêvait même d'étendre les limites amont et contre-tour. Il retourna à Rosiers en 1630 où pendant trois mois, il s'occupa à faire renouveler ses terres. Mais un certain jour, comme il se disposait à rentrer à Lyon, notre ex-prieur tomba gravement malade et finit par succomber. Sur le point de mourir, Don Marc, n'oubliant pas les soins que lui avaient prodigués les Pères Chartreux, il leur confirma de nouveau toutes ses donations antérieures. Il n'oubliant pas non plus les pauvres, et fut enterré devant le maître autel du prieuré.

Depuis lors, la Chartreuse de Lyon entra en pleine jouissance de ce bénéfice dont les revenus servaient à payer les dépenses occasionnées par l'annexion. De plus, en améliorant les sols par un travail intelligent, elle y fit d'abondantes récoltes qui, vu la cherté du blé, à cette époque, finirent par la faire rentrer amplement dans tous ses frais. Voici une Déclaration de Don Gayffier au sujet d'un pré récemment acquis par lui, et qu'il désirait également céder aux Chartreux de Lyon: « Je soussigné religieux de l'Hay et cy-Devant prieur de Rosiers, promoteur aux vénérables Dom/prieur et religieux du monastère et couvent de la Cité du St-Esprit en cette ville de Lyon, qui me font annuellement donner à chacun premier jour de l'an six pays de perdrix rouges, vingt cinq livres bonne paille dudit lieu et par le roy de Rosiers, et autres vingt cinq livres de l'un premier jour de carême en cette ville, et me laissant la jouissance et disposition, à ma volonté, des effrayez du pré par moy acquis de Do Dadié (Mozgnat) le 13 juin 1627, marie durant, la propriété dudit pré demeurant acquise au susdit prieur, de leur quiter et relâcher ainsi sur l'espérance par moi retenue, tous les ans de cent livres à payer de tous dépens en foy de quoy ay signé la présente à Lyon le 10 le moi mil six-cent vingt huit. Mo. Gayffier. ->

Vers la fin de cette triste et malheureuse année 1628, Mo. Monnery qui avait obtenu son entrée libre à la Chartreuse pendant le cours de l'épidémie, s'aperçut que son fils était atteint de la contagion. Afin de se préparer en vue d'une malheur dont il était menacé, il se réfugia d'abord dans le sein de la miséricorde Divine et sans attendre les derniers moments de son enfant, il lui fit faire son testament, dans lequel les Pères Chartreux furent inscrits pour une somme de 500 livres d'or. Après sa mort, le défunt apparut à son domestique, et le pria d'aller demander pour lui, la bénédiction de son père qui l'avait un jour maudit d'ans  
un mois

un mouvement de colère. Il lui passa également de centaines pieuses de pou de valeur, servant de clôture à leur jardin de famille; on devint, ajouta-t-il, les restituer aux Pères Chartreux dont elles étaient la propriété.

L'année 1689 se monta plus abîmée pour la ville de Lyon, l'épidémie avait entièrement disparu sauf quelques cas isolés dans le temps des plus fortes chaleurs. D. Léon Linier vend alors « un tènement de maison situé à Polteind, ainsi qu'une partie de la terre appelée de la « proppa, les terres de la Rouge, du petit Guichard, des Routés, du territoire de Chatanay « dessus l'étang de Chantay, et les bois de la Barre, derrière la forêt de Polteind et de Bimon, « le tout de la contenance de 50 lieues environ, et provenant de la donation de M. Tanguet « Guichard à la Chartreuse de Lyon. » (Inventaire.)

En 1630, mourut M. de Mallo ami si dévoué des Chartreux. Il fit; ~~en~~ s'en souvient; d'un grand secours à la jeune fondation de la Grasse, surtout dans ses commencements, et « pendant « l'espace de quarante ans, de la chronique, il servit, dans Lyon, les intérêts de nos différentes « maisons, avec tant de charité et de désintéressement; qu'il lui arriva plusieurs fois de confier « ses propres affaires à des étrangers, afin de pouvoir plus facilement s'occuper des nôtres. » D. Jérôme de eschard, premier prieur à Lyon, et prieur ensuite de Chartreuse, se garda bien d'oublier cet homme de bien; afin de se récompenser tous ses bons et loyaux services il lui accorda la participation aux mines de l'ordre. M. de Mallo, redisons le encore, donna aux Chartreux de Lis du esprit, de nombreux témoignages de bienveillance, de dévouement et de générosité dont la plupart sont connus de Dieu seul. Il fit construire la première cellule dans le cloître marqué de la lettre A, et la dédia à son patron St Antoine. Ce fut à son instigation que la Chartreuse de Rouen où était prieur D. Guillaume de Mallo probablement son parent; se chargea de la construction de la cellule L, devenue plus tard celle de prieur assistant. M. de Mallo mourut pendant l'été avec D. Bruno, après cinq mois d'une cruelle maladie supportée avec une patience admirable! Sur la fin, il lui survint un mal de gorge qui produisit dans cet organe une telle inflammation qu'il pouvait à peine respirer, boire et manger! Deux jours avant sa mort, il reçut la visite de D. Léon Linier auquel il demanda par signes, un instant beaucoup, de vouloir bien entendre sa confession, et de lui appliquer ensuite l'indulgence in excommunicatis en usage dans l'ordre. Recevant alors ses autes sur un papier, il en reçut l'absolution avec un grand sentiment de contrition. Il légua à la Chartreuse par testament

une somme

une somme de cent écus d'or, et voulut y être consacré dans la chapelle de St Antoine, revêtu d'un habit de convers, / fait ant en 1620, à cette occasion, Dieu s'étant ent complet de religieux, Au moment de mourir, il modifia cette dernière disposition et exprima le désir d'être enterré dans le cimetière commun, dans l'espérance de servir soutenu et protégé, devant le tribunal de l'ouverain Juge, par les prières des religieux voués dans ce lieu. Ce religieux, admirable par une grande estime pour S. Louis, le regardait comme très-utile à l'ordre, le vu père étant tombé gravement malade en 1620, M. Malles avait fait un vœu solennel à Dieu et à la St Vierge Marie, dite de St. Dieu, dite de St. Dieu, afin d'obtenir son complet-rétablissement. Le vœu se laissa toucher pour tant de charité, et S. Louis, l'union fut conservée pour être placée plus tard à la tête de l'ordre.

Pendant le cours de cette année, les chartreux de Lyon, virent se terminer très-heureusement un procès de longue durée dont la cause avait été un legs fait par un religieux chartreux à plusieurs de nos maisons. Le 3 mai 1593, S. Antoine Cayron, St. Dieu / mille illustre et favorisée des biens de la fortune, profits de Chartreuse, et plus tard Frères de Vaulsaire, de St. Louis et de Loulou, avait légué, sur son patrimoine, 6000 livres aux monastères de Loulou, Lyon et Rodez. Il y eut alors contestation, avec les héritiers naturels de S. Antoine pour le recouvrement de cette somme, entre autres avec M. de Tournon, de Saignes, de Saignes, de Saignes, trésorier de France en la province du Languedoc, contre lequel le Parlement de Loulou rendit un décret en faveur des chartreux. Le 24 juillet 1630, les parties transigèrent; on stipula que le legs de 6000 livres fait aux chartreux de Loulou, Lyon et Rodez, appartiendrait totalement à celle de Lyon, avec désistement des prétentions des autres maisons. S. Jean de la Rivière, procureur de la chartreuse de Loulou, passa quittance de cette somme, au nom de celle de Lyon, le 27 déc. 1630. Acte reçu par Thyméric Seyrat notaire à Loulou.

Vers le même temps un père Donné originaire de la Barroie du nom de Guillaume, alla aussi recevoir sa récompense et son elle. Tout d'abord simple domestique à Pol- / teins pendant plusieurs années, il prit ensuite l'habit religieux à Lyon le 1<sup>er</sup> nov. 1622. Ce bon père se distingua surtout par une dévotion toute particulière à la St Vierge dont il récitait le grand office chaque jour. Jamais il ne voulut manger de poisson, ce qui est bien méritoire pour un frère cuisinier! Infatigable au travail, il offrit à l'occasion

De sa donation toutes ses anciennes économies à l'église paroissiale de Mionnay, pour l'entretien à perpétuité, de la lampe devant l'autel du saint sacrement. Après plusieurs années de vie religieuse, il fut saisi, un jour, d'une fièvre maligne et mourut le 29 octobre 1630. Pendant sa maladie, Dieu lui fit la grâce de recevoir tous les sacrements de l'Église, et surtout le Pain et le port. Il tomba ensuite dans un violent délire dont il fut très tourmenté jusqu'à la fin, en raison de sa forte constitution et de son âge peu avancé.

Deux ans plus tard (en 1632) les chanoines de Lyon, conduits encore à la dernière demeure terrestre, un de leurs confrères, le V. P. S. Jacques de la Rivière. On ne trouvera certainement pas très longue la notice suivante sur ce religieux, dont la sainte vie est bien capable d'édifier tout son fils de St Bruno. -- S. Jacques naquit en 1589 à Chuy chef-lieu de Rouen, de parents remarquables autant par leur vertu que par leur titre de noblesse. Mais d'abord chez un vénérable ecclésiastique du voisinage pour y commencer son latin, il fut ensuite envoyé à Vendreux chez les Pères Jésuites où il avança rapidement dans la science et la piété. Jacques perdit son père pendant un séjour à Paris. Là, Dieu le préserva d'un grand danger: un certain jeune homme, poussé par une inspiration diabolique, avait formé le dessein de lui ôter la vie. Se trouvant un jour dans la campagne seul et sans armes il voit ce furieux se précipiter sur lui avec son cheval, et déjà lever son épée pour le frapper quand il se sentit subitement changé, et devint depuis son ami le plus intime. Son Jacques courut encore d'autres grands dangers, auxquels il échappa toujours, grâce à l'intervention de la Divine Providence. Arrivé à l'âge de choisir un genre de vie, il fut vivement sollicité par ses parents et amis, d'unir son sort à celui d'une jeune personne très vertueuse. Après huit années de mariage, n'ayant point eu d'enfants, les deux époux firent, d'un commun accord, le vœu de chasteté; mais son épouse étant morte deux ans plus tard, Jacques resta libre de suivre son attrait pour la solitude. Il parta alors avec ses de St Bruno; tout-à-fait, après de n'être point inquiété par sa famille, au lieu de se rendre à la chartreuse de Rouen, il vint frapper à la porte de celle de Lyon, où il fut accueilli, par tous et surtout par le V. P. Prieur, avec une grande amabilité, on le mit en cellule un vendredi, jour d'abstinence. Là par conséquent au lieu d'être servi délicatement et copieusement par des domestiques comme dans le monde, il se trouva n'avoir qu'un morceau de pain pour satisfaire sa faim. Le V. P. Prieur vint le voir dans la soirée, et le reconforta beaucoup.

par ses bonnes paroles. Dès le lendemain le bon postulant parut déjà fait à notre genre de vie : on aurait dit qu'il était Chartreux. Depuis longtemps, tellement tout lui était agréable et facile. On remarqua surtout en lui, dès le principe, une profonde humilité dont le Démon se servit précisément pour le tenter, lui suggérant si Dieu n'entre chez les frères convers, n'étant pas digne de rester parmi les religieux de chœur, et comme ces pensées étaient en parfaite harmonie avec son désir de s'humilier et de s'abaisser toujours davantage, il insista beaucoup pour être admis chez nos chers frères, s'en rapprochant néanmoins toujours à la décision de ses supérieurs. Deux jours après, s'étant confessé de ses péchés, et ayant fait la sainte communion, il se trouva tout-changé, ses scrupules avaient disparu pour faire place à une paix profonde, qu'il conserva toujours dans la suite.

Le temps de son noviciat achevé, S. Jaquet fit profession le 1<sup>er</sup> dimanche de Carême de l'année 1627. En souvenir de ce jour mémorable, il composa la prière suivante :

« Je vous rends grâces, ô mon Dieu, d'avoir bien voulu abaisser vos regards miséricordieux sur votre pauvre et inutile serviteur, non seulement en me retirant du monde pour m'attacher à votre service, mais encore en m'appelant à vivre dans la société des saints religieux de cette maison, et si j'usqu'à présent je ne me suis pas encore donné entièrement à vous, ce que j'ai promis au jour de ma profession, j'le promets de nouveau aujourd'hui spontanément, librement et du fond de mon cœur. Et, en priant de votre Divine Majesté, de la <sup>ste</sup> Vierge, de St. Jean Baptiste, de St. Bruno, de mes saints patrons et de toute la cour céleste, j'encourage mes vœux, et j'encourage également <sup>encore la stabilité, l'obéissance</sup> ~~à être exact~~ et la conversion de mes mœurs ; j'encourage également d'être exact à l'office soit du jour soit de la nuit, de me donner sérieusement à l'oraison, de ne jamais enfreindre le jeûne, la solitude ni le silence, et de ne manger jamais à aucun des autres points de la règle. Je promets, en outre, de mortifier mes sens, de mener une vie austère, de purifier mon esprit et mon corps autant qu'il dépendra de moi et d'aimer Dieu et le prochain de tout mon cœur. Mais parce que ces promesses sont au-dessus de mes forces, je vous prie, ô Dieu, de me tendre une main secourable, et de ne point me refuser votre secours, puis que, sans votre grâce, je ne puis que vous offenser, transgresser mes vœux et tomber misérablement ».

Outre le grand office de la <sup>ste</sup> Vierge dont on s'acquitte chez nous alternativement avec l'office

avec l'office canonique, Fr. Jacques récitait encore chaque jour, avec le saint Rosaire, celui de l'Immaculée Conception. Il avait pour le privilège insigne de Marie, une grande dévotion, afin de le défendre il aurait volontiers donné tout son sang. Non content de cela, il récitait en outre, avec une tendre piété et journalièrement, les offices de St Joseph et de Ste Magdeleine. On eut beaucoup de peine à le faire avancer aux ordres; à cette occasion, et ce fut la seule, il versa de abondantes larmes, non pour résister aux desirs de ses supérieurs, mais parce qu'il se trouvait trop indigne d'un tel honneur, et sans l'intervention de l'autorité, il n'aurait jamais consenti à se laisser ordonner. Il se faisait un grand bonheur d'accomplir les emplois les plus humbles, comme de balayer l'église, le petit cloître et autres choses du même genre, et, malgré la faiblesse de sa vue, il fendait le bois avec une grande dextérité. « Dieu, dit-il avec simplicité, dirigeait lui-même son bras, autrement, il m'aurait pu faire ce travail sans se blesser, » et, à chaque coup de hache, il récitait le Gloria Patri en accompagnant d'une aspiration intérieure, Grand amant de la sainte pauvreté, Fr. Jacques l'était aussi; de la pénitence: pendant tout l'hiver, il marchait nu-pieds, se contentant de la chaleur naturelle du corps. Il voulait expliquer pourquoi il épargnait sa provision de bois, il disait que les biens de la religion ne devaient pas être employés futillement et inutilement, mais devaient surtout servir aux besoins des malades. Aussi, tous les deux ou trois jours, il avait des mets en surabondance, et les portait à ses confrères intimes avec une grande charité. Il arrivait toujours le premier à l'église; dans sa cellule tout était parfaitement rangé et reluisant de propreté, et s'il recevait quelque visite, on ne devait s'attendre à rien que de chose et pieuses. Quand il souffrait dans son corps ou dans son âme, la douleur lui paraissait bien douce au souvenir de la passion de N. S. J. C. pour laquelle il avait aussi une dévotion particulière. Rigide observateur du silence, aimant à se mortifier dans la solitude, par amour pour la pauvreté, il ne portait jamais que des vêtements usés. Bon et affable envers tous, il marchait constamment avec un visage joyeux et serein, sa conversation était toujours très agréable quoiqu'on ne l'entendit jamais tenir de didicours plaisants ou tantant la trivialité. En temps de maladie, il ne voulut jamais se faire exempter de la règle commune, et même souffrant parfois de douleurs très-aiguës, il conserva néanmoins toujours la même tranquillité d'âme. Après de se tenir dans l'attitude de la prière, Fr. Jacques contracta une tumeur à chaque genou, Sont-ils

Ly. 22. 2. 9.

Dont il dissimula l'incommodité jus qu'au moment où le mal ayant augmenté, il se fit un cas de conscience. De s'en ouvrir à son supérieur, Il en parla d'abord en plaisantant comme d'une bagatelle, « s'estimant heureux que la nature l'ait ainti pourvu d'un double coussin pour s'agenouiller. » Et vit le mal étant déjà trop ancien, pour pouvoir y porter remède, on envoya S. Jacques chez un célèbre chirurgien, du comté de Bourgogne. celui-ci ne voulut rien prescrire, ni rien faire, à cause du danger qu'il y avait à tenter une opération. Quittant donc le chirurgien, dans le même état, notre saint religieux se disposa à <sup>revenir</sup> retourner au monastère, mais il s'égara en route soit par suite de son incommodité, soit plutôt parce qu'il avait l'esprit toujours plongé en Dieu. De retour à Lyon, il ne s'occupa nullement de son mal pendant quelques jours. Cependant les tumeurs augmentent toujours de volume, et le gonflement devenant tout à fait et comme paralyté, le médecin craignit avec raison, la gangrène; c'est pourquoi, après avoir vainement essayé de plusieurs remèdes, il se résolut à faire une incision. Elle se fit le samedi pendant l'octave de Pâques de l'année 1682. Dès le matin, S. Jacques s'y prépara par la célébration du saint sacrifice de la messe, après quoi, il disposa son âme pour mourir. L'opération dura une demi-heure; pendant ce temps là, le malade conserva sa sérénité, et fit preuve d'une très grande patience, ne proférant aucune plainte, en usant avec le médecin, le priant de ne pas se presser, et de se mettre parfaitement à son aise! Tout étant fini, il avoua ingénument au V. P. Vicar qu'il s'était trompé; et il s'était préparé, dit-il, à souffrir des douleurs bien plus grandes, mais hélas, il n'avait pas été jugé digne de souffrir quelque chose pour l'esprit. La semaine suivante, on amputa l'autre tumeur avec une confiance très-vive, S. Jacques ne perdant rien de son premier courage, et criant à voix basse, de tout son cœur, le Gloria Patri. La même semaine ensuite, il fut biont-à l'extrémité. Comme on lui avait interdit de parler, il en profita avec bonheur pour s'occuper de Dieu seul et de son âme. Le V. P. Vicar se trouvant sur le point de partir pour le chapitre général, notre malade se confessa à lui, et reçut ensuite du V. P. vicar le saint viatique. Deux jours avant l'opération, il avait demandé à son coadjuteur combien elle devait coûter à la maison? Quarante écus, répondit celui-ci. « C'est beaucoup trop, répondit le malade, car mon corps ne vaut pas quarante deniers. » Le V. P. vicar, après lui avoir conféré le sacrement de l'extrême onction, voulut lui prendre la main pour la baiser, mais le moribond la retira aussitôt, alléguant sa profonde misère, et se proclamant indigne de baiser la terre ou l'ouït

qu'il posât aux pieds. C'est dans des sentiments d'une si profonde humilité que le V. P. D. Jacques de la Rivière arriva à sa dernière heure, et expira très-doucement, après avoir vécu avec tant de simplicité! En apprenant cette nouvelle, le V. P. D. Lion Tixier en core et emporté le chapitre à la grande chartreuse, ne put se empêcher de verser des larmes et de gémir à la pensée de son insaisissable privation d'un si grand trésor! L'obit de D. Jacques fut annoncé par le cartulaire de 1632. —

### Chapitre 13<sup>em</sup> Dom Léon Tixier Prieur. Suite 1619 à 1643. —

L'année qui suivit la peste de 1628 vit monter sur le siège archiepiscopal de Lyon, un Chartreux dont nous avons déjà parlé, Louis-Alphonse Plossis de Richelieu, procureur de notre maison de Lis du St-Esprit à l'époque de Dom de Née Recteur, lui quittant ce monastère. D. Alphonse était rentré au bercail de l'Ordre pour y continuer le même office dans une dépendance du voisinage nommée Meylan. Nommé, au mois de juin 1620, Prieur de Bonpas et commissaire de Provence, en 1623 il était remplacé à ce poste et appelé à Meylan,

Il a date du 10 octobre 1625, le R.<sup>e</sup> Père général charge D. Alphonse de visiter les Chartreuses de Paris, de Val Dieu et de Bourgfontaine. Le V. P. visiteur retourna donc à la capitale à son illustre père, le tout puissant cardinal ministre, Armand de Richelieu, lequel naturellement le présenta à la cour où il fut sans doute apprécié, car, deux mois après son départ de la grande chartreuse, il écrivait au R.<sup>e</sup> Père général pour lui faire part d'une nouvelle bien gracieuse: on voulait le nommer à un archevêché vacant; et il priait sa Révérence de lui donner un bon conseil. Notre R.<sup>e</sup> Père lui répondit le 14 décembre, en l'engageant à consulter Dieu surtout dans la prière, et à se abandonner à sa Divine Providence. De son côté, le cardinal ministre écrivait lettres sur lettres à l'humble cénobite, pour le presser de se rendre aux vœux de tous, mais celui-ci résistait toujours. Enfin le roi lui-même annonça au R.<sup>e</sup> Père général la nomination de D. Alphonse à l'archevêché de Dix, avec prière de lui commander d'accepter. Sa Révérence, se rendant au désir du monarque fit alors savoir à Dom Alphonse, par sa lettre du 23 du même mois, qu'il avait à se soumettre à la volonté de Dieu. (Archives de la 9<sup>de</sup> chartreuse.) —

Alphonse se soumit en effet : il dit Dieu à sa cellule, à son bien aimé Jésus pour un-  
-ker dans la voie. Des honneurs auxquels il avait déjà préféré la vie humble et cachée. Du char-  
-treux, en renonçant autrefois à l'évêché de Luçon, ses bulles lui furent expédiées par Urbain  
VIII. Datées de 16<sup>te</sup> du mois de janvier, le 4 des calendes de mai 1686 (88 avril). Son prédéces-  
-seur à Aix fut le gr<sup>and</sup> Guy Hurault de l'Hôpital, mort à Paris le 3 décembre 1625, pendant la  
-session de l'assemblée du clergé, et qui, un an avant de mourir, avait fait venir dans sa ville  
-archiepiscopale, les chateaux fondés par Jean André D'Hyman, conseiller au parlement de Rouen<sup>(1)</sup>.

Dans Alphonse, sur le point de commencer une vie toute nouvelle, sentait le besoin d'implorer  
-la clémence divine, et de se mettre sous sa protection. Dans ce but, il choisit, pour le lieu de sa  
-son sacre, l'église de la Chartreuse de Paris. Admette, en ce jour mémorable, de ses pères en religi-  
-on, et réconforté par leurs prières, il devint, lui semblait-il, se retrouver plus courageux et  
-plus résigné à remplir les devoirs de sa charge pastorale. La cérémonie prescrite par le consi-  
-gnement Guillaume d'Herbigny, évêque d'Orléans, évêque consécrateur, et célébrée par la présence  
-d'un grand nombre de personnages de la cour, eut lieu le dimanche 11 juin 1686. Le  
-lendemain, le nouvel évêque recevait personnellement de M. de Saligny, évêque de Paris,  
-le pallium, déjà reçu à Rome, par procureur, le 3 du mois de juin. Le 6  
-sont suivent, eut lieu son entrée solennelle à Aix et y mena à l'œuvre la fondation de  
-la chartreuse dont nous venons de parler. (Gallia christ. II.) -

Transféré par le roi, en septembre 1688, à l'archevêché de Lyon, Alphonse Louis de Richelieu  
-lieu prit encore possession de ce nouveau siège, par procureur, qui fut Antoine de Gibert  
-archidiacre, le 15 mars 1689. Au 10 juillet suivant, il arrivait dans sa ville archiepis-  
-copale; et prêtait le 17 septembre, le serment de fidélité au roi pour le temporel.<sup>(2)</sup>

Devenu par cette seconde nomination, Primat des Gaules et comte du diocèse de Lyon,  
-le nouveau évêque Alphonse Louis fut aussi décoré par Urbain VIII de la pourpre cardinalice,  
-le 21 août de la même année, malgré le décret de Sixte-Quint, portant que deux prélats ne  
-pourraient faire partie du sacré collège en même temps. Le souverain Pontife, d'après la teneur  
-de la bulle de promotion, eut pour voir déroger au décret de son prédécesseur, en faveur de l'ar-  
-chevêque de Lyon, et si recommandable par la grandeur de sa piété, l'apôtre de son siècle pour

(1) Gallia christ. tom. I. col. 897. - La France pontificale par H. F. de Saligny. Métropole d'Aix, 1<sup>re</sup> partie, pag. 160.  
- B. D. tom. IV. col. 193. - Notice sur le même par A. Pericard p. 4. Lyon. Barris 1819. in-8°. Voir aussi Biographie universelle.

le maintien de la discipline et de la pureté de la foi. » (ibid.) C'était, du reste, le Doyen du  
Cardinal ministre, dont la piété, placée désormais à la tête du clergé de France, ne devait,  
selon lui, le céder en dignité à aucun prélat de l'église gallicane. « Mais, dit l'abbé de Launay,  
« plus le prêtre ministre voulait élever et grandir ses amis, chastes, plus le Doyen  
« croissait en modestie, et paraissait plutôt se résigner et courber péniblement la tête sous  
« les honneurs que disposé à en jouir. » « Tant de pareils exemples sur la tête d'Alphonse,  
« dit aussi H. Fitzguy, bien loin de l'enorgueillir, semblaient, au contraire, être pour lui de nouveaux  
« motifs de s'humilier devant le Seigneur et de redoubler d'effort et de piété dans  
« l'exercice du ministère épiscopal. » (Manuscrits, p. 459-)

Le nouveau cardinal ne se servit non plus de son influence à la cour, que pour venir en aide  
aux citoyens de la ville, en réprimant les prétentions du fisc et les taxes arbitraires, les quelles  
avaient donné lieu, avant son arrivée, à des troubles fort regrettables, et même à des émeutes  
parmi les classes ouvrières lésées par les impôts. « Les émeutes n'auraient pas eu lieu, si  
« les officiers, si, en ce moment, les agents de l'autorité avaient eu la sagesse de s'enquérir  
« l'archevêque de Lyon, Alphonse Louis de Richelieu, l'épiscopat gouverna son diocèse pendant  
« 24 années avec la plus grande distinction, ami des pauvres, protecteur des ouvriers, faisant  
« beaucoup de bien et étant fort aimé. » (Hist. de Lyon, pag. 183) -

Pendant l'année 1630, Louis XIII séjourna plusieurs fois à Lyon, où l'appelaient les  
besoins de la guerre contre la Savoie et l'Espagne. Le 24 septembre, il y tomba gravement  
malade d'une fièvre continue, et le mal fit de rapides progrès, le monarque songea  
sérieusement à se préparer à la mort. Le cardinal archevêque se trouvait alors dans la chambre  
du prince, il alla chercher lui-même le saint sacrement à St. Jean. À peine reparait-il  
que le royal malade, dans un transport de joie à la vue de son Dieu, se leva de son lit et de  
lui-même le confiteor avec une piété si touchante que les deux roines, les deux cardinaux  
de Richelieu se mirent à pleurer en larmes. Alphonse Louis fit exposer le St. Sacrement dans  
toutes les églises, et la ville entière se prosterna aux pieds des autels de Marie pour obtenir  
la guérison du Roi. Enfin Louis alla mourir dans les sentiments de la plus admirable résignation.

1) Le 7 janvier 1630, le Roi donna le bonnet de cardinal à Alphonse Louis de Richelieu, dans la chapelle royale  
à Paris - Notes et documents p. 246. -

mais finalement le ciel se laissa fléchir par tant de prières, le prince fut bientôt hors de danger, et le 19 octobre, il pouvait regagner sa capitale.<sup>(1)</sup>

Son Alphonse Louis, devenu archevêque de Lyon, ne pouvait manquer de s'intéresser vivement à notre chartreuse du Sud du St-Esprit où il avait exercé autrefois l'office de procureur, et, malgré le silence de l'histoire, il faut bien admettre qu'il s'y rendait de temps à autre et la revoyait avec bonheur. Son intervention fut d'un très-grand secours à ses confrères d'autrefois, surtout à l'occasion de l'approvisionnement des droits de directes des chanoines de St-Paul sur le territoire de la Giraflée, et du recouvrement du sol par minot-de-sol dont nous avons parlé précédemment. Il fut alors le conseil et l'appui de S. Leon, évêque et, grâce à lui, nous dit le chroniqueur (qui entre, à ce sujet, dans de fort longs détails) les chanoines triomphèrent de grandes difficultés.

En 1632, le 28 mars, le cardinal récemment promu de la charge de grand aumônier de France, vacante par la démission du Cardinal de la Rochefoucault, reçoit le cordon bleu de l'ordre du St-Esprit. La même année, il apaise une sédition, soulevée à l'occasion de l'augmentation des droits de Douane. En 1634, il revient à Paris le 6 novembre, et revient à Lyon le 24 suivant, « tous les habitants ayant été au devant de lui, le recevant avec « grands applaudissements. Les corps des trois ordres le furent par ailleurs bien loin hors la ville, et le gouverneur aussi, accompagné de 7 à 8 cents chevaux. » Le 28 février de l'année suivante, « Alphonse Louis quitta de nouveau, dès cinq heures du matin, sa « ville archi-épiscopale, et fut coucher le soir à Lagnon par eau. Il était accompagné « des évêques du Mans et de Dol. De quantité d'autres prélats et de force noblesse.<sup>(2)</sup> »

Il partait pour Rome, chargé par Louis XIII d'une mission importante auprès du Souverain Pontife : il s'agissait, au sujet des fiançailles du Duc d'Orléans et de la disposition de plusieurs prélats, de soutenir les droits de l'Eglise, tout en ménageant l'autorité du Roi : double question dont la solution demandait une grande prudence et une connaissance approfondie des lois civiles et ecclésiastiques. Peu avant son départ, le 6<sup>e</sup> janvier, le cardinal avait rendu au Roi pour la somme de cent mille livres, le château de Pierre-Scise dont les archevêques de Lyon, retenaient la propriété quoiqu'ils eussent été évincés par Louis XI, en 1468. - (notice) -

(1) Notre Dame de Noviciat p. 192 et s. - notice p. 4 - notes et documents t. II, p. 248. - (2) Notre Dame de Noviciat p. 265-72-78.

Urbain VIII fit le meilleur accueil au Primate des Gaules : le St. Père, dit à ce propos :  
l'abbé de Puzos ne pouvait se lasser de le voir, de l'entendre et se montrait constamment  
disposé à se rendre à ses desirs. Aussi notre ambassadeur extraordinaire réussit-il merveilleusement  
dans sa mission, en terminant tous les différends entre la cour et le St. Siège.  
« Je me estime bien heureux, répétait alors le roi à son entourage, d'avoir à Rome l'ainé  
« des Richelieu pour faire la paix, et le plus jeune auprès de moi pour faire la guerre. »

Après de satisfaire le bon plaisir de son Prince, le cardinal de Lyon s'attarda plusieurs  
années au sein de la capitale de la chrétienté. Durant ce temps, il fut à loisir contem-  
plé par la visite de tout de beaux imprégnés en core du sang des martyrs, et enrichis  
de souvenirs d'un si haut intérêt pour l'âme chrétienne. Il se disposait à revenir à  
son troupeau lorsqu'une très grave nouvelle vint le solliciter de hâter son retour :  
l'épide venait de faire une nouvelle apparition dans sa ville archiepiscopale... En 1638,  
« dit l'abbé Cahour, la ville fut de nouveau envahie par la contagion, tous les habitants  
« se hâtèrent d'aller chercher un asile dans les campagnes environnantes, et le peuple  
« fut encore horriblement maltraité. » (Notices sur la ville de Tournai p. 236.)

Le cardinal archevêque, de retour à Lyon, se hâta de faire sortir de la ville une multitude  
de malades et de gens timorés auxquels on prodigua les soins nécessaires, et en garda  
beaucoup d'autres dans sa propre maison. « Il voulait, disait-il, mourir au milieu de  
« son troupeau, d'autant que sa charge pastorale lui faisait un devoir de s'exposer au  
« danger. » Chaque jour, en effet, le Don Alfonso Louis d'autrefois allait visiter les pos-  
-tifiés dans les hôpitaux, et leur distribuait les secours nécessaires. L'archevêché était  
continuellement assiégé par une foule de pauvres qui recevaient chaque jour, de sa  
main charitable, toutes sortes de vivres. Les lits venant à manquer à cause du  
grand nombre de victimes de l'épidémie, il eut à acheter, de ses propres deniers, la quan-  
-tité suffisante. Une fois, on vint li'avertir que deux Franciscains chargés de procurer les se-  
-cours religieux aux malades dans l'hôpital, étaient eux-mêmes à l'article de la mort, et qu'on  
ne savait comment les remplacer. « Je prendrai mes mesures, répondit le cardinal, pour ne  
« laisser mourir aucune de mes brebis sans s'être confessée et avoir reçu tous les secours  
« nécessaires, je consentirai pour en perdre une seule de celles que Dieu m'a confiées, » et aussitôt  
« il se rend à cet hôpital accompagné d'un de ses prêtres. A son arrivée, il visite les malades  
« outend

entend les confessions, se partageant le travail avec son compagnon, et, après avoir langem-  
poum aux besoins des âmes et des corps il se retire. On vit alors, dit Siquet, ce fidèle imita-  
teur du bon Pasteur, non seulement par dignes et bons pour ses brebis, mais encore pour les  
ses brebis, sacrifier sa vie qu'il exposa sans ménagement allant visiter sans distinction, de  
un rang ou de condition, tous ces bons citoyens atteints du fléau, et qui avaient besoin de ses sec-  
ours et de ses ministres : »

Quelques ans plus tard, au mois de mars 1642, la peste reparut dans un coin dans le quartier  
de St. Georges; le hiver la calma, mais elle se réveilla au printemps, et on la comba pour l'éli-  
miner. C'est à ce moment critique que les magistrats de la ville, inspirés sans doute par le Cardinal ar-  
chevêque, tournèrent leurs regards vers la Reine des cieux. Réunis en séance solennelle, le  
18 mars 1643, ils décidèrent de venir à Notre Dame leur malheureuse cité, éprouvée déjà à tant  
de fois, et de s'en rendre si possible par le terrible fléau. Le 8 septembre suivant fut choisie pour  
l'accomplissement de ce vœu auquel on dut la disparition complète de la peste à l'avenir.  
Aussi les Lyonnais, en reconnaissant avec Dieu si grand bienfait; célébrèrent-ils chaque année, avec  
une ferveur toujours nouvelle, l'anniversaire de ce jour mémorable.

Un nombre des magistrats signataires du pieux projet formé dans la séance du 18 mars  
figure M. Pillechôte, ami bien d'évêque des Chartreuse de Lyon. Il leur fit don de 50 livres,  
et acheta, de ses deniers, tous les missels de la Chartreuse. En outre dans un moment de grande  
nécessité, il leur en fit aussi prêter une forte somme d'argent, sans avoir voulu consentir à  
en retirer aucun intérêt. (Chronique.) -

Sa mauvaise santé et ses infirmités engagèrent le Cardinal archevêque d'assez tôt  
de 1640-1641 à Marseille où il resta plusieurs mois. Néanmoins sa correspondance à  
cette époque témoigne de son zèle persévérant à veiller, malgré la distance, sur la troupe  
confiée à ses soins. Après la mort du Duc ministre Armand de Richelieu, arrivée à Paris le 6  
décembre 1642, il s'opéra contre sa politique une réaction dont Alphonse Le nit éprouva ma-  
lheureusement les effets. A cette occasion, il fit preuve de beaucoup de grandeur d'âme et d'un  
grand détachement des biens de la terre. La peste de son bien aimé père le jeta aussi dans  
une profonde tristesse: il épancha toute la douleur de son âme dans une lettre à la Duchesse  
d'Aiguillon, que nous citons ci-après. Il le pleura encore lorsque sa charge de grand maî-  
-trise de la cour, l'obligea de se rendre aux obsèques du Roi mort lui-même le 14 mai 1643,  
toute sa vie

Malgré tout, on eut son dépit, Dieu lui ménagea une grande consolation : le 18 avril précédent, en passant une fosse dans l'église paroissiale de St. Laurent communiquant avec celle de St. Paul, on découvrit un tombeau sous une voûte de briques. Le cardinal avorta, se rendant aussitôt sur les lieux où il lut, avec une heureuse surprise, cette inscription : « Joannes de Gerson, cancellarius Parisiensis. Lucas de Gerson, Chancelier de Paris. » Puis ayant fait ouvrir le tombeau, on vit le corps revêtu des habits sacerdotaux avec un calice d'argent, et sur la tête des cheveux roux frisés de la longueur d'un doigt; mais tout alla en poudre quand on fut entré à l'intérieur.

En 1644, Adphonse Louis se rend au concile tenu à l'occasion de l'élection d'Innocent X, L'année suivante, il prit part à l'assemblée du clergé de France à Paris. Pendant la guerre de la Fronde, nous le voyons s'efforcer de rétablir la paix et l'union entre le roi et les seigneurs coalisés. C'est le principal auteur de la révolte se levant alors en Bourgogne, à la tête d'une armée espagnole, le cardinal se rendit auprès de lui accompagné d'un père chasteux, et lui repré senté, avec tant de force et de dignité, les horreurs de la guerre et les dangers de la révolte que ce prince en fut ému. Après quoi, il le laissa seul avec le religieux, afin de lui donner l'occasion de mettre ordre à sa conscience si c'était son bon plaisir.

Le Prélat reprit ensuite la route de Lyon, tout-hélas ! d'avoir réussi dans sa démarche, mais sa joie ne fut pas de longue durée, de nouveaux troubles éclatèrent, le prince de Condé fut arrêté et jeté en prison; dès lors, Adphonse Louis se contenta de prier pour la paix de son pays.

Sur la fin de sa vie, nous l'abbé de Puce, notre ancien chasteux prédit. De ses infirmités, la mort de son père, les divisions toujours existantes du royaume, la pensée de voir le nom des Richelieu s'éteindre en sa personne et plus encore, les infirmités dont il se sentait accablé, inclinaient son âme à la tristesse. Il avait alors beaucoup de peine à remplir les fonctions de sa charge pastorale, à faire les ordinations, à parler en public tellement sa voix s'était affaiblie. De temps en temps, néanmoins, faisant des efforts pour se surmonter, il laissait parler son cœur et disait des choses admirables!

Cette impuissance pour les fonctions extérieures de son ministère ne l'empêchait pas cependant de s'occuper encore très-activement de l'administration de son diocèse. Il ne s'en rapportait pas facilement à autrui, mais tenait à s'assurer par lui-même de la vérité des faits. Il affectait de s'occuper et de s'informer de tous et de toutes choses, même dans les plus petits détails, après de s'être ainsi assuré par la crainte qu'il n'y eût rien de caché, bien des infidélités secrètes. Lors-

qu'un opiate avait causé du scandale, il se montrait très sévère et reprenait durement. Il résistait aussi difficilement sur ses décisions, soit qu'il s'agit d'estimer, de récompenser ou d'accorder quelque faveur. Un haut personnage avait un fils peu favorisé de la nature, et resté difforme, malgré tous les efforts de la médecine et de la chirurgie; il eut alors la pensée de le présenter au cardinal afin de le faire admettre dans le clergé; mais son éminence le refusa précisément à cause de son infirmité, ne jugeant pas convenable de recevoir, pour le service de Dieu, un sujet dont le monde ne voulait point, et; ni les considérations de la naissance, ni les prières et les supplications de nombreux amis, ne purent le faire changer de résolution.

Dès son retour de Paris, Alphonse Louis, selon M. Féricand, ne s'éloigna plus de son diocèse « et se montra plus que jamais bienfaiteur et parfait modèle du bon pasteur. » (1) Atteint d'une hydropisie sur la fin de ses jours, et voyant la mort approcher, il fit venir auprès de lui tous les officiers de sa maison, afin de mettre ordre à ses affaires, et de régler le paiement de ses dettes. Ayant ensuite remis, à des mains sûres, certains objets précieux, et des sommes d'argent, mises en réserve, pour des bonnes œuvres connues de lui seul, il entra dans un profond recueillement. En quittant la vie, il ne fit preuve d'aucune faiblesse: au lieu d'écarter de son lit de mort ses amis et ses familiers, il les accueillait au contraire avec reconnaissances, s'efforçant de les consoler et encourageant par des paroles agréables et pleines de bienveillance. À mesure qu'il approchait de sa dernière heure, les larmes et les sanglots augmentaient autour de sa couche funéraire, mais lui, toujours plus calme et plus résigné, répétait ces paroles de notre Seigneur quittant ses Apôtres: « Si diligetis me, utique guardate quin. vadoad Patrem, si vult mi amiez vous ne pouvez vous empêcher de vous rejoindre, puis que j'e retis unie à mon Père (Jean. XIV. 28). » C'est dans ces sentiments d'une si grande édification que Don Alphonse Louis Du Plessis de Richelieu, devenu, l'humble fils de St. Bruno, Cardinal archevêque de Lyon, rendit son âme à son Créateur, le dimanche 23 mars 1653, à l'âge de 71 ans. La carte du chapitre général de l'année <sup>la même année</sup> suivante, lui accorda, pour reconnaître les nombreux services rendus à l'ordre, un plein monachiat, une messe de la Ste Vierge et un anniversaire perpétuel dans chacune de nos maisons. (1)

(1) Voici l'Obit d'après les arch. de la g<sup>de</sup> chartre: « Obiit eminentissimus et Reverendissimus S. Alphonse Ludovicus Du Plessis de Richelieu, S. R. L. Cardinalis. Archiepiscopus copus et comes Lugdunensis, Galliarum Primas, magnus Francice Theology-marius, professor Cantuariæ, hactenus plerumque monachus. Obiit anno 1653 et anniversarius perpetuus per totum ordinem. »

Les créanciers du cardinal, ignorant ses dernières dispositions, réclamerent contre la solennité qu'on se proposoit de donner à ses funérailles, mais le chapitre métropolitain décida de payer lui-même tous les frais, voulant ainsi montrer publiquement toute la vénération pour le Pontife défunt.

Par son testament Alphonse Louis avait choisi sa sépulture au milieu des pauvres de l'hospice de la charité auquel il avait fait de grandes libéralités. Dans l'église de cet établissement, en haut de la nef du côté droit, on voit une inscription tumulaire sur marbre noir où, après avoir appelé la haute naissance du Pontife défunt, sa charité héroïque durant la peste, sa fidélité aux vertus d'humilité, de pureté et à toutes les autres vertus chrétiennes dont il avait fait profession, à la grande chartreuse et, pour l'amour de laquelle, il avait autrefois renoncé à l'évêché de Luçon, on ajoute que, sur son tombeau, Louis en effet par lui-même en ce lieu, il voulut qu'on gravât l'épitaphe suivante de sa composition : « Te sicut nō p̄p̄are, j'ai fait rien de pauvre, je meurs pauvre, et veux être inhumé parmi les pauvres. »

Alphonse Louis, Cardinal archevêque et comte de Lyon, était en outre, François de Lorraine et Abbé de St Victor de la chaise-Dieu. Il donna à l'église primatiale de riches ornements dont on se servit pendant longtemps pour les jours de grandes solennités. Ses armoiries étaient d'argent à trois chevrons de gueules. Après Siméon Delarochette on voyait en core en 1741, sa mitre suspendue au milieu de la chapelle de la Ste Vierge, où il est inhumé dans l'église de la Charité.

(1) *Pis manibus eminentissimi Alphonsi Ludovici Infantis de Richalieu Card. et archi. lugdun. gallican. Primatis et magni Franciscæ thesaurariorum qui quatuordecim natus natalibus. et ecclesie primatus anima pluries posita pro oculis a Christo commissis in luce urbe lugd. depopularatur etiam in audientis sacris confessionibus, hoc morbo laboratū tantū dicit et operū bonorū plurimū anno octatis hinc IX moriens humilitatis, paupertatis et omnium virtutum christianarū memor, quæ in strictissimo magno certissime cenobio vivebat, abdicato ad hoc Lucionensi episcopatu epitaphium hoc sibi ipsi edidit et tumulo suo quem hic elegit inscribi voluit: Pauper natus sum, pauper factus sum, pauper vixi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo. R. pro antiqua reverentia quam erga tantum patronum professus patet an. renov. orbis 1661. In vaticane sommae pag. 2. — Au dessus de l'épitaphe il y avait place pour des armoiries, et on y a mis par erreur, celles de Monseigneur de Beauville; elles seront enlevées lors des prochaines réparations de l'église. Sera également corrigée cette autre erreur portant sur l'âge du Cardinal, au moment de sa mort, le graveur a mis un X, il faut LXXX au lieu de LX. —*

Du milieu de toutes les sollicitudes de son ministère pastoral, notre Prélat regretta souvent dit Fiquet, la tranquillité dont il avait joui dans le cloître, et, sur la fin de sa vie, il est préférable mourir sur la pauvre couche de son Alphonse plutôt que sur le lit somptueux de l'archevêque de Lyon. De telles dispositions n'annonceront pas ceux qui, comme nous, goûtent, depuis longtemps déjà, toutes les douceurs du premier état-embrassé par Alphonse Louis, et gardant la ferme espérance, avec le secours de ce haut, D'y terminer saintement leurs jours!

Selon Drex du Radier cité dans la France Pontificale, le Cardinal de Lyon, fut « un génie plus sombre que brillant, plus solide qu'agréable, écrivait assez bien, et parlant fort mal. » D'autres historiens ont aussi reproché au même Pontife d'avoir embrassé trop facilement les ressentiments de son père; ainsi lorsque la malheureuse duchesse de Montmorency passa par Lyon après l'exécution de son mari, elle désira chercher des consolations auprès de M<sup>gr</sup> François de Choiseul, mais l'archevêque ne voulut pas absolument le lui permettre.

Quoiqu'il en soit, Alphonse Louis, membre pendant plus de vingt années de l'un des ordres les plus célèbres de l'Eglise, devait naturellement à l'exemple de ses prédécesseurs, favoriser à Lyon et dans tout son diocèse, l'établissement d'un grand nombre de monastères. Pour la très longue énumération de ces pieuses fondations, nous renvoyons le lecteur au Gallia Christiana, et à l'auteur de la France Pontificale; il nous paraît préférable de terminer ce chapitre par le texte de plusieurs lettres du Cardinal, puisées, entre d'autres moins importantes, dans les Notes et Documents. ( Tome II ) -

De M<sup>re</sup> Delorme médecin 1636 mars: « Il me semble que j'ay toutes les veiges de la grande chaireuse sur la tête, que mon cerveau, comme des grêles pour le battre en mine moy, à peine estimer ac, et que tous les inconvénients dont il est, j'ait mention dans le premier chapitre de la bulle siatique arrivent chez moy à la foule; et j'ignore dans cette nécessité que mes meilleurs amis, la chocolata et le poivre ont abandonné pour ce que vous les avez présentés; si cest avec connaissance de cause, ou sur l'étiquette du sac, je l'ignore. En attendant la décision par juges non suspects, je vous diray en un mot que je n'ai si rendu et si cassé que vous pouvez faire chanter Requiescat in pace pour le pauvre trépassé... »

(1) Le Cardinal de Lyon Alphonse Louis est, dit-on, le premier en France qui ait fait usage du chocolat. Mais c'était plutôt comme d'un remède que comme d'un aliment qu'il s'en servait. Documents-Lyon, II, p. 205, note 2.

A M<sup>me</sup> 1638. j. juillet, épo que on par suite de la peste à Lyon, l'habitants avoient en  
grand nombre quitté la ville : — « Pour nouvelle de cette ville, vous s'avez que j'y mis  
« haut et puis au seigneur et qu'il n'y a ni mâle ni femelle qui ait la hardiesse de se conda<sup>g</sup>  
« Le clergé est dispersé ; la justice se rend tout l'orme ; le bureau des trésoriers est désert ; les  
« marchants ont abandonné leurs boutiques ; les négociants les changes ; les chevaux ont  
« emporté leurs maîtres ; les chiens et les chats ont en leur route du côté d'Arignon, de tout  
« cela vous pouvez conclure qu'il n'y a quasi plus icy nulle sorte de bête, si vous n'avez  
« excepté les hiboux et les oyseaux, oiseau de mauvais augure, lesquels font au leur  
« retraite dans nos plus vieilles tours, jurement plaisir, par droit de voisinage, à me dor  
« ner la nuit de s'achuses arabes... La peur ne vous fait pas moins de mal que  
« le mal même. Aussi n'est il pas donné à tout le monde de ne rien craindre et de mourir  
« en empereur. Pour moy, parmi tout ce désordre, je moissonne la constance et la résolu  
« tion ; en voyant combien ce monde est rempli de misère, j'en prépare à lui dire adieu  
« sans regrets... »

Aux religieuses de M<sup>me</sup> 1638 - Juillet : — « Mes filles, j'ay appris que plusieurs de  
« vos parents, poussés sans doute par quelques uns de vous, font instance, sous prétexte  
« de la contagion, de laquelle la ville est menacée, qu'on vous permette de vous transpor  
« ter en quelques uns de vos monastères à la campagne, comme si celui où vous êtes  
« était rempli d'un air infecté, comme si la charité y était si refroidie que vous n'y puis  
« siez pas être assistés en cas de nécessité, en un mot comme si vous ne l'aviez pas moi  
« j'en disuy pas seulement avec résignation mais avec g'énérosité. Je vous confesse ingé  
« nument que je n'eusse jamais cru que vous voulussiez être les premières à commencer  
« ce branle, et qu'étant si proches de mon cœur, vous vous fussiez si éloignées de mes  
« sentiments ; Vous s'avez de bel exemple à tant de monastères qui sont sous ma con  
« duite, et ceux qui vous regardent disent avec étonnement quel amour de la vie  
« est en vous le fruit des soins particuliers et des peines que j'ay prises pour vous ! Est  
« il possible que, dans quelques uns des heures de votre retraite et de votre séparation  
« d'avec le monde, vous n'avez jamais regardé Jesus Christ souffrant et mourant, et  
« que le voyant en cet état, vous n'avez pas pris la résolution de souffrir et de mourir  
« pour luy et avec luy ? Dites tenantes, êtes vous si fort attachées à la terre qu'on  
« ne vous

By 21 42 10

« ne vous en puissiez séparer et que vous n'en puissiez faire échange avec les beautés du paradis?  
« Vous êtes déjà mortes et vous avez peine de vous résoudre à mourir. Le monde vous doit être  
« mort, et vous avez peine à vous en éloigner. Si vous aviez l'odorat délicat, vous sentiriez  
« infailliblement qu'il n'est que pourriture et déshonoriez de lui vouloir du bien; puis que l'offense  
« que vous lui portez et son voisinage ne vous seussent porter que du préjudice. Reappelez votre  
« courage et n'espitez pas comme les enfants qui ont peur de leur nourrice, lorsqu'en jouant avec  
« eux, elles se maugrent avec la main. La mort n'a rien de hideux qu'en apparence. Les peintures  
« nous ont toute la laidueur qu'elle a; mais ceux d'un ciel savent que ce n'est qu'un passage prépa-  
« ré pour les faire arriver en leur patrie. Approchez je vous prie, afin que je vous dise un mot à  
« l'oreille: c'est qu'il n'est bien si fait que vous passiez de nécessité votre; et que je n'admetsse point  
« les raisons que la chair et le sang vous dictent pour vous donner sujet de vous promener. Il  
« me semble que j'étais qui ayant si mal commencé, vous vous réduisez à vos larmes, et dites  
« hautement que je vous suis cruel et que je parle bien à mon aise, et au hors de danger. Vous voyez  
« trompez en l'un et en l'autre; car pour le premier, ceux qui n'auront point les yeux fermés verront que  
« je vous aime; et quant au second, je suis dans un lieu où il y en a beaucoup plus qu'à Lyon<sup>(1)</sup>;  
« quo; j'ajoute que si le mal y augmente, j'y veux aller servir à Dieu. Je le supplie qu'il vous  
« bénisse toutes, et qu'il vous donne assez de forces, non seulement pour vous résoudre à mou-  
« rir, mais encore pour souffrir la mort pour l'amour de lui... »

A Mgr<sup>+++</sup> - 1638. août: - « Monseigneur, j'ay reconnu par la lettre que vous m'avez  
« fait l'honneur de m'écrire, que quelque personne charitable m'a voulu faire passer dans votre  
« esprit pour plus honnête homme que j'en suis. Le ciel soit sa récompense; je n'eusse pas si  
« ennuyé de la vie que je voudusse courir comme un désespéré à la mort, ni aussi si amou-  
« reux que je la voudusse conserver par quelque lâcheté reprochable. Il est vray que le mal  
« contagieux augmente tous les jours en cette ville, et que je n'en suis pas sorti pour un ne pas  
« dernier mon assistance au peuple confié sous ma conduite en un temps ou bien souvent la  
« mère abandonne l'enfant attaché à sa mamelle, ou par crainte, ou par nécessité. L'occasion  
« ne se présente pas toujours de s'exposer soy-même, et peut-être n'en rent-elle si je jamais  
« une si belle pour exprimer jusques où ma philosophie peut me faire avancer. Je suis,  
« selon mon avis, désormais trop en âge pour m'imaginer un bien petit nombre de mes années

(1) Le cardinal était vraisemblablement alors à Pierre-Beige. -

« qui apparemment me restent à courir, tandis que plusieurs inconnus disent que j'en souffre,  
« et travaillent pour les raccourcir. Agréez donc, je vous en supplie, puis que je suis parmi mon  
« troupeau, que je m'y gouverne comme pasteur et non pas comme mercenaire, afin que,  
« s'il plait à Dieu, de m'appeler, il me trouve veillant. Je le serai toujours quand l'heu-  
« re sera en votre honneur ou en l'embrasser les occasions de faire: j'ai écrit que j'en suis et.....»

« La duchesse d'Aiguillon - 1643, Janvier 25: — « M. Adam, la mort de mon père m'a  
« de saint-d'une erreur dans laquelle j'étais, croyant que les coups privés faisoient moins  
« de douleur que ceux qui s'inspirent, car je l'ay ressentie aussi vivement que si l'estat-  
« auquel je l'avois vu, ne m'eût point annoncé par un avertissement. Je l'ay pleuré, je le regrette,  
« j'ay pitié pour luy, je le suis encore tous les jours, et tâche pour parachever mon chef-d'œu-  
« vre, de me conformer entièrement à la volonté de Dieu. La bague que vous m'avez  
« envoyée ne m'estoit point nécessaire pour me faire souvenir de mon devoir en cette  
« occasion, puis que la bague et la charité me le disent assez. Je la tiendrai néanmoins bien  
« chère, et luy donneray son vrai prix en la considérant plutôt comme une marque de  
« son affection que par la qualité ou grosseur de sa pierre; vous protestant que je ne  
« l'auray pas moins estimée s'il n'y en avoit point du tout. L'ay appris que vous n'estiez  
« pas en santé, et que vous vous laissiez emporter à un chagrin qui ne sera bon de personne,  
« ni approuvé de celui qui a droit de disposer des ses ouvrages comme il lui plaît, et de con-  
« sulser nos actions et nos pensées. C'est pourquoy je vous conjure de le modérer et de faire  
« que la raison luy marque ses bornes et ses limites. Je m'ouvrirois d'auantage sur ce sujet  
« et sur plusieurs autres, si, au lieu de s'en, je pouvois parler; mais vous jugerez, ou je  
« me trompe, que je n'esperay pas mal d'attendre à m'en procurer le moyen, qu'il n'y ait  
« plus lieu de s'imaginer que mon intérêt m'y est contrainct. ....»

---

Chapitre 14<sup>em</sup>  
Dom Léon Tixier Prieur, Suite  
1619 à 1643. —

Les Chartreux de Lyon au lieu, dans leur voisinage, une maison de leur ordre, celle  
de ~~la~~ <sup>la</sup> ~~la~~ <sup>la</sup> fondée en 1280 par Béatrix de la Tour, et située dans l'ancien pays de  
Tarey, au fond d'une gorge du mont Libat, à deux lieues seulement de la ville de Rue-de-  
-Gien. —

- Gier. En 1623, les religieux de ce monastère obtenaient de Louis XIII, Des lettres confirmant une concession de dix-huit-septiers de sel à prendre dans les greniers de Pierrelata; à eux faite le 19 septembre 1575, par Louise de Savoie, Duchesse d'Angoulême et d'Auvergne, Ducaïne et de Guyen, régente du royaume et mère de François premier. Mais, par suite de différents obstacles venant de personnes intéressées, ces religieux en arrivèrent à ne plus rien retirer de ce privilège. Après avoir inutilement réclamé, ils prièrent leurs confrères de Lyon de leur venir en aide dans cette circonstance.

Ces derniers ayant pris le temps de réfléchir, jugèrent, avec raison, que le principal obstacle au rétablissement de ce privilège, venait de ce qu'il était trop considérable; en effet 18 septiers de sel équivalaient à 78 minots<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire évidemment trop pour une seule maison. Ils proposèrent donc à ceux de Ste Genevieve de diviser cette énorme provision de sel entre les deux chartreuses, ce à quoi ces dernières consentirent volontiers, le 16 Janvier 1630, par acte passé devant M<sup>r</sup> le syndic notaire royal à Condrieu, « après, dit une note « du inventaire, de dédommager la maison de Lyon des charges qu'il lui imposaient « en lui envoyant assez souvent de leurs religieux. » Deux mois auparavant on obtient l'approbation du Roi. - L'affaire soumise d'abord au conseil d'Etat avait été repoussée; mais on profita du séjour de Louis XIII à Lyon pour la présenter de nouveau, et, comme on put s'abstenir et faire valoir surtout que la chartreuse de Lyon était de fondation royale, la cause fut entièrement gagnée. Un M. de Marillac architecte, et un autre M. de Boiers apportèrent aux chartreux, à cette occasion, un concours bienveillant et efficace. Le dernier, après avoir présenté le dossier au bureau des finances, et fait apposer le grand sceau sur les lettres patentes, différait à dessein d'en remettre la pièce à l'original, et lui remettre personnellement le titre de la concession, et lui annoncer ainsi, le premier, la bonne nouvelle; mais déjà M. Boiers en avait tout appris de M. de Marillac, qui s'était engagé de monter à la chartreuse, cependant un décret emané du conseil d'Etat le 23 Janvier 1633, allait tout perdre. Il portait la suppression générale du Flanc salé dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Toutes les chartreuses situées dans ces provinces adressèrent alors leurs réclamations au conseil pour défendre leurs droits et leurs privilèges. De son côté, notre R<sup>e</sup> Père Général donna pleins pouvoirs à M. de Boiers pour instruire

(1) Le septier valait quatre minots ou douze boisseaux. Viction de Lévone.

et d'y rendre la cause. Tout se termina heureusement, grâce encore à la recommandation de son excellence le Cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon et à la protection de M. Lalou, sous-chancelier du Roi. Un nouvel arrêt fut rendu le 19 août 1634, d'après lequel se font la requête présentée à Sa Majesté, les 18 septiers de Froment - s'abli des chartreux de Lyon et de Ste Croix, seraient considérés, soit 9 pour la maison de Lyon, et 9 pour celle de Ste Croix. En outre, les maisons des provinces ci-dessus désignées devaient bénéficier de cette disposition royale.

Pour l'année 1633, nous avons à noter plusieurs faits à la Giroflée : Deux professions nouvelles, celle d'un religieux du cloître, et l'autre d'un convers, l'achèvement des bâtimens destinés aux frères et à la buanderie où l'on put faire arriver un eau abondante - très-bonne, et le décès de M<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Justice, qui, en mourant, légua à la chartreuse cent écus à payer par ses héritiers au jour même de sa mort.

Pour la fin de 1635, nous enregistrons un autre décès, celui de S. Jean Pictroquin, prêtre de la même maison, comme on l'a dit précédemment, et Pictroquin de Bonlieu. Se trouvant un jour à Lyon pour les affaires de son monastère, S. Jean Pictroquin est le pressentiment de sa mort prochaine, car passant, la veille de la nativité de la Ste Vierge, dans le petit cloître pour se rendre aux Vignes, il dit au père procureur, en lui montrant le cimetière, que bientôt il y aurait sa place. Depuis deux ans, environ, S. Jean souffrait d'un catarrhe pulmonaire et respirait difficilement. A Lyon, les médecins consultés, ne le trouvaient pas trop mal; mais trois semaines après sa rentrée à Bonlieu, il fut subitement atteint d'hydropisie et son état devint bientôt très-grave. Ayant alors demandé à notre R<sup>d</sup> Père Général l'autorisation de retourner à Lyon, il s'y fit transporter en chaise, puis eut une halte à Pontevind. Là, il reçut la visite de S. Lixier qui ranima son courage et put même le soulager dans ses souffrances. Il reprit ensuite la route de Lyon où arrivé à la chartreuse, le médecin le confirma dans l'attente d'une mort prochaine. S. Jean s'y préparait par la confession de ses fautes et la réception de la sainte Eucharistie. Il reçut également le sacrement de l'extrême-onction avec beaucoup de force, de liberté d'esprit, et un grand sentiment de dévotion, en présence de la communauté, répondant très-distinctement à toutes les prières. Renouvelant ensuite ses vœux de religion, il demanda pardon à tous ses confrères et, après les avoir tous embrassés, il leur fit ses adieux d'une manière si touchante que tous versèrent des larmes! Pendant la nuit suivante, le malade souffrit cruellement

mais avec

mais avec une grande résignation. De temps en temps il poussait de profonds soupirs et disait au V. P. Prieur: « Oh, mon Père! quand donc mon âme sera-t-elle délivrée des liens du corps, afin de pouvoir s'élever vers son Créateur? » Le lendemain à sept heures, la communauté se trouvant au chapitre (c'était jour de fête) le père infirmier vint faire signe au V. P. Prieur de sortir, car son cher malade et atteint au point d'expirer. Il le vit accouru auprès du moribond, qui déjà en ait perdu l'usage de la parole, sur le champ, il fait reciter les prières des agonisants auxquelles on ajouta les sept psaumes de la pénitence, et au de profundis, notre vénéré père rendit le dernier soupir, avec le plus grand calme et sans aucune altération du visage. « Les saint-religieux ajoutèrent la chronique, mérita de faire une si belle mort; il s'était vraiment donné tout-entier à Dieu en entrant en religion, et sans doute, afin de le récompenser, la Divine Providence toujours favorable à ses fidèles serviteurs, le fit mourir dans sa maison de profession, où, depuis longtemps il avait dit adieu au monde, et était mort au péché, dans l'espérance de ressusciter éternellement avec notre Seigneur Jésus Christ. » —

Don Jean Piétrugin, fut lui-même suivi de près dans la tombe par le cher père Pierre Allard, donné depuis quatre ans, suj et très-timoré et constamment malade. Malgré sa grande faiblesse, ce bon père travailla jusqu'à la fin et se mit au lit seulement quatre jours avant de mourir, et par une prouesse, poursuivit le chroniqueur, Dieu prête force et courage aux faibles, lorsque, pour sa gloire, ils ne craignent pas d'entreprendre des choses difficiles et pénibles, et n'ambitionnent d'autre bonheur et d'autre repos que le bonheur et le repos du Ciel. »

Quelques années après ces deux morts si édifiantes, c'est à-dire en 1639, noble Jean Yon, ex consul et bourgeois de Lyon, acheta des Pères Chartreux « sous la règle de S. Léon Evêque, moyennant la somme de 500 livres, la partie de leur jardin et tènement y joignant le chemin de la petite côte St Vincent aux Chartreux du côté nord, la maison et jardin qui fut par la même Yon de Pierre Rivoise boulanger d'Amérique au levant, la vigne et les héritiers de noble Henri au midi, et, au couchant, le surplus des susdit jardins, des chartreux. » On lui vend, en outre, une petite maison de pisoy tombant en ruine, avec un autre morceau de jardin, au service des d'ancien tournois payable annuellement. Le premier terrain vendu mesurait, en largeur, 8 pieds 5 pouces et, en longueur, 386 pieds. Une muraille de 1400 toises

De séparation, devait être élevée « à nos fonds » et à frais communs. Dite reçue par Guignon <sup>à l'ég.</sup> <sub>à l'usage</sub>

De la même époque, pour satisfaire au bon plaisir du Roi exprimé dans une Déclaration du 19 avril 1639, et relative aux droits d'amortissement, J. Léon Lixien dressa avec S. Pierre Guillet procureur d'Etat de son monastère qui alors possédait : « Le lieu de Bienclos où est située  
 « la maison, contenant l'église, le grand et le petit cloître, les cellules, vigne et jardins.  
 « Le Vicarie de Rosiers, depuis 1630, avec cure, justice, Dîmes, cens et rentes, mais chargé de  
 « Dîmes et d'oblations, d'un vicarie perpétuel. On en retire peu de chose à cause de la perte  
 « des titres. — Une petite grange appelée Mottot, acquise le 21 mars 1622 : finement  
 « situé à Busy en Bresse, consistant en une petite maison, terres labourables, bois taillis,  
 « pré d'une journée d'homme, et payé 1800 livres, y compris les bestiaux, pailles, fourrage.  
 « Cette propriété rapporte, annuellement 50 Livres seulement, sur lesquelles il faut en-  
 « core prélever les droits seigneuriaux et autres charges à payer. Et comme la commu-  
 « nauté, pères, frères, Domestiques, en tout plus de cinquante personnes, ne pourrait subsis-  
 « ter avec si peu de revenus, le R.<sup>e</sup> Père lui a accordé pour plusieurs années les revenus de  
 « la maison de Polatins où il ne s'est faite aucune acquisition nouvelle et où, par la  
 « même, il n'y a à payer aucun droit d'amortissement. » -

J. Léon Lixien dont nous allons nous séparer, nous sans regret, était né à Telloy, le 25  
 et avait fait profession le 1<sup>er</sup> novembre 1600. Sa famille fut évidemment bénie de Dieu puis-  
 que de quatre enfants qu'eurent le père et la mère, trois se firent chastes. L'aîné, Don  
 Pacifique, prit le habit au Port St Marie, enfant privilégié, il reçut, tout jeune encore, des  
 grâces extraordinaires ; ainsi, par exemple, un jour (il avait alors six ans) Jésus Christ  
 lui apparut pour le défendre du démon qui, sous la forme d'un dragon, menaçait de le  
 dévorer. Dans le temps où il était visiteur de la province d'Aquitaine et d'Anvers de Lou-  
 -louise, on le vit souvent ravi en extase, et parfois, paraît-il, les anges lui faisaient  
 entendre une musique céleste. Le troisième, S. Antoine par ses qualités vraiment  
 extraordinaires, mérita d'être reçu à la chaux de De Loulouise dès l'âge de 16 ans.  
 S. Jean Pacifique mourut le 27 octobre 1645 d'Anvers de Loulouise et anciennement prieur  
 de Villefranche, du Port St Marie et de Bourcaux, récompensé de ses bons services  
 par un plein monachal, un annuaire perpétuel et une messe de la Vierge dans  
 toutes nos maisons. S. Antoine mourut honoré des mêmes suffrages, en 1655 le 12 Dé-  
 cembre.

Prieur également de Loulouze, autrefois de Roduz, de Cahors, de Bordeaux et une seconde fois de Cahors. Il avait succédé à son père comme Prieur de Loulouze et Viteux, de sorte qu'ils furent ensemble Viteux et Conventuels.

Après la mort du R. Père Général Y. Juste Lemot, arrivée en 1643, les religieux de la grande Chartreuse élurent pour leur Prieur et ministre général de tout l'ordre, le second des Lixier, Y. Léon, prieur de la Chartreuse du Lis du St-Esprit depuis vingt-quatre ans. Y. Léon avait largement-mis à profit ce long espace de temps pour assainir et fonder cette maison sur des bases solides. Sous son gouvernement elle prit, nous l'avons vu, un grand accroissement - au spirituel et au temporel; les dettes de l'époque furent entièrement payées, les anciennes servitudes complètement éteintes, le personnel de la maison augmenté annuellement par de nouvelles professions soit de religieux de chœur, soit de frères convers, et les constructions poursuivies avec une très-grande activité. Tout cela, le saint-Prieur l'avait obtenu de Dieu par son esprit d'oraison et de pénitence, par sa confiance absolue en la Divine Providence qui prit elle-même le soin de ses affaires et lui envoyait toujours les secours nécessaires en temps opportun. Son linceul mérita, par ses vertus et la noblesse de son caractère, l'estime, nous dirons plus, l'amitié des Prélats, des magistrats et du peuple de la ville de Lyon; de fait, les nombreux bienfaiteurs cités précédemment, en font foi: ils appartenant à toutes les classes de la société. En 1641, c'est encore Me Pierre Combe et avocat de Lyon qui veut témoigner, lui aussi, son estime pour les Chartreux et reposer au milieu d'eux après sa mort. Le 4 octobre, il fait, par testament, election de sépulture, et en leur cours ent, à l'endroit qu'ils avisent bon être, et leur fait aussi différents legs de la valeur de 5500 livres. Il leur donne encore sa bibliothèque inventoriée plus tard en 1644, par M. Jérôme de la Garde et Pierre Rigand Libraires de ladite ville et, par eux, estimée à 1123 livres, 5 sols.

On se souvient d'affection, à la fois si tendre et si délicatement-généreuse, que Me de Mesquembourg avait voué à St-Lixier. De son côté Me de D'Alphonse-Louis de Richelieu lui montra une très-grande bienveillance, comme l'atteste la chronique; et, de même, la cour royale qui un jour voulut par une visite solennelle, honorer la communauté du Lis du St-Esprit et son Digne Supérieur

J'en eusse général de l'ordre, d. Lixier l'eût surpassé encore davantage sur ce th' d'abr' agron.  
 - D; les belles et éminentes qualités d'ont Dieu l'avoit favorisé pour le gouvernement des âmes.  
 « Un supérieur comme celui des Chartreux a plus à souffrir que ceux des autres Ordres. Ne  
 « pouvant pas sortir de son monastère, il ne voit que très peu de ses sujets, il ne les entend  
 « ni parler que par des écrits; il ne connaît point leur visage, ce qui lui donne occasion des lumières  
 « ées pour les conduire. Ainsi il n'y a qu'une grâce particulière de Dieu, qui le possède  
 « et l'éclaire. Dans ce haut-degré de dignité, d. Léon Lixier visoit avec Paul Chartreux  
 « de usages et nos, la charité de Dieu nous presse », de sorte que cet esprit divin le conduisit à  
 « dans tous ses ouvrages. Il n'avoit point de préférence: il travaillait pour le plus petit  
 « comme pour le plus grand, pour celui qui étoit dans la grandeur comme pour celui qui  
 « étoit dans l'humilité. Une si sage conduite le faisoit aimer, les Chartreux lui donnoient  
 « des bénédictions, personne ne se plaignoit de lui. Ceux mêmes qui recevoient des peines  
 « à leurs désobéissances n'en étoient point inquiétés; entrant en eux-mêmes, ils se convertis-  
 « sents et faisoient pénitence, rendent grâce à Dieu d'avoir trouvé le moyen de ren-  
 « trer en faveur auprès du tout Puissant qu'ils avoient méprisé. On voyoit donc toujours  
 « ce Reverend Père animé de l'esprit divin, qui le soumettoit avec une volonté de son centre  
 « et qui le faisoit travailler pour le Bien de tout le monde. Il se sacrifioit si fort que pour  
 « sauver une âme, il avoit donné son sang. Il n'avoit aucun respect pour le monde, tout  
 « étoit animé en lui d'un feu divin, cela lui brûloit le cœur et les artères. Il avoit sou-  
 « haité d'être un athlète pour ses frères pour leur salut. Il avoit bien voulu perdre  
 « la vie pour leur donner le moyen de se sauver et de trouver la vie éternelle. » (Antiq. du L. 1200)

Après six années et quatre mois de Prélatrice à la grande Chartreuse, d. Léon Lixier rendit son  
 âme à Dieu le 13 novembre 1643. Son obit en lui accordant un triple monachot, une messe  
 de la Ste Vierge et un anniversaire dans tout l'ordre, lue, en même temps, sa prudence rare,  
 la maturité des ses décisions et la solidité des ses vertus, « cui res solidæ virtutis profuerit, singu-  
 laris prudentia et gravitate profuerit per totos sex annos et menses quatuor... habens per totum ordinem  
 triplicem monachatum, missam de Beata et anniversarium perpetuum. »

Insérons encore ici, comme appartenant au Prieur de d. Lixier à Lyon, les titres suivants:  
 1641, 6 décembre, Don Simon de la Trosse, novice de la Chartreuse de Du Lis du St Esprit, né à Roux,  
 de M. Jean de la Trosse marchand, et de Dame Barbe Crosnier, « obit et s'enterre, au choix  
 de ses

De ses supérieurs et l'égne au monastère 3000 livres. Il laissa le restant de ses biens aux sieurs Louis et Robert de la Fosse, ses frères de Rouen, fermiers de l'abbaye de Tancarville qu'il institua ses héritiers universels. Acte reçu par Gillot-notaire à Lyon.

1644, Dom Pierre Benoit-Chaissy, prêtre de Lyon, procureur de Poletains, mort en 1686, écrivit un « Mémoire sur lement les diverses matières ou sujets; sur quelques économes dudit Poletains; sur l'origine de plusieurs familles de seigneurs et gentilhommes de Bresse et de Bugey, et sur la fondation de plusieurs maisons de l'ordre des Chartreux. »

1643, 16 mai. Délibération consulaire. « où étaient M. Alexandre Mascrany, trésorier de France, Rivet-Desmarchands, Louis Chapuis, Trinitaire Boniel, Guillaume Le Moine <sup>l'abbé</sup> et Jean Pillechôte, échevins de la ville de Lyon. -- Par la présente délibération, M<sup>rs</sup> du consulat et magistrats ont confirmé celle du 17 mars 1590 et, attendu les privilèges y contenus, ils ordonnent aux s<sup>rs</sup> de Villeneuve et Dadiès, commis à la Douane, pour les droits du liers sur leaux et du quarantième, de restituer, aux frères Chartreux de la dite ville, treize sols six deniers qu'ils avaient exigé d'eux sur quatre pièces de draps venant du Briançonnais pour leur usage, »

Signé: De l'Outrebeau.

1646, 11 mai. L'abbé de Gomet « prêtre perpétuel de l'église St-Just de Lyon, l'égne à la chartreuse de Lis St-Espirit dudit Lyon, 150 livres en faveur de St Antoine Gomet son frère, religieux de la dite chartreuse ». Dom Antoine Gomet « prêtre et novice » avait également, en date du 4 mai 1634, l'égne à la chartreuse 60 livres, qu'il voulait « être employés à ses habitations de sa profession », et institua pour légataire universel son frère aîné nommé. Fait et passé au dit Lyon et chartreuse, en la chambre du portier devant le même Gillot-notaire. (Inventaire)

### Chapitre 15<sup>o</sup>

Dom Christophe d'Outrebeau et Dom Gabriel Petitjean Eriens.

1643 à 1647.

1647 à 1659 ou 1660.

Dom Lion Eriens devenu général de l'ordre des Chartreux, nomma pour lui succéder à la chartreuse de Lyon, le v. l. s. Christophe d'Outrebeau ancien prieur de Beaune et de Rouen, sa maison de profession. -- Après installation, Dom d'Outrebeau reçut en date du 8 octobre 1643 des lettres de sauvegarde de Louis XIV, renouvelées ensuite successivement les 18 mars 1656, 6 mars 1712 et finalement le 10 juillet 1744. Ces lettres portaient

l'inscription

L'exemption de logement des gens de guerre et de toutes autres contributions, en faveur des maisons et dépendances même de l'Ordre entier des Chartreux, avec permission aux dits religieux de faire apposer les armes et bâtons royaux de sa Majesté sur leurs portes et ailleurs, en témoignage de ces privilèges.

En 1645, le 8 mars, noble Philippe de Riccy, bourgeois de Lyon, choisit pour sa dernière demeure, le cimetière du petit cloître des PP. Chartreux, auquel il légua la somme de 500 livres « à la charge de quarante messes de Requiem, et d'une grande messe dudit office, au jour annuel de son décès à perpétuité. » Pour le surplus de tous ses biens, il institua comme héritier universel, Messire Antoine de Riccy, son fils unique auquel il substitua noble Rodolphe Capony, son neveu, fils de Rocher Capony de Florence, et à défaut de celui-ci, il légua tous ses immeubles situés en France et en Italie, moitié à l'Hôpital et moitié à la Charité de Lyon, par acte passé devant Guyot notaire.

Don Christophre assisté des PP. Gabriel Dupré et Petitjean, Procureur et coadjuteur, passa le 1<sup>er</sup> novembre suivante (30 juillet 1646), une convention fort remarquable avec M. Balthazar de Moornien, seigneur de Grammont « chapelain de la chapelle de St<sup>e</sup> Croix derrière le grand autel de la haute-sainte-chapelle de Louis. »

Les Chartreux promirent de lui fournir « aussi longtemps qu'il le souhaitera, le logement dans la chartreuse, en la chambre occupée précédemment par le procureur de Polsteins, ou autre du même genre, hors le cloître. Il lui sera servie la même nourriture qu'aux religieux, et on lui fournira la vaisselle nécessaire. Quant au seigneur de Moornien, il devra fournir à ses dépens, la couche, le bois, le charbon et la chaudière, sans que les Chartreux soient tenus d'y contribuer. Il lui sera loisible d'avoir à ses gages un valet autre que ceux de la chartreuse, de le faire coucher dans sa chambre sans aucune dépense de la part des religieux, et tout cela, moyennant la somme de 14'000 livres que M. de Moornien promet de leur donner et payer à la fin de l'année courante pour être employées à la construction de leur église. »

Quelques semaines plus tard (25 septembre) M. Jacques Moynon, Docteur en droit, baron de Livisier, seigneur de Charagnieu et Chambost, bourgeois de Lyon, etc., passa aussi connaître ses dernières volontés. Tout d'abord il avait fait un premier testament daté du 8 avril 1634, dans lequel, « au cas où il viendrait à décéder

« à Lyon, il fait élection de sépulture en l'église des cordeliers de l'observance joignant  
« le lieu où est enseveli Messire Théodore de Châlons son bon amy, jadis baron de St. Vivier  
« et ordonne qu'une seule pierre couvrira les deux tombeaux et que, dans le cas où il  
« mourrait hors la ville de Lyon, son cœur serait déposé en ce lieu. Il donne aux chasteux  
« sa maison et tènement des deux Amants, proche l'observance avec les deux grands fables  
« placés dans la grande salle, et, de plus, l'écurie située du côté de la saône, à la charge,  
« pour les religieux, d'acquitter les services et pensions dus sur ces tènements au chapitre de St.  
« Nizier, et à condition que la dite maison et ledit terrain, seront employés à y établir  
« une maison de noviciat de la dite chartreuse, de laquelle il sera le premier fondateur.  
« Et, dans le cas, où cette maison et ces terrains ne seraient pas trouvés par le chapitre généré,  
« propres à y établir un noviciat, à chartreux pourra vendre les immeubles, et l'argent  
« en sera employé pour l'établissement ailleurs dans la ville, et y seront apposées les armes  
« du testateur. En outre, M. Jacques M. institue pour ses héritiers universels, la maison des  
« pauvres de la charité et de l'Hôtel-Dieu de la ville, à eux pour une moitié. Pour faciliter  
« le partage il assigne à celle de la charité, la terre et seigneurie de Charagnieu et  
« dépendances, et à celle de l'Hôtel-Dieu, la terre et baronnie de St. Vivier, dépendances,  
« avec défens d'aliéner. Mais si l'une de ces deux maisons venait à aliéner son  
« lot de Charagnieu ou de St. Vivier, il substitue la portion aliénée à la maison qui ne se-  
« ra pas tombée dans ce cas, et si elles y tombaient toutes les deux, il leur substitue la chartreuse  
« du Lis du St. Esprit pour le tout. Fait en la maison du testateur, rue Porte-froc, paroisse  
« St. Croix à Lyon, signé M. syron. » Le testament fut montré à M. Faure notaire royal  
et cacheté le 8 avril 1634. Monté de nouveau à M. Royer autre notaire, ce dernier  
s'empresra également de le sceller sans retard.

Le 25 septembre 1645, M. M. syron fit son second testament olographe comme le  
premier. Il demeurait alors à Paris, et résidait « au logis où pend pour enseigne le lion  
d'argent proche le Pont-neuf, paroisse de St. Germain P. D. uxerrois. » Cette fois, le testateur  
fait élection de sépulture en l'église des chartreux de Lyon, et lègue à la maison des pau-  
vres de la charité de cette ville, la terre et seigneurie de Charagnieu, à la condition  
de payer à la maison des pauvres de l'Hôtel-Dieu, 3000 livres etc... Il lègue le reste de  
ses biens « aux vénérables Père Livour et religieux chasteux du Lis St. Esprit de Lyon »,  
et les

et les instituteurs et héritiers universels, les chargeant de distribuer chaque année des secours aux pauvres de sa baronnie de St. Liviier à perpétuité. Il révoque tout testament antérieur et stipule encore que, dans le cas où la terre de Charagnieu serait aliénée elle reviendrait aux châteaux.

Six ans plus tard (12 octobre 1651) M. Moyron, rédige « en son domicile » son testament pour la troisième fois. Il veut de nouveau se faire enterrer chez les Cordeliers de l'Observance « à prendre où il a fait poser une tombe. » Il lègue à la chartreuse de Lyon, 3 000 livres payables après son décès, institute comme héritiers universels de tous ses biens « les pauvres de la commune générale de la charité en cette ville, à la charge de payer à l'Hôtel-Dieu de Lyon, 3 000 livres dans trois ans, et, à condition, que les susdits héritiers ne pourront vendre ni aliéner en aucune manière, ni en tout, ni en partie, ses fonds immeubles et droits fonciers en Dombes. Et dans le cas contraire, tous ces fonds devront appartenir aux châteaux. Il révoque tout autre testament, voulant que ce dernier sorte son entier effet et vaille, par droit de testament olographe, en faveur des pauvres et de la cause pie, et par tout meilleur moyen qu'une disposition de dernière volonté puisse valoir. » Signé Moyron de St. Liviier.

Le baron de St. Liviier mourut le 25 mai 1656, le jour de l'Ascension. Après sa mort il y eut naturellement des contestations entre les parties intéressées qui désiraient savoir lequel était valable de ces différents testaments. Dans une première consultation, où se trouve mentionné Don de l'Étoile, procureur de la chartreuse de Beillevaux, en Bresse, il est dit qu'un testament olographe est valable seulement inter liberos, et conséquemment se trouve frappé de nullité lorsqu'il était en faveur d'une communauté religieuse. Le 15 mars 1657, M. Le Loup avocat de Bourg en Bresse, également consulté sur le testament des 21 sept. 1646 et 12 octobre 1651, les reconnaît pour être tous les deux réellement olographes et dictés pour œuvres pieuses. De plus, il reconnaît comme valable celui de 1646, ayant été écrit et signé par le testateur à Paris, pays de coutumes, reconnu et certifié par deux notaires et ainsi, accompli et revêtu de toutes les solennités requises. Quant à celui de 1651, écrit à Lyon, il était nul selon lui; ces sortes de testaments n'étant pas observés en pays de droit écrit où ils ne sont reçus en effet qu'inter liberos. Mais ce dernier

Testament.

By on 2.11

testament n'étant pas valable, il en résultait, toujours d'après M. Le Loup, que celui de 1646 n'était pas révoqué, puis que pour révoquer un testament parfait et accompli, il en faut un autre parfait postérieur. D'autre part, quand même le testament de 1651, n'aurait aucun défaut, celui de 1646, ~~celui de~~ n'en serait pas suffisamment révoqué, le testateur, ajoute encore le même avocat, ayant omis de préciser sa volonté à cet égard.

En Date du 16 mai 1657, nouvelle consultation auprès de M. L. Hôte, Desja et Guibery avocats à Paris. Selon eux, le dernier testament, celui du 18 octobre 1651, en faveur des pauvres de la Charité de Lyon, est bon et valable, bien qu'olographe, et fait en pays de Droit écrit. Il annule donc celui de 1646 fait en faveur des charteux, « la volonté des hommes « etant de ambulatorie dans leurs testaments jus qu'à la mort, et leurs derniers actes, quand « ils sont réguliers, dérivent des premiers. Et quoique le testament de 1646 ait été reconnu « par deux notaires, contrairement à celui de 1651, l'estament olographe dérivé « est même les solennels (moribus nostris) selon les coutumes de Paris. Ils sont donc « plus favorables que ces derniers, car le testateur gravait lui-même, sur le papier, ses « volontés suprêmes, dont il requiert l'exécution, sans emprunter une main étrangère, « intéressée peut être, ou corrompue, est ainsi moins suj. et aux suggestions, qui pourrai- « ent entraver sa pleine liberté. » — Pour ces motifs, les avocats susdits estiment donc que le dernier testament fait à Paris, en faveur des pauvres de la Charité etc...

Autre temps, les Recteurs de cet établissement, héritiers de M. de Lyon, ayant échangé quelques fonds de son hoirie, les charteux prétendirent qu'ils s'étaient mis en contradiction avec les clauses du testament dépendant absolument toute aliénation, M. de Lyon, avocat de Lyon, les susdits Recteurs ne s'étaient pas mis dans le cas d'une véritable aliénation, puis qu'il s'agissait simplement d'un échange d'un fond pour un autre; tel fut aussi l'avis de M. Le Loup avocat à Bourg.

Cependant les charteux, voulant aller devant, en avertirent le R. P. Péro, général de la grande Chartreuse, lequel autorisa, à demi seulement, les réclamations de ses religieux de Lyon, leur mandant « qu'ils pouvaient entreprendre le procès, puis qu'après divers conseils, la ques- « tion est disputable et douteuse, mais qu'ils devaient considérer qu'il fallait disputer contre « les pauvres. » (Statuts de la Charité) —

En 1656, M. de Lyon Recteur, désirant voir la fin de toutes ces difficultés, fit avec

Chartreux des propositions d'accommodement, ils leur offrirent la franchise des Droits Jus à la  
maison de la Charité pour l'entrée dans la ville de 150 années de vin <sup>(1)</sup> du gouvernement au  
75 et en sort de Pétersbourg, et de leur avancer les 3000 livres à eux léguées par le testat en leur  
son testament de 1651, in condition d'acquiescer purement et simplement audit testat sans  
préjudice de la clause de substitution faite en leur faveur. Les Chartreux inclinant beaucoup à ac-  
-cepter ces propositions, reconurent, une seconde fois, au R. Père Général, et lui adressèrent la  
supplique suivante afin d'obtenir son consentement: « Nous voudrions, dit ait le Prieur, plutôt  
« ayder de notre bien aux pauvres que plaindre ce qui leur est attribué par le dit testat, joint-  
« aussi que nous ne voudrions rompre, pour aucun bien ni advantage, la bonne intelligence qui  
« est entre les Chartreux de la Charité et nostre maison, et moins encore  
« offenser ou démentir la bienveillance de cette noble cité de Lyon, tant en général qu'en par-  
« ticulier. . . . le tout, pour la plus grande gloire de Dieu, la charité du prochain et la bonne  
« odeur de l'ordre. » A Lyon le 17<sup>e</sup> décembre 1657. Signé D. Gabriel Petitjean prieur, François  
« Lamus vicaires, Guichard, T. B. Bissalard, Raphael Vancette, A. Bassol, André Ferrrier, Joseph  
« Fichard, B. Delaroue, Michel Dupoussiel, Paul Torquemont, J. Benigne, Simon de La Trosse. »

La réponse du R. Père Général ne se fit pas attendre: « Vu la requête des suppliants  
« et ayant beaucoup estimé leur intention religieuse, digne de leur vœux. . . nous permettons  
« de faire l'accord proposé. Donné en Chartreuse le 26 décembre 1657. Signé Fr. Jean, Prieur de Char-  
« treuse. » - En 1790, les Recteurs de la Charité ayant eu l'occasion de faire remettre aux  
Chartreux la somme de 26, 11 sols pour remboursement des Droits de 177<sup>e</sup> années de vin,  
conformément aux termes de la transaction de 1657, ces derniers refusèrent, faisant don de  
la somme à l'Hospice dont le Bureau Décida alors qu'il leur seroit fait une visite de remer-  
-ciement par les Procureurs. - (Archives de la Charité).

A ce moment, comme on vient de le voir, Don d'Outreclaux avoit cédé le Prieuré de Lyon  
à D. Gabriel Petitjean, prêtre de cette maison. Sa mort annoncée par la carte de 1649, lui don-  
-na à ce poste, un séjour de trois ans seulement, pendant lesquels il ne restait pas inactif et  
reprit les travaux de l'église: ainsi le 17 mai 1646 il donne à Simon le Ruy et Claude Chan-  
-maitus maçons, le prix fait « pour le parachèvement de l'église, » puis ont les dessins qui leur  
seront fournis. Ils devront continuer la construction sur les fondations déjà faites autour de <sup>l'église</sup>

(1) L'année de vin valait 60 pots de vin à Lyon. -

en faire de nouvelles à l'est à l'ouest, construire quatre chapelles conformes à celles du côté;  
Du couchant, élever la maçonnerie sur les quatre grands arcs doubleaux du dôme, d'insculper  
grand arc sur la muraille pour le retailler et le mettre en anse de pannes; après le ma-  
- d'ela. etc... Pendant la durée de ce travail, les dits maîtres promurent prendre du sable dans le  
fond de la chaise au long de l'église au levant. La dépense de cette troisième reprise de  
l'église de 1646 à 1648 s'éleva à 16896 livres 6 sols.

Le lendemain de la prise de possession en 1647, S. Gabriel Petit Jean, désirant se rendre  
compte de l'état de son monastère, fait dresser par son procureur S. Benigne Berton, l'inven-  
- taire des meubles, linges, vaisselles, denrées, horaux, bestiaux; il fit un règlement pour la nou-  
- velle et la manière de la distribuer, et renouait la quantité de provisions de bouche qui jusqu'  
- alors se consommait annuellement dans le monastère « où il y a présentement 16 ecclésiastiques y  
« compris le Prieur, 5 frères convers, 7 frères doctes, 15 serviteurs à gages etc... »

L'année suivante S. Gabriel a changé de procureur, c'est alors S. Pierre Guillot auquel échoit  
de Paris, M. François Perrin, peintre qui a travaillé devant à la chaise, et peint au petit  
« cloître du côté du vent, les tableaux en fresque de la vie de St Bruno, le tableau de la chaise  
« qui est un chapitre, celui du jardin des oliviers qui est à la sacristie, celui de la cène qui est au  
« refectoire, et autres places ailleurs. » Dans cette lettre, M. Perrin déclare avoir reçu à Paris, de  
M. Romanet, 3600 livres pour semblable somme laissée par lui à Lyon, entre les mains de  
Son Pierre Guillot procureur.

Dans le but d'isoler de plus en plus son monastère, S. Gabriel fait, dans le voisinage,  
plusieurs acquisitions dont il convient d'expliquer à cause de leur importance. Il achète de  
M. Baglion, seigneur de la Salle, la maison « haute, basse », le jardin, les vignes et terrain  
situés à Lyon, et appelés Rocheiraigue, au territoire de la gelas, parois de St Vincent, joignant  
au levant le terrain des Dames Carmélites, et de plus, un rocher « où il y a en outre  
« un colombier à plus de six mille », le tout de la contenance de huit-vingt-cinq ares. Il fut convenu  
que les châtreaux pourrissent être des pierres de ce rocher quand il leur plairait, sans en don-  
- nager néanmoins la plate forme « où est le jardin à pleins du seigneur de la Salle. » Cette  
acquisition fut faite le 4 avril 1648, moyennant la somme de 11000 livres, et de 300 autres  
livres « pour la chaise » de Dame Marie de Percy épouse de M. de Baglion. Ces 300 livres furent  
payés au comptant; quant au 11000, elles devaient être à la St Jean prochaine, époque où les  
châtreaux

chastreaux enheraient en possession de leur moulin et propriété. On stipula aussi dans l'acte de vente que ces derniers devaient faire à leurs frais deux murailles de clôture près des rochers afin de ne pas avoir de vue sur la grande maison du seigneur de La Salle, mais ils pourraient prendre pour cette construction, si ce n'est ainsi au petit dit au bas du rocher.

On ne tarda pas à planter des limites de séparation entre les deux territoires. La première fut plantée contre la balme qui séparait le fond acquis du tenement de la Dame Pélicanary; la deuxième à l'autre extrémité de la même balme du côté des vignes des Pères Chastreaux, et une troisième devant servir de guide aux deux premières. Quant au rocher où il y avait au-  
« trois un colombier, on n'a pu y planter des bornes, à cause de sa dureté, mais les parties  
« y firent des noix pour servir de bornes. » Dater par M. Gill et notaire. Ce tenement de la  
« Gelas, et depuis partie du clos de la châtreaux; il était de la censive de M. de St-Jean  
« et de St-Paul. L'acquisition en fut très onéreuse à cause du prix élevé des bois et indemnités à  
« payer. Elle rapportait pas à annuels 6 deniers par livre.

L'année suivante (1649) la communauté du Lis du St-Espirit donna son consentement  
au sieur pour l'achat de autres fonds du seigneur de La Salle, contigus également au clos  
de la châtreaux, et, pour ce motif, d'une grande convenance. Ces fonds étaient situés au long  
« du quai St-Vincent et rivière de laône, en allant au boulevard St-Jean, à prendre depuis la  
« maison et fonds vendus par le même seigneur au sieur de L'Ormeau, jusque à la maison  
« et fonds du sieur Piquet appelés Madagascar. Ils consistaient en pré ou vergers, jardin, balme,  
« rocher, mais onnement, cour, puits, caves, clôtures de murailles, bâtiments y et sont fort vieils  
« et en éminent point, sources d'eau (s'il y en a) etc. » Le 29 juillet 1651, D. Pierre Guillo-  
« chery de l'acquisition, signa une déclaration où il était stipulé que la châtreaux s'engage-  
« ait à acquitter le cens annuel de vin attaché aux fonds acquis, et dû au chapitre de St-Louis.

Cette opération ne fut pas faite, paraît-il, avec toute la maturité convenable, car un  
mois après (30 août) M. Gabriel Petitjean, aidé de M. Boyron avocat, dressa un ll'empire au  
sujet de l'achat de vente. Or, ensemble, ils trouvèrent « beaucoup de fautes et de nulli-  
« tés ». De son côté, notre R. Père Général, M. Jean Pégon, auquel ce mémoire fut adressé  
adressé, écrivit à M. Gabriel, en date du 9 septembre, pour lui dire « tout l'embarras que  
l'on ait en cette affaire, et qu'il s'en remettait à sa prudence pour tout terminer. »

M. Gabriel se mit à l'œuvre, et le 18 décembre de la même année, il ratifiait la  
vente.

rente / etc. par M. François Baglion à S. Pierre Gillet, mais en rectifiant les confins mal désignés dans le contrat. En outre, le seigneur de la Salle s'engageait à faire se départir, dans l'espace de trois ans, Mlle et Helène Henry comtesse d'Altyon, et Elizabeth Henry de Palurme, de leurs prétentions sur les fonds réunis aux PP. Chartreux, moyennant quoi ces derniers payèrent en l'acquisition du seigneur de la Salle, à Dame Gabrielle Chénier, veuve de M. Jean Baptiste de Bourg, 9490 livres, et à M. Pierre Farachon, 6570, soit, en tout, 16060 livres, prix des fonds vendus etc... Dite reçu Benyton, notaire à Lyon, mais ces fonds relevant pour les 5/9<sup>e</sup> de M. de la comtesse de Lyon, et pour les 4/9<sup>e</sup> des chanoines de St Paul, on dut payer en deux fois et aux autres, l'indemnité, les loys, et de plus aux comtes de Lyon, une pension annuelle de 180 livres. Le prix de l'achat fut donc en réalité de 16450 livres. Plus tard, en 1682, les Chartreux ayant remis à M. de la comtesse, le quart du fief de la Roche acquis de M. Baglion, ils en prirent occasion de construire, en ce lieu, deux maisons dont la location rapportait 1600 livres. Quant au surplus du fief, il se louait 564 livres.

En 1653, le 3 août, Don Petatary acheta la terre et seigneurie de Loise en Auvergne, de M. Jean de France, seigneur d'Anglars et de Gabrielle de Roquemont son épouse. Il y avait là un château ruiné, quelques terres labourables, de la vigne, des bois taillis et une rente noble. Cette seigneurie était pourvue de la justice à son triple degré, de haute, moyenne, basse et, conséquemment, avait le droit de nommer des officiers pour la rendre, non seulement sur son territoire, mais encore sur une partie de la châtellerie royale de Lèche. Cette acquisition y compris les étrennes, coûta 50440 livres et, malgré cela, ne rendait pas plus de 1800 livres.

Le 6 septembre suivant, le Duc de Lyon acheta encore la maison dite Maison jaune ou château et jardins Ten, d'environ 5 bicharées de M. Jarmoneux qui l'avait acquise lui-même de Dame Catherine Doucette, veuve de M. Jean Ten. Cette maison joignait l'entrée de la Chartreuse, et d'après contrat reçu par Royer notaire, cet fief de la curie de St Paul fut payé 13300 livres.

J. Petatary mit aussi la main à la construction de l'église: dans le courant de l'année 1650, Don de la Paule, prieur de la Chartreuse de Meyriat lui envoya le compte des bois qu'il a fournis pour la charpente du monument. (Dont surtout 82 grosses pièces de 100 p.). Le

sapin). Le compte s'éleva à 996 livres 10 sols. Tous ces bois furent vendus par Claude Meuret de Chevillard depuis « la combe du Val, près la châtellenie de Meyria, jusqu'à Lyon, aux Brotteaux de Lomay pour la somme de 850 livres. » On couvrit ensuite la charpente avec 15460 toises crues et « destinées au couvent de l'église », à 17 livres le millier, soit pour le tout 263 livres 13 sols. — J. Gabriel acquitta en outre plusieurs autres comptes, un entre autres de 3520 livres, « pour les ouvrages de l'église et du Dôme, journées de charpentiers, tailleurs de pierre, pour 8 barres de fer destinées à soutenir les grandes pierres du Dôme; pour une petite fondation nouvelle devant le grand portail, la précédente ayant été trouvée trop faible. » Finalement, il fut débiteur pour l'église de 1646 jusqu'en 1653, 41'613 livres 19 sols.

Dans le même temps, M. Petitjean reçoit un legs de demoiselle Bernandine Berthaud, femme de M. Louis Gruby docteur en médecine de Condrieu; par son testament du 2 juin 1650, elle fait élire, pour sépulture en l'église St Vincent de Lyon, et lègue à M. Antoine Berthaud, son frère, une pension annuelle et viagère de 150 livres; à M. Marguerite Boisset et Catherine Montagne, une autre pension annuelle et viagère de 150 livres pour chacune d'elles. Quant à la généralité de ses biens, elle institue ses héritiers universels les PP. Chartreux de Lyon, à la charge de donner aux frères Macaire et Constance, ses frères, religieux Recollets, des robes et autres nécessités en cas de besoin, (condition rachetée plus tard au moyen de 150 livres, données à M. Vidand, père temporel du couvent). Elle casse et révoque, en même temps, tous autres testaments et donations, même le testament mutuel fait avec M. Gruby son époux; passe, en date du 18 suivant, devant Claude Beneyton notaire, l'acte de cette révocation et le fait signifier à qui de droit. A cette occasion, elle modifie aussi ses dispositions testamentaires, et lègue aux Chartreux la somme de 10000 livres, instituant, pour son héritier universel, M. Jacques Monnin, de Lyon. Le 20 décembre, M. Gruby, devenu veuf, assigne M. Monnin, lequel ayant accepté l'héritage de demoiselle Berthaud sous bénéfice d'inventaire, avait chargé M. Charles de Renzillat, procureur à Condrieu, de recueillir la succession. Une transaction eut lieu le 31 janvier 1653, le sieur Monnin abandonna à M. Gruby tous ses droits et prétentions à la succession de sa femme, moyennant la somme de 15000 livres, dont 10000 furent payées aux Pères Chartreux. Quant aux 5000 restantes, il en fut faite une pension annuelle de 250 livres.

archivé

rechetable au capital de 5000, au profit dudit Monin, à la charge pour lui d'acquitter les pensions viagères léguées par la difunte à M. Antoine Berthaud, son frère puîné, et à Catherine de Montagne. Plus tard (29 juillet) M. Monin cède sa rente de 250 livres aux Pères Chartreux qui le chargèrent d'acquitter les pensions.

D. Gabriel Potat Jean mourut-prieur de Lyon en 1659 ou 1660<sup>(1)</sup>. Après sa mort probablement il fut demandé un état de la chartreuse que Don Benigne Berthaud, procureur, dressa ainsi, le 24 avril 1660 : « Il y a tout ensemble 18 religieux de chœur, non compris le prieur, le procureur de Poletains et un novice. Trois frères convers, neuf frères donnés, un novice et un postulant en chambre. Nous avons 14 valets à gages. — Nous avons 3 chevaux pour la charette, un cheval de selle et un mulot. — En différentes manières, nous avons en argent comptant 32714 livres un sol. — Nous n'achetons point de blé, la maison de Poletains nous en fournit suffisamment, ainsi que du bois de chauffage, du foin et de l'avoine. Le revenu de Rogiers n'est pas certain. Quand les blés sont chers, il vaut beaucoup, et quand ils sont à bas prix, il vaut moins. — Le se ne rapporte presque rien à cause des dépenses qu'il a fallu faire au château et aux vignes qui étaient presque en friche. »

### Chapitre 16<sup>on</sup>

Dom Louis Hédon et Dom Léon de Franqueville Prieurs

1660 à 1664 .

1664 à 1676. —

Dom Gabriel Potat Jean fut remplacé à Lyon par D. Louis Hédon mi à Rouen, puis de la grande chartreuse au 6 octobre 1639, récemment absent de priorat de Cahors et confirmé dans sa charge par le chapitre de 1660. — D. Hédon, voulant, à l'exemple de ses devanciers, procurer toujours davantage la silence et le recueillement au sein de son monastère, continue par des acquisitions nouvelles à agrandir le désert de la grande

En 1661, le 24 octobre, le prieur Toucaut lui cède un domaine consistant en une maison haute, moyenne et basse, où il y avait un pressoir, chambres, greniers et galeries. Plus une autre maison près des remparts de la ville avec servise ou réservoir d'eau, verges et jardins d'environ 36 charrées dans lequel il y avait un puits d'eau claire, le tout pour 7000 livres, réunis et clos de haies près le Boulevard St-Jean, joignant le chemin tendant

(1) habens tricenis annis singularare et mitti an. de BE. M. c. i. p. totum ordinem.

« du quai St. Vincent, en tournant à main droite du côté des maisons et fonds de terre. le coin  
« de la ville, allant à la porte St. Sebastien, soit de la Croix-Rouge. » (Inventaire). -

L'année suivante, les Dames Carmélites vendent à S. Nédon, pour 500 livres, un coin  
de terre et jardin, au territoire de la Gelas, d'une demi bicharée de semaille, M. Ferrachon  
lui cède aussi, aux prix de 16000 livres, une maison « voisine du tènement des Chartreux,  
deux vignes situées sur le boulevard St. Jean de 34 journées d'homme, et Benoît-Sivelle,  
marchand teinturier, un jardin, moyennant la somme de 8900 livres et c. etc. Ce  
dernier immeuble, de la contenance de 36 bicharées environ, joignait le chemin tendant des  
Carmélites au boulevard de la Gravelle, et faisait partie de la Directe du chapitre de  
St. Paul. Finalement, d'après l'état dressé par le R. P. Gigot procureur, S. Louis Nédon  
acheta en 1662, pour 60900 livres, le 1664 (14 février) il acquiesce encore des mariés  
Edouard Duvernay, pour 700 livres, d'autres maisons, vignes et jardins situés aussi à  
la Chartreuse, d'une contenance de 9 bicharées, toujours de la Directe de St. Paul, enfin, au  
3 mai suivant, il devient propriétaire, moyennant 88650 livres, du Domaine de la Belle  
voisin de celui de Loise, situé en Meauxois, appartenant à M. Dumas de Thianges, et  
comprenant divers bâtiments, terres, bois etc... avec la seigneurie complète. Dans tout le lieu  
du dudit Domaine.

S. Nédon continuait, en même temps, les travaux dans l'intérieur de sa maison; ainsi,  
pour l'année 1662, nous avons un compte de T. Julien, mason, s'élevant à 82 livres 5 sols, et  
soldant ce qui avait fait à la cellule F<sup>(1)</sup>, commencée à cette époque, et terminée plus tard  
en 1670 sous Dom de Tranquille. Elle fut construite aux frais de M. Jean Bte Julien, président  
de la Sénéchaussée de Lyon, sur la porte d'entrée, on plaça une plaque commémorative  
d'écaille en souvenir du bienfaiteur. Le 16 juin 1663, Pierre de Laze passa quitte  
pour la fourniture de 1400 pierres de tuf, employées aux murailles de refend des chambres  
de son procureur, de son coadjuteur et à la cellule F. Le 3 juillet, on fit un autre  
ouvrage de T. Julien: il avait construit la boulangerie, le four, la glorie, et la  
citerne pour laquelle on avait fait servir une vieille cave. »

(1) Cette cellule F était anciennement marquée de la I. C'est en 1730 que fut fait le changement qui  
a produit celui de toutes les cellules suivantes: alors, elles ont dû recevoir d'une lettre: (F) saint-Georges, et ainsi de  
suite.)

Don Louis Hédon, quitta Lyon en Décembre 1664, il nous a laissé lui aussi, en date du 3 du même mois, un état de la chartreuse de Lyon, dressé par lui-même, à sa sortie de la maison et à l'entrée de St. Léon de Tranquerille, son successeur. » Il y avait à ce moment dans ce monastère, 25 religieux, en y comprenant le prieur et deux frères officiers de Polonais, 6 frères convers, 13 frères d'oursés, un novice et un postulant, 138 enfants à gages, 4 chevaux de charrette, deux dits de selle, un poulain et un mulât. Il y avait à la maison 59'985 liv. 12 s. une capitaine qui rendait 3049 liv. 15 s. 4 den. de pension. Le produit du sol par minute de sol s'élevait alors à 1800 livres; le produit des vignes, du clos, outre la consommation, les loyers des maisons et jardins de la ville à 1736. Ces trois sommes de revenus annuels faisaient ensemble un total de 6585 liv. 15 s. 4 den. En outre l'écrite rendait 3000 livres, Rogiers 1500 et Polonais 2390, soit en tout 12'475 livres 15 s. 4 den. ou 31000 livres de revenus pour chaque personne de la maison, annuellement. On avait acheté des immeubles pour 79'600 livres, sur lesquels il restait à redresser 32'400; la maison devait aussi à l'abbé de Langy, pour Rogiers, une pension de 30 livres annuellement; en outre, sur le même domaine, les dîmes qui se montaient à 75 livres environ; elle devait encore une pension au sieur Berthaud, une autre de 3000 livres au sieur Meiget, et de plus, des lods et amortissements aux seigneurs directs. Don Hédon laissa à sa sortie, un argent comptant, 6081 liv. 3 s.; outre 8832 liv. 4 s. d'argent en dépôt, appartenant à différents particuliers. Il mourut à Saïnt-Simplice religieux vers 1667 (2, oct. 1666), ancien prieur de Cahors, de Bonnefoy et comissaire de la province d'Aquitaine, comme nous l'avons dit précédemment.

St. Léon de Tranquerille né à Cambrai, près de Chartraine (23 Avril 1645) et successeur de St. Hédon, fut transféré du prieuré de Vallonne à celui de Lyon par notre R<sup>d</sup> Père général, et confirmé dans son nouveau poste par le chapitre de 1665. A son tour, il se laissa de plus sa famille religieuse de tout voisinage séculier et tumultueux, en achetant différents immeubles de peu d'importance situés au nord de la maison, près des remparts de la ville, englobés plus tard dans le clos de la chartreuse, et relevant aussi de la directe de St-Paul. Il acheta cependant en 1671 pour 5100 livres la terre plus considérable de Lizay, située dans les montagnes du Forez, joignant Rogiers, avec la rente noble, bois etc... y compris la justice à son triple degré, haute,

noyenne

moyenne, basse, et tous les droits seigneuriaux.

Pendant les douze années environ du priorat de St. Léon, de Franqueville, nous avons à enregistrer de nouveaux bienfaits que nous classons ici par rang de date:

1668, 14 j. janvier. Don Barthélémy Charnoy novice, légua à M. Charnoy son père aîné. Devant élu à l'élection, de St. Etienne, tous les biens et droits pouvant lui appartenir lors de son chef que comme héritier de Marguerite Charnoy, sa sœur, religieuse à l'abbaye, et de sa mère; quant au reste de ses biens, il institua son héritier universel, M. Jacques Mon-min banquier de Lyon, lequel acceptait au nom des Chartreux qui retrouvèrent 1500 liv. environ <sup>de ce</sup> de sa

1670, 2 j. juillet. Claude Chassonnet de St. Julien au Mont-d'Or, Donateur des Pères Chartreux de Lyon, aux quels il confia le soin de sa sépulture, leur légua la somme de 330 livres, et tant de dépôt qu'ils ont à lui que sur ses gages.

1671, 25 novembre. Don François Montaliér, fils de feu Jean François Montaliér, procureur au parlement de Bourdeaux, institua son héritier universel, M. Jean Borne, banquier de Lyon, pour les Pères Chartreux priés par François d'accepter 6150 livres provenant de son testament.

1674, 4 j. juillet. Louis Ducloux, prêtre, Docteur de la faculté de Paris, demeurant à Lyon, fait élection de sépulture dans l'église de la paroisse où il décidera, et lègue aux Pères Chartreux, la somme de 3000 livres à payer incontinent après son décès et d'autant que MM. les Religieux de Laurette, ne font pas exécuter la fondation qu'il a faite en leur chapelle. Elle sera alors exécutée ou fait exécuter par les Pères Chartreux qui jouiront du fond dicte. Quant au reste de ses biens, L. Ducloux institua son héritier universel, M. Jacques Mon-min, et déclara avoir fait un mémoire de tous les meubles lui appartenant dans la chambre qu'il occupait rue de l'Hôpital. En 1680, l'abbé Ducloux, Directeur des Pénitents de Laurette, ajouta néanmoins 500 livres, aux autres 500 données lors de la première fondation en la chapelle des Pénitents le 11 avril 1673. Et le 20 du 4 avril 1689, il fit une donation, entre vifs, de tous ses biens à la chartreuse à condition que les Pères le logeront et ne mourront sans vie durant ainsi qu'ils ont fait depuis quelques années sans qu'ils aient rien payé, et au cas qu'il viendrait à se résoudre de leur maison, il leur payera annuellement 300 livres pour sa nourriture. Plus tard, M. l'abbé Ducloux donna aux Pères Augustins de la Croix-Roussie, une somme de 500 livres qu'il s'était réservée, à l'intention

Déjà enterré dans leur église. A sa mort arrivée le 3 mars 1704, les meubles furent estimés à 100 livres, remboursés plus tard, par les PP. Augustins aux Chartreux.

1675, 21 juin. M. Jean de Poncetou, seigneur de Laye, Docteur à Belleville en Beaujolais, a été sa sépulture en l'église des Franciscains au tombeau de ses prédécesseurs, seigneurs de la paroisse. Il légua au sieur Coquet, marchand bourgeois à Lyon, son vigneoble de Charentay, inhérent pour ses héritiers universels, son neveu Claude de Poncetou, à condition que trois mois après la décès du testateur, il se mariera avec une Demoiselle de condition, dont la famille aura été approuvée par l'Intendant de la province où elle sera née, ou par un assésés du conseil du Roi. Et dans le cas où Claude Poncetou ne serait pas marié dans le délai de trois mois, et avec une personne de condition, il révoque son testament, et substitue à Claude, son autre neveu Alexandre frère de ce dernier, et dans les mêmes conditions qui ne pourront être prolongées ou modifiées pour cause de maladie ou d'absence. Dans le cas de contravention à ces clauses, de la part de ce second neveu, il lui substitue les pauvres de l'Hôtel Dieu et de la Charité de Villefranche. Et si ces neveux mariés dans les conditions requises n'avaient pas de enfants, les dits pauvres en jouiront avec de bons et biens, vigneoble de Charentay, meubres et pieu de Laye, lesquels ne pourront être vendus après sa mort pour quelque cause que ce soit. Car si les Recteurs des deux établissements faisaient quelque aliénation contraire à sa volonté, il déclare tout révoquer et substituer, en leur place, les Pères Chartreux de Lyon, en sa maison de Laye, et ses autres biens et immeubles de son héritage. Note que M. de la Roche notaire à Villefranche.

Les deux neveux du seigneur de Laye n'ayant pu ou voulu se conformer aux intentions de leur oncle défunt, les Recteurs de l'Hôtel Dieu et de la Charité de Villefranche, entrèrent en possession de l'héritage du seigneur de Laye. Mais ces derniers ayant aux mêmes contraventions aux clauses du testament, en vendant le 2 mai 1696, le vigneoble de Charentay, les Pères Chartreux se virent forcés à demander à entrer en possession de la totalité de la succession dont le revenu annuel était de 8500 livres, en remboursant toutefois à M. Les Recteurs, ce qu'ils avaient dépensé à la charge de l'héritage. Le 5 février 1701, Laurent Richard, détenu aux prisons du Châtelet à Paris (auparavant il était dû 125 livres de pension annuelle sur les immeubles de Charentay) écrivit à M. Bruno de Champfleury, procureur de la Châtellenie de Lyon, lui intimant, qu'avec le testament de Jean de Poncetou, et l'acte de vente passé par

Les Chartreux

Les Recteurs de la Charité, les Chartreux étaient en état de venir en possession de la succession. On lui  
 avait; ajouté, il, proposé un accommodement; mais il ne voulait préjudicier en rien aux Droits  
 des frères Chartreux. De son côté, l'on procureur de la chartreuse de Saint, par sa lettre datée du 20  
 juillet-marsant, demandait à S. Bergois, alors procureur de Lyon, s'il voulait consentir à ce qu'on présent-  
 -tât une requête pour sa maison, aux fins d'obtenir l'entree en possession de la succession du  
 seigneur de Laye, d'après les termes de son testament: Quodquid en soit; les Chartreux ne s'occupent  
 rien de cette affaire, et probablement; Dit une note de l'Inventaire, par lequel le R. Père Don Lédou-  
 -son, en ce temps qu'il est de l'ordre, ne voulait pas qu'on ent ferois avec les pauvres.

1673, 28 août, Monsieur Jacques Dupourel, curé de Fumissières, et M. Guillaume Dupou-  
 -rel, avocat à Lyon, font huit messes de morts à perpétuité, sous la pension de 5 livres au  
 capital de 100, en l'église de MM. de la congrégation de l'Oratoire, sur de la vieille monnaie  
 à Lyon, à l'intention dudit Guillaume Dupourel et de son fils Don Michel Dupourel, char-  
 -treux à Lyon, et on devra réserver 56 messes de sept années, pour être célébrées le jour du  
 décès de Don Michel.

Don Lion de Franqueville nous a laissé en outre le mémoire suivant des autres re-  
 -mes et gratifications faites à la chartreuse de Lyon, pendant les deux années de sa régil-  
 -sion

1667 de père Claude Flochon, curé, une lampe d'argent placée au chœur de six piéces . . .

De Don de Lisle . . . . .	561 liv. 10 s.
M. Bronod . . . . .	3000,
Mme Ton . . . . .	900,
Don Recordon . . . . .	586,
Don Porrette . . . . .	920,
M. Bernard . . . . .	400,
M. Dubieu . . . . .	3239, 10
M. Garat . . . . .	3000,
M. Viablis . . . . .	1000
M. Bye . . . . .	150,
M. Gruby . . . . .	50,
1676 Don Blanchat, une statue en argent représentant notre Seigneur et autres dons 4000 / <sup>10</sup> . . .	
Mme Daville . . . . .	5500,-



Don Fayella . . . . .	1500 <sup>liv.</sup>
Don Goyné . . . . .	1700,
M. De la Salle . . . . .	3000,
1670. Louise Pichon, veuve de Lamarety, mère de D. de Lamarety, une chagable riche, brodé et garnie de perles . . . . .	208,
Don Massier . . . . .	6000
Total . . . . .	41865 <sup>liv.</sup>

Au milieu de toutes les préoccupations de sa charge, J. Léon de Tréan querrailla tout le temps en core du temps pour travailler à l'histoire de notre ordre. Il est auteur d'un manuscrit en latin, ayant pour titre: « Series Domorum huius Ordinis Cartusienis. » D'une belle écriture, avec les lettres et les initiales en rouge, cet ouvrage présente la fondation et l'histoire (très abrégée) de tous les monastères de Chartreux en Europe. J. Léon le composa en 1666 pendant son séjour à Lyon; il fait partie de la collection du P. Columby, et on trouve à la suite: 1<sup>o</sup> une chronique de l'ordre des Chartreux et de leurs Pères de l'écriture du P. Columby ligué par ailleurs, au dit-logement puisé dans Petrius. 2<sup>o</sup> Un traité de Henri de Kalkar, chartreux, sur l'histoire de l'ordre.<sup>(1)</sup>

J. Léon fut le ami intime de D. Innocent Le Masson. Apparemment qu'on voulait le nommer Général de l'ordre, ce dernier s'empressa d'écrire à notre Père de Lyon pour lui demander conseil. En 1676, D. Léon fut appelé à la grande Chartreuse de sa maison de profession où D. Le Masson récemment élu au généralat, le choisit pour son scribe et lui confia les missions les plus importantes. A la fin envoyé comme second coadjuteur à la chartreuse de Montauxuels en Bresse, il y mourut peu de mois après son arrivée le 15 novembre 1684. J. Léon avait été prieur de Meyriat jus qu'en 1652, de Vallonne de 1652 à 1664, et commissaire de la province de Bourgogne et de celle de Novaise. « Vitæ D. et hominibus dictis. » De la catalogue des Pères de Lyon,

(1) Dans ce manuscrit (n<sup>o</sup> 417) du catalogue des ms. de la Bibliothèque de la ville) se trouve insérée la note suivante sur la chartreuse de Polétrin: « Domum cellæ B<sup>ne</sup> Marice Polatensis in Belgicâ. et Diocesi Lugdunensi; duabus lucis ab oppido Montuald dictam, juxta oppidum S<sup>ti</sup> Andree, a fundamētis erexit illustissima Margaritha de Bangey, uxor Domini Humberti de Bellijou anno 1340. A monialibus nostris inhabitata usque ad annum 1608, quo summi Pontificis auctoritate ad monachos est resoluta; et anno 1621. Domini Legati ad tempus concessa est res ad manus de la Bibliothèque de Lyon, par M. de la Vallée, p. 1. f. 184. Paris Renouard Libraire etc. 1812 -

Celui des profès de chartreuse ajouta : « Vir humanissimus, candidissimus et religiosissimus quasi alter Elias zelo flagrabat », « Religieux, aimé de Dieu et de l'homme, très bon, plein de candeur, d'une grande piété et brûlant, comme un autre Elias, désireux pour la gloire de Dieu », Quel bel éloge ! habens plenum monachatum, Moissan de B<sup>le</sup> et anniversarium perpetuum sub die 15 novembriis. »

La carte de 1670 annonce la mort de Dom Jean Baptiste Binaland (Bissalud) profès et uni-guis de la maison du Lis du St-Espirit « qui vint avec grande edification pendant 45 ans dans la cellule, où il était entré au jour de son noviciat » à 45 annos imprimâ sui novitatis celle laudabiliter vivit. Hic animus ex corpore secessit anno 1669 vel sequenti. » Le Statut monachorum et monialium, S. Ordinis Cassinensis pietate illustrum, etc. auctore D. Gregorio Favassini Cantuariensi adiolanensi monacho professo, 1723 - Ms. autogr. -

## Chapitre 17<sup>em</sup> Dom Bruno Jayr Prieur. 1676 à 1686. ...

Dom Bruno Jayr, successeur de St. Lion de Franqueville, avait lui aussi, commencé sa vie religieuse à la chartreuse de Lyon. Nommé, en premier lieu, Prieur de Montmacle, il fut de là transféré à sa maison de profession, par notre R<sup>e</sup> Père Général, et confirmé au Chapitre de 1677<sup>(6)</sup>. Nous avons de lui un assez long mais très intéressant « Etat de la chartreuse du Lis St-Espirit et de son état sur sa fondation », daté de 1680, et adressé au Roi. Dans ce mémoire, D. Jayr entre dans tous les détails nécessaires, afin de démontrer à Sa Majesté combien cette maison a encore besoin de cette bienveillance royale, dont ses prédécesseurs lui ont donné ou voulu donner des marques si singulières.

Fondée en 1584, par ordre du roi Henri III, au territoire de la Grosse-Île, cette chartreuse, dit D. Jayr, avait de sérieux motifs de compter sur son avenir prospère, ce monarque ayant promis de subvenir à tous ses besoins. Malheureusement, il en fut empêché par la guerre civile, et se vit obligé de défendre son trône en péril. Henri IV, son successeur, voulant fonder sept maisons religieuses en actions de grâces des bienfaits qu'il avait reçus de Dieu, se déclara, à son tour, le fondateur de la chartreuse du Lis St-Espirit, et lui fit don de 30000 livres, avec l'intention de faire don au sage lorsque l'état du royaume le lui permettrait. Mais comme cette somme devait s'élever sur des revenus fort discutables, on n'en put rien retirer.

(a) 1679. — Requête et ordonnance portant enregistrement. Des lettres patentes  
accordées aux chartreux de Lyon par lesquelles il est dit: qu'ils ne sont obligés à  
payer aucune finance et à ne donner aucun homme, vivant et mourant pour les  
acquisitions de bois qui leur ont faites du chapitre de Mâcon, et de la vente noble  
et possession de la Baie acquises du marquis de Lianges. — (Arch. D. Lorraine. C. 398  
mss. de M. Vachez) —

Dès lors, l'ordre alloit être obligé de laisser inachevé ce qui en ait été commencé à la fin de  
sans la généreuse charité des habitants les plus considérables de la ville, et sans la protec-  
-tion et les secours aguenés de Louis XIII. Ce monarque, en effet, confirma la fondation  
d'Henri le grand, déclara la chartreuse exempte de tous droits de franc-fief, lui accorda  
tous les privilèges du clergé de France et ceux déjà concédés aux autres monastères de Fran-  
-ce, et de plus, lui cédâ les deniers revenant bon de l'imposition sur le sol par chaque mine  
de sel se levant dans les greniers des gabelles du Lyonnais. Toutefois, ces deniers qu'on  
rapportaient à la chartreuse que 12 150 ou, au plus, 1800 livres de revenue, ne pouvoient  
suffire à l'entretien du nombre de religieux nécessaires pour chanter l'office convenable-  
-ment. Le chapitre général de l'année 1621, fut alors obligé de donner au monastère  
du Lis. St. Esprit, avec le consentement du souverain Pontife et du Roi, pour un temps in-  
-déterminé, les revenus d'une petite chartreuse, située en Bresse, appelée Poletains, reve-  
-nus dont elle jouit encore jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même.

Pour faire ressortir d'un avantage l'état nécessaire de sa maison, S. J. a passé mainte-  
-nant en revue ses revenus et ses charges. En premier lieu, le sol par mine est un droit  
qui se lève pour les chartreux, par les fermiers de gabelles conjointement avec leurs gages,  
et par la même ne revient pas à ces derniers, cependant, lors que nos pères ont à le  
percevoir, ces fermiers se font faire des rabais considérables, ou bien exigent, et dem-  
-andent que les chartreux nomment eux-mêmes des employés spéciaux pour le recou-  
-rer en chaque lieu de recette. Mais les gages de ces employés excédant de beaucoup  
les sommes à retirer, les chartreux sont obligés de céder leurs droits, à certaines  
années, pour 1300 livres. La cour est donc très-humblement priée de remédier à cet  
inconvenient, car il est certain, qu'après le prélèvement sur les revenus des gabelles, des  
1200 livres dues annuellement à MM. les secrétaires, il doit revenir en core plus de  
8000 livres à la chartreuse, comme l'a démontré le sieur Monest-Dans le temps où  
il occupoit lui-même le poste de fermier.

Le cloître de la chartreuse contient l'église, le petit cloître, le grand cloître (autour du-  
-quel il y a 24 cellules, chacune d'environ 70 pieds de long avec leur jardin), le chapi-  
-tre, la réfectoire, la cuisine, l'écurie et autres bâtiments, 140 ouvriers de vignes environ,  
quelques verges, allées et hermitures dans lesquelles se promènent les religieux le jour  
de la

De la semaine où la règle leur accorde la récréation. Et les dits religieux ne sont au-  
jamais du los, il est nécessaire qu'il soit spacieux; c'est pourquoi on a été obligé  
d'acheter les fonds de quelques particuliers, les quels profitant de cette nécessité, s'en son-  
prévalant pour vendre leurs immeubles à un prix très élevé, tant aigrement, du reste, les  
chartreux à acquiescer en leur suscitant des procès très-onéreux, ou troublant leur repos  
en diverses manières même scandaleuses et peu honnêtes. Du reste, la chartreuse de  
Lyon est située, on le sait, dans un lieu écarté de la ville, et partant très-propre à ser-  
vir de retraite à ceux dont la volonté est de faire le mal plus librement.

L'out-bris du cloître du monastère, se trouve aussi un chemin où demeurent plusieurs  
jardiniers dans quatre ou cinq mais ont de parcy; or, les religieux qui se trouvent de  
ce côté là, ont été très-incommodés jus qu'à ce jour, à cause du bruit que font ces  
voisins, par leurs danses, querelles, juréments, paroles de honnêtes, et en retirant par-  
fois chez eux des personnes de mauvaise vie. Les malheureuses se réfugient souvent  
dans ce chemin, comme dans un lieu écarté, où personne ne passe; il n'a point de  
sortie, en effet, et sert aux seuls jardiniers propriétaires de ces mais ont dont la chartreuse  
s'est vu obligée, pour tous ces motifs, de faire l'acquisition en partie afin de les démolir.  
Il en reste en core quelques unes, les plus rapprochées et par la même très-incommodes;  
aussi les religieux de l'is-le spirit supplient très-humblement sa Majesté d'agréer  
les acquisitions déjà faites en ce lieu, et de permettre les autres, pour la paix et le repos  
de leur maison, ces immeubles situés à proximité produisent un revenu de 1200 livres.

Le prieuré de Rogiers se compose d'un seul tenancier, d'un morceau de pré et d'une petite  
terre labourable. Ce lieu est très-pro. peu fertile, et les fermiers ont de la peine à payer  
les annuités. Les fonds se trouvent assez chargés de red en arces, vu leur faible rendement,  
on a dû baisser et fixer les dîmes à un prix bien moindre. Rogiers peut rendre, avec  
les seruis, 1300 livres environ, après avoir prélevé les dîmes à payer par la chartreuse  
et l'enté chier de deux prêtres.

La terre de Bois a, pour dépendance, une petite rente noble ou tenancier, des vignes,  
des terres labourables, un bois tailli et quelques prés. Le tenancier peut valoir et rendre  
en seruis dix écus. Les terres labourables étant situées sur un terrain, s'ablonneux et très  
incliné, rapportent à peine le gain nécessaire pour la nourriture des hommes attachés  
à la culture

à la culture des vignes, dont le rendement est plutôt considérable, puis qu'elles produisent chaque année 50 ou 60 boîtes<sup>(1)</sup> d'un vin d'assez bonne qualité. C'est, du reste, le motif pour lequel la chartreuse de Lyon a acheté Loise, car le vin recueilli dans son clos est de qualité inférieure, soit à cause de la nature du terrain qui est gros et argileux, soit à cause des poutres à chaux situées aux portes de la ville, au bas de la chartreuse, et dont la fumée donne de la saveur au vin du voisinage, et le rend non seulement peu agréable, mais encore nuisible et malfaisant. Le bois tailli a été jusqu'à présent un des principaux revenus de Loise, tout-à-fait, et est très rare dans le Dauphiné. Les paroisses voisines y font de grands dégâts, en le coupent-partiellement, et on y met en outre les lièvres, de là, un si grand dommage que bientôt le dit-Bois vaudra fort peu. Quant aux prés, ils suffisent à peine pour nourrir le bétail nécessaire pour cultiver les terres; pour cela, on a dû se rendre au d'écuyer de M. le marquis de Thianges, en lui achetant son domaine voisin du nôtre, appelé la Bastie, lequel en contient (du prés) au-delà du nécessaire. Ce domaine se compose, en outre, de plusieurs terres desquelles la chartreuse espérait pour son retour une partie de son grain; mais la vente ayant été passée avec promesse de maintenir ce fond franc de substitutions, notre maison est restée engagée de cette propriété dont elle n'a pas encore payé la moitié. Or, les 400 livres qu'elle en retire, suffisent à peine à rembourser l'intérêt de l'argent emprunté pour en payer une partie, et de celui qu'elle redoit encore.

Les pensions dues à la chartreuse peuvent se monter à 1300 livres; elles se payent difficilement, la plupart procédant de la pitié et charité des anciens de ceux qui les doivent et dont plusieurs sont dans le besoin.

Pour toutes ces raisons, les revenus de la chartreuse de Lyon, sans parler de ceux de Polstein, n'élèvent à 6700 livres seulement. Il n'existe pas de casuel, les chartreux n'ayant pas la coutume d'attirer les étrangers, de chanter des grand-messes pour les morts à prix d'argent, ni de s'employer à aucune de ces fonctions qui constituent pour les autres ordres religieux un véritable revenu.

Charges de la chartreuse: 1<sup>o</sup> L'entretien des ornements d'église. Cet entretien coûte davantage dans cette maison qu'elle a été moins fournie de ces objets à sa fondation.

(1) Boîte, vaisseau à contenir le vin de la capacité d'un muid environ - Dictionnaire de Trévoux -

D'autre part, nos règles nous obligent à célébrer la sainte messe tous en même temps, afin de pouvoir chanter ensemble la grande messe quotidienne, chaque prêtre doit avoir son aube garnie, de là, chez les chartreux, l'obligation d'avoir un grand nombre d'ornements. Quant aux étoffes, linges, huile, encens, hosties, cordes, entretien d'horloges et autres menus frais, c'est une dépense d'au moins 1200 livres.

2: L'entretien des religieux. Afin de se rendre compte plus facilement de leurs besoins, on apprendra que les chartreux, devant garder la solitude et le silence, il faut à chacun d'eux un appartement particulier, garni de tous les ustensiles et ameublement nécessaires à une maison occupée. Du bois pour faire du feu à lui seul, des livres pour s'entretenir dans la prière et la dévotion, et des outils afin de travailler au jardin ou à quelque autre occupation manuelle, ont le but de se débarrasser l'esprit pendant le temps destiné à la récréation. Ceci est, du reste, commun à toutes les chartreuses; mais il y a cependant cela de particulier en cette maison de Lyon, qui étant située sur une montagne, et une ville très peuplée, le bois est cher et le transport des denrées fort difficile. On est aussi obligé d'acheter du poisson quand il s'en vend, sur l'impossibilité de se procurer de l'eau pour faire des réservoirs, et ce poisson est hors de prix en été, comme les veufs en hiver. Le chartreux, maître et cuisinier à cause de sa vie solitaire, a besoin de bon feu et de bons vêtements pour assister à des offices qui durent la plus grande partie du jour et de la nuit.

On prie au cours d'observer encore, que le vin récolté à la chartreuse, étant gâté, comme on l'a déjà dit, par les poux à chaux, les religieux ne peuvent le boire, il faut donc le vendre à vil prix et s'en procurer d'autre. Cette maison devant également, malgré les privilèges accordés à l'ordre, payer les droits d'entrée dont est grevé le vin du Rhône connu, savoir 14<sup>l</sup> 8 par l'otte, c'est encore une augmentation notable de la dépense à faire pour l'entretien des religieux dont le personnel est considérable.

Nombreux sont aussi les domestiques. Beaucoup de religieux des autres maisons viennent encore s'abriter sous notre toit, en se rendant chaque année au chapitre général, ou arrivant dans cette ville pour les affaires de leur monastère; de là, une consommation considérable de provisions de bouche, de pain, d'avoine etc....

Après toutes ces considérations, si on joint à toutes les dépenses dont nous venons de parler

Depuis, celle des chaux nécessaires pour le service de la maison, on trouvera qu'il faut au moins 460 livres pour l'entretien de chaque religieux cloîtré, et 250 pour chaque frère, sans comprendre les dépenses pour les allants et venants dont le chiffre monte certainement à 3000 livres annuellement. Aujourd'hui cette maison a 24 religieux cloîtrés et 20 frères: c'est le nombre jugé nécessaire. Depuis le commencement par les Supérieurs, puis par on a commencé par jeter les fondations pour 24 cellules. On ne pourrait, du reste, et sans l'office convenablement et d'une manière adéquate, s'il y en ait moins de religieux; car sur ces 24, il en est toujours plusieurs qui sont devenus inutilés à cause de leur âge ou de leurs infirmités, on l'ont toujours été, n'ayant pas de voix ou de talent pour chanter. De plus le peuple venant en foule aux jours de fête, on a été obligé de bâtir une église assez spacieuse; les séculiers y chantent avec les religieux, et comme ils ne savent pas leur chant, ils perdent le ton à chaque instant; si les religieux n'étaient pas un nombre suffisant pour le soutenir, toutefois, cet inconvénient cessera en partie lors que le resto de l'église sera bâtie, car alors, on pourra fermer le chœur et contenir le peuple au bas, cependant il faudra toujours un bon nombre de religieux pour chanter à cause de la grandeur de l'église.

Quant au nombre de frères de la Chastreuse, on ne le trouvera pas excessif si l'on considère l'emploi auquel ils sont attachés. Il faut un portier, un cuisinier, un dévotionnaire, deux tailleurs, un maçon, un charpentier, un menuisier, un cordonnier, un jardinier, un chirurgien, un boulanger, un blanchisseur, un vigneron, et, de plus, trois ou quatre autres pour prendre soin des lieux situés à la campagne. Les frères sont au nombre de seize valides et remplissent leur emploi; il y a en outre quelques vieillards ou infirmes. Le travail de ces seize frères convers et domes dont la santé est bonne, contribue sans doute à diminuer la dépense, mais comme on ne retire aucun argent de leurs peines, on ne peut rien diminuer de ce qui a été fixé pour leur entretien.

Les bâtiments de la Chastreuse n'ont pas nécessité de grandes réparations jus qu'à présent. Cette maison est fondée depuis peu elle se compose exclusivement de constructions neuves élevées en grande partie par la piété de divers particuliers, cependant, il reste encore beaucoup à construire surtout la moitié de l'église qui, actuellement, peut à peine contenir la moitié du peuple des jours de assistances au service divin, et toujours surtout aux fêtes les plus solennelles. D'autre part, comme les premiers bâtiments n'ont pas été construits avec de bons matériaux,

bons matériaux, la pauvreté de la maison ay ont obligé de faire les choses au meilleur  
marché possible, dans peu de temps, il faudra rebâtir beaucoup de chambres de cloître,  
acheter l'édifice et élever plusieurs murailles de clôture avec une dépense considérable  
d'argent. Les dites murailles entretiennent-elles-mêmes de grands frais; il faut les faire  
épaves et solides, afin de retenir les terres amassées sur le penchant de la colline, et  
qu'il faut remonter chaque année en haut de la vigne. Ce travail exige un grand  
nombre de journaliers, il faut aussi des serviteurs afin, d'aider à la cuisine, à l'écurie,  
servir et accompagner les officiers, et prêter main-forte dans d'autres obligations. Les gages et  
entretiens de ces derniers s'élèvent annuellement au moins à 1500 livres. A toutes ces dépenses,  
il faut ajouter une somme de 5000 livres pour les charges annuelles aux biens dont nous  
venons de parler et au sujet desquels on a donné hommes vivants et mourants aux seigneurs  
directs, et dont plusieurs ne seront jamais liquidés ni approuvés. Enfin cette chartreuse, l'ant  
sitée dans une grande ville on lui adresse, de tous les pays, beaucoup de lettres dont le  
port dépasse plus de 400 livres.

« De ce dénombrement et de l'état des biens et des charges de la susdite chartreuse, la  
rejoint en terminant d. J. ay, il conste qu'elle ne peut retirer de ses propres biens qu'environ  
« non 6700 livres, et comme il est facile à faire reconnaître que les et ce que la chartreuse de  
« Lyon retire de celle de Polstein qui lui a été annexée, ne peut monter à 5500 liv. dans  
« les meilleures et plus fécondes années, et dans quelques autres fort-peu, tout son revenu  
« étant en fonds de terre et quelques estangs. Il est aussy évident qu'il faut nécessairement  
« qu'on ayt veu de grande épargne et économie dans ladite chartreuse. Il est vray que beau-  
« coup de personnes de charité ont assisté ay. devant les religieux de leurs aumônes, mais  
« soit que quelque peu d'acquisition que fait cette maison, l'ayt fait croire plus riche qu'elle  
« n'est, soit que le peuple soit devenu pauvre, la maison est presqu'entièrement privée de  
« ce secours à présent, bien que, comme on peut juger de ce qui a été dit, elle ne soit pas  
« à demy pourvue de ce qui luy serait nécessaire qu'elle ne peut espérer que de la libéralité  
« de sa Majesté comme visible successeur de la pitié et de la clemence de celui qui a en  
« la bonté de la fonder. » (Archives de Belgique.)

Quel fut le sort de ce Mémoire adressé au roi? nous ne saurions le dire. A cette époque  
la chartreuse, d'après l'inventaire, rencontrait de grandes difficultés pour le recouvrement  
du sol.



(a) Archives de la Ville de Lyon — AA. 186. f° 93 — 1<sup>er</sup> oct. 1682

Monsieur Charre. — Monsieur — Vous venez par le traité que nous avons fait avec les Princes Chartreux pour la vente de l'espace nécessaire pour la construction d'un port au grand en St. Vincent que nous sommes obligés à faire homologuer ce traité par un arrêt du conseil. C'est à quoi nous vous prions de vouloir travailler incessamment. Le Sr. Prévost de la Chartreuse de cette ville est allé à celui de Paris de vouloir employer le crédit qu'il a auprès de Monsieur le Chancelier pour nous faire avoir un plus tôt cet arrêt, de même l'archevêque que en ayant écrit à Monsieur le Maréchal, nous espérons qu'il nous y sera favorable. Demandez lui s'il vous plaît la protection de notre part en cette rencontre et soyez persuadé que nous sommes véritablement — Vos très affectueux — amis et serviteurs — Les Prévost des marchands et les échevins de la ville de Lyon

à Lyon ce 1<sup>er</sup> octobre 1682. — (notes de M. Vachez) —

Ibidem fol. 111. — 5 mai 1683 — Monsieur de Montcaumon. — Les R<sup>es</sup> Princes Chartreux nous demandent depuis long temps l'homologation du contrat fait avec eux, ce qui nous oblige de vous prier de vous en ressouvenir, Monsieur l'archevêque leur ayant promis qu'on en feroit de bonne foy tout ce qu'on s'en étoit engagé envers eux...

Les Prévost et échevins etc. —

Ibidem. fol. 125. — 7 mars 1684. — Monsieur de Montcaumon. —

M. Voici le contrat passé avec les R<sup>es</sup> P. Chartreux qui vous est nécessaire pour parvenir à son exécution qui doit être précédée de son homologation, en laquelle vous ayez la bonté de ne pas oublier d'y faire ordonner que les deniers à ce nécessaires seront fournis par le Receveur autres toutefois que ceux qui sont destinés aux dépenses extraordinaires parce que nous voyons que nous avons les mains liées et que s'il falloit lever cette somme une année, il faudroit faire cesser toutes les autres entreprises indispensables: ... Les Prévost et échevins etc. — (notes de M. Vachez.)

Le travail devait être achevé à la fête de St. Jean, Baptiste 1685, suivant le plan paragrappé, moyennant quoi le Prieur devait payer à Claude Chama 1800<sup>0</sup> pour le tout. Et ledit entrepreneur devait avoir aussi pour lui les piéces de démolition. Dite Roger Chambard.

Les chartreux firent alors construire sur ce nouveau port, une grande maison dont les bois coûtèrent 296, 4, 8. Voici Darsuite un Etat-Des dépenses, dressé par F. Taysr lui-même, depuis le 20 Décembre 1676 jusque au 29 mai 1686, époque où il quitta la chartreuse de Lyon:

« La grande maison de Port-Neuville commencée en 1683 a déjà coûté... 30803,,	
« Les bois acquis en échange au Chapitre de St. Vincent. . . . .	29325,,
« Les fonds achetés aux dames religieuses de St. Benoit . . . . .	1500,,
« La construction de 3 étangs à Loise qui s'approvisionnent ensemble de 5000 capots 2630,,	
« Les murailles de clôture à Lyon . . . . .	5000,,
« La cellule de St. Saustrais, celle de St. Mantoin, une partie de celle de St. Gayet, recherche	
« Des eaux, la cage en bois, clôture près des boulevards, construction à la grange, un coin du	
« grand jardin du côté de bige et matin . . . . .	20529,,
« Les augmentations des bâtiments et la chapelle de Loise . . . . .	6150,,
« Le parachèvement des quatre chapelles de la grande nef de l'église du côté du matin,	
« Dépenses à travers des piéces, et à miner la carrière des rochers qui sont au bas de la clôture	
« Des religieux de St. Benoit, en tirant vers le grand; pour autres piéces tirées du grand rocher,	
« sous l'extrémité de la grande allée de tillands et du pavillon au matin sur la maison	914,,
« La muraille de clôture devant le châteaueu Lyon. . . . .	329,,
« La clôture du jardin du P. Prieur près son ancienne chapelle. . . . .	290,,
« La muraille de clôture près des religieux et de St. Benoit. . . . .	3253,,
« Une muraille de figony au jardin Foucaut . . . . .	133,,
« La balustrade de fer, pesant 8867,, mise à l'entrée du jardin, au bout de la grande	
« allée faite par Jacques Bruyat, maître serrurier. . . . .	15048,,
« Ou bies R. P. Fore Génier al, en 3 ans pour Poteteins. . . . .	2866,,
« Recherche des eaux dans le clo, Boutasse dans le jardin tous les tillands au matin	850,,
	<i>22182</i>
	total . . . . . 106182,,

A cet état de F. Taysr, il faut joindre le suivant dressé par son gégat, procureur, sur la recette et dépense générales de dix années à la sortie de Donz Taysr.

« Recette ordinaire Des revenus de la maison . . . . .	126153 <sup>l</sup> 13 <sup>l</sup> 8 <sup>d</sup>
« Recette extraordinaire: aumônes, Dons, capitaux retirés et empruntés	160998, 3,
Total . . . . .	287151, 13, 11
« Dépense ordinaire: entretien de la communauté . . . . .	155794, 9, 7
« Dépense extraordinaire: acquisitions, bâtiments, argent prêté . . . . .	131537, 17, 11
Total . . . . .	287332, 7, 8,

Détails des recettes extraordinaires:

« Argent comptant . . . . .	3100
« Vente de bestiaux et denrées . . . . .	7017
« Divers, aumônes et Dons détaillés . . . . .	28896, 17, 2.
« Capitaux retirés . . . . .	16065, 14.
« Emprunts . . . . .	69316, 10.
« Mobilis vendus . . . . .	357.
« Le Ven. Père D. Jayer s'ait chargé de . . . . .	36264, 19, 1
Total . . . . .	160998, 3.

Détail de la Dépense extraordinaire:

« Impense de livres . . . . .	520,
« Gages Des valets et étennes . . . . .	976,
« Droits d'entrée de vin extraordinaire . . . . .	1866, 15
« Argent prêté . . . . .	21797, 10
« Taxes impositions etc. . . . .	2469, 2, 6
« Frais de voyage . . . . .	3130,
« Acquisitions et bâtiments à Loire et à Lyon . . . . .	41461.
« Constructions de bâtiments à Lyon . . . . .	59337, 10, 15
Total . . . . .	131537, 17, 11.

Enfin Don Sigat donne le compte rendu, très long pour être inséré ici, de toutes les acquisitions faites par la chartreuse, depuis 1584, année de sa fondation, jusqu'en 1683; elles s'élevaient à la somme de 170735 livres. Don Bruno Jayer avait reçu du marquis de l'Etang, un legs de 100 pistoles ou Louis d'or, fait entre ses mains, à la charge de 2000 messes de mort, et, en outre, de 30 autres à célébrer, dès l'an de son décès, 1

et d'une grande messe en commençant ces brades, et d'une autre à la fin. Le Don Dalt du 3  
 mai 1684. L'année suivante (6 mai 1685) Laurent Arnand, ex-consul de la ville de  
 Lyon, fit également à la chartreuse, par billet de main privée, un autre legs de 500 livres,  
 payable trois mois après sa mort, outre les 4000 livres données déjà auparavant à Don  
 De Tranquille. Les religieux Devaient célébrer pendant la vie du sieur Arnand, chaque  
 samedi de l'année, une messe basse et de plus un annual de messes de Requiem après  
 son décès, suivant la teneur de son testament républicain de l'homme notaire, le 29 avril  
 1683. M. Arnand avait « élu sa sépulture en l'église ou cimetiére de la chartreuse. »

Dom Bruno Taysr fut nommé Prieur de l'abbaye en 1686. probablement par le chapitre  
 général. Après deux ans de séjour dans cette maison, il fut absout, et envoyé à  
 Ripaille dont il fut plus tard Recteur de 1694 à 1695. Il mourut dans cette maison  
 second coadjuteur; sa mort est annoncée par la cote de 1705, habens missam de Ste  
Maria per totum ordinem : -

### Chapitre 18<sup>o</sup>

D. Guillaume Bergoin 1686 à 1704 - D. Claude Guichenon  
 1704 à 1715 - D. Jean Ange Lumbry 1715 à 1730. D. Claude Guinet  
 Prieurs, 1730 à 1784

Dom Guillaume Bergoin, profès et Prieur de la chartreuse du Port St-Marie, fut nom-  
 mé à Lyon par le chapitre de 1686, en remplacement de D. Bruno Taysr.

Le 5 mars 1687, il passa une Décharge aux religieuses Carmélites des effets suivants dont-elles  
 étaient dépositaires, et qui faisaient partie d'un legs fait à la chartreuse par M. Laurent Bosc  
 maître : 1<sup>o</sup> une chazuble de brocart à penillages d'or avec fond blanc doublé d'un taffetas  
 couleur cerise, et son étole, manipule <sup>voile</sup> ~~abréviée~~, bourse et ceinture; 2<sup>o</sup> une autre chazuble de  
 « brocart or et argent, à fond vert, doublée de même couleur, avec l'étole, manipule et ceinture,  
 « sans voile; 3<sup>o</sup> une autre chazuble de brocart or et argent, à fond rouge, doublée de blanc,  
 « avec l'étole, manipule, voile et ceinture; 4<sup>o</sup> autre chazuble en ouvrage de tapisserie, en  
 « serge à fond blanc, ouvrage à la main aigue, doublée d'un taffetas, couleur de cerise,  
 « seule sans accessoires; 5<sup>o</sup> un voile ouvrage du levant, bordé à deux envers, tout  
 « or trait, sur mousseline; 6<sup>o</sup> un grand chiffre en broderie d'or sur moire violette, avec  
 ce nomme



« une couronne, palme et lions; - 7<sup>e</sup>: Deux autres chiffres brodés en or, et joints ensemble. » suivent  
les signatures: Marie Dugue, liege Du St. Sacrement - France, p. y. Berquin, prieur, s<sup>r</sup> André Petrus coad-  
-juteur. J. Berquin obtint, peu après, une sentence de la sénéchaussée de Lyon, en vertu  
de laquelle, 3 ans et 3 mois, 4 corporaux, 118 purgatoires déposés chez les Frères, Galodé,  
ainsi qu'un calice et une patène de vermeil déposés chez Jean Touve, devaient être livrés  
à la chartreuse, comme appartenant à la même donation.

M. Pierre de Baffort, prêtre d'Annonay « diocèse de Vienne » avait, par un premier tes-  
-tament, fait élection de sépulture dans l'église du lieu où il viendrait à décéder; il légua  
en même temps, aux châteaux de St. Croix en Tarey, 6000 livres, à la charge d'une messe  
Du St. Esprit, et d'une autre de Requiem, tous les ans; il laissait 300 livres à Dame Louise  
Toumier, sa mère, et instituait, pour son héritier universel, le sieur Huguet de la Châsse,  
marchand à Lyon, se voulant que tout autre testament soit nul, si les paroles suivantes  
« n'y étaient insérées et appelées: Yande Maria unctas horas interemitti. » Dans un second  
testament, daté du 28 juillet 1688, M. Pierre de Baffort choisit, pour le lieu de sa sépul-  
-ture, « l'église des Sts châteaux de Lyon, dans la paroisse qu'il désire y fonder sous  
« le vocable de Ste Madeline, si il décède à Lyon, ou autrement dans la paroisse où il  
« décidera. Il légua à ces religieux 6000 livres; à la charge d'ornez un des chapelles  
« de leur église, sous ledit vocable de Ste Madeline, et de deux messes par mois à per-  
« pétuité: l'une du St. Esprit et l'autre de Requiem. Il instituait, en outre, pour son héritier  
« universel, M. Pierre Banguier à Lyon. Afin d'empêcher toute dérogação aux précédentes  
« dispositions, il annule tout autre testament - où ne seraient pas renfermées ces paroles:  
« Ô mon Dieu, faites moi miséricorde, et me donnez votre paradis! » Hérogue, par la même,  
« la précédent du 28 août 1678, où se trouvent les mots: Yande Maria, unctas horas et  
« interemitti. » Cette succession rapporta à la chartreuse 3000 livres, après de nombreuses  
et grandes difficultés.

Jean Noir, natif de St. Didier au Mont d'Or « en Lionnois » se trouvant, en l'année  
1698, au service des Châteaux de Lyon, dans leur château de Laize, fait, le 8 décembre,  
élection de sépulture au cimetière de la paroisse de Guinchay, et leur légua tous ses gages  
et salaires gagnés auprès d'eux depuis environ dix années, à la charge de donner  
aux luminaires de cette paroisse, 20 livres pour acheter un devant d'autel de brocad,  
conforme

conforme à la chazulte qu'ils ont eux-mêmes offert à l'église depuis deux ans, et de donner également à son frère Louis noir, le o l'oret ouveton, puis il qui se trouve à la chartreuse de Lyon. Le dit Louis est institué héritier universel pour tous ses autres biens par acte reçu, Sylvestre, notaire royal à la chapelle de Guinchay.

Les chartreux avoit construit, comme il a été dit, une maison assez considérable sur le port de Neuville; en 1688, le 8 mars, D. Guillaume Gigot procureur, donne le prix fait à François, Jean et Jacques Buy et Jean Grand de St Cyr au Mont d'Or, pour la fourniture des pierres de taille à employer à une nouvelle petite maison à construire au port de Neuville, joignant la grande du côté du soir. Au 2 juillet 1699, D. Guillaume Bergoin et sieur Henri Bertin inspecteur des manufactures de France, en la généralité de Lyon, ,, donnent également le prix fait à Gabriel Ollagnier et Jean Gerin entrepreneurs à Lyon, des ouvrages en maçonnerie à faire, pour la construction d'une autre maison considérable, au quai St Vincent, qu'on appela maison Bertin et devant avoir quatre magasins sur le devant, deux caves sur le derrière à niveau des magasins, huit chambres au premier étage et grenier au dessus, et à la hauteur du bâtiment voisin appelé petite maison neuve du port de Neuville etc.. Cette construction, de la maison Bertin coûta, selon D. on Fayolle, procureur, 19588 livres, de laquelle somme les chartreux payèrent 8646 liv. 6 s., et M. Bertin 1985 liv. 17 s. Néanmoins, en 11 mai 1701, il y eut entre les chartreux et M. Bertin, un arrêté de compte où ce dernier reconnaît que les Pères chartreux ont entièrement payé l'édifice construction, ayant versé eux-mêmes les 19588 liv. Il promet de leur en payer la location annuelle (de la maison Bertin) à 4 % de 19588 liv. soit 780 livres 4 s., et à quoi ajoutant 19 liv. 6 s. pour le loyer d'une cuisine et fenière et construites nouvellement, aux frais des Pères chartreux, joignant l'édifice maison, le tout dit loyer sera annuellement payé aux susdits chartreux par M. Bertin, sur le pied de 800 liv. <sup>(intersec.)</sup>

Au mois d'août suivant, M. Gallotier de Souzy, ministre d'Etat, et Directeur général des fortifications de France, écrivit à M. Gayot, Intendant de Lyon, pour lui faire savoir que le Roi étant déterminé à prendre l'emplacement du magasin à poudre de cette ville dans le fond des chartreux, il fallait incessamment en faire l'estimation et commencer l'ouvrage et pour n'être pas exposé à recevoir des remontrances. De fait, le 18 sept. M. François Chaix et Jean Paby, architectes experts nommés par M. D. Perbigny, autre Intendant, vint



- gasin pour lequel M<sup>lle</sup>. Du consistat de Lyon offrent de donner 1200 liv. aux chartreux, et de leur payer annuellement 120 liv. « pour le loage du corps de garde »<sup>(1)</sup>

D. après Don Payelle procureur, la chartreuse de Lyon devint, en 1686, à la sortie de D. J. J. 147'000 livres à quoi il en ajouta 30'000 empruntés depuis, soit 177'000 livres de dettes. Près intantant, en octobre 1703, elle a été remboursée de 14'481, de capitaux; elle a payé, suivant le détail qui se en donne, pour 100'000 livres de dettes; elle a fait construire la petite maison en retour, joignant la grande au port-Neuville pour 12 ou 13 000 liv., la grande cuisine de la grande maison du port-Neuville, 8'000, la clôture des remparts et de la séparation des religieux de St-Benoit 4000, dont 2'000 avaient été données par D. Pierre d'Albon. On a payé aussi 19'552 livres d'amortissement, d'où il résulte que depuis D. J. J. on a acquitté pour 91'000 livres de dettes, payé 19'552 d'amortissement et construit pour 40'000 livres. Don Payelle attribue cette économie à la diminution de 15 religieux qu'on a eu de moins depuis le départ de ces vénérables Pères, à raison de 300 liv. par personne, ce qui fait annuellement 4500 liv. d'épargne et, en 16 ans, 72'000 livres. La maison reste à redresser en core 91'080 livres, en capitaux soit 3674 de pensions.

Du départ de S. Bergoin (2 mai 1704) il n'y avait, en effet, à la chartreuse du Lib du V. esprit que 17 religieux y compris le Prieur, 3 frères convers, 4 frères donnés et, d'argent comptant; 8500 livres. La maison suffisamment pourvue de blé, de vin etc. - Devait en core 75'700 livres.<sup>(2)</sup>

Don Bergoin fut renvoyé, par le chapitre général, au Port de l'abbaye, à la maison de profession, toujours en qualité de prieur. Il y mourut antiqueur et courrier en 1711, le 15 oct<sup>bre</sup> après avoir vécu dans l'ordre au delà de 61 ans, avec beaucoup d'édification habens plén. monachatum, missam de B<sup>te</sup> et amicus arim perpetuum per totum ordinem -

Don Claude Guichenon, appelé à remplacer aussitôt S. Bergoin, était né le 7 mai 1657 à Bourg en Bresse. Profès de Chartreuse au 6 octobre 1680, il fut ordonné prêtre le 6 août de l'année suivante. Nommé prieur de Salignac en 1691, D. Leon Bronod, Prieur de Pierre chatel, vicaire de la province de Bourgogne, et aut

(1) Le magasin à poudre servit plutôt de halle au blé. On lit encore sur la porte: Poudre et raffiné. Revue, t. XI, p. 67.

(2) Cette diminution dans le personnel porta surtout sur les frères -

« venir, un an après, visiter ce monastère, ne trouva rien à reprendre à la conduite ;  
« il déboutait fort bien dans sa charge, quoiqu'en eût encore, et avait un port belle-  
« rois qu'il ne ménageait point. Il étoit de gravité dans son extérieur, d'ordre sa-  
« fait aussi remarquer par beaucoup de prudence et une patience à toute épreuve. »  
De Salignac. J. Guichonon alla, sur la fin de 1695 ou au commencement de 1696  
gouverner la chartreuse de Ripaille. Là, il obtint bientôt du Duc Emmanuel  
l'autorisation de relever la tour de Félix V, transférée à Louis, en 1699, il y resta  
jusqu'en 1704 époque de son départ pour Lyon.

Pendant son priorat, arriva le terrible hiver de 1709. où au froid rigoureux, suc-  
-cédèrent des pluies sans fin qui ruinèrent les récoltes et occasionnèrent une affreuse  
disette. Le bichet de blé pesant 60 liv., se vendit 80 livres, le seigle 16, le sarazin  
15, l'année de vin de 30 à 40 livres. Cette disette, dit la Revue du Lyonnais, fit multi-  
-plier les ordonnances de police concernant les étrangers. On suspendit les fêtes et  
- les cérémonies au collège de la Trinité. Il n'y eut dans la ville que cinq boulangers  
« qui eurent la permission de faire du pain blanc, et l'archevêque donna la permission  
« de faire gras quatre jours de la semaine pendant le carême. » (2) Chez les Chartreux  
de Lyon, cet hiver fit périr plus de 150 années de vin de Loise de 1708, gelé dans  
les celliers, et toutes les récoltes de blé et de vin de Poitevins et de Loise de 1709.  
En 1713, la grêle emporta encore la moitié des récoltes de blé de Poitevins, et toutes  
celles de vin de Loise. L'année suivante, toujours sous dom Guichonon, on perdit encore à  
Poitevins, par une maladie contagieuse, 42 bœufs de labour et 70 tauraux, mises vaches ou  
genettes. (Mémentaire)

En 1713, S. Claude Guichonon remet « aux RR. PP. Dom Collat-Scribe de sa Réverence et  
« à Dom Griffon, Courrier de St. Hugon, commissaires visiteurs » un état de son monastère écrit  
par Dom Moreau procureur, duquel il appert que les dettes de la maison ont été en partie  
acquittées. Dans un autre État daté du 1<sup>er</sup> juin 1715, rendu par le même, « à sa sortie  
de la maison », nous trouvons aussi qu'on a remboursé, entre autres capitaux, 2055 livres  
à M. de Quinton de Sienné, payé 600 livres d'indemnité aux RR. PP. Cisterciens de Lyon, au R<sup>e</sup>  
Père général de 285 livres pour l'administration de Poitevins pendant neuf années etc. Transcrit

(1) Chartreuse de Salignac p 145 et suiv. - (2) tome IV. p. 358. -

encore à Orléans, avec le titre de visiteur de la province de France sur Loire, J. Claude Guinard, mourut dans cette maison après avoir exercé très élogieusement pendant 50 ans l'office de Prieur, et vécu plus de soixante en religion. Sa mort arriva le 4 mai 1739. On lui accorda comme suffrages, un plein monachot, une messe de la <sup>4<sup>e</sup></sup> Vierge, une autre des saints anges, et un anniversaire perpétuel dans tout l'ordre.

Dom Jean Ange Columby son successeur, avait fait profession à Villefranche de Rouergue dans l'abbaye, où il devint Prieur. Il fut ensuite successivement à la Croix, à Cahors et à Castels, il fut, de ce dernier monastère, envoyé à Lyon en 1715, avec le titre de visiteur de la province de Chastreuse. Comme détails intéressants sous le priorat de son Columby, nous avons (30 mai 1719) un compte acquitté au sieur Fenicand, pour  
« les fournitures et payes de garnitures de trois lits menus d'étoffe de serge, couleur d'abide,  
« pour la salle de France de la chastreuse du lieu, 61 liv. 13 s.; un autre à M. Barrabat,  
« peintre, pour le tableau représentant la compassion de notre Dame, qu'il a fait pour la  
« chapelle neuve du P. R. P. Columby prieur, située dans l'enclos des cellules 130 livres. »

Le 16 juin suivant, Dom Moreau procureur et Etienne Renaud marchand fabricant à Lyon, donnent à François Blanc, maître-maçon, le prix fait pour la construction de la muraille mitoyenne qui devrait s'élever du côté du maître, le pignon de la vieille des P. R. Chastreuse, du jardin de Delle Julien femme de Jacques Renaud, marchand Etienne. De midi il seront  
« faites deux fenêtres de pierre de taille barries et grillées de fer à 3 pieds de hauteur du  
« rez de chaussée. » Le travail s'écrit à 12 livres la toise, sera payé à Blanc, moitié par les Chastreux et moitié par Renaud.

En 1725, il fut question de relever le clocher et d'augmenter le nombre des cloches de la paroisse St Vincent: on publia alors le rôle des contribuables, sur lequel les Chastreux furent compris pour 511 liv. 19 s. 10 d.; sur 237 taxes ensemble à 8795 liv. 10 s. En 1729, on construisit une maison curiale attenante à l'église du côté « de bige »; pour la même paroisse; sur 251 paroissiens taxes, cette fois, à 14695 liv. 14 s. 6 d., les Pères Chastreux eurent à débours 794 livres 8 s. 6 d.

La même année p. Bruno Hugaud, procureur de la chastreuse, fait la déclaration suivante des vignes de la maison au bureau des Aides: « Je soussigné déclare que ladite

(1) Aides s'entend plus particulièrement des deniers que le Roi levait sur les marchandises qui servaient ou se transportaient à l'intérieur et à l'extérieur du royaume. La ferme des Aides s'étendait à tout d'abord, sur plus ou moins (en un sens)

(6) Arch. Du Rhône. BB. 277. p<sup>o</sup> 149. v<sup>o</sup>... - L'ance sous l'aire. Lundi 23 sept. 1715. Me. de. Rars et p<sup>o</sup>in et Des marchands, Deuurberville, Gascou, Berne-les-herins, Sont comparés au contrat vénérable Pires Yon Colomby, prieur de la chartreuse de la ville de Lyon, assisté de D. Moreau procureur de la dite chartreuse de cette ville, les quels ont repris entre au nom du R<sup>o</sup> Père Général et de la communauté de Lyon de présent et à l'Av. venir que Sa Majesté ayant par ses Lettres patentes du 28 juin dernier confirmé l'ordre des chartreux dans l'exemption de tous Droits généralement quelconques mit et à mettre pour raisin, Des vins et autres boissons, bestiaux, poissous; bois à bâtir et à bruler, huiles et autres marchandises et denrées qui ils feront venir pour leur usage et consommation ou qui proviendront de leur cru, ils se soient en Droit de en demander l'enregistrement pur et simple dans les registres de l'hôtel de ville, puis que la confirmation de leurs privilèges leur a été accordée sans aucune restriction, et avec une Dérivation générale de tout ce qui pourroit être contraire, mais que leurs prédécesseurs ayant passé un contrat de ven. te auxdits sieurs Pevots Des marchands et chevins de l'emplacement où a été cons. truit le port de neuville. par acte du 26 sept. 1682, ratifié par le R. P. Général, homologué par arrêt du 2 may 1684, et confirmé de nouveau par un acte du 27 j<sup>u</sup>in 1704, moyennant l'exemption de tous Droits imposés ou à imposer, en faveur de la dite ville et communauté de Lyon sur la quantité de 275 années de vin tant du gouvernement qu'étranger, qui y contiennent, lesdits R<sup>o</sup> P. Chartreux vou- lant de bonne foi exécuter lesdits contrats, leur intention n'aurait jamais été de donner atteinte ny de se prévaloir de la disposition des dites lettres patentes, en se réservant l'exécution entière desdits actes, indépendamment de leurs privilèges, sous prétexte qu'ils pourroient opposer qu'ils n'ont reçu aucun, et aucun de l'emplacement- vendu, puis que l'exemption de tous Droits d'entrée sur le vin de leur consommation ou de leur cru, est un privilège qui ne peut pas tenir lieu de prix à cette aliénation. C'est ce qui obligeait lesdits Pères chartreux de supplier lesdits sieurs Pevots Des marchands et chevins de procéder à l'enregistrement pur et simple des dites lettres patentes sur la Déclaration qu'ils font auxdits-noms en tant qu'il en a besoin, qu'ils confirment et approu- vent les actes datés cy dessus et qu'ils s'engagent à leur parfaite et entière exécution en tout leur contenu suivant leur forme et teneur, sans néanmoins entendre déro- ger en

« châtreaux possèdent dans la ville un clos de vignes près des remparts de la contenance d'environ  
 « 878 journales d'hommes, acquises de divers particuliers, par contat-à-cog par divers notaires, lequel  
 « clos joint, de bige, le chemin tendant de la porte St. Sebastien au port de la Gravelle; De vent, les  
 « rochers du port Neuville et jardins des Dames religieuses de St. Benoit; De matin, les religieux Car-  
 « mélites et chemin tendant de la porte de la châtreaux aux remparts aussi de matin; De soir, par  
 « le chemin tendant du port de la Gravelle à la butte, par le clos des vignes des Dames de la vis-  
 « itation des Châsses, et par le clos du St. Julien, sauf les meilleurs et plus beaux confins.  
 « La récolte du clos de l'année précédente a été de 354 années de vin ou, soy de quoi j'ai signé.

fr. Bruno beyraud procureur de l'adite châtreaux. »

La Déclaration de l'année 1787 accusait une récolte plus abondante: on avait fait à Lyon seule-  
 ment, 450 « années » de vin. Le domaine de Laize, composé de 550 arpents de vignes, en avait  
 produit 650 et celui de Blaisy en Beaujolais provenant de la châtreaux de Poletins, 6 l. (mure).

St. Jean Columby moine-trieur de Lyon le 18 janvier 1730. Des <sup>nombre</sup> ~~nombre~~ de ~~hommes~~ religieux  
 composant son personnel, il faut noter ici St. Athelme Finet qui passa à une vie meilleure  
 le 10 mars 1788. Voici en quels termes parla de lui l'aspirant dans ses ~~dit~~ <sup>dit</sup> monachaux etc. «  
 « Athelme Finet, prêtre de Lyon, pendant sa courte et longue carrière, ne s'occupait jamais de ce  
 « qui se passait dans le monde; il s'adonnait constamment à la piété, et conformait scrupuleusement  
 « sa vie, ses moeurs à la règle et à l'esprit de l'ordre. Grand amateur de la solitude et de la  
 « vertu d'humilité, il habita avec grande édification, pendant 57 ans, la même maison et la même  
 « cellule, exerçant <sup>pendant 57 ans d'intervalles</sup> tout ce temps là, l'office de grand chantre sans interruption. »

Dom Claude Guinet, originaire de la Savoie, ancien courrier à Lyon, fut retiré de  
 l'ancien où il était prêtre, pour venir remplacer St. Columby. Cette nomination est datée du 19  
 janvier 1730, sept jours après la mort de ce dernier. Le chapitre général, en confirmant St. Claude  
 dans sa nouvelle obédience, le nomma en même temps vicaire de la province de Châtreaux; il  
 avait commencé au bescoen de l'ordre et fait profession le 6 octobre 1703.

St. Guinet eut à défendre les privilèges de sa maison contre les fermiers des hidés et des octrois  
 à celle des gabelles et autres impositions. Les hidés répondent au mot latin rectigal à rehandis mercibus  
 et, à moins d'exemption spéciale, elles devaient être payées par toutes sortes de personnes privilégiées ou non. La  
 cour des hidés était une juridiction souveraine établie en plusieurs endroits du royaume pour juger les différends qui se  
 présentaient sur le payement des hidés et de tous les autres deniers royaux à l'exception cependant du domaine du Roi, etc.

ger en aucune manière à leurs privilèges, ni auxdites lettres patentes du 22 juin dernier, consentant même que l'adite quantité de 275 asnières de vin qu'ils sont en droit de faire entrer annuellement en exemption de tous droits soit imputé sur le privilège à eux accordé par exploit aux vins de leur cru ou de leur consommation, s'engageant à cet effet, d'en faire leurs déclarations aux entrées à la forme desdites lettres patentes, à la charge néanmoins qu'en cas que dans la suite lesdits Prestreux fussent troublés dans la jouissance de leurs privilèges ou qu'ils fussent en querrel, le dit contrat du 26 sept. 1682 subsistera et sortira toujours son plein et entier effet, attendu que l'exemption des droits d'entrée sur l'adite quantité de 275 asnières de vin est le véritable prix des fonds par eux aliénés au consulat. Item et sans encore lesdits Prestreux de faire approuver par la communauté de cette ville, et ratifier par le R. P. Général la délibération qui interviendra sur les présentes remontrances sous toutes lesquelles réserves et conditions, ils requièrent de nouveau l'enregistrement pur et simple desdites lettres patentes sans qu'il puisse jamais être opposé au consulat contre l'exécution desdites traités. — Sur ces remontrances, le consulat ayant unanimement délibéré après que lecture a été faite des actes des 26 sept. 1682, et 27 juin 1704, ensemble lesdites lettres patentes du 22 juin dernier, lesdits sieurs prévot des marchands et échevins voulant donner de nouvelles marques de leur singulière affection pour la charité de cette ville, après avoir ouï Alexandre Prost, seigneur de Grangeblanche, avocat, et procureur général de la ville et communauté de Lyon, ont accepté comme ils acceptent par ces présentes les déclarations et consentement donnés par lesdits R. P. J. Lombry et Moreau, au nom du R. P. Général et de la chartrouse de cette ville, à la charge que les actes datés ci dessus seront exécutés suivant leur forme et teneur, et en conséquence qu'ils tiendront compte sur les privilèges à eux accordés de l'exemption des droits d'entrée sur la quantité de 275 asnières de vin énoncée dans le traité du 26 sept. 1682, qui est la véritable et réelle valeur de la dite aliénation. — que à cet effet le prévot et le procureur de la chartrouse seront tenus d'en faire leur déclaration à l'entrée, à la forme desdites lettres patentes dont ils requièrent l'enregistrement et dans lequel cas qui finira arriver dans la suite soit la révocation de leurs privilèges ou quelque autre que ce soit prinu ou imprimé l'adite chartrouse jouira toujours de tout ce qui a été convenu et stipulé par ledit traité de 1682, sans que lesdites réserves puissent donner aucune atteinte auxdits privilèges, d'la

De Lyon, prétendant que les chartreux n'étaient nullement exclus du texte de l'édit du mois d'août 1719, lequel supprimait, en général, toutes sortes d'exemptions. D'jà, en cette année là, ces religieux avaient dressé un Mémoire aux fins d'établir le contraire. Ils consultèrent ensuite M. Pigné, avocat au conseil de Paris, dont la réponse leur fut peu satisfaisante. En 1726, les mêmes dressèrent un autre Mémoire contenant un extrait des titres et des moyens sur lesquels ils fonderaient leur exemption. En 1729, Don Columby, nous l'avons vu, est obligé de déclarer par son procureur, la quantité de vin récoltée pendant l'année, dans les vignes de la chartreuse. A sa mort, la question, toujours pendante, est reprise par Don Guinet qui, à peine installé, fait signer à tous ses religieux un nouveau Mémoire, à l'effet d'être reconnus bourgeois de la ville de Lyon, et cela, en vertu des privilèges généraux de l'ordre, de la délibération consulaire de 1590, de la fondation de leur monastère par Henri IV Roi de France, et de la jouissance, pendant 187 ans, des privilèges des dits bourgeois, par les chartreux. M. Pigné fut alors consulté une seconde fois, on fit ensuite trois projets de requête au Roi concernant le titre de bourgeoisie. Depuis cette époque, nous ne trouvons pas trace de cette affaire jusqu'en 1735 où, le 5 août, parut un arrêt du conseil d'état, déboutant les chartreux de leur demande en exemption des droits de décaïs accordés aux bourgeois de la ville.

Depuis l'installation des fils de St. Bruno sur le sommet de la Giroflée, un siècle et demi s'était écoulé, et les constructions commencées dès le principe de la fondation, n'avaient pas encore atteint leur complément. Le manque de ressources, en nécessitant différentes interruptions dans les travaux, fut surtout la cause de ce long retard (!). L'ordre tout entier désirait cependant désirer ardemment de voir la fin d'une entreprise de si longue haleine, et de s'implanter, d'une manière sérieuse et durable, dans la seconde ville du royaume où, grâce au zèle du clergé de ses Pontifes, et à la piété des habitants, on avait déjà pris naissance et florissaient un grand nombre d'autres établissements religieux. Dans tous les cas, ce désir si louable était certainement partagé par les Lyonnais et leurs principaux magistrats; car, outre cette affection pour les chartreux, dont ils avaient

- (1) 1<sup>re</sup> Interruption des travaux commencés par Don Charis prient en 1590 - De 1591 à 1598 -  
 2<sup>de</sup> Interruption . . . . . De la même année 1598 à 1600 -  
 3<sup>de</sup> Interruption . . . . . De 1630 à 1646 -  
 4<sup>e</sup> Interruption . . . . . De 1647 à 1650.  
 5<sup>e</sup> Interruption . . . . . De 1653 à 1733.

à la charge en une que la présente Délibération soit approuvée et confirmée par la communauté des habitants de cette ville, et ratifiée par le R.<sup>d</sup> P. général, dans un mois, pour tout délai. Au moyen de quoi le consulat a ordonné et ordonne que lesdites lettres patentes seront enregistrées au Bureau du secretariat sur le registre tenu à cet effet, pour être exécutées et y avoir recours, et que la mention qui en sera faite sur l'original desdites lettres appellera seulement la date de la présente Délibération, sans qu'il puisse y déroger en aucune manière ni à l'exécution pleine et entière desdites lettres, et que lesdits R.<sup>d</sup> P. général et procureur ont consenti de nouveau en tant que de besoin, l'ont été fait le présent acte signé par lesdits sieurs Prévôt-des-marchands et échevins et par lesdits R.<sup>d</sup> P. Colomby et Moreau - Signé F. J. A. Colomby premier des ch. et Moreau de Lian, Procureur. - Prévôt, Jacou et Borne, ... (autres de la V. actoz)

Donné de nombreux témoignages, il leur semblait également, comme il n'a été dit, qu'un édifice grandiose, élevé sur le sommet de Mont Girofle, devait contribuer beaucoup à l'embellissement de la vieille cité gauloise.

En 1773<sup>33?</sup> M. Camille Perrichon, prévôt des marchands, se fait entendre l'interprète des vœux de la population, monta, en effet, à la chartraine, et invita le V. P. Don Guinet-prieur à faire achever l'église restée incomplète depuis si longtemps. Le Supérieur ayant répondu que les finances de sa maison ne permettraient pas de faire ces dépenses, M. Perrichon, promit alors un secours de la ville. De fait, une délibération du consulat d'été du 26 novembre de l'année susdite, à laquelle prirent part L. Perrichon, François Paulini, Claude Antoine Morel, Blaise Denis et Dominique Bidrouste, accorda 5000 livres pour l'église « considérant qu'elle ne serait pas une des moindres décorations et ornement de la ville. »

Incouragé par cette démarche à la fois si généreuse et si délicate, aidé également par d'autres dons spontanés de plusieurs maisons de l'ordre et de quelques personnes pieuses, Don Guinet résolut de se mettre à l'œuvre aussitôt. Tout d'abord, afin de mener l'entreprise à bon terme, il fallait trouver un architecte habile; Delamonce, déjà célèbre à ce moment-là, obtint toute la confiance de Don Guinet.

Ferdinand Sigismond Delamonce était né à Munich le 23 juin 1678, son père Paul français d'origine, artiste distingué voulut être le premier professeur de son fils. Ferdinand parti de Munich, jeune encore, vint d'abord habiter Paris; il voyagea ensuite à travers l'Allemagne, l'Italie et finit par se fixer à Lyon en 1731, après avoir fait quelques travaux à Grenoble où il s'était marié. Architecte de mérite, graveur remarquable et, de plus, savant écrivain, Delamonce, selon la Revue Du Lyonnais, fut reçu, en 1736, membre de l'Académie royale de Lyon. Ses travaux, en cette ville, sont: l'entrée de l'Hôtel-Dieu sur la place de l'Hôpital, avec le vestibule octogone, la maison Chologan, la façade de l'église St-Just, le port de l'Hôpital sur le quai du Rhône, connu sous le nom de port du libre, et détruit, il y a plus de vingt-ans, ainsi que la maison située entre la rue longue et l'ancienne place du Platte, appelée passage Chologan, bâtiment depuis en partie démolie, afin d'élargir cette voie publique. Delamonce donna aussi ses dessins à Soufflot pour la reconstruction de l'Hôpital. —

(a) Arch. Du Rhône. BB. 297, f. 112. ... le 6 novembre 1733. -

Sur ce qui a été représenté au consulat par le R. P. Dom Guimet prieur de la chartreuse de Lyon et par M. Fuzéand, procureur, qui ayant été pressés depuis plusieurs années par les principaux citoyens de cette ville de faire achever la construction d'une nouvelle église qui n'a été suspendue que par le malheur des temps, et par le défaut de fonds, ils s'y sont déterminés avec d'autant plus de confiance qu'ils ont tout lieu de compter sur les bontés du consulat, dont ils n'ont jamais abusé depuis leur établissement en cette ville. Et comme la dépense pour la perfection de cette église sera très considérable et qu'elle sera un des principaux ornements de la ville, ils ont espéré que contribuant par ce moyen à entretenir la piété des citoyens qui ne <sup>peuvent?</sup> plus continuer dans leur ancienne église, et estimer les Prévôt des marchands et échevins voudraient bien les aider dans l'exécution d'un projet qui sera consacré à la gloire de Dieu.

Sur ces remontrances, le consulat s'est transporté sur les lieux et a reconnu la nécessité de démolir les ouvrages commencés dans la nouvelle église des chartreux ou d'y mettre la dernière main, pour la rendre utile aux fidèles, et après avoir examiné et approuvé les plans, il a été jugé que rien n'était plus convenable que de contribuer autant que l'état présent des affaires de la ville pourait le permettre à perfectionner une entreprise de cette considération et tout en ait à la chartreuse de Lyon plus de 5'6000 livres et en conséquence les Dits Prévôt des marchands et échevins, après avoir ouy l'honorable Prévôt, ont délibéré et arrêté d'accorder comme ils accordent par les présentes à la chartreuse de Lyon la somme de 5'000 livres sous tenir à conséquence pour les autres communautés, pour contribuer à la dépense de la perfection de l'adite église, laquelle somme sera payée aux Dits R. P. Prieur et procureur, sur leur simple quittance sans que soit aucun préjudice, même celui de manque de fonds le consulat entendu n'engage à aucune autre chose pour raison de l'adite église ou de ses ornements, à quoi les Dits R. P. Guimet et Fuzéand se sont expressément soumis, et sera l'adite somme payée par le Receveur de la ville, et employée en dépense dans ses comptes sans difficulté en rapportant en trait de la présente délibération avec la quittance des Dits R. P. Prieur et procureur qui ont très-humblement remis le consulat. Dont a été fait le présent acte. Signé: Perrichon, Leveillé,  
(note de M. Vauhey)

## Chapitre 19<sup>me</sup>

Dom Claude Guindé 1730 à 1734 et D. Gabriel Prenel 1734 à 1738 Prieur.

~~~~~

Sur l'invitation de Dom Prieur, Delamonce présenta bientôt le plan ci-contre avec, « un gros cahier » contenant l'état et estimation, par le détail, de tous les ouvrages à exécuter pour achever en l'église et son Dôme. La dépense, sans compter les honoraires de l'expert toiseur, les gratifications et étrennes à donner jus qu'à la fin des travaux, la nourriture de l'architecte et de l'entrepreneur, et autres frais extraordinaires et imprévus, devaient s'élever à la somme de 56'165 livres 7 sols, 8 deniers. Dans ce plan, on le voit, le maître autel n'est pas au milieu sous le Dôme, comme il l'est aujourd'hui, mais un peu plus en arrière, entre les statues de St Bruno et de St Jean, actuellement. La nef a ses quatre chapelles à droite et à gauche. Les Hallés des Pères, au lieu d'être dans le chœur, sont devant la nef et descendent au delà de la troisième chapelle, après quoi le chœur des pères. Le même plan comportait aussi deux autres chapelles dédiées à St Pierre et à St Bruno, ayant chacune une grande entrée extérieure. Placé sous les yeux du R.<sup>o</sup> Père Général, ce premier dessin fut approuvé et approuvé de la manière suivante : « Vu le plan à nous présenté pour la voûte, les fenêtres, les murailles et augmentations de la nouvelle église, nous consentons à son exécution à condition qu'on n'y change rien, sans auparavant nous en avoir donné connaissance. Fait en Chartreuse le 13 Décembre 1733. P. Etienne Prieur de Chartreuse. »

Déjà, au mois d'octobre précédent, St Bruno Ingrand promoteur, avait donné à François Bay, Claude Ferricot et Jean Baptiste Grand, maîtres tailleurs de pierre de St Didier au mont Dore, le prix fait pour la fourniture et façon des pierres de taille grises du ban dur destinées aux huit vitraux de la nef. L'année suivante (10 mars 1734) Bay, Ferricot et Grand sont de nouveau chargés de fournir la même pierre grise du ban dur ou du grand ban, pour les cinq portes et les pilastres des croisées circulaires du nouveau sanctuaire, suivant les mesures, profils et panneaux de Delamonce, avec faculté pour les chartreux de refuser les blocs de mauvaise qualité. Ces pierres vendues et taillées en juillet à raison de 81 sols le pied cube, coûtèrent la somme de 58'64 livres y compris 150 livres de gratification. — Le jour là, en effet, Delamonce s'engageait à remettre au Prieur,

de tous les plans, coupes et élévations nécessaires pour les constructions en maçonnerie, tailles, charpente, plâtrerie, menuiserie, vitrerie et autres ouvrages à faire en ladite église, tant en dedans qu'en dehors, comme aussi du nouveau sanctuaire à prendre dans la vieille église, et de la façade du portail d'entrée soit profondaire. Il devrait également remettre lui-même aux ouvriers, toutes les épreuves des panneaux pour les pierres de taille avec leurs coupes et profils; celles des cintres des voûtes du Dôme, de la nef et des lunettes, du sanctuaire, des arches des portes et fenêtres, du mur droit du fond d'entrée, des trois murs circulaires sous le Dôme et de leurs voûtures, de la voûte du Dôme, de la calotte convertie en bois, du convert du clocher etc... Il devrait surveiller assidûment tout ces travaux, les faire exécuter avec de bons matériaux, mais on ne le chargeait pas d'inspecter ni de conduire la construction du portail extérieur, sa surveillance ne devant s'exercer qu'à l'intérieur seulement. On lui alloua 1000 livres pour toute la durée du travail, l'acte signé Bon Guin et prieur, Don Fuzé aud procureur et Delamonce.

Pierre Prost maître entrepreneur se mit à l'œuvre sans retard; d'après son prix fait il devait: 1° Démolir les murailles aux endroits désignés, 2° construire la voûte du Dôme et celle de la grande nef avec pierres de taille à un pied de hauteur, et à deux rangs d'intervalle, un rang en pierres de roche. 3° creuser les tranchées des fondations, démolir en partie les anciens murs flanquant le Dôme, pour en former des buttes grasses, transporter les terres et « marceins » au lieu qui lui sera indiqué, et construire les nouveaux murs en moellons de Caugon. 4° Les chaux fournis par les religieux et les tuiles, et si l'on trouve du sable dans la rigole appelée le rempart, il pourra en tirer à ses frais, en donnant imageant toutefois les religieux des Dégats qu'il pourra faire. Le tout à 26 livres la toise, et selon les dessins et profils de M. Delamonce architecte.

Bourdin, maître tailleur de pierres de Lyon, eut le prix fait de la taille. Il fut convenu en date du 19 février, qu'il mutilerait et taillerait les anciennes bases et corniches des vieilles piedestaux, des quatre jambages des piliers sous le Dôme, pour les rebâtir en style Dorique, toujours d'après les profils de Delamonce. Même opération pour les pilastres des chapelles. Quant aux piedestaux des piliers qui seront cachés par les formes des religieux, Bourdin se bornera à les mutiler et façonnera seulement les bouts et têtes de retour apparentes. Pour ces seconds pilastres, il lui sera payé 18 livres, et pour les premières où il y a plus

ny à plus à l'air, 50. Le travail devra être exécuté et proprement, réglé et bouchardé à la fine bouchardée, si gné d'un lugeaud et marqué à la marque dudit Boudin. »

La fourniture et main d'œuvre de la charpente, furent confiées le même jour encore à Simon Bonamour de la Croix-Roussie et Alexandre Valin de Lyon, maîtres charpentiers, ils devaient encore exécuter toutes les fermes et soutiens des cintres du grand berceau de la voûte de l'arc, ainsi que des huit-luxettes et des vitraux, des bois de soutures ou coquilles des murs circulaires de la croisée du sanctuaire, et faire, en outre, deux luxettes à chaque côté de la voûture du sanctuaire. On leur comptera 1800 livres y compris 100 d'étranger. Les outils, cordages, clous et autres choses nécessaires restent à leur charge, les chartreux ne devant fournir que les bois et planches des échafauds intérieurs. A la fin du travail, Bonamour et Valin seront tenus de laisser les bois suffisants pour les échafauds des plâtres, de réparer les dommages occasionnés, par leur chute, aux corniches ou ailleurs dans l'église. Pour la voûte et la calotte du dôme qui doivent être construites en pierre, les dits maîtres feront aussi les cintres nécessaires et les huit-entonnnoirs ou abat-jour des yeux de l'oculus de la même calotte.

Les travaux allaient donc être repris et continués avec ardeur à la Giroflée, grâce au zèle de Don Fieur et à l'habileté de l'architecte. Toutefois, comme on le dit souvent, les desseins de l'homme ne sont pas toujours dans les vues de la Divine Providence. Par suite d'une circonstance inattendue l'œuvre devint être non pas interrompue de nouveau, mais engagée au point de languir encore. Le N. P. Don Guinet du quai de Lyon pour se rendre à la Ville éternelle où l'appelèrent les besoins de l'ordre, nommé par le chapitre général Fieur de Rome, Procureur général de l'ordre et visiteur de la province de St. Bruno, il mourut dans l'exercice de ces fonctions si honorables. Le 28 mars 1747, très apprécié et estimé des chartreux d'Italie. « Don Guinet, dit le catalogue des Fieurs de Lyon, était un religieux très édifié et plein d'érudition. » Il fut dans toutes ses maisons le plein monachos, une messe de la Vierge, une autre du St. Nom de Jésus et un anniversaire perpétuel. -

Après son départ, la chartreuse du lés du St. Esprit resta sans Fieur durant plusieurs mois, pendant ce laps de temps, l'impulsion, donnée récemment aux constructions ne parait pas en effet s'accroître d'avantage, d'autant que le dessein pris et exécuté par l'architecte l'année précédente à l'approbation du R. Père Général, offrait certaines difficultés dans la pratique. Les halles des religieux, par exemple, et les bancs des frères qui, dans

Jan 22 14

ce plan, mais qu'ayant déjà l'entrée de quatre chapelles, on aient, en outre, le grave inconvé-  
- nient de réduire la grande nef au quart seulement de sa longueur réelle. C'est pourquoi  
De Lamonce songeait à l'agrandir, et de là sans doute la lettre suivante adressée par  
Son Honneur, procureur de Poléteins, au très R<sup>o</sup> Père Général :

« très R<sup>o</sup> Père — Monsieur De Lamonce architecte et Directeur des ouvrages de l'église  
« de cette maison, propose à notre V. P. Visiteur, avant son départ, une augmentation de  
« constructions pour la proportion, la régularité et la décoration de cette église. Il ne fut-  
« point écouté, notre V. P. Visiteur lui fit comprendre que la dépense des ouvrages convenus  
« et tant déjà des plus considérables, il n'était pas à propos de l'engager dans une nou-  
« velle. Du depuis, le même architecte nous a souvent sollicité de consentir à cette aug-  
« mentation, disant que le public et ce qu'il y a de gens connus, ainsi que les amis de l'ordre,  
« demandent cette augmentation qui manquant à l'église, elle serait trop raccourcie et-  
« sans proportions, et qu'en se bornant à présent à quatre chapelles de chaque côté de  
« la nef dont quatre sont bouchées par les sièges, et le surplus de l'église serait trop ét-  
« anglé, le mal serait dans la suite sans remède. Nous convenons, à la vérité, de  
« tout cela, mais nous ne pouvons proportionner les ouvrages qu'aux fonds que nous avons,  
« et aux emprunts que nous avons projeté de faire. Il faudrait d'abord en y recourir, et  
« l'argent devient tous les jours plus rare et plus cher. Nous ne pouvons prendre tout-  
« cela sur nous sans l'autorisation de votre Révérence et l'agrément du V. P. Visiteur, et  
« comme M. De Lamonce ne sait pas plus que nous où se la lettre pourra rencontrer ce Sur-  
« mier, il l'adresse au V. P. R. D<sup>o</sup> qui avec votre permission, s'en va la diriger. nous vous  
« supplions, très R<sup>o</sup> Père, de nous faire connaître vos intentions sur cette augmentation dem-  
« andée; nous nous y conformerons avec toute la soumission que nous devons avoir, puis-  
« que nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect et...

« En date du 24 Avril veille du saint jour de L'Ascension. »

Le Révérend Père répondit : « Mon ven. Père. Puis que le V. P. Visiteur m'a pas  
« jugé à propos de consentir à l'augmentation que vous et M. De Lamonce me proposez,  
« je ne puis y donner la main, d'autant que votre nouvelle église, dans son total, a  
« quatre fois la longueur de sa largeur, et qu'il me paraît qu'on peut éviter une dépense  
« qui serait plus considérable que vous ne pensez. Il y aura suffit amplement de place pour  
« tenir

« tenir les séculiers, et comme je crois qu'on fera ouvrir les quatre chapelles de la nef  
« qui leur est destinées, cette ouverture fournira un espace pour les contenir, sans qu'il soit  
« besoin de faire cette augmentation. D'ailleurs, on ne m'a jamais proposé cela lors-  
« qu'il s'est agi de faire le plan que j'en ai remis, et quand même on en aurait  
« eu le dessin, j'aurais eu de la peine à m'y rendre, attendu que vous avez toute la  
« place nécessaire, et qu'il faut se borner aux dépenses et fonds que vous pourrez avoir,  
« et qu'on ne doit pas faire des cathédrales de nos églises. J'en ai souhaité bonne fête.  
« Votre affectionné confrère P. Etienne prieur de Chartreuse.

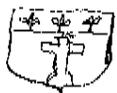
En marge: « V. P. d. Hugues de creven, procureur de Polétiens. Mes saluts au ch. et Dom Suge-  
« aud - J. ay envoyé la lettre de M. l'abbé au p. visiteur qui ne fera pas réponse de sitôt  
« que vous le souhaitez, car il est bien fués de Rome à présent, mais vous pourriez vous  
« en tenir à ce que j'en ai mandé. »

Au 10 août suivant, on dressa de nouveau l'« Etat sommaire de la dépense à faire pour  
« le parachèvement de l'église et de son dôme suivant les devis, Dessins et estimations de  
« M. Delamonce, lequel état fut communiqué au très Révérend Père Général l'année sui-  
« vante sous la régie du V. P. Dom Gabriel Fremel, prieur »

NOUS venons de nommer le nouveau chef de la communauté du Lis Dubt-le-prais,  
DOM Prendel <sup>v. 1674</sup> et ait-ni à Lyon, même. Il se rendit à la grande Chartreuse, y prononça ses  
vœux de religion, jeune encore, le 14 septembre 1693, et fut ordonné prêtre le 20 décembre  
1698. Institué prieur de Belignac en 1708, il gouverna cette chartreuse pendant 27 ans.  
Durant le cours de ce long priorat, il s'efforça de relever cette maison complètement ruinée  
par la guerre, au 17<sup>e</sup> siècle, entre la France et l'Espagne, et d'autres plaques non moins cruelles.  
Il la reconstruisit presque entièrement et mérita d'en être regardé comme le restaurateur et  
second fondeur. D. Gabriel Fremel, au dire des pères visiteurs qui, en ce temps là allaient  
remplir leur mission dans le grand vauban de St-Antoine, était un hyet-post-religieux, très  
dévot, plein d'activité et d'autant plus digne d'être prieur qu'il avait fait plus d'efforts  
pour se soustraire à cet honneur. Doué d'une intelligence remarquable pour le mani-  
-ement des affaires temporelles, il se montra intrépide au milieu des difficultés sans  
nombre dont il put assailli dès le commencement de sa prélature, et soutint énergique-  
-ment les droits de son maison. Il s'avait construire avec élégance et simplicité, comme

Notes pour  
la page  
159

Cellule A de la cloître par saint Dominique de Mallo, échantillon en 1614, et dédiée à St. Antoine son patron, la pierre gravée qui la surmontait est encore conservée dans la maison des Chartreux.



**D. O. M. S.** (domus) Ant. ut armis, prae. i. p. Antonio cultorum hanc co-  
-xit, Sicavit, ins. crispit. nobilit. vir Antonius Mallo Rothomagensis  
in. s. Lugdunensis, anno MDCXIV, Anno sui consulatus secundo. Per lignum  
servi per lignum, s. ab. i. — Antoine Mallo avait été l'ami, le conseil et le protec-  
-teur des Chartreux pendant 40 ans, et c'est à lui que le prieur avait confié la gestion  
des affaires du couvent. Mallo ne fut pas seulement pour la chartreuse de Lyon qu'on  
-toine Mallo fit sentir ses bienfaits; il fit aussi élever dans la chartreuse de Rouen  
sa patrie, la cellule S qui servait au sacristain, -- (notes de M. Vachuz.) }

l'atteste, Du reste, ce que nous avons encore de lui à l'église) et de plus, ajoutent les P.P. Visitateurs, il était guai-peu à payer les dettes de son monastère. En un mot, D. Gabriel avait été l'homme de la Providence pour cette humble chartreuse de la Bresse, il devait l'être pareillement pour la chartreuse bien plus importante de sa ville natale. Toutes vertus, traits et les qualités dont il avait fait preuve dans le premier de ces monastères, le rendaient inimitablement apte à réussir dans le second où il restait encore tant à faire pour en voir la fin d'une entreprise commencée. Depuis cent vingt trois ans.

La nomination de D. Pucier à Lyon data du 13 novembre 1734. Déjà à ce moment sans doute de la nouvelle famille religieuse, ce vénéré père dut lui apporter, en faisant cette nouvelle œuvre, un espoir encore plus grande et l'espérance certaine d'une grande œuvre bien terminée, mais s'il avait à se retrouver au milieu du bruit d'un grand nombre d'ouvriers, de bâtiments en démolition, de matériaux de tous genres, avec lesquels il lui incomrait, nous le savons, de élever à Dieu un temple magnifique, il eut au moins la consolation de voir un cloître entièrement achevé, où régnait une grande charité mutuelle et la ferveur dans le service de Dieu. Arrivons nous un peu à décrire ce lieu régulier, cette pieuse solitude, avant de reprendre, avec Don Pucier, la construction de l'église de la chartreuse.

Le cloître de la chartreuse de Lis du N. le prit de Lyon contenait 23 cellules marquées depuis la lettre A jus qu'à la lettre Z inclusivement, une autre, sans marque, appelée de Don Gayot, située en R et S, et celle de Don Pucier qui se trouvait en dehors du cloître, à son entrée au midi, et sans autre marque qu'une seule inscription.

Six de ces cellules étaient tournées au midi; elles commençaient par celle du Pucier jus qu'à la cellule F inclusivement. Sept au couchant, depuis P. F' jus qu'à P. M inclusivement. Cinq au nord commencent à P. N jus qu'à R comprise, Sept au levant depuis la cellule de Don Gayot inclusivement jus qu'à la lettre Z.

Dans le cours de cette histoire, nous avons fait mention de plusieurs prix faits par les donateurs, par les chartreux, pour la construction de ces différentes cellules. Cependant, comme il a été dit précédemment, le plus grand nombre d'entraînés furent élevés aux frais de bienfaiteurs dont il convient de rappeler ici, au moins sommairement, les noms à jamais bénis.

1618. — Cellule du P. Pucier, construite par Monsieurigneur Jérôme de Villars, archevêque de Vienna.

De Vicenne. le prélat fit don aussi à la chartreuse de la Polyglotte en sept volumes, et de l'histoire des conciles en 22 volumes, le tout relié en maroquin rouge avec armoiries et trambes dorées.

1614. - Cellule A, construite par l'ami le plus dévoué des premiers Chartreux de Lyon, M. Antoine Moallo, icherwin De la ville. Dans la galerie du jardin, on placea une inscription en marbre blanc, pour mémoire de ce bienfait. (a)

1614. - Cellule B, par M. Jean Vidand dont les descendants, Devenus De la Cour Vidand, se retirèrent à Grenoble où ils occupèrent les premières charges du parlement. (b)

1614. - Cellule C, par M. Jean De la Praye trésorier Du France à Lyon. (c)

1636. - Cellule D, par M. Jean Carvelot marchand libraire à Lyon.

1614. - Cellule E, par la chartreuse De Paris.

1670. - Cellule F, par M. Jean Julien président de la sénéchaussée De Lyon.

1650. - Cellules G, H, I, K, L, par M. Pierre Balthazar De Mornien Du Lyon prêtre, aumonier Du Roi, chanoine De la Sainte chapelle à Paris.

1685. - Cellule M, par M. Jean Baptiste Chabot De Mantois, en Dauphiné, novice à la chartreuse De Lyon. On lui attribua cette cellule parce qu'il en avait fait changer les dispositions et mettre les chambres en esfilade, mais elle avait été construite aux frais De la chartreuse elle-même en 1616.

1616. - Cellules N, O, P, Q, R, probablement encore par la chartreuse De Lyon.

1686. - Cellule Gayot « aux dépens et deniers » De M. Lambert Gayot, bourgeois De Lyon, père De Don Gayot religieux profès De la chartreuse Du Sud Du Hôpital où il est mort en 1742.

1630. - Cellule T, par la chartreuse De Rouen. Védicé à M. Marie De Agdelaine, comme le prouve une inscription en marbre blanc apposée sur la porte d'entrée. (Sur la page 96 l'auteur attribue la cellule Z à la chartreuse De Rouen.) - (d)

1621. - Cellule V, attribuée à M. Langlois, conseiller au parlement Des Dombes résident à Lyon (à la page 81 on lui attribue la cellule V à M. Von) - (e)

1625. - Cellule X, par M. Yon icherwin De la ville. (f)

1624. - Cellule Z, par Messire De Hoenzoltorn

Des bienfaiteurs Du cloître, il faut encore ajouter, les chartreuses De St Bruno, De la Padulle, De N. aples et De Pravia qui, De 1597 à 1617, donnèrent 24000 livres.

- (a) Voir la note de la page 15). —
- (b) La cellule B fut élevée en 1685, à l'aide d'un don de 800 écus fait par Jean Vidard dans son testament. (Notes de M. Vachez)
- (c) La cellule C fut élevée, la même année, au moyen d'un legs de 1000<sup>fr</sup> que fit Jean de Laire, marchand de Lyon. — (Notes de M. Vachez)
- (d) La cellule I fut bâtie en 1623, à l'aide d'un don de 2000<sup>fr</sup> fait par le Sr Langlois, conseiller au Parlement de Dombes, qui ajouta à ce legs une rente annuelle de 100<sup>fr</sup> pour l'entretien du religieux qui devait l'habiter. La somme donnée par le bienfaiteur fut employée d'abord à l'achat de la grange de Bussiges, près de Montbrison. Mais quelque temps après pour remplir les intentions du donateur le R. P. Guinier fit construire la cellule I. Le mort Langlois fut enseveli dans l'église des Ursulines où reposait son épouse: mais son cœur fut apporté à la chapelle où il fut placé contre les portes du cœur sous le crucifix. — (id.)
- (e) La cellule V fut bâtie en 1626 aux frais des Sr Lyon, l'un des amis de la chapelle de Lyon. Ce bienfaiteur avait aussi donné les vitraux (specularia vitrea) du chœur et du réfectoire, ainsi qu'un tableau placé dans la chapelle de St-Jean, qui devint plus tard le cœur des convers. Il fut aussi inhumé dans cette chapelle au pied de l'autel.
- (f) La cellule X fut construite en 1685, au moyen d'une somme de 500 écus donnée par le père d'un novice en outre d'un fonds de terre situé aux Charolles près de Polletain, qui valait 300 écus d'or, qui fut incorporé au don aîné de Polletain. (Notes de M. Vachez) —

De 1610 à 1617, celles de Bourgoutaine, Du Val Ste Marie, De Bordeaux, De Seville, De Ste Croix, De Villeneuve, De Montmerle, D'Albon, De Drancy, De St Hugon, et De Rome donnèrent également 38091 livres. -

- In 1648 Dom Raphael Doucette De Lyon donne aussi . . . 20'000 livres.
- „ 1648 Dom Antoine Perin curé de Lyon prieur de Selignac D. . . 20'000 liv.
- „ 1686 Humbert De Chaponey De Lyon . . . 1'000 l.
- „ Bernardin Bostero et Joanne Simonet ensevelis dans l'église } 2'000 liv,  
De la charité etc. . . }

Chapitre 20<sup>ème</sup>  
 Dom Gabriel Prenel Prieur Suite  
 1734 à 1758. . . (a)

Dès les premiers beaux jours de l'année 1735, Dom Gabriel Prenel commence à distribuer différents prix d'argent aux fournisseurs et ouvriers selon les Desins de Delamonce.

Il donne ses mesures à Antoine Lesholm es tailleur de pierres et marbrier de Lyon, pour la construction, en pierres de taille de choix et de Fay, des quatre grands allers ou Buttes du Dôme. Il s'entend avec Jacques Rossel et Claude Jac, maîtres plâtres de la même ville pour l'exécution, avec le meilleur plâtre de comté, cuit convenablement et transporté à leurs frais à pied d'œuvre. De tous les ouvrages représentés dans les Dessins paraphés du même architecte, moulures, bandes, impostes, architraves, frises, triglyphes, roses, saints esprits, corps d'architecture des autels renfermant la table d'inscription en marbre noir, au dessus de l'entrée à la hauteur de l'attique, les enduits entre les anciens restes de l'attique des deux côtés de la nef, l'enduit du grand berceau de la voûte . . . Dans le nouveau sanctuaire: les deux cartouches, les six petits anges ou génies, avec leurs armatures solides, les têtes de chérubins du fronton, de l'autel et du Dôme avec leurs 16 festons de fleurs et autres ornements de goût, seront exécutés par le plus habile sculpteur de Lyon. Rossel et Jac recevront 4000 livres; ils ont deux ans pour faire leur travail qu'ils gaspillent pendant dix années etc. etc. . .

Jacques Bérard, sieur de Long, natif d'Usson en Auvergne, est chargé d'abattre dans les forêts de Polonais de Sailledun et de la Varre tout le bois de même destiné à la charpente du Dôme.

(1) Du territoire de Villebois, Ain. -

(a) Mémoires du P<sup>re</sup> M<sup>re</sup> de la cathédrale de Lyon, au sujet de la fondation de cette communauté, des privilèges à elle accordés par les rois de France, et des traités passés avec le comitat pour la conservation de ses franchises. — Arrêt du conseil d'Etat du 2 août 1735 par lequel ces religieux furent déboutés de leur demande et déclarés sujets à requérir les subside et contraints à contribuer aux réparations et fortifications de la ville. — (Arch. de Lyon L C. 312. - notes de M. Vachuz) --

Dôme, de l'église et de son clocher. En mars 1737, il aura abattu et équarri 126 arbres, soit 15'147 pieds de ville de planches, 97 douzaines de battes pour les toits, et 608 pieds et demi de plateaux pour les formes du chœur, le tout moyennant 919<sup>liv.</sup> 15<sup>sh.</sup> 6<sup>d.</sup>

Simon Bonamour et Alexandre Vulliez charpentiers, feront les trois combles du nouveau sanctuaire et des deux croisées en anse de panier, les deux toits destinés à couvrir le reste des anciennes croisées... toute la charpente extérieure du grand Dôme avec son lanternin servant de clocher, y compris le beffroy pour la cloche... etc... Du commencement de l'année 1736, ils auront aussi à construire les échafaudages nécessaires pour élever le grand Dôme, son lanternin, et poser les cloches; ils relèveront également le petit toit angulaire au-dessus de la trompe du Dôme, et feront l'escalier en bois pour y conduire, et de là au lanternin, le tout, moyennant la somme de 5500 livres etc.

Melchior Muret, autre architecte renommé de l'époque, s'engage à faire prendre et façonner, dans les carrières de Cozon, de Chois, de Tray et d'Anse, la taille nécessaire à l'entablement du Dôme et de son attique, et de la rendre sur place, fin septembre prochain, pour le prix de 4466 livres et deux louis de 24 livres d'étonne. Il prend de même à sa charge, à raison de 3 liv. 10 s. le pied cube, la fourniture et le transport d'autres blocs considérables d'Anse destinés à la construction d'un nouvel arc cintré, concave et irrégulier qui devra séparer le nouveau sanctuaire du chœur des religieux, toujours d'après le plan de Delamonce. Cet arc aura 10 pieds de haut depuis le niveau des rampantes, 8 de longueur et 3 à la clef. Il sera en arc du côté de l'ancien chœur d'un pied, c'est à dire que l'arc se tournera vers ce chœur, aura un pied excédant celle qui regardera le nouveau sanctuaire, et quand un arbre destiné à l'église et au Dôme, de France et le tirera des carrières de la forêt de Veroy en Suisse, Javit et autres forestiers de cette localité promet de fournir, façonner et transporter jusqu'à Lyon et ou au Regonfle, tout le matériau du nouveau sanctuaire, des gradins de l'autel, du baldaquin, du parquetry qui doit séparer la nef de l'église d'avec le nouveau sanctuaire et celui-ci d'avec le chœur. Le parquetry poli, lusté et posé sur place par Dorst, aura 15 lignes d'épaisseur, et devra être rendu au Regonfle à ses risques et périls et, du Regonfle à Lyon, aux frais des châteaux, mais toujours suivi par lui, ou tout autre à son ordre, et sous sa responsabilité, en payant, au nom des religieux, ceux qui l'accompagneront jusqu'à

jusqu'à la chaise vide. Les marches rendues simplement polies, seront lustrées après la pose par Doret, dont les ouvriers auront, au monastère, le logement et la nourriture. Le parquet sera payé, à raison de 25 s. le pied d'essai en carré, les marches et les gradins 3 s. 5 d. le pied courant, et pour la marbre des colonnes dont chaque fût d'essai composera de deux pièces seulement, on comptera à Doret 1700 livres lorsqu'elles auront été terminées, lustrées et mises en place.

A ces conventions se trouve joint un très long mémoire pour être inséré ici sur la destination de ces marbres; Disons simplement que les fûts des quatre colonnes devaient être du plus beau marbre jaspe clair, les socles des quatre piédestaux de noir pur, les panneaux des quatre faces de jaspe clair, les socles sous la plante des fûts, de gris rouge jaspe d'noir et de blanc. Pour les autres détails, il y avait du beau blanc couleur d'ivoire, du gris clair, du jaspe clair et rouge, et du jaspe d'noir et de blanc.

Chaque mois, à partir du printemps de la même année 1735, Ducret de Seyssel amène sur les chantiers de la Grosse Cloche, une quantité considérable de pierres de taille blanches, pour la construction du mur du fond d'entrée de l'église, des corniches, arcades et circulaires du nouveau sanctuaire. Mais pour les socles des pilastres, Anthoine Millet de Lyon fournira de la taille de choix. M. de Mai, André Grand, dit Géricand de St-Fortunat, paroisse de St-Denis au Mont d'Or, s'engage à procurer toute la pierre grise destinée à la fondation des pilastres de l'arc de triomphe. En juin, arrivent de Lyon les tailles qui se doivent poser derrière « les enchaînes du Dôme » et, en octobre, le sieur Garnier, substitué de M. Berthier, peut déjà trier les matériaux commandés à Grand.

Pendant l'hiver, les gros travaux se trouvent nécessairement interrompus par le froid. Don Gabriel n'en continue pas moins à donner ses prix faits. Au commencement de 1736, voulant avancer les ouvrages du Dôme, il commande à Bernard et Guillet de Bonis, la taille pour la corniche de l'édifice, à Lalou et Simon de Lyon, la pierre pour les secondes bandes. Quant aux bases, socles, parements « à poser au dessus » aux huit grands pilastres et vitraux, Claude Doyennet, dit Comtois, André et Jacques Chevron de Lyon, Julien Ducret se chargent de fournir les quartiers de choix et de deux et nécessaires tous jours d'après les profils et dessins de Delamonce.

Cependant, Don Tricaert peu satisfait du premier plan des constructions soumis  
en 1. h. 173.

au P. R.<sup>e</sup> Père général l'année précédente et approuvé par lui, Désirait y apporter certaines modifications très importantes au point de vue pratique. L'annonce en présentait un nouveau dans lequel les stalles des religieux, au lieu d'être dans l'ancien comme ci-dessus, se trouvaient dans l'ancien chœur, ce qui laissait libre l'ouverture de plusieurs chapelles, et résolvait ainsi séculiers la nef dans toute sa longueur. Le nouveau sanctuaire en anses de panier, formait avec le précédent, une croix triple. Le maître autel était situé au milieu sous le dôme avec un baldaquin à 4 colonnes et, à ses côtés, les statues à genoux de St. Jean Baptiste et de St. Bruno. Sur l'arc de l'arc tripartite, l'annonce ménageait deux niches pour le célébrant et le pupitre de l'organe. Quant à son dôme, à lui, il s'élevait sur l'octogone de l'ancien déjà mentionné dont il avait retouché et corrigé les pilastres, les quatre murs des anciennes croisées étaient transformés en luthes, et plusieurs tompes ou rosaces en saillie s'en étaient le nouveau sanctuaire etc.

Le R.<sup>e</sup> Père général ayant vu et examiné ce second dessin, écrivit au-dessous :  
« nous nous entendons à son exécution, aux conditions portées par notre consentement, »  
« mis au bas de la requête à nous présentée pour ce sujet, donné en la Chartreuse ce 6 »  
« May 1736. » p. Etienne Priour de Chartreuse - »

« Soumis également à M. le Prévôt et échevins de Lyon, le même plan reçut »  
« aussi leur approbation. Ils engagèrent nos Pères à l'adopter d'une manière définitive, »  
« surtout, dirent-ils, touchant le dôme pour servir de décoration à la ville par son »  
« heureuse situation et élévation, et pour laquelle exécution qui était fort hors de la »  
« portée des Chartreux et dépendait de la dépendance du premier dessin, ils leur accordèrent les en- »  
« très franchises de cent années de plus au delà de ce qu'il leur était dû par traité et con- »  
« cession précédente fondée sur l'ancienne patente du Roy. »

André Grand reçut alors, sans retard, une autre commande de taille grise destinée aux huit retombées de la route du dôme. Du mois de Juillet suivant, il avait déjà amené sur place plus de 90 quartaux de pierres, qui devaient en outre servir pour la fondation des piliers de séparation entre le nouveau sanctuaire et le chœur, à la porte du petit cloître ouvrant de ce côté-là, à celle de la chapelle de St. Antoine derrière la circulaire au maître, ainsi qu'aux piliers de l'arc tripartite et de ses assises.

Le comte.

Le tout s'élevait à la somme de 8102 livres 15 sols.

En octobre, le 16, on acquittait à Michelion de unet, moyennant 7924<sup>l</sup> 14<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> les pierres de choir de Fay, d'Anse et de Cozon qu'il avait livrées lui-même pour son grand arc, pour les pilastres et entablements du Dôme, et les deux arcs sur la chapelle St Antoine, et, le 27 du même mois, on payait 168 livres aux frères Tanchard de Lyon, pour deux barils de fer blanc destinés aux cheneux, cornets etc. de la grande nef de l'église, commandés chez M. Tollivet jeune et Cie de Genève, par don Michel Charost, procureur de la chartreuse de Poniers.

En mois de mars 1737, le même muni-toise toute la maçonnerie faite par P. Prost. Depuis un an, ce dernier avait élevé les murailles du Dôme, construit les buttes servant d'appui au grand arc circulaire sur le nouveau s'arcuaire, rebâti les murs de l'ancien chœur et bouché les anciens vitraux.

Peu après don Gabriel commande à Bouris 2500 pierres de tuf pour la voûte du Dôme, 6 milliers de briques à St Romain, au Mont d'Or pour celle du chœur<sup>(1)</sup> et à Vande d'Amont, tout le fer blanc de la construction. Enfin, en novembre, le 4, P. Prost commença la voûte du Dôme et la continua sans interruption. Il recouvra 300 livres pour ce dernier travail.

Il faut, pensent-ils, rattacher à cette époque un fait extraordinaire arrivé à la Girofle, et dont Brunet-peintre de renom, nous a conservé le souvenir sur une toile qu'on voit encore aujourd'hui dans une des chapelles latérales de l'église, celle de St Philomène. La charpente du Dôme ayant été montée et mise en place, il survint un jour un violent orage. Plusieurs pièces de bois venant alors à se détacher, il y avait grand danger de voir s'érouler le chœur et tout entier. A cette vue, les ouvriers éprouvés firent la suite en poussant de grands cris. Aussitôt accourut sur les lieux un religieux de la maison; il se met à genoux et prie en élevant les mains vers le ciel. La réputation de sainteté dont ce bon père jouissait dans le monastère donna du courage aux travailleurs; ne craignant plus rien, les voyant prier, ils se remettent à l'œuvre, et abaisent les pièces de bois ébranlées et ainsi conjuré est

et s'achève le danger. — (quelques petits navires de religieux, dit dans son manuscrit l'abbé Balleh, vicaire général à Fontaine St Martin (Rhône) en 1754. Il alléguait 10000 livres de cette signature à M. l'abbé Pousset-d'Alais unis de St Bruno) quelle peinture de St Phil.

(1) Les briques paraissent néanmoins employées à un autre usage et la voûte du chœur construite en tuf à la française.

Dans le même temps, on commandait à Anibal Pannier de Paris, tout le plomb l'amine de la couverture du Dôme et de son lanternin, pour le prix de 50 livres le quintal. Ce compte s'éleva à 3962 livres 14 sols. Antoine de Paris, serrurier, s'engageait aussi à fournir les bandes, boulons, fers, chasses à treillis etc. Du grand vitrail du frontispice de l'église, des vitraux des fenêtres de la nef, des circulaires et du Dôme, à raison de 88 sols par 100 livres de fer; Nicolas fils, ouvrier en treillis de fil de fer, (demourant grande rue de la rue de la m. adin,) à façonner tout le treillis nécessaire, lardy et chassat vitriers à poser les plombs, au prix de 83 et 85 liv. le quintal, et Bon Marie Balesbrier, demourant rue St-Jean, à vitrer les croisées, à 4 sols le pied carré, et un repas par jour à lui et à ses ouvriers. On soldait encore à ce moment le sieur de Eugnier domicilié à Lyon, quai des Dugastins, qui avait fourni 16040 tuiles pour la couverture de l'église et des chapelles; il resoit 447 livres 7 sols. Fin alex est; Etienne Descombes Doreur en cuivre de Lyon, fut chargé de dorer sur la boule de cuivre rouge sous la croix du Dôme « ayant 26 pouces de diamètre; il y employa des feuilles d'or fin au gros livre, et en mit à huit couches (soit feuilles) de épaisseur, les unes sur les autres. Cette boule dorée, aux frais des chanoines, sera totalement dorée, dessus, dessous et par les côtés. Descombes devra attester à la pose, le tout pour la somme de 500 livres. »

L'année suivante (1738), on travailla surtout à l'ancien chœur: Dès le mois de mars, François Buy de St-Fortunat, reprit le principal de la taille grise des buttes intérieures de la voûte; en avril, Claude Laloz, celui de la pierre de cozon, nécessaire à la construction de trois arcs et buttes à la muraille de dedans, conformément aux mesures données par le R. P. Prieur<sup>(1)</sup>, et P. Prost deva faire aussi, le long du chœur, deux autres buttes, une au matin et une au soir, contre la même ancien chœur, dont il constituera la voûte en pierres de roche jusques aux raies, et tout le reste, en briques ou tuiles. Il élèvera aussi la tour carrée sur la trompe du Dôme, du côté du cloître, à 85 livres la toise. Le tout devra être fini à la fin aint prochaine. On commanda sans retard le tout pour le chœur, par l'intermédiaire de Dom Chassat, procureur de Salottes, à Jauthier et Fellerin de Bouris. Ils devaient en véhiculer, par eau, jusques au port de la Boule et avant le 15 avril de la présente année 8000 pierres, le millier étant de 1600, et le cent de 165, à 81 livres le cent.

(1) C'est la première fois que pour « mesures données », il ne s'agit plus de Delamonce. —

Le 3 et le 28 novembre, Dom Gabriel fit ablet le compte g'neral suivant des d'penses faites pour cette cinquieme et demiere reprise des constructions à la Grosse. Sous son g'ment son p'edecessur, on en ait d'jà d'pense 41'813 liv. 17 s. 3 d. et combte en même temps, au moy en de plusieurs gratifications, emprunts et de quelques economies, une somme de 42'453 l. 3 s., ce qui fait ait un reliquat en faveur des recettes de 639 l. 3 s. A partir du 29 mars 1733, jour où Dom Thore au d'jà cité, commença son journal, jus qu' au 28 novembre 1738, la recette, dont voici le détail, monte à 95'607 l. 6 s. 2 d.

|                                    |                        |                                                                     |                        |
|------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Consulat . . . . .                 | 5000 <sup>l.</sup>     | Vente d'un contrat sur l'hotel de ville pour un re culom ent de la  |                        |
| R. P. Genesal S. Richard           | 5518, 15 <sup>d.</sup> | maison sur le quai St Vincent . . . . .                             | 2000 <sup>l.</sup>     |
| R. P. Genesal S. Michel de Larnage | 2280,                  | Louage de la maison de la diligence S. T. B.                        | 1400,                  |
| Chartreuse de St-Hugon             | 2200,                  | Vente de 4 grands candela brés de laiton à castor                   | 2699, 15 <sup>d.</sup> |
| — id — D'Alles . . . . .           | 520,                   | Vente de 5 gros <sup>es</sup> de 6 petites as et d'argent . . . . . | 3924,                  |
| — id — De Manry . . . . .          | 960,                   | Vente de plusieurs ornemens d'église                                | 1871, 10               |
| — id — Du Val St Marie             | 300                    | Autre louage de maison . . . . .                                    | 1000,                  |
| — id — De Bordeaux                 | 1599,                  | Les deniers de la maison, divers legs pieux à                       |                        |
| — id — De Sensille . . . . .       | 14, 17                 | charge de messes . . . . .                                          | 1215,                  |
| Dom Paul novice de Chartreuse      | 959, 2. 6              | Epargnes de la maison . . . . .                                     | 4265,                  |
| François Yon, beigneur de Tonage   | 500,                   | Emprunts divers à différentes particuliers.                         | 49600,                 |

Les différents dons et ressources diversés, ajoutés à d'autres non mentionnés, produisent donc un total de 95'607 livres, 6 sols 2 deniers, qui servit à payer en int'ég' alment tous les matériaux: pierres, marbres, bois, plâtre, fers, plombs etc...; les journées et payons d'ouvriers, maçons, charpentiers, plâtriers etc...; les transports; charrois et matériaux, et les honoraires, gratifications etc. etc... (a)

Chapitre 21<sup>em</sup>  
 Dom Gabriel Prunel Rieur, suite.  
 1734 à 1738.

L'ensemble extérieur de la construction de l'église terminant à sa fin, Dom Gabriel Prunel fut alors à s'occuper de l'intérieur et, en premier lieu, du maître autel. Le 3 septembre 1738, il acquitte pour 18 liv. 5 s. la lettre de voiture d'un modèle menu de Paris, exécuté par Servandoni, comme

(a) Arch. Du Rhine — BB. 303. Mercredi 30 Décembre 1738. —

Sur ce qui a été représenté par les P. Supérieurs et religieux de la chartreuse de cette ville que la gratification de 5000 livres que le consul a leur fait en l'année 1733 pour les engager à reprendre la construction de leur église qui avait été commencée depuis un siècle, ne s'aurait-les mettre en état de les continuer sur le dernier dessin, ce qui priverait la ville d'une décoration et d'un embellissement très grand puis que sans de nouveaux secours ils seraient obligés de diminuer au moins la hauteur du Dôme qui fait le principal ornement de l'extérieur de cette église et qui intéresse tout le public par sa situation favorable, ce qui les engageait à recourir une seconde fois aux libéralités du consulat, qui ne se refuse jamais aux occasions pieuses et utiles aux citoyens, espérant le P. Supérieur que on ne lui refuse ait-pas une somme en argent, ou quelque autre secours qui peut au moins d'édoumer la chartreuse d'une partie des intérêts des sommes qu'elle sera obligée d'emprunter pour perfectionner une si grande entreprise et si digne de la beauté de la ville —

Sur ces remontrances les Dits P. Supérieurs et marchands et chersins ayant délibéré, après s'être transportés plusieurs fois sur les lieux et avoir vu l'état comme avant. Ils ont résolu et arrêté d'augmenter en faveur de la dite chartreuse l'exemption des droits d'entrée sur 100 années de vin, à perpétuité à compter de la courante; en sorte qu'elle jouira de l'exemption de tous droits imposés ou à imposer au profit de cette ville et communauté sur la quantité de 5000 attées annuellement au lieu de 400 dont elle a jusques à présent obtenu l'exemption tant sur les vins achetés ou recueillis dans le gouvernement que sur les vins étrangers, au moyen du quoy les Dits P. Supérieurs chartreux s'ont tenus de faire acheter incessamment ce qui reste à faire pour l'entière exécution du dernier dessin de leur église et du Dôme dont la construction est commencée. — On donne en conséquence que la chartreuse de Lyon sera employée pour 5000 attées tous les ans dans l'état, des exemptions qui doit être remis aux services des autres, le tout sans tirer à conséquence pour d'autres communautés; dont a été fait le présent acte. Signés: Perrichon, Fourmeil, Doubray, Gillet, Moagniat. — (Int. de M. Vachez.)

comme l'atteste cette quittance : « J'ay reçu de M. Soufley, pour le compte du V. P. Pierre de la Ches-  
« treuse de Lyon, en payement d'un dessin de baldaguin, et du modèle dudit baldaguin, que j'ay fait  
« faire pour lui, la somme de trois cents livres, pour la quelle somme je quitte à Paris ce 19 Dec 1738,  
« M. Soufley avoir probablement préparé cette quittance pour la soumettre à La signature de  
« Semandoni qui ajouta au bas, avant de signer lui-même : « J'ai reçu la somme cy dessus,  
« savoir 300 livres pour les frais de dessins que j'ay fait & deux cent livres pour le modèle que j'ay  
« fait et dont je quitte à Paris ce 19 Décembre 1738. Chev. Semandoni. »

On élève le baldaguin en 1743 : le 16 septembre, Henri de l'Ét. Securier est chargé de pour-  
- voir et poser toute la ferrure à ce nécessaire, « conformément à ce qui a été réglé par M.  
« Soufflot, et à exécuter, en un mois, pour la somme de 4000 livres. »

L'année suivante, le 3 mars 1744, le sieur Chabry conçoit avec son frère, l'exécuteur  
quatre têtes d'anges avec leurs ailes pour être mises aux coins des tombeaux du double autel,  
et les portés des deux tabernacles, l'une devant & l'autre derrière le Bon Pasteur, et l'autre « ce  
« qui conviendra le mieux. » Plus tard, le sieur Balley commande, moyennant la promesse  
de 2800 livres, les six chandeliers et la croix à deux faces sous le baldaguin. Sans compter  
fait de 500 livres, les têtes d'anges devaient être faites avec différents matériaux bordant  
les panneaux des tombeaux de l'autel. L'année suivante, le même Chabry exécute « avec  
son goût ordinaire », les vult de lampes soutenant St. Bruno et St. Jean Baptiste.

Don Gabriel traite à la même époque avec le sieur Vanderheyde sculpteur, pour l'exécution  
- on des cadres à poser autour de deux beaux tableaux de la Vierge, placés dans le cir-  
- culaire dont les reliefs était l'Assommoir de Notre Seigneur et l'autre l'Assommoir de la Ste  
Vierge. Ces toiles arrivées de Paris en novembre 1737, étaient un don de Mme Marie Fremel,  
veuve des comblés, sœur de Don Pierre, Soufflot donna encore les dessins de ces cadres : il reçut  
350 livres et les charpentiers fournirent le bois au sculpteur qui travailla à domicile. Vanderheyde  
- teur, pour le prix de 300 livres, « à condition que si le tout n'était pas fini à la fin de Février  
1747, il n'aurait que 250 livres. » On dut lui fournir le bois nécessaire par le menuisier.

Le 4 février 1746, Boudard s'engage à exécuter en carton, les deux groupes d'anges du  
baldaguin, « fait dans l'égise des charpentiers sur les dessins de M. Soufflot architecte. » Les figures  
devaient avoir six pieds, être portées sur des nuages, l'un des anges tenant un encensoir,  
l'autre



l'autre en attitude d'adoration, et les deux groupés faits dans le même moule, mais rectifiés néanmoins en quelques détails afin d'éviter une parfaite ressemblance. Le travail coûta à la chartreuse 90 livres. Toutefois, paraît-il, l'artiste, en cette occasion, un ait-trop compté sur son talent, car, dans une pièce écrite par Dom Frenel et jointe au traité passé entre eux, ce dernier « se trouve bien téméraire d'avoir pensé à faire son apprentissage aux dépens des chartreux, « au lieu de modeler entièrement une figure, il en ait commencé à faire une jambe et la mouler « ensuite, puis une tête, une cuisse, un bras; de sorte que lorsqu'il fut obligé de joindre ces parties, « il lui fallut faire tantôt un ventre, tantôt une demi-cuisse en plâtre, à quoi il employa un ton- « neau de cette matière. Sur ce plâtre qui n'était pas sec, il collait des cartons qui ne purent pas « résister plus de trois mois à l'humidité, et furent arrachés au bout de ce temps entièrement « pourris. Ceci, ajoute Dom Frenel, occasionna de nouveaux frais pour recouvrir en blanc de « bois les dites figures, soufflet lui-même avait donné des conseils à Roussard mais inutile- « ment. Au lieu donc d'avoir deux figures en carton, comme il était convenu dans le prix fait « fixé également par soufflet, les chartreux ne purent avoir que des plâtres faits par un ignorant.»

En 1747 (31 septembre) nouveau prix fait à Vanderheyde pour les parclozes et culs de lampe du chœur au nombre de 38 chaque. Ils devront être parfaitement conformes à ceux déjà faits, au prix de 12 livres pour les parclozes et de 5 pour cul de lampe, « à la condition que tout sera exé- « cuté » avec la même propreté et délicatesse que celles qui sont déjà placées au fond du chœur. Le travail devra être fini avant Noël de l'année susdite.

Au commencement de 1749, second prix fait à Chalry dont voici le texte: « Le jour d'aujourd'hui « quinziesme de Janvier de mil sept cent quarante neuf, nous soussignés sommes convenus « que M. Chalry sculpteur nous fera les quatre bas-reliefs du chœur des religieux en tête et à « l'extrémité des formes, avec chacune sa gloire au dessus, chacun représentant les sujets suivants, « savoir le martyr de St-Jean, le martyr de St-Etienne, le prophète David tenant sa harpe, un « ange au-dessus de lui qui tient le livre de musique, et un autre ange à côté, et le quatrième, « un concert d'anges, le tout avec les attributs et décorations qui conviennent, et étant exécutés « avec l'habileté et délicatesse ordinaire dudit sieur Chalry, lui sera payé par moi sieur de « la chartreuse de Lyon, trois cents livres à mesure d'ouvrage, et, en outre, deux louis d'or qui « se soit pris entièrement en pay de quoi nous en ont signé, bien entendu que le tout sera exécuté « avant Pâques, et qu'en outre ledit M. Chalry nous fera les dessins seulement des agrafes

Des autres grands panneaux de nos formes, Signé Chabry, » le quel Devait faire encore  
Deux têtes de chérubins, avec ailes et accompagnement de nuages, pour mettre au bas  
Dutabernacle, cest à dire, De chaque côté.

Isaac girin, maître Doreur de Lyon, s'oblige et s'engage de même à Dorer par-  
faitement « à fond et à vue D'expert, tout l'ouvrage soit en bois, soit en carton, soit  
en plomb du grand ouvrage du baldaquin, les bases en pierres des colonnes, les group-  
pes des figures en plomb ou en bois entre les colonnes, tout le dessin, en fleurs, feuillages  
sur les grands rideaux repandus autour des grandes consoles, à la réserve de ce qui ne  
pourra se voir d'aucun côté et des nuages laissés seulement en blanc, et enfin, tous  
les ornements du double autel sous le baldaquin. Girin fournira à ses frais ce qui est  
nécessaire pour son travail, et le Prieur s'oblige à lui payer, la somme de seize  
cents livres après la reconnaissance par expert et, à mesure qu'il en aura le tra-  
vail; il s'oblige en outre à le nourrir, lui et ses ouvriers, pendant la susdite exécu-  
tion, qui doit être faite et par faite à la St Jean de la présente année. Il est spéciale-  
ment résolu que le dit Girin, n'emploiera que l'or que luy fournira le dit Prieur  
duquel or le dit Girin luy tiendra compte de prix. Gabriel Trevel p. Isaac Girin, »  
Girin Dorra aussi plus tard les cadres des tableaux de la hémorrhée.

Suit une autre pièce de D. Gabriel au sujet du sieur Bafier, lequel, dit il, conti-  
nue l'ouvrage de nos formes commencé en janvier 1749, au le même prix, pour lui  
et ses compagnons, que celui du fond du chœur, savoir quarante sols pour le dit  
maître par jour, et quinze sols pour ses compagnons, sur quoi a receu le 15 mars  
1749 la somme de 150 livres. — Plus a receu, le cinquième jour d'avril 1749, vingt  
six livres dix sept sols qui font, avec le payement ci dessus, l'entier payement dudit  
sieur Bafier de toutes ses journées et de celles de son compagnon jus qu'au susdit  
jour 5 d'avril veille de Pâques de l'année 1749. — Après Pâques jus qu'au 15  
octobre, il fut payé à Bafier 458 livres. Plus attendu la fidélité, l'exactitude de susdit  
Bafier dans l'exécution des formes de notre chœur et de plusieurs autres ouvrages, j'e  
lui ai donné outre ce que dessus deux louis d'or d'étranges faits ant 48 livres. »

Le 14 octobre sus ant Vandertuy de acceptait encore de faire en sculpture, les orne-  
ments des grands cadres des deux tableaux à placer au dessus des formes. (1) Tous

(1) Le unification de St André et St Anthelme l'artisan inépuisable de Belay -

« Les angles devaient être en feuilles ou coquilles d'ornements de bon goût et les deux  
« angles d'en bas se répandra de bonne grâce et légèrement sur le soulèvement, le  
« tout traité légèrement; et de bon goût, et exécuté avant la St Martin, de la présente  
« année, pour le prix de cent livres et d'un écu de six livres, si j'en suis content, (dit le prieur)  
« le Roy de quoi etc... »

Finalement, afin de résumer la marche des travaux dans l'intérieur de l'église,  
- se, nous citerons l'Almanach lyonnais de l'époque où nous trouvons « qu'en 1745,  
« l'église était presque achevée. De ce moment là, on travaillait à faire d'importantes réin-  
« forçations au chœur des religieux; le dôme octogone s'élevait au-dessus de l'église;  
« le magnifique autel à deux faces se construisait dans le nouveau sanctuaire, et déjà  
« on prévoyait qu'à la fin de tout le travail, cette église serait un des plus magnifiques  
« édifices de la ville. En 1750, toujours d'après la même source, le chœur pourait tenir  
« et en 1751 l'église était achevée. »

Quoiqu'il en soit de l'appréciation de l'œuvre de Don Renel sur laquette nous  
nous proposons de revenir plus loin, ce vénéral Père mérita dans son obit cette note  
élogieuse: « mirifica restauravit templum Domini: il restaura d'une manière admirable le  
temple du Seigneur. » Il eut encore le temps de joindre du fruit de ses labours jusques  
- l'année 1758 où s'étant rendu à la grande Chartreuse, probablement afin d'y exercer sa  
charge de visitateur, il y mourut le 19 mai avec le titre d'antiquior de chartreuse, de  
Doyen des visitateurs et des Pères de l'Ordre et, après avoir passé 66 ans en religion,  
pendant son séjour à Leignac, il visita également les maisons de la province de  
Bourgogne. Missus de B<sup>is</sup> et de S<sup>is</sup> Angelis, monachatum plenum, et universarium perp. per totam ordinem.

Suivent plusieurs titres appartenant à la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle.

1730. - 12 mars. Rapport de Monsieur Heracle de Anguin et Georges Garnier experts  
« jurés visitateurs de Lyon sur la maison neuve que les P. Chartreux de la dite ville ont com-  
« mencée et depuis, fait achever de construire sur le quai St Vincent au dit Lyon joignant  
« le jardin, depuis la maison neuve des religieuses de St Benoît du côté... ensemble  
« les conventions passées à ce sujet entre Dame de Sayre supérieure du dit monastère de  
« St Benoît d'une part, et S. Bruno procureur de la chartreuse de Lyon d'autre, por-  
« tant que le mur mitoyen sera rebâti et aligné; qu'il y aura, depuis l'encavignure de la  
« nouvelle

« nouvelle maison du côté de matin jus qu'à, et compris le puits commun entre les parties  
« et bâti dans la cour de la maison des Chartreux - 54 pieds, 8 pouces de longueur, lequel puits  
« demeurera commun entre les parties; les P. Chartreux feront rebâti à leurs frais tout le mur  
« mitoyen. Les Religieuses cèdent aux Chartreux tout leur terrain, au en ayant dans la cour de  
« la vieille maison des Chartreux, et elles recevront, dans leur terrain, toutes les eaux pluviales  
« coulant de derrière la maison neuve des Chartreux... les quels feront mettre en  
« tête du mur mitoyen, un pilier double en laissant du côté des religieuses un imposte pour  
« recevoir la première assise d'une arcade, au cas que les religieuses veuillent, dans la suite,  
« continuer la reconstruction de leur maison, ce qui leur sera loisible de faire en remboursant,  
« aux Chartreux, la moitié de la valeur du pilier double... signé par Guérin à Lyon et  
« contrôlé par Phil. B. »

1732. - Mémoire contenant les bienfaits de ce monastère.

1734. - Mémoire contenant les noms des Pères de la chartreuse ainsi que des religieux,  
profes et frères depuis la fondation.

.. Un autre du pain, miches, gros pain fabriqué et fourni par les Chartreux pour les pauvres.

1741. - Délibération des titulaires de France du bureau des finances de Lyon, portant que leur  
compagnie se dispensera à l'avenir, en l'église des Chartreux de la dite ville, à la messe  
basse de la croix qui se célèbre annuellement, le lendemain de la fête de l'Assomption de  
Notre Seigneur pour la famille royale; elle pourra envoyer des députés, si bon lui sem-  
ble, et les P. Chartreux sont dispensés d'aller à leur bureau faire l'invitation ordinaire.

1743, 22 mars. - Visite et Rapport d'experts de la maison neuve des Chartreux, quai St-  
Vincent joignant St-Benoit, et traité passé entre « la Dame Anne de Sayve prieure  
« et les autres Dames religieuses du monastère de St-Benoit, concernant le mur mitoyen  
« de ladite maison contre lequel et sur lequel il est convenu, avec les Chartreux, que les  
« religieuses pourront appuyer et élever la construction d'une maison neuve attenante  
« du côté du soir... qu'elles font construire en la présente année... Dite de mais-  
« son privée, signé par Don Gabriel Frenel Prieur, Don Bruno procureur de la chartreuse de  
« Lyon, Dame Anne de Sayve prieure du couvent de St-Benoit, et les autres Dames offi-  
« cières du monastère. »

1745 Mémoire de Don Frenel « sur la pitoyable chimérique » de la chartreuse  
de la croix

de <sup>la</sup> Croix qui, se regardant comme bienfaitrice de celle de Lyon, ou comme la cause  
qu'elle jouissait de 18 minots d'asel de franc-salé, se croyait en droit d'y venir loger  
tous, et tant de fois et de temps qu'il leur plairait.

1756. — Mémoire du même à son oncle, Monsieur le Cardinal de Lenclos,  
archevêque et comte de Lyon, etc. Dans lequel il fait valoir, en sa qualité d'adminis-  
trateur des biens de l'ancienne chartreuse de Polchaix, les privilèges dont jouissait  
ce monastère à cause de sa situation en Bresse.

### Dom Antoine Cellas, Prieur

1758 à 1779. —

Dom Antoine Cellas profès de Villeneuve, successivement Prieur de Bonpas et de Bourg-  
fontaine, remplaça à Lyon J. Gabriel Fremel. Sa nomination est du 31 mai 1758,  
trois jours après la mort de ce dernier. Le 4 juin suivant, il ajoutait à son titre de  
Prieur, celui de Vicaire de la province de Chartreuse.

Sous son priorat, en date du 28 avril 1777, les chartreux de Lyon obligés à diffé-  
rentes constructions, demandèrent au R.<sup>d</sup> Père Général l'autorisation nécessaire. La  
construction principale devait consister en un bâtiment très important à édifier sur  
le port-neuville, pour y élever le bureau de la poste aux chevaux, surpis de celui de la  
Diligence de Messagerie. D'après les calculs du projet, la dépense devait s'élever à  
70000 livres que les chartreux furent obligés d'emprunter au 4 % soit 2800 livres  
d'intérêts annuels, le loyer garanti par le maître de poste et tant de 4000 livres, les  
chartreux bénéficiaient en core de 800 livres et même d'avantage au bout d'un  
certain temps, ainsi que l'établissent le Mémoire joint à la supplique signée par

J. Antoine Cellas prieur — J. André Blanc, vicaire, — J. P. Pierrat, procureur —  
J. T. M. él. adjuteur — J. Louis Rigollier — J. Gaspard Reynaud, sacristain —  
J. Honoré de Corbent — J. Auguste de Cressia — J. Joseph Drestan — J. Paul Bertrand  
J. T. B. Idt — J. Mathieu Gillet — J. René Gantillon — J. Michel Guyon — J. Léon Gamoux

Cette requête fut approuvée le 14 octobre 1777 par le R.<sup>d</sup> Père Don Itenne sur la teneur même  
de la demande. — Dom Antoine Cellas gouverna la chartreuse de Lyon jusqu'à sa mort  
qui arriva le 9 mars 1779. Ancien <sup>ancien</sup> vicaire de la province de France sur Seine, il vécut 50  
ans dans l'ordre. — habit. plur. monach. miss. en d. a. B.<sup>te</sup> et amivers. annu. perpetuum per tot. ord. —

(a) 1773, 3 août. Les chartreux réclament la jouissance de l'exemption, des Droits attribués aux officiers des moulins de bois, réunis à cette ville et communauté, sur les Bois qu'ils font venir de leurs Domaines et autres lieux, pour le usage et consommation de leur maison, ainsi qu'ils en ont toujours joui - et de plus la restitution des Droits qu'ils ont payés jusqu'à ce jour sur les dits Bois par forme de consignation.

Le consulat accorde l'adite exemption sur les Bois que les Chartreux font venir de leurs Domaines, de Pall et vins ou autres lieux, destinés pour les usage seulement et consommation de leur maison, et de plus la restitution demandée. -

Les Chartreux réclament la continuation de l'exemption, des Droits d'octroi au dit-ait de vin, du vin du clos dépendant de leur maison, et de l'intérieur de cette ville.

Le consulat reconnaît que les Chartreux sont fondés à faire l'adite réclamation, et les déclare exemptés, à la condition de se soumettre aux vérifications des employés lors de la récolte, et encore en en faisant par eux leur déclaration avec devises leur cabaret, et ainsi ne pourront répéter néanmoins les Droits perçus par le passé. - (Arch. du Rhône, BB. 346. - Not. de St. Vallery.) -

Chapitre 22<sup>me</sup>  
Dom Gabriel Charvet, Dernier Prieur  
1779 à 1794

Après deux siècles d'efforts, d'opiniâteté et de lutttes contre de nombreux obstacles, la chartreuse du Lis du St-Espirit de Lyon se trouvait enfin debout avec son cloître entièrement terminé, et son église achevée sauf la façade<sup>(1)</sup>. Le moment semblait donc venu où cette maison, délivrée de tout le bruit inséparable des constructions, allait pouvoir jouir du bienfait du silence, s'épanouir et se perpétuer toûtes. Heureusement, dans la solitude qu'elle s'était faite à la Giraflex par les différentes acquisitions dont nous avons parlé précédemment. Néanmoins, elle touchait déjà au terme de sa trop courte existence, et recevait le 14 avril 1779 son Dernier Prieur en la personne de Dom Gabriel Charvet, né également à Lyon le 21 novembre 1724. —

À vingt ans, Dom Charvet fit profession à la grande Chartreuse le 6 octobre, jour de la fête de notre Père St-Bruno. Sept années plus tard (1751, 10 juillet) il arriva à la chartreuse du Lis du St-Espirit comme simple religieux, et débuta ensuite dans les charges par celles de vicaire et de professeur à la Sylve Bénite. En 1768, on le nomme Prieur de Saillon, d'où il revient en 1771 gouverner la chartreuse de Sylve Bénite jusqu'au jour de son départ pour Lyon avec le double titre de Prieur et de visiteur (10 avril 1779). À lui incombait, par conséquent, la direction de Boire au calice des amertumes sans précédent de la fin du XVIII<sup>es</sup> siècle, et d'entendre sonner l'heure suprême de ce beau monastère du Lis du St-Espirit de fondation royale, dû, en grande partie, à la pieuse et admirable charité de plusieurs citoyens de la ville, et où s'étaient sanctifiés, dans un fervent peu ordinaire, tant de fils de St-Bruno.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la célèbre révolution de 1789, ni des graves dangers que courut alors en France la religion catholique. Nous ne nous attarderons pas non plus à décrire ce siège mémorable où les Lyonnais, luttant contre les armées de la Convention, se montrèrent invincibles dans le combat, se couvrirent de gloire dans leurs revers, et s'immortalisèrent par l'héroïsme de leur

---

(1) On allait la construire, déjà les blocs de pierres et d'ailleurs étaient dans le cloître chartreux, lorsque la révolution éclata. *Levine catholique de Lyon*, 2<sup>e</sup> juillet 1880, p. 132.

mort - notre récit doit nécessairement se restreindre à la chartreuse de Lyon qui, du reste, prit fin avant le siège et les horribles misères de 1794.

Pour se conformer aux Décrets de l'Assemblée nationale des 13 février et 20 mars 1790, confisquant tous les biens du clergé irrégulier et séculier au profit de la nation française, Don Jean François Pierrat - procureur séparé et a, devant l'autorité municipale, pour y faire la Déclaration des immeubles de la chartreuse qui possédait:

- 1° Une église neuve et plusieurs chapelles.
  - 2° Un grand cloître, où se trouvaient situées les cellules et d'autres bâtiments contigus servant aux officiers, frères et domestiques.
  - 3° Un grand bâtiment carré, récemment construit, élevé aux frais des autels chartreux de France, et uniquement réservé aux religieux de l'ordre allant et revenant du chapitre général, ou se rendant à Lyon pour affaires. (1)
  - 4° Plusieurs autres bâtiments, renfermés séparément dans l'enclos de la chartreuse servant de boulangerie, buanderie, cave, celliers, logements des jardiniers et autres cultivateurs. Le tout occupant une superficie de 126 ares lyonnais... 12 bis.
  - En plus le jardin, tannerie, vergers, allées... 106.
  - et le clos appartenant à la vigne... 1006.
- (122 bicheries valent 15 hectares et 44 centiares) Total... 122 bicheries

Le produit de ces annes commune et ait de... 94800.

- En outre les chartreux possédait en ville: 1° Deux maisons quai de Saône et sur la paroisse St Vincent, louées en totalité... 3000
- 2° Le bureau des coches et diligences pour Paris avec ses dépendances, loué... 7540.
- 3° L'hôtel de l'ancienne poste aux ches aux joignant le bureau des coches, loué... 4200.
- 4° Le chantoir contigu à cet hôtel, loué... 900.
- 5° La maison de la salpêtrière et le corps de garde du magasin à poudre, loués... 2620.

(1) Cette fréquence de religieux chartreux de passage à Lyon fit naître, en effet, la pensée de construire pour eux une vaste hôtellerie à la Croix-Rouge. Commencée, paraît-il, au 17<sup>e</sup> siècle, cette habitation ne fut terminée qu'au siècle suivant. « Au milieu 1760 la chartreuse de Séguisac remis au prieur de Lyon, booviv. à compte de la taxe de 2000 livres, où cette maison a été imposée pour rebâtir les salles de la chartreuse de Lyon, payables en 4 ans. En 1763 autre somme de 400 liv. payée à la même intention. » Archives de Séguisac de la société des frères de la Trinité de Lyon.

|                                                                    |                    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 6° Une maison dans la rue Merveille, louée . . . . .               | 1850 <sup>l.</sup> |
| 7° Le petit chatouyon, joignant la chartreuse, loué . . . . .      | 400.               |
| 8° Maison et-jardin contigus au dit chatouyon, loués . . . . .     | 250.               |
| 9° La maison au Dessus, dite de Lagellad et-jardin loués . . . . . | 300.               |
| 10° Maison et-jardin près du port St-Just, loués . . . . .         | 400.               |
| 11° Le chantier dit-pié de la ville, loué . . . . .                | 400                |

En dehors de la ville, les mêmes possédaient :

|                                                                                                                                                                            |                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1° La terre de Polécain, près de Mionnay en Bresse, rendant brut . . . . .                                                                                                 | 16607.                                  |
| 2° La terre de Loide, près de Bron, produisant avec sa vigne noble . . . . .                                                                                               | 9317.                                   |
| 3° Le prieuré de Rossiers, dans le Forez, avec son annexe, l'abbaye de Pizay, donnant <sup>annuellement</sup> . . . . .                                                    | 2875.                                   |
| 4° Les rentes, dépendances et ventes annexes, en y comprenant une dotacion de 1000 livres payées par le Roi comme héritier et successeur d'Henri IV; on retirait . . . . . | 2557, 10                                |
| Total                                                                                                                                                                      | 62'696 <sup>l.</sup> , 10 <sup>s.</sup> |

De cette somme de 62'696<sup>l.</sup> 10<sup>s.</sup> il faut déduire : 1° Pour frais de regie et

|                                                                                                                  |                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1° Administration, réparations et entretiens, des Bâtimens et c... 18539, 10s.                                   | } 30'450, 14, 9.                                     |
| 2° Pour charges annuelles dépenses et ventes annexes restes constituées 11'910, 16 <sup>s.</sup> 9 <sup>d.</sup> |                                                      |
| Reste net . . . . .                                                                                              | 32'246 <sup>l.</sup> 6 <sup>s.</sup> 9 <sup>d.</sup> |

En 1790, dit-Léon Bœtel, la communauté était composée de 49 personnes, savoir : 16 colons, y compris le prieur, un prieur convent, 4 prieurs domés, 4 prieurs oblat, 800 denrées et à gages, si les revenus de la chartreuse de Lyon se fussent bornés à ces 32'246 livres dont il vient d'être parlé, il n'y a pas de doute que cette faible somme n'aurait pas suffie à la nourriture de tant de monde, à l'habillement, à la chaussure, au blanchissage, à l'éclairage, au chauffage, aux frais de maladie et autres. En effet, 49 personnes dépensent chacune indépendamment qu'elle soit ou non, employée. Déjà, par an, une somme de 25770 livres. Les chartreux de Lyon avaient donc des revenus autres que ceux dont nous avons fait mention; car enfin, après avoir pourvu aux premiers besoins de la communauté, la caisse de l'économie de la maison, n'était pas entièrement vide, elle devait bien contenir un réservoir quelconque. (1)

(1) Léon Bœtel né à vive-de-gier le 6 oct. 1806, auteur de la revue du lyonnais, qui consiste de lui un grand nombre d'articles, mourut par accident dans le Rhône en 1854, après avoir mangé des fruits. - Revue. Lon., XI, p. 194. 63<sup>ème</sup> livraison.

Léon Bostel a pu ignorer que les dépenses pour les besoins de la vie, sont beaucoup moins  
- Dues en communauté. Cette somme de 32'246 livres répartie entre 49 religieux et domestiques  
Donne annuellement pour chacun d'eux 657 livres soit 1 liv. 16 s. 6 d. par jour. Or Jean Banno  
Juge d'ant son mémoire ne fait pas monter la somme annuelle nécessaire à l'entretien des  
religieux du cloître, au delà de 4000 livres, soit 1 liv. et 8 sols par jour. D'autre part, actuel-  
- lement, on estime cette même dépense à 10000 francs, les quels ont à peine la valeur des 4000  
D'autrefois. Donc contrairement à Léon Bostel, avec les 32'246 livres, Don Procureur de  
la chartreuse de Lyon en 1791. pouvait non seulement entretenir tout son personnel, mais  
encore avoir une réserve et faire des nombreuses aumônes.

Cette explication donnée, nous nous à la chartreuse au jour suivant, avec M. Falgout  
De Lamy, maire de la ville de Lyon, M. de Antoine Mollet, Jean Baptiste Dumont et...  
officiers municipaux, et Laurent Bonchet, secrétaire du comité des biens ecclésiastiques.

Il est sept heures du matin, au moment où les délégués de la nation se pressentent à la  
porte du monastère à l'effet de recevoir, conformément au décret du 13 février dernier,  
la déclaration des religieux et frères de l'adite maison, relativement à leur volonté de  
rester ou s'en aller, pour dresser tous les inventaires, et remplir les formalités prescrites  
par divers décrets ultérieurs. Ils trouvent Don Jean dans sa cellule, il les conduit au cla-  
-ustre où il fait aussitôt rassembler les religieux et les frères. Prenant alors la parole,  
les citoyens sus nommés font connaître le motif de leur visite, donnent lecture des décrets,  
et afin que chacun puisse faire sa déclaration plus librement, après avoir prié le P. Prieur  
de rester avec eux, ils invitent les religieux et les frères à se retirer, pour renvoyer succes-  
- sivement les uns après les autres.

Don Gabriel présente aux municipaux deux états du personnel, l'un des religieux  
au nombre de 16, et l'autre des frères au nombre de 13, savoir: un convers, huit donnés  
et quatre oblates. Ces états certifiés sincères par le Prieur, furent paraphés et joints au  
procès verbal

### Déclaration des Pères du cloître, religieux prêtres :

Don Gabriel Charvet, prieur et visitateur de la province de Chartreuse, né à Lyon, déclare  
- vouloir rester et signe sa déclaration.

D. Jean Rouvier, Vicaire, né à B. en vivanais le 22 nov. 1741, prêtre du 8 sept 1761, déclare  
- 20 vobis

- se vouldra mouvoir ch'artisans.

- D. Jérôme Bader, coadjuteur, né à Montplérier le 6 mars 1716, profès du 6 octobre, idem.
- D. Jean François Pierrat, professeur, né à Montolimart le 29 avril 1721, profès au 15 août 1741, idem.
- D. Jean Baptiste Idt, né à Lyon le 31 janvier 1738, profès au 6 oct. 1750, idem.
- D. Alexis Luc né à Rhodéz le 17 nov. 1729, profès au 8 sept. 1752, idem.
- D. Mathieu Gilet né en France le 9 juin 1730, profès au 8 sept. 1752, idem.
- D. Louis Rigollier, sacristain, né à Lyon le 15 juillet 1738, profès au 15 août 1753, Déclare vouldra vivre et mouvoir dans son état.
- D. Anthelme Monnier, né à Orges-en-Comté, le 11 déc. 1731, profès au 15 août 1753, Déclare vouldra <sup>rest.</sup>
- D.tienne Bullery, né à Lyon, le 29 nov. 1734, profès au 6 oct. 1756<sup>56?</sup>, Déclare vouldra vivre et mouvoir <sup>dans son état.</sup>
- D. François (tienne) Robin, Courrier, né à Lyon le 15 février 1735, profès au 6 oct. 1756, idem.
- D. Michel Guyon, second procureur, né à Lyon le 28 oct. 1733, profès au 18 oct. 1756, Déclare vouldra <sup>rest.</sup>
- D. Remy Bourdin, né à Montbrison le 18 mai 1746, profès au 6 oct. 1773, Déclare vouldra mouvoir <sup>dans son état.</sup>
- D. Norbert Burman, né en Alsace le 21 février 1747, profès au 22 juillet 1777, Déclare vouldra <sup>rest.</sup>
- D. Théophile Lénard, né en Arugy le 16 juillet 1752, profès du 22 juillet 1777, Déclare vouldra <sup>rest.</sup>

quant à mes ent, ne sachant pas quel parti il prendra dans la suite.

D. Raphaël Messy, né en Gigny en Lyonnais le 25 août 1762, profès du 24 juin 1786, Déclare vouldra <sup>rest.</sup>

La Déclaration de son Lénard, moins affirmative que celle de tous ses confrères (aux-

- quels il faut adresser nos sollicitations pour s'être montrés si fidèles à leur sainte vocation, ne  
 fait elle pas supposer que c'est de lui dont vient parler le Courrier de Lyon dans son n.° du 19  
 mars 1790 : « Nous savons, dit-il, que le premier des chanoines de Lyon a défendu à un de ses  
 « religieux d'écélbrer la messe, parce que ce religieux a témoigné quelque envie de profiter de la  
 « liberté qui lui est offerte. Cette conduite du premier contarie les Decrets de l'Assemblée nati-  
 « onale. Nous savons qu'il espère que la maison de Lyon sera nous servée, mais s'il aime  
 « sa patrie et son état solitaire, il doit être le premier à secourir la vente d'une mes-  
 « son qui produira un prix considérable, et se retirer loin des villes dans une des plus  
 « sibles retraites de son ordre. » (Semaine catholique de Lyon, 6. Avril 1840, p. 76.)

Plaçons-nous de le dire, à la décharge de D. Théophile Lénard ou de tout autre  
 chanoine de Lyon, ces lignes écrites à une époque où le mensonge et la calomnie  
 étaient à l'ordre du jour, ne peuvent mériter la confiance d'aucun lecteur sérieux et im-  
 partial.

## Déclaration Des Frères:

Père Daniel Dupré comens, veut finir ses jours dans son état;

p. Dubanier restera si la maison est conservée, dans le cas contraire, il profitera de la liberté accordée pour les décrets;

Les frères André Lotton, Antoine Lussel; Anthelme Giroud, Michel Chambart et Jean Dalmer font la même déclaration.

p. Charles Dupuis at souisa lorsqu'il a prononcé ad'initialement-assemblée, ainsi que les frères Pierre Meilard et Pierre Morel qui s'expliquent de même.

Tous, prêtres et laïcs signèrent-leur déclaration, excepté Jean Dalmer et Charles Dupuis, complètement illibérés. Cette opération terminée, la communauté vint au chapitre, et Son Prieur fit observer aux officiers municipaux que, parmi les frères, un seul faisait partie de l'ordre, ayant prononcé des vœux solennels; pour les autres, ils étaient simplement attachés à la maison, et la maison à eux, pour toute vie et à vie. Et parmi ces derniers encore, deux se trouvaient-présentement-dans l'obéissance de Loise et de Solutois, le p. Jean Baptiste Lavonnier et le p. Mathieu Rollet, le quel s'était présenté devant la municipalité de Loise.

Son Prieur et les autres officiers de la maison mirent-ensemble sous les yeux de la commission, leurs différents livres de comptes, d'où il résulta qu'après examens fait des recettes et des dépenses, il devait-y avoir en réserve une somme de 14613, 190

Quant au mobilier, on produisit un état-général des effets, vases sacrés, ornements de la sacristie etc. La bibliothèque se composait de 981 volumes in folio, 190 in 8° et 667 in 4° en 12. Il en archivée et à la sacristie, tout fut trouvé en bon état et conforme à l'état-présenté, excepté, toutefois, en ce dernier lieu où de 30 calices d'argent déclarés, il n'en restait que 19 seulement-dont l'un avait pied en cuivre

Le lendemain, la commission, ayant terminé son travail, déclara aux religieux que désormais leur traitement serait en argent et qu'ils pourraient continuer à régir leurs biens, à la charge d'en verser le produit à la caisse du District, et en sus de  
« du traitement »

(1) Les titres de la chartreuse furent d'abord transporter au District et de là au greffe. Les archives de Lyon p. L. Niepce, pages 266 et 580 - Lyon, Bâle, Genève, H. Georg, libr. éd. - 1875. -

In on cas l'année suivante (1791) on affichait dans la ville le placard suivant :

### District de Lyon

« Le jeudi, 10 mars 1791, à huit heures du matin, deux heures de relevées et suivantes,  
 « il sera procédé, par Devant de M. les Administrateurs du District de Lyon,  
 « en présence des commissaires de la municipalité, dans les caves et celliers dépendant  
 « de la maison des chanoines de Lyon, à la vente au plus offrant et dernier  
 « enchérisseur, de environ 830 asnes de vin rouge, et 20 asnes de vin blanc qui appar-  
 « tiennent à la nation. Lyon imprimerie d'Alimé de La Roche, imprimeur du District aux  
 « halles de la Grenette 1791. »

À la date indiquée, Fayolle et Vial commissaires délégués par le District, se  
 la rendant à la chauxvive et en présence de Don Piellat-procureur, et du citoyen  
 Anduillat, commissaire de la municipalité, on procéda à la vente qui produisit un  
 total de 7698 livres. L'acquit de ces vins en fut fait par les citoyens Claude  
 Rochet et Antoine Ponsot, maîtres tonneliers. -

L'Assemblée nationale, dans ses nouveaux décrets des 25 septembre et 14 octobre  
 1790, sur les ordres religieux, ayant statué qu'au mois de janvier suivant, il serait indi-  
 -qué aux religieux ayant résolu de continuer la vie commune, des maisons où ils de-  
 -vraient se retirer avant le 1<sup>er</sup> avril prochain, le District de Lyon pensa alors à réunir  
 les chanoines de cette ville, à ceux de ~~St~~ Croix en Tauxy, maison située également dans  
 le nouveau département de Rhône et Loire. A cet effet, il écrivit à celui de St Etienne,  
 en date du 16 février, pour s'assurer « si la disposition de la maison de ~~St~~ Croix, et la  
 « qualité de ses bâtiments, permettrait d'y réunir les religieux du même ordre de la mai-  
 « son de Lyon. » La réponse de St Etienne arriva le 10 mars, motivée à l'arrêté suivant  
 daté du 18 suivant :

« Vu l'arrêté du 16 février dernier, mis à la suite de l'avis du District de  
 « District de Lyon, ensemble le plan de la maison chanoine des chanoines de ~~St~~ Croix,  
 « Qui de le procureur général syndic en ses conclusions, Le District considérant que le  
 « nombre des religieux chanoines et frères laïcs de la maison de Lyon qui ont déclaré vouloir  
 « continuer la vie commune, s'élève à dix-huit, que le nombre des religieux du même  
 « ordre de la maison de ~~St~~ Croix qui ont fait la même déclaration se porte à dix, et  
 « que l'un



« que leur maison, malgré les nouvelles distributions qui y seraient, ne pourraient  
« recevoir que vingt religieux, ce qui ne permet pas la réunion projetée.  
« Il a été arrêté que les religieux de St Croix seront tous deservirens dans la maison  
« du même Ordre, établie à Lyon, avant le 1<sup>er</sup> Avril prochain, à l'effet que le présent  
« arrêté leur sera notifié à la diligence de M. le Procureur syndic du District de St Etienne  
« Duclat en outre que les religieux châtiaux de Lyon seront tous de laisser la nef de leur  
« église ouverte pendant la célébration des offices Divins afin que le public puisse y assister.

Chapitre 23<sup>em</sup>  
Dom Gabriel Charvet, Dernier Prieur, (suite)  
1779 à 1791.

Ces dispositions du Directoire ne plurent pas au conseil général de la commune de Lyon : il se réunit quinze jours après, c'est à-dire, le samedi 26 mars. Là, se trou-  
- vèrent, avec le citoyen, Viret maire, le très fameux Challier, ainsi que M. de la Roche, Charmetton, Nivière-th et etc. officiers municipaux qui, ensemble, prirent un arrêté con-  
- traire, précédé de considérans d'une trop grande importance pour n'être pas cités en entier.

« Le conseil général de la commune considérant que la réunion des châtiaux de  
« St Croix à ceux de Lyon dans la maison de cet Ordre établie en cette ville, par pré-  
« sence à celle de St Croix, paraît-n. avoir été déterminée par le Directoire du Dépt.  
« tement, que dans la persuasion où il était que les bâtimens et appartemens de la  
« maison de St Croix n. étaient pas assez vastes pour que la réunion des châtiaux  
« qui l'habitent- actuellement et de ceux de la maison de Lyon qui ont déclaré vou-  
« loir continuer la ville commune, puisse y être effectuée. Convaincus, en effet, que  
« cette impossibilité physique pourroit seule n. être obstacle à une disposition dont la con-  
« venance, sous tous les rapports, paraît-ait- d. abord avoir frappé l'Administration du  
« Dépt. tement, le dit conseil général a pensé qu'il étoit de son devoir de lui représen-  
« ter les motifs pressans d'intérêt public qui sollicitent l'évacuation des bâtimens  
« et terrains occupés en cette ville par les châtiaux, et leur translation en la maison  
« de St Croix, et de l'engager à vérifier d'en nouveau les moyens de rendre praticable  
« leur réunion dans cette dernière maison.



« considérant qu'en effet, l'assemblée nationale, en décrétant la réunion en une seule  
« maison des religieux du même ordre qui auraient des établissements dans l'étendue du  
« même département, a eu l'intention de procurer à la nation le plus grand avantage, en mul-  
« tipliant des ressources par la vente, ou par une disposition utile d'un plus grand nombre  
« de maisons, que le même motif lui a fait-penser sans doute que celles qui, par leur situation,  
« pourraient être les plus précieuses seraient-celles qui seraient rendues libres par préférence  
« aux autres. — Considérant, d'après ce principe, que les bâtiments occupés par les chartreux  
« de St Croix, situés sur une montagne, à une distance assez considérable des villes voi-  
« sines, et dans l'intérieur des terres, ne pouvaient être vendus qu'à un bas prix, et ne  
« pourraient être employés à aucun usage public important, tandis que ceux occupés par  
« les religieux de cet ordre en cette ville, dans la plus belle position, rendus libres, deviendrai-  
« ent une source de produits ou d'avantages pour la nation, soit que la vente en fût  
« déterminée, soit qu'ils fussent destinés à des établissements publics, tels qu'ateliers  
« de charité ou hôpital militaire, établissements qui doivent être formés dans chaque  
« département exécution de l'ordre de l'assemblée nationale.

« Considérant qu'indépendamment de ces motifs d'intérêt pour la nation, il est  
« des considérations politiques générales et particulières qui sollicitent la réunion des  
« deux maisons dont il s'agit, dans celle de St Croix, puis que d'une part, il est conforme  
« aux principes d'institution des ordres religieux, et surtout de celui des chartreux, que  
« ceux qui consacrent leurs jours au recueillement, à la méditation et à la vie contem-  
« plative, soient mis hors de la portée des distractions que le séjour des villes, la spec-  
« tacle ou le séjour journalier de tous les événements mondains, leur procureraient, en an-  
« nant que leur assure le séjour de la maison de St Croix, entourée de bois au milieu  
« des terres, et dont la position rappelle les lieux d'hermitage habités par les premiers  
« chartreux, seuls convenables à leur institution. Que d'autre part, les circonstances rendent  
« le séjour des religieux de cet ordre en cette ville d'angereux par l'influence et la pro-  
« pagation de leurs principes : qu'il n'en est point en effet de plus contraires à ceux de la liberté  
« sur lesquels est fondé le bonheur des Français, que ceux dans lesquels s'incrustent les chartreux,  
« qui accoutumés au jour d'espotisme auquel ils se sont formés, et à la subordination la plus  
« absolue dont leur institution leur fait loi, ils ne peuvent être que les distracteurs des principes

« sont accrédités par la constitution, et profiter de tous les rapports journaliers que leur procure leur  
« séjour dans cette grande ville, pour manifester et propager des opinions contraires aux lois  
« et au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, ce qui pourrait produire les effets les  
« plus fâcheux, et serait l'objet continuel des inquiétudes des citoyens de cette ville.

« Considérant enfin, qu'après avoir établi la convenance de l'évacuation des bâtiments  
« occupés en cette ville par les chartreux, et leur réunion dans la maison de Ste Croix, cette  
« réunion peut être rendue praticable, soit en redonnant au nécessaire l'ordre des  
« cellules qui existait dans cette maison, composée uniquement et contre le vœu du  
« fondateur de l'ordre, de plusieurs pièces, soit en empruntant de nouvelles dans la par-  
« tie des bâtiments, précédemment destinée aux logements des étrangers, ou à des us-  
« ages communs, soit enfin, en empruntant quelques cellules dans les chartreux et de dé-  
« partements voisins, pour un temps seulement, et jusqu'à ce que le nombre de religieux  
« qui seraient réunis à Ste Croix, fut réduit par cause de mort ou de retraite, d'aucuns  
« chartreux.

« M. le Substitut du Procureur de la commune ayant été ouï; le conseil général  
« de la commune a arrêté que M. les Administrateurs du Directoire du Département  
« du Rhône et Loire, seront invités à prendre en considération les observations énoncées  
« en la présente délibération, et en conséquence a arrêté

- « 1<sup>o</sup> Qu'il sera remis à l'exécution de l'arrêté du dix-huit de ce mois.
- « 2<sup>o</sup> Qu'il sera fait une nouvelle visite et description des appartements et dépendan-  
« ces des bâtiments occupés par les chartreux de Ste Croix, laquelle sera faite par des  
« commissaires réunis du District de St Etienne, du District de Lyon et de la municipalité de cette  
« ville.
- « 3<sup>o</sup> Qu'après l'édite vérification, il sera fait dans les bâtiments les dispositions nécess-  
« saires pour les mettre en état de recevoir les chartreux actuellement domiciliés en  
« cette ville, dont la réunion à celle de Ste Croix y sera définitivement ordonnée.

« Arrête que l'expédition de la présente délibération sera, dans trois jours, adressée  
« au Directoire du District, avec intention de la faire parvenir au l'appuyant d'un  
« avis favorable, au Directoire du Département et cependant, qu'attendu qu'il se  
« pourrait que les chartreux de Ste Croix aient reçu l'ordre de se rendre à la maison  
« de cette ville au premier avril prochain, M. les Administrateurs, Rivière, Chol, Chalot, et Billonant,  
« se rendront à l'instant même, en qualité de commissaires auprès de M. les Administrateurs du  
« Directoire

« Directoire pour les prier de vouloir bien, par un ordre contraire, faire suspendre le Déplacement et le départ des dits religieux jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement, d'après le vœu exprimé par la présente délibération. - Fait à Lyon, les jours et au susdits. »

Le 17 août 1791, nouvelle séance du conseil général de la commune, où les mêmes à leur tour s'étant fait représenter leur précédente délibération du 26 mars, par laquelle, pour les motifs les plus importants, ils avaient engagé le Directoire du Département à décréter la translation et la réunion des ci-devant-châtrés de cette ville dans la maison dite de St. Croix, et instruits que cette disposition n'avait pas encore été effectuée, considérant cependant que l'obligement de ~~ce~~ <sup>des</sup> ~~ci-devant~~ <sup>ci-devant</sup> châtrés d'entrer de plus en plus nécessaire pour le rétablissement de la tranquillité publique, que celui des ci-devants Capucins et de tous les autres religieux étant en cette ville, importe également infiniment dans les circonstances présentes au maintien de la paix;

« Le conseil général persistant dans la demande exprimée par l'acte de délibération du 26 mars dernier, a unanimement arrêté, après en avoir ouï M. le Procureur de la commune, que le Directoire du Département sera instamment prié d'ordonner, le plus promptement possible, la translation et la réunion des ci-devant-châtrés de cette ville, dans la maison de St. Croix, et encore, d'indiquer incessamment une ou plusieurs maisons hors de cette ville, dans l'étendue du Département, où seront tenus de se rendre, sans délai, tous les ci-devant religieux de cette ville qui ont déclaré vouloir continuer leur vie commune, et très expressément les Pères Capucins à l'effet de quoi l'apprésente délibération sera adressée au Directoire du Département par l'intermédiaire du Directoire du District. - Fait etc. » (a)

### « Second placard. Vente des immeubles.

« On fait savoir que le 9 septembre 1791, à 8 heures de relevé et précédentes, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchâtré, des bâtiments claustraux, jardins, vignes et dépendances appartenant à la nation, ci-devant possédés par les châtreaux, divisés en onze lots, confinés en totalité, à l'orient par partie du clos à la nation encore occupé par les ci-devant religieux de St. Benoît et des Carmélites, même côté par le terrain et maison de la Dame veuve Bachelin, et par partie du chemin tendant de la tête des Carmélites aux remparts de la ville; côté du midy, par partie dudit clos appartenant à la

(a) Sept. 1791. — Aujourd'hui deux septembre 1791, nous Gaspard Margaron et Charles Blot administrateurs du District de Lyon, commissaires nommés par le Directoire, et Jean-Baptiste Pressavin, officier municipal, en exécution de l'arrêté pris par le Directoire du District, le 29 août dernier, nous nous sommes rendus dans les bâtiments occupés en cette ville par les ci-devant chanoines pour y faire l'inventaire des meubles, effets et ustensiles etant dans lesdits bâtiments. — Nous avons fait part au Sr Charles de Saint-Pierre, et audit Sr Pialat ci-devant procureur de la commune, des contestations de l'obj et de notre démarche et des opérations qu'elle exige.

Lecteur faite en présence des Sr Charles et Pialat de l'inventaire fait par la municipalité de Lyon, le 9 juin 1790, des meubles, effets et ustensiles etant dans la dite maison. — Et après avoir vérifié avec eux les meubles, effets et ustensiles etant dans les bâtiments nous avons reconnu que les meubles, effets et ustensiles sont dans la même quantité, nature et valeur que ceux désignés dans le procès verbal dudit jour 9 juin 1790, lequel tiendra lieu de supplément inventaire. — Nous avons dans un état à M. de Charles et Pialat, s'il n'existe aucun meuble, effet ou ustensile, qui n'ait point été compris dans l'inventaire, et qui ait été appliqué à notre examen. Le dit Pialat nous a déclaré qu'il existait une pompe, entreposée dans une partie des bâtiments, mais qu'étant dans son inutilité, il l'a vendue au Sr Gay et épiciers au prix de 600 livres, qui lui a été payé en fournitures de provisions. — Lesdits nous nous sommes rendus dans les différentes cellules occupées par les ci-devant religieux; nous avons invité ces derniers les uns après les autres de nous donner un état séparé des effets et ustensiles à leur usage personnel et qu'ils pourraient être dans l'intention d'enlever à leur sortie; ils nous ont annoncé qu'ils nous les feraient incessamment parvenir. — Et ont et de tout nous avons dressé le présent procès verbal. Lesdits Charles et Pialat interpellés de signer, ont dit que cela est inutile.

Signé Pressavin - Margaron et Blot. — (Bibl. cotte 9. 646. notes de M. Schusz.) Nota. Cette pièce inconnue de D. Ambrise prouve que nos pères et aïeux en ont dans leur maison au 2 septembre 1791. —

à la nation, dépendant de la maison de St. Benoît, les bâtiments de la cathédrale, la partie supérieure d'une autre cloître à la nation, occupé par les chanoines religieux et de St. Marie des Champs (1) à l'occident, par une portion en vignes dépendant de la maison de St. Julien; au nord, par le chemin dit le long du boulevard, tendant de la porte de la Croix-Rouge au fort de St. Jean, et par un autre chemin abouissant à la porte actuelle des bâtiments claustraux (2).

La vente eut lieu, en effet, au jour indiqué, et les onze lots furent adjugés ainsi qu'il suit:

|                                                                 |                                                    |                 |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup>                               | lots aux sieurs Perrot et Sicard pour . . . . .    | 186'500 livres. |
| 3 <sup>e</sup>                                                  | au sieur Brochete . . . . .                        | 38'600.         |
| 4 <sup>e</sup>                                                  | au sieur Tanguet . . . . .                         | 85'500.         |
| 5 <sup>e</sup>                                                  | aux sieurs Vichant, Guinguinet et Lharet . . . . . | 34'700.         |
| 6 <sup>e</sup>                                                  | au sieur Rovers . . . . .                          | 8'6800.         |
| 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> | au sieur Costin . . . . .                          | 35'800.         |
| 11 <sup>e</sup>                                                 | au sieur Guichard . . . . .                        | 14'100.         |
|                                                                 | Total . . . . .                                    | 879'600         |

Cette vente ayant été faite en assignats dont la valeur supportait alors une baisse de 10 %, ces 879'600 livres représentèrent seulement 851'660 livres en argent sonnante. Chaque adjudicataire dut payer dans la quinzaine le 20 % du prix de son acquisition, et le restant de la somme d'assignats payable par douzième d'année en année, avec les intérêts au 5 %. Les meubles « meublants » tableaux, décorations intérieures etc. considérés comme indépendants de l'immobilier, et pourvus sans détachement, furent réservés à la nation. Quant à la bibliothèque également réservée, elle fut transportée plus tard et est assise dans un dépôt-général à St. Pierre. Pendant le siège, plus d'une bombe vint éclater au dessus de cet établissement, devenant la principale caserne des vaillants muscadins; les ouvrages qui s'y trouvaient furent très endommagés par le feu et aussi à peu près perdus par les eaux qui coulaient des toits en dégradation, quelques uns même furent brûlés par les éclats de la convention sous son drapeau. (Revue Tom XIX, 1862 livr. p. 21)

De mois de août 1791, nous venons de li exposer, la commune de Lyon, insiste fortement

(1) Maison de la Visitation située sur le quai de Berin, près des chaînes qui ont tendu alors sur la Saône.  
 (2) Dans ce document, et souvent indiqué les bornes ou confins de la paroisse qui s'étendaient de la Saône au boulevard de la Croix-Rouge, et des confins des paroisses jusqu'à la butte, paroisse catholique de Lyon, le 20 août 1880, p. 268.

après du diocèse afin d'obtenir la réunion de nos Pères de cette ville à ceux de St. Louis, d'autre part, la vente des bâtiments à la finople, des cloîtres hatois, commence en septembre suivant, c'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer le départ des chanoines lyonnais pour le Forez où ils furent de finer à St. Louis jus qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1792, jour assigné comme dernière limite à l'exécution de toutes les maisons religieuses en France, où chacun de ces confesseurs de la foi dirigea-t-il ses pas après cette retraite forcée ? Nous ne savons le dire, les diocésains seulement ne nous sont pas restés complètement inconnus : Don Gabriel Charvet-prieur, mort à la chartreuse d'Ala Part-Dieu en Lisse le 6 mai 1793. Le P. père Don Jelt qui ne quitta pas les alentours de la chartreuse, et rendit de nombreux services aux personnes de l'endroit, et S. Etienne Ballet dont nous allons rapporter le glorieux martyre.

C'était en 1794, au plus fort de la terreur, beaucoup de ces prêtres qui par crainte de la mort ou pour tout autre motif, avoient prêté le serment schismatique à la nouvelle constitution, civile du clergé, ayant alors, malgré le danger auquel ils s'exposaient, manifesté le désir de rentrer dans le sein de l'Eglise, les persécutés en furent très irrités et résolurent de se venger en faisant, de nouveau, par suite à la barre de leur tribunal révolutionnaire tous les prêtres restés/d'elles renfermés dans les prisons. Le premier cité devant eux fut donc le P. P. Don Etienne Ballet, religieux de notre ci-devant-maison du Lis du St. Esprit domicilié quai des Augustins au moment de son arrestation. Interrogé par les juges, dit M. P. abbé Juvicux<sup>(2)</sup> (à qui nous empruntons ces détails si touchants et si pleins d'édification) Don Etienne refusa de prêter le serment et de livrer ses lettres d'ordination. Il fut alors immédiatement condamné, et conduit à l'échafaud le lendemain, avec onze prisonniers aux quels pendant la nuit précédente, il avait prodigué des consolations et tous les secours de la religion. Le dignefils de St. Bruno, toujours calme et rempli de courage, soutint, par ses discours, les malheureux compagnons jus qu'au pied de l'échafaud. Il demanda et obtint, comme une grâce, de passer le dernier sous le patal coopera, afin de pourvoir

(2) Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande révolution.

- on française page 269. Lyon, Briday Lib. 1869. -

(1) Le père ou le neveu de Don Jelt a été professeur au lycée de Lyon, et un autre frère ou neveu, vicaire de la paroisse de St. Nizier. -

assister encore, au moment suprême, chacun des condamnés. Quant à lui, son tour étant venu de mourir, il gravit l'échafaud, s'y arrêta un instant et là, debout, le front serais, il fit profession publique de sa foi, pria pour la France et se livra aux exécuteurs. Après quelques secondes, les portes du ciel s'ouvrirent pour recevoir son âme entièrement régénérée par le baptême de sang. Selon l'abbé Guillo, dont la version diffère un peu de la précédente, son héros Ballet-trou aurait depuis quelques temps dans le saint ministère, et s'y rendait recommandable par ses succès, son zèle et sa piété. On l'arrêta après le siège. Il refusa le serment et ne voulut point livrer ses lettres de prêtrise. Quand il se vit entre les mains de l'exécuteur avec un laïc qui devait avoir la tête tranchée avant lui, il demanda à se braver sur l'échafaud pour y accoutumer à mourir en le voyant décapité. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il se mit à genoux et pria avec une ferveur qui excita l'admiration même des plus féroces exécuteurs de la religion et des prêtres. Se relevant ensuite avec une sainte joie, il se rendit à l'endroit où il devait être attaché, et consacra son sacrifice avec une courage inexprimable. Qu'il en soit de ces deux récits, voici les noms des onze victimes qui périrent avec son Ballet; nous les trouvons dans Alphonse Balleydier, écrivain d'une autorité incontestable. (Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la révolution française, tom III. Documents historiques pp. CCII, CCXI et CXXV.) -

Donne Richard, femme Lonnerie, D. Nid en ad, District de Villefranche.

Pierre Dupin, De Satilloux (Ardèche), maître d'armes demeurant à Commune-Affanchie.

Antoine Chavance aîné, voyageur, De Bellevy (Ain) idem.

Pierre Dufour, marchand de fouraille, De Commune Affanchie.

Louis Luce, dit Coste, ex noble, rentier de Vienne (Isère) demeurant à Moirieu.

Claude Bonnerie, vinaigrier, De St. Clément, District de Villefranche.

François Pavy, ci-devant vicaire, De Roanne, demeurant à Commune-Affanchie.

Jean Moitaille, domestique, De Vaiz (Hautes Alpes) idem.

Jean Joseph Niogret, garçon épicier, D'Auderville (Ain), y demeurant.

Auguste Marie Naudou, ouvrier, De St. Gomb. Laval, demeurant à Com. Aff. rue Moras.

Claude Barmon, brasseur de bière, De Com. Aff. demeurant à Moirieu.

Nous trouvons encore dans le même auteur la date de trois autres chastes mis à mort

mort à Lyon après le siège de cette ville, en haine de la religion, nous citons respectuellement:

- 11 Au 14 pluviôse an II, Jacques Molière, ci-devant châteauneuf, de commune Affanchie,
- 11 51 ans, condamné et exécuté le même jour. Au 16 germinal an II, Benoît Poncet,
- 11 châteauneuf de Montmoulin, demeurant à commune Affanchie, 40 ans; et Thomas Liotté,
- 11 châteauneuf de commune Affanchie, 1 an de demeure, 46 ans, condamnés et exécutés avec
- 11 les deux pieux et filles qui leur en avaient donné asile, et dont les noms suivent:
- 11 Marguerite Laffont, mar châteauneuf de Montmoulin, demeurant à commune Affanchie,
- 11 48 ans. Françoise Laffont - id. . . id. 42 ans.

Il est à remarquer que la mort de Don Poncet et de Don Liotté mit fin aux exécutions sanglantes à Lyon; seuls, le lendemain, furent exécutés à leur tour le Bourreau et son aide, savoir: Jean Ripet, ci-devant orléanais, de Grenoble, demeurant à la Guillotière, 58 ans: et Jean Bernard, adjoint du dit Ripet. id. id. 26 ans. --

FIN

---

## Chapitre 21<sup>o</sup>

### La charbrenne au XIX<sup>e</sup> siècle. --

~\*~\*~\*~\*~

Dès les premières années du siècle présent, des parties considérables de l'enclos et des cloîtres de la charbrenne, avaient déjà passé plus d'une fois entre les mains de différents acquéreurs. Alors, les Dames de St-Joseph s'étant abîmées sur l'emplacement de l'ancien château de Lyon contigu au monastère. Le ministre de la guerre acquit de la famille Toure la grande vigie des châteauneuf joignant les remparts, pour en faire la vaste place d'armes que l'on connaît. Plus tard, le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, fit également de nombreuses acquisitions, comme nous le verrons ci-après. Quant à l'église, elle fut érigée en succursale en 1803, sous la vocable de St-Bruno, et enfin, dans sa circonscription, plusieurs portions des anciennes parois de St-Vincent et de notre Dame de la Platière. (1)

(1) L'église de n. b. de la Platière n'était dans son ancien emplacement qu'un oratoire dédié à la Vierge, et qui se nommait la chapelle de notre Dame du Bois, parcequ'elle était hors de la ville, dans une forêt. Dont le défrichement donna une place considérable qui valut son site à celui le nom de la Platière. On aperçoit encore à l'angle nord-ouest des murs d'enceinte et de la Platière un reste insubstantiel de la vieille muraille que les récentes démolitions ont mis à découvert. C'est à la souscription de l'ancienne église de culte parallèle. *Loge historique de Lyon*, par A. G. p. 58. Paris, chez Mme Lb. Palais National, 1797. . . *Suppl. p. 537* - *Revue*, tom. 2. 25<sup>e</sup> Lxx. Janvier 1868. p. 35. --

Le premier curé de St Bruno, M. l'abbé Paul, ancien Directeur du séminaire de St Charles à Lyon, fut installé en 1803. Il se hâta de faire à son église les réparations les plus nécessaires, fit placer la table de communion, les deux autels de la Ste Vierge et de St Bruno. Quelques ecclésiastiques, ayant à leur tête M. de Villers, ancien grand vicaire de Metz de M<sup>gr</sup> de La Rochefoucauld, lui furent adjoints, soit comme vicaires, soit aussi comme prêtres auxiliaires, pour donner des stations, des retraites et des missions dans tout le diocèse. Ce fut là le commencement, ou plutôt le premier essai de cette société de prêtres missionnaires fondée ensuite aux chateaux par le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, et dont le besoin se faisait si vivement sentir après la tourmente révolutionnaire.

M. Paul fut remplacé à St Bruno par M. l'abbé Rouzas déjà installé comme supérieur des Missionnaires, depuis le départ de M. de Villers. M. Rouzas, oppressé de la responsabilité et de la responsabilité de la charge d'un trop grand nombre d'âmes, demanda et obtint la réduction de sa paroisse à la quelle on enleva alors la moitié de la rue Peyret, du côté du midi, et toutes les maisons situées en dehors des murs partant au nord. Tout d'abord, elle s'étendait jusq<sup>u'</sup> au monastère actuel de Ste Elisabeth et la tour de la belle Allemande, mais ainsi tronquée, elle se trouva réduite à 10'000 ou 12'000 âmes.

Après le décret du 26 novembre 1809, l'empereur Napoléon Dupalais de Schoenbrunn, et qui dispersait toutes les maisons de missions relevées en France, sous le patronage du Cardinal Fesch, grand aumônier de l'empereur, M. l'abbé Gagneur né à Besançon eut la charge de curé de la paroisse de 1809 à 1819. On lui donna la chaire de l'église et les beaux chandeliers du maître autel. La niche et l'ostensoir furent aussi donnés de son temps, par M<sup>lle</sup> Ripond née à Bulle en Suisse. Cette pieuse fille habitait la cellule la plus voisine de l'église.

En 1810, le Cardinal archevêque acheta du sieur Forest pour la somme de 100'000 francs la Maison comie, ancienne hôtellerie des Pères chateaux, cours et clos dans l'intention d'y établir, en temps opportun, et d'une manière définitive, une société de missionnaires pour toute la France en leur adjoint une école de hautes études ecclésiastiques.

En attendant, son bâtiment des chateaux fut installé à la Giroflée pendant la belle  
l'année

Sais-on avec sa famille épiscopale, confia à M. Allebert, secrétaire de l'archevêché, le soin de faire à la maison canée les réparations nécessaires, c'est de cette époque que date cette belle et grandiose allée, prenant de la rue des Chartreux et aboutissant à la grande barrière de fer dont M. Allebert fit planter les arbres. Il fit également exécuter, pour le jardin anglais, les plans de l'archevêque, et restaurer les murs de la terrasse autrefois plantée d'arbres fruitiers. C'est aussi à la même époque probablement que l'évêque écrivit, sans la dater, la lettre suivante à Madame de Fontanges, Dame d'honneur de Madame :

« Madame. - Vous avez eu la bonté de nous donner deux fois des nouvelles de ma sœur, et de me confondre par tout ce que vous avez voulu me dire d'obligeant. Je suis bien éloigné d'étant présumé de moi-même, et j'en avoue qu'il faut même de la patience pour soutenir de semblables compliments. - J'ai tardé à vous écrire, vous croyant déjà en route pour vous rendre dans votre famille, si je vous aurais adressé ma lettre, si vous aviez bien voulu me désigner le pays et le département; cependant, ne voulant pas tarder trop à vous répondre, j'en ai envoyé votre lettre à M. Rossi, afin qu'il y mette l'adresse. - Rien de nouveau ici, je m'occupe des réparations et de l'ameublement de ma maison de campagne aux Chartreux pour m'y établir au printemps prochain. C'est une terre des saints, et j'espère, à l'exemple, d'y trouver la paix et le bonheur de la solitude. Il est temps de m'y enfoncer et de m'en sortir que pour les affaires de mon diocèse. J'ai renoncé plus que jamais à Paris, et j'en ai décidé à tenir cette résolution au prix de toute perte temporelle. Le 3<sup>e</sup> janvier, cinquante ans auront sonné. Il est temps de penser solidement au jour dernier. - La princesse Pauline est en core souffrante. Elle va revenir dans quelques jours, pour se rendre à Hyères, en Provence. La reine d'Espagne m'est qu'une fantôme de sa couralsence.

« Adieu, Madame, de bien profiter de la saison pour conserver votre santé et retourner à Paris pleine de satisfaction, et de bonheur. Agréez, en attendant l'assurance de mon respectueux attachement, avec lequel je suis, votre très dévoué serviteur  
T. Card. Fesch. » (Revue. Tom V. 28<sup>e</sup> liv. 1853 p. 333.) -

Après la dissolution du concile de Paris convoqué en 1811 par Napoléon, le cardinal revint à Hyères

à Lyon et alla s'établir aux chartreux, si il traitait toutes les affaires de son diocèse, ne des con-  
- dant-on ville que pour officier aux jours de fêtes solennelles.

À son retour d'une visite pastorale dans la Bresse et le Bugey en 1813, son Eminence acheta le 17 juin de M. Rivet, pour 7000 francs avec ses jardins et son clos la maison située à côté de la grande barrière de Paris, à l'est de la maison carrée, au lieu logement des frères et domestiques de la chartreuse, avec cellier et pressoir ou Dessous, cette construction, dans sa partie basse, servit de chapelle pendant quelque temps; plus tard, on y installa la refectoire du pensionnat. M. de Saligny acheta encore, vers la même époque, une grande cellule, probablement celle du procureur, pour 12000 francs, et au même prix, la cellule voisine, située au midi du passage conduisant du cloître à l'église. Il reste voici l'État de toutes les acquisitions faites aux chartreux par le Cardinal et qui constituèrent le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots dont nous avons parlé.

|                |                                                                               |           |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 <sup>o</sup> | 1806. Maisons et jardins à l'est de l'église St. Bruno . . . . .              | 25000 fr. |
| 2 <sup>o</sup> | 1810. La maison carrée avec terrasse, sous et clos . . . . .                  | 100000.   |
| 3 <sup>o</sup> | 1813. Maison Rivet avec dépendances . . . . .                                 | 70000     |
| 4 <sup>o</sup> | 1812. La cellule le pond, aujourd'hui le presbytère . . . . .                 | 12000.    |
| 5 <sup>o</sup> | 1818. La cellule au midi du passage de l'église à droite en entrant . . . . . | 12000.    |
|                | Total . . . . .                                                               | 219000    |

En 1813, le Cardinal archevêque quitta de nouveau sa belle résidence des chartreux pour aller faire en Lyon une nouvelle tournée de confirmation. De retour à Lyon après 36 jours d'absence il alla, cette fois, s'installer à l'archevêché. L'état de l'empereur en ait-pali et les alliés se trouvant déjà aux portes de la ville, son Eminence se vit obligée de se réfugier au monastère de Trévins, Loire, qu'il avait acheté et donné en suite aux religieux bénédictins. Forcé ensuite par les circonstances de s'éloigner de son diocèse, M. de Saligny n'abandonna pas néanmoins son projet d'un établissement aux chartreux, dans sa pensée, les ecclésiastiques membres de la future congrégation, devaient être réunis entièrement sous l'autorité de leur évêque, et se montrer toujours prêts à occuper les postes auxquels il en avait dessein les appeler, sans toutefois cesser de rester unis ensemble par les préceptes d'une église unie.

Les quelques prêtres du diocèse qui partageaient les vues de son Eminence, prièrent alors l'un d'eux, M. de la Croix, plus tard évêque de Gap, et archevêque d'Auch, d'adresser un humble  
supplique

Supplique à M. M. les vicaires généraux Diocésains de l'autorité Diocésaine en l'absence du Cardinal. Datée du 20 mai 1816, cette supplique fut approuvée, et le 11 juin suivant, M. M. les vicaires généraux, par un placet, autorisèrent les dignitaires à se constituer en congrégation, avec la dénomination de la Société de la Croix de Jésus, et sous le patronage de St Pierre.

Alors peu après, dans les premiers jours du mois d'août, dit l'abbé Ballet, M. Richard, grand vicaire, exécuteur des volontés du Cardinal, appela aux châteaux, les prêtres désignés pour l'œuvre et dont les noms suivent : M. M. de la Croix, Directeur du grand séminaire, M. de Land, maître de cérémonies dans la même maison, Charvallon, pasteur d'église à St-Georges, Turon, curé de Condor, Kamicard, Directeur à St-Argent, Coindre ancien vicaire de Bourg et déjà aux châteaux depuis deux ans, Ballet simple sous-diacon.

La Société une fois organisée dans ses membres, ses vues furent déterminées et son existence destinée à recevoir, peu à peu, les développements nécessaires, en ait encore besoin d'augmenter son avenir matériel. M. le Cardinal auquel elle devint son existence, avait fourni ce point capital. Il lui avait donné plus tard, en sa faveur, tous les immeubles qu'il possédait sur la montagne des châteaux, et avait acheté de ses propres deniers au prix de 220'000 fr. La valeur de ces immeubles, de la maison carrée surtout, avait considérablement augmenté à cause des réparations faites depuis par son Eminence, et du riche ameublement en tableaux et marbre d'Italie dont il l'avait ornée. Tout fut cédé devant notaire, le 18 mars 1835, par l'entremise de M. de la Croix, chargé de pouvoirs du Cardinal, au Diocèse de Lyon, entre les mains de M. de Lins, nommé vicaire apostolique l'année précédente, avec la clause spéciale d'une destination obligatoire. Une ordonnance royale du 3 août suivant, confirma la donation et sa clause, c'est à dire avec la charge perpétuelle, pour le Diocèse, de laisser la jouissance et le produit des dits immeubles à la Société de prêtres établie par M. Richard, après la pensée et l'inspiration du Cardinal.

Immédiatement réunis, les membres de la nouvelle congrégation, que nous venons de nommer formés déjà, pour la plupart, à la prédication, donnèrent d'abord des retraites dans les différents petits séminaires du vaste Diocèse de Lyon<sup>(1)</sup>, et s'adonnaient ensuite avec un

(1) Jusqu'à la création du diocèse de Belley en 1822, celui de Lyon comprenait 706 paroisses dont 142 étaient en Lyonnais, 196 en Forez, 46 en Beaujolais, 12 en Bourgogne, 156 en Bresse, 39 en Bugey, 48 en Dombes, 54 en Dauphiné, 4 en France-Lyonnais, 3 paroisses en Forez et paroisses en Beaujolais, 3 paroisses en Bresse et paroisses en Dombes, et 130 paroisses dont 42 en Lyonnais, 28 en Forez, 11 en Beaujolais, 1 en Bourgogne, 19 en Bresse, 35 en Bugey, 6 en Dombes, 2 en Dauphiné et 2 en France-Lyonnais. Dans ce nombre n'étaient pas comprises les 14 paroisses de la succursale qui étaient dans la ville ou dans les environs de Lyon. — (C'est altéré de l'almanach de Lyon de 1787 page 2 et 3.) —

100 n = 17

un grand succès à l'œuvre des missions : celle de 1818, prêchée par eux, au faubourg de la Guillotière, réussit d'une manière admirable. La croix, arrachée plusieurs fois depuis 40 ans, dans ce quartier où germent les émeutes populaires, fut replantée avec solennité à la gloire de Dieu, et au grand triomphe de la religion.

Pendant ce temps-là, M. Gagnant, curé de St-Bruno, bûlé par l'âge et les infirmités, donnait sa démission, et se retirait dans sa famille, à Poligny (Jura) où il mourut saintement en 1820. Le 1<sup>er</sup> décembre 1817, M. De la Croix était installé à sa place. « Pendant les six années de son trop court ministère, selon l'abbé Ballet, le nouveau curé fit fleurir la piété à St-Bruno, institua les confréries du sacrement et du St-Esprit, dont il embellit les chapelles par deux barrières en fer. C'est à lui qu'on doit la chapelle des morts, les barrières de St-Bruno et de St-Joseph, les buffets qui sont de chaque côté de la croisée, à la sacristie, les trois confessionnaux de la chapelle de St-Joseph, celui de la sacristie avec la chaire qui est dans la chapelle des retraites, la statue en ivoire de la St-Vierge au-dessus de son autel, les cloches, la dorure de la boule du Dôme, les jardins et l'avenue plantés d'arbres de l'église. M. de la Croix réunit également de M. Touve, riche propriétaire de la paroisse, les quatre tableaux qui ornent la nef, les quels occupent, en outre, la même place avant la révolution. Il fit également remplacer les fleurs de lis et les esprits, en forme de colombe, sur la boiserie des halles et dans les frises de la voûte. »

Après la nomination de Mgr de Pind, M. Bouchard qui, aux yeux de la société, répétait l'ancien cardinal, quitta les chaires où il avait résidé pendant huit ans, pour se retirer à M. Imbertin près Poncy, dans un établissement religieux fondé par lui. Depuis peu sur une propriété de famille, et dépendant de la maison de Lyon. Dès lors, la direction complète de la congrégation des chastes devint exclusivement diocésaine, et fut confiée à M. Micoland, futur archevêque de Toulouse, et déjà à plusieurs reprises depuis 1816, les membres plus que jamais sous le main de l'administration, s'appliquèrent aussi avec une nouvelle ardeur aux bonnes œuvres qui leur confia. Au grand jubilé de 1825, huit des paroisses de Lyon furent attribuées aux missionsnaires des chastes, et pendant les cinq mois qui suivirent, on les vit se multiplier avec un zèle admirable dans tout le diocèse, pour répondre à la confiance des pasteurs et à l'empressement des fidèles.

En 1831, à l'occasion de l'émeute populaire qui mit un instant la ville de Lyon aux prises

pour voir des ouvriers dont eut bientôt raison le maréchal Soult, les prêtres des char-  
-téux durent abandonner la maison carrée. Afin de répondre au désir du prince d'Or-  
-léans, ce vaste bâtiment fut loué le 8 décembre de l'année susdite au général du  
général Rod de Fleury, pour y loger 600 militaires. Mais quelques mois après, les  
Dames religieuses de St. Elisabeth établies depuis le départ du cardinal, dans la maison  
Nivert, se virent obligées, à cause du voisinage des soldats, de se retirer à la Croix Rousse  
au lieu où elles sont encore aujourd'hui. Alors, les missionnaires, dispersés en différents  
habitations, sur la montagne des châteaux, vinrent prendre la place de ces saintes  
filles jusqu'en 1837, époque où les circonstances leur permirent de rentrer dans leur  
ancienne demeure.

En 1833, Monsieur l'évêque de Paris ayant autorisé les membres de la société à person-  
-ner des vœux, sous une forme différente toutfois de celle adoptée par St. Bochart,  
la dite Association prit alors, d'une manière définitive, le nom de Société des Prêtres  
de St. Pierre, au lieu de celui de Pères de la Croix de Jésus, porté depuis 1816, et qui  
fut consacré à M. Ernest.

Après la nomination en 1838 de M. Biolland à l'évêché d'Amiens, M. Bissandou  
prêtre vénérable fut placé à la tête de la société. Il fit aux châteaux plusieurs  
constructions très utiles, entre autres, les six parlours, la loge du portier, différens loge-  
-ments pour les étrangers et des chambres pour les retraités. En 1848, le grand refectoire  
des anciens châteaux fut envahi et occupé par les clubs pendant plusieurs mois, et leur grand  
clocher qui s'étendait depuis la terrasse jusqu'aux habitations situées sur le bord de Saône,  
divisé arbitrairement. On y traça un contrat public partageant la propriété en deux parties  
inégales, et c'est en 1855 seulement que par un traité entre la société des Prêtres  
de St. Pierre et la ville, cette dernière consentit à faire élever, à ses frais, un mur de sé-  
-paration d'une hauteur et d'une solidité comme celles dans lequel, en 1857, on fit une ou-  
-verture pour l'usage du pensionnat.

M. Bissandou remplaça également à la cure de St. Bruno, M. Pons et se chargea de-  
-puis 33 ans, et auquel on doit les chapelles de St. Pierre et de St. Philomène avec leurs sta-  
-tues et leurs barrières, la barrière de la chapelle des morts et les confessionnaux de  
celles des Rois. Il fit aussi deux fois la boule du Dôme, placer des plombs

neufs et restaurer les vides de l'église.

Quelques jours avant la démission de M. P. ouest et un peu auparavant de M. B. et Anderson, ce dernier avait cédé la direction de la société à M. l'abbé Des Georges, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, entre autres d'un traité sur l'oraison, de l'avis de M. gr. M. de Land, et qui démissionna, à son tour, en 1881. Il fut remplacé par M. l'abbé Forest, supérieur actuel, d'un ans plus tard, le vénérable M. Des Georges célébra, dans l'annuaire, devant des chanoines, les noces d'or, en compagnie de deux autres membres de la société, M. Pagnon, vicaire général et M. Gillien Doyen. Peu auparavant l'abbé Hyvrier, lui aussi très-ancien, maître de St. Pierre, plaça depuis le 9 février 1886 à la tête du célèbre pensionnat si connu sous le nom d'Institut des Chanoines, on ait également fêté, avec un grand éclat, sa cinquantième de supériorité. M. P. abbé Des Georges mourut le 13 Décembre 1887.

## Chapitre 25<sup>em</sup> La chartruse au XIX<sup>em</sup> siècle, suite

-----

Comme on vient de le voir, le sommet de la gloire où les chanoines s'élevèrent en 1585, a subi, depuis leur départ, il y a bientôt un siècle, une grande transformation. Le cloître encore debout en 1884 (époque où l'on fit plus d'un fois, sous ses voûtes, la procession du sacrement) il reste encore la prière au vu ou deux parties d'escaliers englobés dans des propriétés particulières. La plupart des 24 cellules, exhaussées sur ou deux étages, ont été ainsi transformées en habitations ordinaires. Celle de Dom Pien appelée plus tard cellule Sicard, est aujourd'hui l'école de laïcs et études ecclésiastiques, dirigée par les prêtres de la société de St. Pierre; celle de Dom Sacristain, soeur la coupole, est devenue le presbytère de la paroisse. La partie des cellules situées à l'est, ont fait place à l'impasse du cloître des chanoines, et, sur l'emplacement de celles situées au couchant, se trouve aujourd'hui la maison des religieuses de l'adoration perpétuelle de St. cœur de Jésus. L'ancien cellier des chanoines a été transformé en magnifique pensionnat dont nous venons de parler. En outre, sur l'ancien territoire de la grange, autrefois habitée par ces chanoines célèbres comme les M. archaids, les de Bayement, les de Coquelart, les Linier et autres, et toujours encore établie une école préparatoire à

toutes celles du gouvernement; dirigée par les frères de St. Jérôme, ainsi que les frères de  
S. Louis de Jésus originaires du Jug, et les sœurs de St. Joseph avec la maison mère.

Mais le plus précieux souvenir des anciens chanoines en ce lieu béni et fructueux, où  
la vie religieuse, d'autant plus épanouissement, produit encore de si beaux fruits de science et  
de piété, c'est l'église avec ses dépendances, depuis lors devenue église paroissiale, et dont  
M. l'abbé Béliard, prêtre de la société, est aujourd'hui le digne et vénérable pasteur.

La façade de l'édifice est en fait à faire - à l'époque républicainne, a été construite en  
1870. Les frères de la grande chartreuse contribuèrent à la dépense pour la somme de  
5000 francs, et plus tard de 2000, soit pour la statue de St. Bruno, reproduction de  
celle de Florence à Rome, et placée sur le fronton, soit pour les réparations du petit  
cloître qui conduit à l'église.

Le chapitre transformé en chapelle de retraites, et le réfectoire, ont conservé leur an-  
cien ameublement, sur les bancs et les tables disposés le long des murs selon nos usages.

À l'église, les stalles du choeur sont encore celles des chanoines, avec la lecterne au milieu sur-  
montée d'un aigle en bois doré. Au haut, près du sanctuaire, on retrouve, comme dans tou-  
tes les églises de l'ordre les places occupées par le prêtre célébrant, par le chantre  
de l'épître, des réponses et du St. Angele, et par le Diacre, quand il chante l'évangile  
dont ici il déposait le livre entre les mains de la statue de St. Jean Baptiste que l'on  
voit encore aujourd'hui. À droite et à gauche du maître autel à double face, nous  
retrouvons également les belles statues de St. Jean Baptiste et de St. Bruno, oeuvre du  
célèbre Sarazin et les deux tableaux de la Vierge et de la Vierge.

Dans la chapelle de la St. Vierge, l'autel est ancien, mais la décoration de 1851 est  
due à M. Bissardon, et la statue d'albâtre à M. Falischi, sculpteur. St. Bruno,  
l'autel en marbre de couleur et la statue d'argent de St. Bruno (1735). Au sacre-  
coeur, l'ornementation en pierre de Carrare, avec les fonds d'or, l'autel et le Christ au tom-  
beau en marbre blanc, sont l'oeuvre des frères Galli, sculpteurs italiens (1867). Les ta-  
bleaux de cette chapelle représentent l'apparition de St. L. à Marguerite-Marie, est  
l'oeuvre de M. Sullet, même année. St. Joseph, la statue est de M. Falischi, l'autel,  
moins le tabernacle, remonte aux chanoines. À droite, se trouve un monument funé-  
raire élevé à la mémoire de M. le maréchal Foy qui fit beaucoup pour la décoration de  
l'église.

l'église. Sur fonds baptismaux, le tableau représente le baptême de Notre Seigneur; est de Halle fils; quant à sa décoration, elle a été faite sur les dessins de M. Sainte-Marie Perrin, et sous l'administration de M. Biliard.

Cette église œuvre surtout du V. P. J. Gabriel Prenet et du célèbre Delamonce, a été bien vivement appréciée: Selon Chapasson (dans Lyon ancien et moderne) « Delamonce s'efforça de réparer autant que possible, l'inégalité des proportions de l'ancien édifice; « fit construire l'arc de triomphe pour communiquer avec l'ancienne église etc. contraire « dans ses plans il s'occupa et fit place à Soufflot. » La Biographie universelle attribue de son côté à Servandoni la construction de l'autel, et prétend également que les dessins de Delamonce n'auraient pas été suivis, et que le travail se serait fait en son absence.

D'après les titres précités, Soufflot s'occupa du maître autel, et en a le baldachin dont les dessins et le modèle furent faits par le chevalier Servandoni; il donna également ses dessins et des conseils à Boudard pour l'exécution des deux groupes d'anges pour le dit baldachin, mais est tout. Quant à Delamonce il paraît avoir dirigé les constructions pendant une manière certaine jusque en avril 1738 où Don Gabriel Prenet prieur donna lui-même « Dessins des panneaux et profils » à Claude Lalou, de Lyon, pour la pose et l'usage de pierres et de voiles destinés aux arcs de la muraille intérieure du chœur. Alors, l'ensemble des constructions étant terminé, Delamonce a bien pu se retirer d'une manière toute naturelle.

Dans les Archives du Rhône (2. x p. 243) on trouve ce qui suit: « Cet édifice (l'église des chanoines) se distingue surtout par un luxe démesuré où le marbre, l'or, la peinture et la sculpture, ont été prodigués sans mesure. Malheureusement tout cela est d'une époque où les arts étaient dans un état déplorable de décadence. » A cela Leymarie répond dans les Notes, « qu'il était de mode il y a quelques années, de traiter ainsi tout caractère d'architecture qui ne s'harmonisait pas avec les vœux de l'Académie. Mais plusieurs artistes modernes ont jugé au contraire et estimé toujours bon un style quelconque, quand il représente son époque. Or le genre rocaille s'appliqua dès le commencement au siècle qui vit la régence, genre né en Italie, et arrivé à sa perfection sous Louis XV. Les chanoines ont eu devoir s'y conformer. D'ailleurs, pour vérité, quoique l'église des chanoines puisse être justement taxée de mauvais goût, elle rachète ce grand défaut par d'éminentes qualités.

« qualités : elle est gracieuse, claire, riche, ses courbes multiples sont gracieuses, sa silhouette  
« est pittoresque, ses ornements sont distingués, et en définitive elle est un des plus beaux  
« modèles du style rococo appliqués aux monuments religieux dans le midi de la France.

« Et l'auteur lui-même, comme on va le voir, juge son œuvre avec une certaine  
« sévérité. Après avoir, dans un Mémoire, parlé des trois églises des Carmélites, des or-  
« ratoriens et des Pères de St Antoine il continue ainsi : « On sera peut-être surpris  
« pour quoi j'en fais pas mention de la quatrième église moderne de cette ville qui  
« est celle des Chanoines et qui étant d'ordre d'origine est différente des autres. Comme j'ai  
« des raisons de ne la point décrire en entier suis-les caractères et les réparations qui  
« y ont été faites, j'aime contenteras de parler de ce qui subsiste de l'ancienne construc-  
« tion, et de l'état où elle était avant ces changements. L'ordre qui forme l'ensemble  
« de cette église a son entablement à multiples divisi-<sup>ons</sup> en restants contre les règles  
« de l'art. Cette singularité est cause que, comme la frise n'est point continuée par  
« l'interruption des restants, les métopes n'ont pu être effacées entre les triglyphes sui-  
« vant la méthode prescrite. Les arcades de la nef sont d'ailleurs sans proportion,  
« étant trop basses ainsi que la hauteur de cette même nef en regard à sa largeur et les  
« alètes (sic) des jambages de même que leurs archivoltes sont trop larges et leurs mou-  
« lures trop pesantes. Ces défauts quoique très choquants ne sont pas comparables  
« à ce qu'on a supprimé dans la nouvelle restauration de cette église. Il consistait en de gros  
« pieds et aux port massifs qui traquaient d'une manière post-ridicule. puis d'un tiers de  
« la hauteur des pilastres, et qui d'ailleurs faisaient ressortir au dessus des alètes des arca-  
« des qui servent d'entrée aux chapelles, ainsi qu'aux jambages des grandes arcades  
« sous le dôme, de sorte que rien n'était plus défectueux. — Quant à la distribution du plan  
« de cette église, elle est formée en croix latine, mais l'on a retranché depuis la profondeur  
« des crois des traversantes, et l'on a joint l'ancien clocher des religieux qui en fait au-  
« t le sanctuaire. Mais il a été impossible de faire un édifice régulier, mais il a été impos-  
« sible <sup>puisque</sup> pour le bâtir, il faut aller tout démolir. »<sup>(1)</sup>

« On voit donc une dernière appréciation très juste, très impartiale, que on a bien voulu

(1) L'auteur parlant d'une œuvre, en grande partie bonne; on comprend que pour modeste, il use de  
beaucoup de réserve et ne dit rien qui pût tourner à sa louange.

nous communiquer : comme on pourra le constater, elle vient à l'appui du sentiment de  
l'annonce : St-Bruno <sup>de Chartreuse</sup> est un édifice de style. D'origine intermédiaire dans le goût italien.  
Perdue dans un quartier populaire, rarement visitée, à peine connue du public, cette église  
et cependant une des plus belles et des plus curieuses de Lyon. Il faut d'ailleurs l'avouer  
sans hésitation, elle n'est pas sans défaut. À l'exception du portail, l'extérieur, la nef et mes-  
-me construction, n'a pas de caractère; une belle corniche de pierres, qui a récemment  
remplacé des avant-toits disgracieux et vulgaires, atténue à peine cette même tache  
présentement. Le Dôme lui-même a les airs d'éloignement pour prendre toute sa valeur  
d'ornement. — À l'intérieur, on est frappé d'abord de la hauteur insuffisante de la nef.  
Les chapelles dont le sol est plus élevé que celui de la nef, s'ouvrent par des arcades  
trop basses, et communiquent entre elles par de simples baies percées dans l'épaisseur  
de leurs parois. Selon l'annonce, l'intérieur de la nef est divisé en six travées contre  
les règles de l'art, et les métrages ne sont pas espacés conformément à la méthode  
de pratique. Il est aujourd'hui qu'on ne regarde plus comme des canons dogmatiques  
les lois de Vitruve et de Vitruve, cette faute contre l'orthodoxie ne vaut pas la  
peine d'être signalée. Le point le plus défectueux, à notre avis, est le plan trop  
carré de la nef; une travée de plus serait peut-être nécessaire pour lui donner de  
justes proportions. Nous n'ignorons pas sans doute les raisons qu'on peut alléguer  
contre notre opinion; il est certain pourtant qu'une raison d'économie <sup>(1)</sup> empêcha seule  
au XVIII<sup>e</sup> siècle d'ajouter à la nef une travée supplémentaire et l'on a généralement  
regretté que ce projet n'ait pas été repris dans ces dernières années.

L'église de St-Chartroux est-elle en forme de croix latine. Plus tard, pour soutenir  
le Dôme, il fallut construire d'immenses murs en demi-cercle, qui retiennent les voûtes  
transversales. De là une autre irrégularité; car ce qui restait des voûtes fut réduit à  
deux espèces d'arcades obliques, dont on ne comprend plus la signification, bien  
qu'on ait réussi à en faire d'élégantes chapelles. — Le chœur de St-Bruno n'est pas  
autre chose que l'église primitive de la chartreuse de Lyon, à laquelle, <sup>ou fonda, dans la</sup> ~~on ajouta~~ <sup>on ajouta</sup> ~~complé-~~  
-tivement, le sanctuaire sous le Dôme et la nef. On comprend donc sans peine la longueur

(1) On se rappelle en effet qu'à la demande en ce sens, faite par les officiers de la chartreuse de Lyon dans le courant  
de l'année 1733, le R<sup>e</sup> P<sup>re</sup> Général répondit négativement; alléguant le manque de ressources, et ajoutant qu'il ne  
pouvait pas faire de nos églises des cathédrales.

insistée de ce choeur qui part, à l'origine, un édifice complet, et resté toujours d'ailleurs l'édifice véritablement religieux. Mais si cette anomalie s'explique aisément pour ceux qui connaissent l'histoire de l'église. Des chartreux, elle n'en est pas moins une singularité dans le plan général. En somme, ces défauts sensibles de proportion, de harmonie et de logique qu'il est facile de relever dans cette église, viennent presque tous des remaniements qu'elle a subis, et de l'amorce a priori de constater qu'avec ces éléments inchoés, il était impossible de faire un monument parfaitement régulier.

L'église de St Bruno n'en a pas moins une grande valeur artistique, on peut hardiment l'affirmer. Elle possède un des plus purs caractères de la véritable beauté : elle s'impose, elle étonne. Il faut s'arrêter d'abord devant cette magnifique façade, travail capital, l'aide à faire par les Pères chartreux au gré de leurs successeurs, et conduit à bonne fin par M. Fond, curé de St Bruno. Depuis la saillie demi-circulaire dans laquelle s'ouvre le portail flanqué de colonnes doriques, jusque à la tribune décorée de tentures, sur laquelle domine la grande fenêtre centrale, encadrée de colonnes cannelées jusque à la niche du portail, tout se tient, tout se lie, en rapport avec l'édifice, et dans un ensemble harmonieux.

Entrons à l'intérieur. On sent du premier coup que l'œuvre n'est pas banale, et nous avons rapidement retenu leur admiration et leur surprise. La perspective de la nef, interrompue par le dôme qui ouvre à demi sa profondeur, puis reprise et prolongée par le choeur jusque à une rareté coquille absidale, la grandeur imposante de l'autel et de son ciborium, l'éclat de l'or et des marbres, une architecture noble et grave, habilement associée à une décoration élégante et légère, donnent à l'église des chartreux un aspect à la fois solennel et serein. L'uniformité sans dissonance des lignes maîtresses du style dorique avec la somptuosité italienne, et la grâce piquante de l'ornementation Louis XV, paraissent en effet le caractère dominant de cet édifice. Les montures coquettement tourmentées et les guirlandes fleuries couronnent, sans offenser le goût, sur les sinères profils de l'architecture classique.

Le dôme en particulier résout, avec un rare bonheur, le difficile problème de cette association. Sans avoir les proportions grandioses, et l'immense perspective aérienne des coupes italiennes, il est fier, hardi, d'un jet ferme et vigoureux, mais rien de plus gracieux

graves dans les motifs de la décoration. Il faudrait être bien puriste pour ne pas fermer les yeux sur quelques ornements un peu mondains, et pour ne pas admirer cette union de la force et de la grâce.

Nous ferions plus volontiers quelques réserves sur le célèbre baldachin de St-Bruno, dont les draperies colossales, et l'impétueux arrangement, rappellent trop la grandeur prétentieuse et appréciée du chevalier Servandoni. On ne nous a pas cependant que cet autel, fait de marbres les plus précieux, encastré dans son pilonien, colossal, n'ait un air imposant. Reste à savoir si cette grandeur ne devrait pas être plus naturelle et plus simple. On peut dire du baldachin ce qui est vrai de l'église tout entière: c'est une œuvre qu'il est très facile de critiquer, et très difficile de ne pas admirer. —

FIN

Reposoir 17 février 1891. J.P.

